

C.D.C.G.E. 44 Grand-LIEU
Les Amis du Lac de Grand-Lieu et ses Marais

LE LAC DE GRAND-LIEU

SES VERITES ET SES REALITES EN 2000/2001/2002

Document réalisé par les scientifiques du bon sens, Gens du cru formés depuis des Siècles par l'expérience transmise de générations en générations.

(Ecole non reconnue par les technocrates)

www.les-amis-du-lac.fr e-mail : lesamisdulac@orange.fr

Ce livre vert est sorti en 2002, uniquement en version papier. Le numériser aujourd'hui, en voulant garder la numérotation initiale nous donne une pagination insolite.

Les numéros de pages sont parfois discontinus car dans le dossier de 2000 à 2002, certaines pages n'étaient pas numérotées et d'autres étaient imprimées uniquement en recto. Ce dossier est néanmoins complet et fidèle au dossier initial.

SOMMAIRE

1. Le soi-disant respect de la loi sur l'eau

- Le courrier du Ministère p 15
- La piscine intercommunale p 18
- La loi littoral p 25
- La commission des sites p 29
- L'avis défavorable p 31
- Notre avis p 49

2. Le S.A.G.E.

- Le rôle et les projets p 53
- Le S.A.H. p 67
- Les niveaux d'eau p 79
- Le départ de Loïc Marion p 81
- Les inondations p 83
- Les conséquences p 93

3. Valeur d'une zone humide

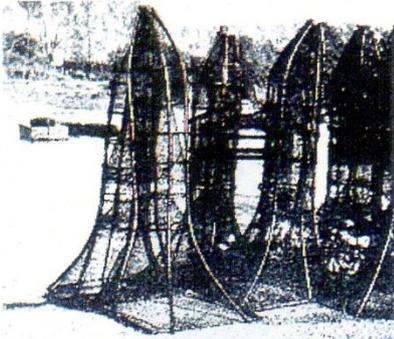
- Le site Ministériel sur les zones humides p 98, 98b et 98 ter
- Natura 2000 p 121
- La table ronde à la préfecture p 133
- Le comité consultatif p 147
- Les Amis du Lac répondent p 149
- Une méditation p 155
- Le rapport Dupont p 157
- Les catastrophes écologiques p 163
- Notre position p 169
- Le conseil scientifique p 175
- Notre position p 181

4. Gestion traditionnelle de la faune sauvage et de la pisciculture

- La directive Oiseaux p 199
- L'U.N.A.C.O.M. et son combat p 213
- Les témoignages de riverains p 229
- Notre position p 247
- Le courrier des Amis du Lac au Ministre le 30.12.2002 p 249

Bonne Année 2000

Marchons avec l'an 2000



Le Lac de Grand Lieu

Marchons pour que le lac de Grand-Lieu vive.
Marcher, pour beaucoup, c'est se faire avoir,
On ne veut pas marcher, on veut faire marcher l'autre.
Mais marcher, c'est peut-être un signe.
On marche pour protester,
On marche pour découvrir de près un paysage,
On marche pour changer.
La marche est gratuite dans un monde utilitaire.
On marche pour entretenir,
On marche pour chasser et pêcher,
On marche pour protéger.
Mais être debout, c'est le signe de la dignité de l'homme.
On marche pour rester maître de soi.

*Le président du comité de défense
et son conseil d'administration
ont le plaisir de vous présenter leurs meilleurs vœux pour l'année 2000.*

Association loi 1901 - Siège social: 1, route de St Lumine de C. 44310 St Philbert de Grand Lieu

Bonne Année 2001

Niveau du Lac de Grand Lieu – Cote Buzay
3 m → niveau normal d'autrefois en hiver

1872	} 4m 55	1982 : 4 m 24
1910		1983 : 4 m 10
1936		1988 : 3 m 93
		1995 : 3 m 83
		2001 : 3 m 90



En ce début de siècle, l'eau est un enjeu prioritaire, et alors que les zones humides ont un rôle vital contre les crues (le réapprovisionnement des nappes et des sources et l'épuration de l'eau.)

Quand va-t-on arrêter le comblement de ces zones ?

En cette nouvelle année, respectons les niveaux d'eau, la chasse, la pêche et l'agriculture naturelle à travers une gestion honnête.

Le président du comité de défense
et son conseil d'administration
ont le plaisir de vous présenter leurs meilleurs vœux pour l'année 2001

Bonne Année 2002



**Que cette nouvelle année permette aux us et coutumes de
Perdurer pour que le
Lac de Grand-Lieu et ses marais puissent continuer à vivre**

**Le Président du comité et son conseil d'administration
Ont le plaisir de vous présenter leurs meilleurs vœux pour
2002**

Siège social : 1 Rte de St Lumine de Coutais, le petit friche 44310 St Philbert de Grand-Lieu
Tel : 02 40 78 75 09 fax : 02 40 06 41 05
Site internet : <http://site.voila.fr/lacdegrandlieu> adresse E-mail : lesamisdulac@yahoo.fr

Bonne Année 2003



Pour la protection de l'environnement à Grand-Lieu une nouvelle association est née

« Les amis du Lac » vous présentent leurs meilleurs vœux et une vraie défense du patrimoine du Lac et de ses us et coutumes traditionnelles.

Association loi 1901 – Siège social : 1, Rte de St Lumine de Coutais, Le Petit Friche, 44310 St Philbert de Grand-Lieu
Tel 02.40.78.75.09 Fax 02.40.06.41.05
site internet <http://site.voila.fr/lacdegrandlieu> adresse E-mail lesamisdulac@yahoo.fr

Une nouvelle association défend la biodiversité du lac de Grand-Lieu

Une nouvelle association vient de se constituer pour défendre la biodiversité du lac de Grand-Lieu. Les Amis du lac de Grand-Lieu, comme ils se sont nommés, entendent défendre le patrimoine du lac et proposer des animations pédagogiques.

Entre mémoire et préhistoire, une nouvelle association vient de naître à Saint-Philbert, Les Amis du lac de Grand-Lieu. Outre Christelle Dijéon, le bureau est composé de Jules Jeanneau (président) et de Philippe Gris (secrétaire), tous les deux propriétaires de marais. Avec ces trois personnes, l'association réunit à la fois savoir et mémoires du lac.

Son objectif ? Défendre le patrimoine de Grand-Lieu et se poser en référence dans les domaines de l'écologie (faune, flore, écosystèmes), de la géologie ou de l'ethnologie (maintien de la biodiversité par la présence de l'homme).

L'association cherche ainsi à défendre les zones humides en faisant connaître les us et coutumes de ce site exceptionnel. Elle publie pour cela des « livres verts » basés sur le témoignage de nombreux riverains et acteurs du lac que l'on peut trouver dans certaines bibliothèques comme la Maison de l'environnement de Nantes ou Ecopole. Elle intervient également dans les établissements scolaires des Pays de la Loire à partir d'expositions et de diaporamas commentés sur la géologie et l'ethnologie locales. Enfin, l'association a créé un site Internet qui synthétise « dix années de travail ethnologique sur Grand-

Lieu, où la mémoire et la beauté du lac sont mises en avant ».

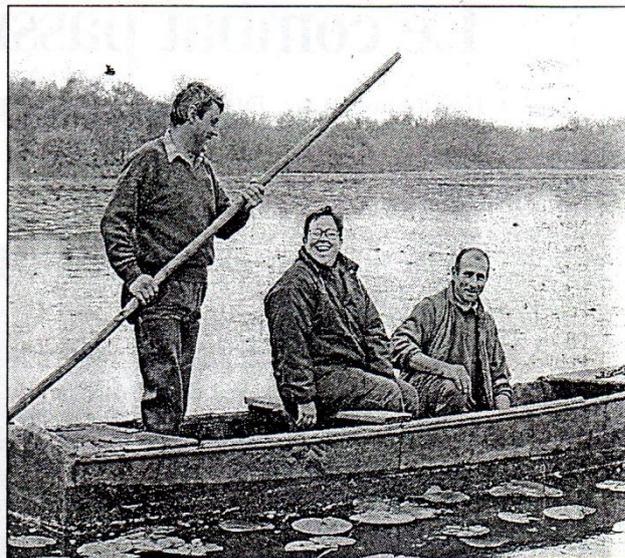
Mais Les Amis du lac de Grand-Lieu dénoncent aussi l'interdiction de la présence humaine sur le lac de Grand-Lieu, regrettant au passage « d'être exclus des colloques et des travaux ethnologiques ou historiques réalisés sur Grand-Lieu, simplement par procès d'intention ». S'appuyant sur les déclarations d'experts universitaires comme le professeur Dupont, spécialiste des zones humides et qui souligne l'importance de l'entretien par l'homme de la réserve naturelle, ou du professeur Lefeuve, expert en biodiversité, qui rejette la « mise sous cloche » du lac, Jules Jeanneau préconise de « revenir aux pratiques anciennes, c'est-à-dire de faucher (1), d'exploiter les zones de roseaux, de bûcheronner et de brûler les levis (2), tout en programmant ces interventions afin de protéger la faune ».

L'association rejette également les théories d'envasement du lac défendues par certains scientifiques et relève que la présence à foison d'écrevisses américaines prouve que le lac n'est pas pollué.

Contact. Les Amis du lac de Grand-Lieu et ses marais, tél. 02 40 78 75 09 Fax : 02 40 06 41 05. Site Internet : <http://site.voila.fr/lacdegrandlieu>.

(1) Faucher, à l'aide d'une machine, les roseaux et les nénuphars.

(2) Îlots de plantes aquatiques qui « flottent » sur le lac et sur lesquels les anciens se déplaçaient à l'aide de perches.



L'association ne manque pas d'espace pour réunir son bureau !

Ouest-France
Vendredi 18 octobre 2002

ouest
france

Les Amis du lac à la fête de la science à Beaulieu

L'association les Amis du lac, dont l'objectif est de défendre le patrimoine et la biodiversité du lac, participe à la fête de la science qui a lieu cette fin de semaine sur l'île Beaulieu à Nantes. En collaboration avec les élèves du collège Sainte-Madeleine (Beaulieu), l'association présente le lac de Grandlieu autour d'un diaporama de 200 photos, organise un jeu concours et propose des animations sur le stand. Le jeu concours permettra à six personnes de partir une demie journée en balade sur les rives du lac. Le tirage au sort est prévu tous les soirs jusqu'à samedi.

Les animations consistent pour les enfants à ouvrir une pelote de réjec-

tion d'une chouette huotte, de réaliser des maquettes par collage d'une plate du lac et, pour les plus petits, de colorier des reproductions de canards.

« Nous avons eu beaucoup de succès. Les enfants sont très intéressés, » commente Christelle Dijéon, trésorière de l'association. Une semaine très gratifiante pour l'association puisque, depuis mercredi 16, elle fait partie de l'association culturelle du lac de Grandlieu.

Le stand des amis du lac se trouve dans la galerie Beaulieu de Nantes (place Centrale).

Contacts. Jules Jeanneau au 02 40 78 75 09. Site Internet, <http://site.voila.fr/lacdegrandlieu>.

La sauvegarde du lac

Le combat passionné de Jules Jeaneau

Né au bord du lac, Jules Jeaneau mène un combat passionné pour la reconnaissance d'une agriculture respectueuse de l'environnement en périphérie de Grand-Lieu. Originaire du village de La Compoiterie, cet ouvrier agricole de 50 ans a toujours fréquenté les marais et le lac, accompagnant son grand-père pour conduire le troupeau de vaches ou faucher les marais, pour la chasse aussi. « C'est un endroit merveilleux, où l'homme et la nature ont toujours vécu en harmonie. Alors pourquoi, aujourd'hui, vouloir en chasser l'homme? »

L'engagement de Jules Jeaneau date de la création de la Réserve naturelle. Dès la fin des années 80, on lui demande de plus en plus souvent des promenades sur le lac. Parfois, il se laisse convaincre et offre à quelques privilégiés un après-midi exceptionnel, avec une pause sur « Les Bonhommes », un lévi très fréquenté par les pêcheurs. Les photos prises à cette occasion constitueront l'ossature de sa première conférence, pour des amis. « J'ai pris de l'assurance pour affirmer mon opposition aux statuts de la



Jules Jeaneau dans sa barque au port de St-Lumine de Coutais

Réserve. Je n'avais rien contre les premières directives européennes. Mais l'interdiction de la présence humaine et de tout bruit sont devenus intolérables pour nous qui avons toujours vécu là...

Jules Jeaneau crée le Comité des chasseurs de gibiers d'eau en janvier 1992, pour contester les directives européennes et les arrêtés réglementant le niveau des eaux du lac. Il rencontre Ségolène Royal au ministère de l'Environnement. Il joue un rôle d'observateur auprès des administrations et participe aux comptages

des oiseaux qui font la richesse de Grand-Lieu. Il rentre au conseil d'administration de la Société du Canal de Buzay. Vice-président de l'Association de sauvegarde des marais du lac de Grand Lieu, il est également membre de la commission « Environnement » auprès du conseil municipal de Saint-Philbert.

Un travail de mémoire

Jules Jeaneau a gardé le souvenir de quelques moments épiques qui ont marqué la vie « politique » de Grand-

Lieu au cours des dix dernières années : les ouvertures en force du vannage de Bouaye pour que les marais restent exploitables, les manifestations contre la fermeture anticipée de la chasse aux gibiers d'eau... « Mais nous avons également réalisé un travail de mémoire », souligne-t-il. « Depuis 1996, nous éditons chaque année un « livre vert » relatant l'actualité du lac et de nombreux témoignages d'anciens ». Les quatre dossiers réalisés de 1996 à 1999 ont été déposés au Grenier du Siècle, à Nantes.

Jules Jeaneau ne désarme pas. « Le bon sens viendra à triompher. Certains responsables administratifs nous ont fait savoir qu'ils reconnaissent le bien fondé de nos propositions : un entretien du lac sur toute sa surface, comme il existait autrefois ; la reconnaissance de la place de l'agriculture extensive, telle qu'elle se pratique depuis toujours ; le respect des niveaux d'eau permettant l'exploitation des marais ; la régulation de la faune nuisible et non nuisible et surtout le respect des riverains et de leur coutumes traditionnelles »...

Le plaisir de dire oui



En ce siècle où tout va si vite, faut-il s'étonner que des crues dites centenaires reviennent inonder villes et campagnes à un rythme aussi rapproché ? Derrière la banalisation de l'expression se cachent des réalités qui doivent nous faire réfléchir à la fois sur la conséquence des aménagements ruraux et urbains, mais aussi sur les singuliers trous de mémoire d'une époque plus encline à se projeter dans l'avenir immédiat qu'à s'éclairer à la lumière de son histoire, pour anticiper sur des événements pourtant prévisibles.

Laissons la parole à nos lecteurs : c'est ce correspondant de Bourgneuf qui nous écrit que la crue actuelle est peut-être centenaire "quant à la rapidité avec laquelle l'eau monte, mais bien des hivers autrefois ont vu autant d'eau. Il est vrai que le remembrement n'avait pas eu lieu, avec toutes ses erreurs : fossés profonds, larges et rectilignes qui conduisent l'eau vers les ruisseaux et rivières à la vitesse d'un cheval emballé, sans compter le bétonnage des routes, ronds-points et autoroutes". Tout cela est connu et ce discours n'est pas nouveau, répliquera-t-on. Certes. L'inquiétant est qu'il semble rester sans conséquences sur le cours de choses : ici on continue d'arraser allègrement haies et talus, là on crée des obstacles qui favoriseront la montée des eaux. Les données hydrologiques sont les parents pauvres des avant-projets sommaires et autres études d'impact.

Un lecteur de Tharon, de son côté, pointe une autre responsabilité, celle des élus locaux : "Les maires ne connaissent pas le passé de leurs communes", s'insurge cet historien du Pays de Retz. "Si les relevés météorologiques n'ont pas plus de cent ans, nous avons toutes les délibérations, fort instructives, des conseils municipaux depuis 1790. On peut y lire, par exemple, que par deux fois, tel village au bas de telle rivière, a été emporté par les inondations. Ce qui n'a pas empêché les élus d'accorder des permis de construire".

C'est vrai qu'il est tellement plus facile de se laisser aller au caprice d'une jolie maison avec vue imprenable sur la rivière, que de choisir raisonnablement un terrain à vocation de lotissement. Et tellement plus agréable de donner satisfaction à des électeurs potentiels. C'est oublier un peu vite, comme le rappelait récemment Raymond Barre, que l'exercice du pouvoir n'est pas une chose plaisante, car il consiste le plus souvent à savoir dire non !

Stéphane Rouzeau

Les Amis du Lac de Grand Lieu et de ses Marais Une nouvelle association est née



16 MAI 2002

Sauvegarder le lac de Grand Lieu, mieux le faire connaître pour que son patrimoine soit apprécié à sa juste valeur et surtout permettre aux hommes de Grand Lieu d'y poursuivre leurs activités comme depuis toujours dans le respect de la nature.

Tel est le combat passionné que mène Jules Jeaneau depuis plus d'une dizaine d'années. Ceci face à l'administration de l'environnement, qui en créant une réserve naturelle à Grand Lieu a voulu "mettre cet espace sous cloche" comme le dit l'éminent professeur du CNRS Jean-Claude Lefèvre. Avec deux partenaires aussi passionnés que lui, Christelle Digeon et Philippe Gris, Jules Jeaneau vient de créer une nouvelle association "Les Amis du Lac de Grand Lieu et ses Marais". Un site internet présente Grand Lieu sous tous ces aspects, des conférences avec diaporama sont proposées, ainsi que des expositions... Autant de pistes que l'association souhaite développer pour offrir à tous le vrai visage de Grand Lieu. Un travail qualifié "d'assez remarquable" par certains élus de Grand Lieu.

Défendre ce patrimoine

Pour les trois passionnés, le premier objectif de cette association à caractère environnemental est de défendre le patrimoine de Grand Lieu dans son ensemble.

Au niveau de la faune et de la flore, il s'agit de protéger l'écosystème du lac et de ses marais. Certaines modifications constatées sont inquiétantes : dérives floristiques, implantation d'oiseaux comme les ibis qui selon eux "n'ont rien à faire à Grand Lieu et risquent de provoquer un déséquilibre, le laisser-aller face à l'invasion des ragondins".

Le site internet d'une vingtaine de pages actuellement, offre aux internautes un très enrichissant historique de la géologie de Grand Lieu et des informations précieuses sur la gestion de l'hydraulique. Christelle Digeon, l'auteur du site, est professeur de



Trois amis du lac dans une yole, à la limite de la réserve naturelle de Grand Lieu interdite au public

SVT (Sciences et vie de la terre) à Nantes au collège Sainte-Madeleine de La Joliverie. Au niveau ethnologique, elle n'a eu qu'à puiser dans "Les Livres Verts" réalisés par Jules Jeaneau depuis dix années. Ces livres, véritable travail de mémoire, relatent la vie autour du lac au début du XX^e siècle, les événements et les combats qu'il suscite depuis dix années. Mais le site est avant tout un moyen de découvrir les superbes vues de cet espace grâce aux photos de Philippe Gris.

Des ouvertures, des partenariats à creuser

Dans le cadre des directives de l'éducation nationale, les collégiens se voient proposer "des itinéraires de découvertes" de leur région. Pour cela, l'association se dit prête à se mettre à la disposition des écoles, collèges et lycées pour une découverte de Grand Lieu. Un premier groupe de jeunes Nantais est attendu cette semaine à Passay. Après avoir travaillé sur les documents du site internet, les jeunes vont bénéficier d'une balade sur Grand Lieu avec un technicien de la fédération des chasseurs de Loire Atlantique. Ce cours de SVT en pleine nature changera de l'ordinaire et devrait laisser des

traces dans la mémoire de ces jeunes. Cette ouverture, l'association souhaiterait la vivre avec d'autres structures du secteur. Certaines bibliothèques autour de Grand Lieu et à Nantes ont accepté de mettre à la disposition du public les livres verts.

Pour l'instant, les philibertins n'en disposent pas encore, mais pourquoi pas bientôt, à la demande des lecteurs. L'association a aussi lancé l'idée d'un partenariat avec l'Association culturelle de Grand Lieu.

Grand Lieu et Natura 2000

L'interdiction de la présence humaine et de tout bruit à Grand Lieu est devenue intolérable pour beaucoup de riverains. C'est l'un des combats de Jules Jeaneau. "L'interdiction de l'homme à Grand Lieu est une aberration, elle va à l'encontre de la biodiversité recherchée. Le lac va devenir une immense friche ! Il faut de nouveau, faucher, curer les douves, exploiter les zones de roseaux, bûcheronner sur les levis : ces roseières flottantes où poussent des arbres et toute une végétation".

Ce discours, autrefois rejeté par les scientifiques, commence à être entendu. Récemment dans un article de presse concernant Natura

2000, le professeur du CNRS de l'université de Rennes, Jean-Claude Lefèvre, grand spécialiste des zones humides disait "La réserve au sens français du terme, c'est la mise sous cloche. C'est une aberration. Natura vise à bousculer la notion de réserve où tout est interdit. En revanche, Natura 2000 consiste à considérer globalement les espaces, les espèces et les usages que l'on a à ces endroits. Et d'ouvrir au grand public qui a le droit de voir et de savoir. Cela consiste à dire aux chasseurs, aux forestiers et aux pêcheurs : vous chassez, vous plantez, vous pêchez, vous cultivez ? Brava, vous êtes formidables. Grâce à vous, à vos activités, à votre présence, un espace a été modelé et ces espaces sont aujourd'hui d'intérêts européens". Alors pour Jules Jeaneau, surnommé par ses amis "le José Bové du lac de Grand Lieu", "le bon sens arrivera bien à triompher malgré tous les procès d'intention que l'on nous fait. Mais nous devons continuer d'expliquer, de convaincre, de faire découvrir Grand Lieu".

Adresse du site : <http://voilà.fr/lacdegrandlieu> et email : lesamisdulac@yahoo.fr

Monsieur JEANEAU Jules
-Délégué à l'environnement
à la Commune de St Philbert de Gd Lieu
-Délégué à la Société du Canal de Buzay
pour la commune de St Philbert de Gd Lieu

Monsieur GRIS Philippe
-Délégué à la Société du Canal de Buzay
pour la commune de St Philbert de Gd Lieu

à Madame la Ministre de l'Environnement
20 avenue de Ségur
75302 Paris 07

Objet : Protection de la zone humide
de Grand-Lieu aux portes de Nantes

Madame la Ministre,

Nous tenons à vous faire part de notre déception sur l'application des réglementations pour la protection de la zone humide à Grand Lieu.

En effet comment la commission des sites a-t-elle pu donner un avis favorable pour les constructions suivantes (voir photos documents annexes 1 à 8)

- station d'épuration de St Philbert de Gd Lieu.
- constructions de la Résidence du Parc à St Philbert de Gd Lieu.
- future piscine de St Philbert de Gd Lieu.
- constructions de la levée des Chevrets à St Philbert de Gd Lieu.
- camping de St Philbert de Gd Lieu.
- station d'épuration de Bouaye
- constructions à Tréjet à la Chevrolière
- Etc ... Etc ...

En regardant les cartes en annexe n° 9 et 10, on voit la ligne des plus hautes eaux d'hiver qui correspond à 4.55 m Buzay (1872 - 1910 - 1936), cette carte ne représente que le bourg et alentours de St-Philbert de Grand-Lieu, mais ce que l'on y constate se retrouve sur toutes les communes riveraines du Lac et celles de la vallée de l'Acheneau.

Sachant que la loi littoral pour les plans d'eau d'au moins 1000 ha, rend totalement inconstructible la totalité du Lac et ses terrains périphériques jusqu'à 100 m de la limite des plus hautes eaux d'hiver sans possibilité d'aucune dérogation même ministérielle,

Comment cette commission des sites a-t-elle travaillé ?

Qui était dans cette commission ?

Quelle a été la ligne des plus hautes eaux d'hiver prise en compte pour accorder ces constructions ?

Toutes ces constructions dans une zone cotée en dessous de 3.50 m soit 1 m de moins que les crues de 1936, 0.70 m en dessous de celles de 1977 sans oublier 1988 ou 1995 cotées à 4 m.

Faut-il rappeler les catastrophes du département de l'Aude fin 1999, ou devons-nous attendre de connaître et subir les mêmes désastres ?

Quand l'administration fera-t-elle respecter la nature et la loi donc l'intérêt général ?

Oui sera responsable ?

Cet intérêt général est malheureusement souvent voir toujours bafoué au profit des intérêts particuliers de ceux que l'on retrouve dans toutes les listes de présence des réunions des différentes instances de Grand Lieu, "C.L.E., S.A.H., S.A.G.E., l'Union des Marais (liée aux maraichers de Machecoul), Plan de sauvetage du Lac, etc. Bref, les intérêts particuliers de tous ceux qui ont magouillé les règles du jeu ensemble, et s'en donnent bonne conscience ensemble, chacun devant y retrouver des avantages

Aussi Madame la Ministre, nous vous demandons de faire appliquer les lois littoral, sur l'eau etc... afin qu'enfin soit respectée la zone humide de Grand-Lieu, son niveau d'eau d'hiver d'autrefois donc l'alimentation des nappes phréatiques, son bassin naturel de rétention de crues, donc que soit respectée la cote 4.50 Buzay qui correspond aujourd'hui à la prévention des inondations. (à la côte 3.00 ml le camping de St Philbert de Grand-lieu construit sur un marais du Lac de Grand-Lieu se retrouve souvent inondé, pourtant suivant la Loi sur l'eau le camping est interdit dans les zones inondables. Bref, respecter les articles de la charte du S.A.G.E... ce qui revient à dire et qui prouve que ce S.A.G.E est complètement "bidon" et que ce dossier doit être remis à plat.

Qui sera responsable en cas d'accident à ce camping ?...

Après la parution de nos livres verts 1996-1997-1998 prouvant toutes les malversations gravitant à Grand Lieu, nous avons aujourd'hui le 1999 (pour votre information) et nous nous proposons de vous les remettre très rapidement au jour et à l'heure qui vous conviendra.

en espérant que vous puissiez réagir sur ces destructions de zones humides, que les lois relatives à la protection des zones humides soient respectées et appliquées pour TOUS de la même façon, et qu'enfin le rôle primordial des riverains, propriétaires, agriculteurs, pêcheurs et chasseurs pour la sauvegarde de ces zones humides soit reconnu et favorisé.

En attendant une réponse de votre part dans l'intérêt général,
Nous vous prions de croire Madame la Ministre à l'expression de notre respectueuse considération.

Monsieur Jules Jeaneau



Monsieur Philippe Cris



Photo à Saint Philbert de Grand Lieu en Janvier 1999

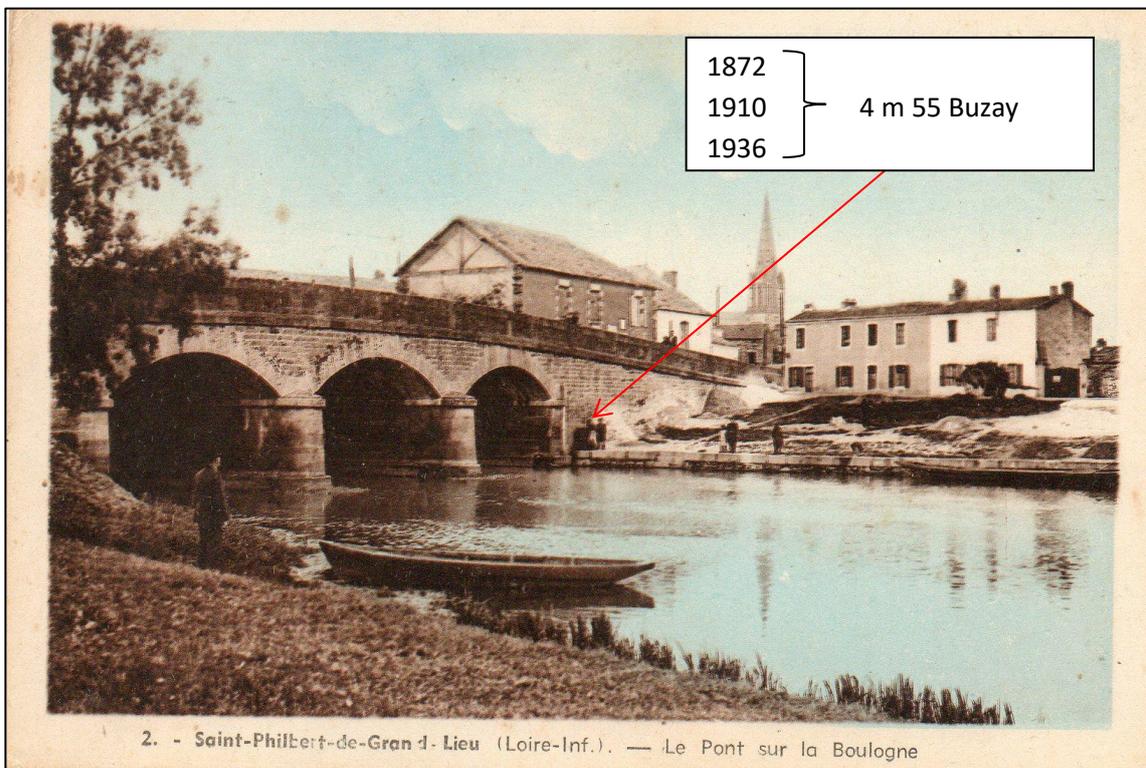
Au fond, le lotissement « Résidence du Parc » à droite, la future piscine.

Est-ce que dans la loi sur l'eau c'est bien ce que l'on appelle un bassin de recrètement de crues avec du remblai on fait bien des lotissements ?



Photo du pont de Saint Philbert

avec la plaque à 4.55 ml et l'échelle de crues à la cote Buzay



**Ministère de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement**

Le Chef du Bureau du Cabinet

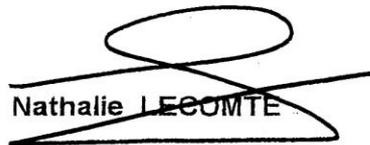
Paris, le 12 Mars 2000

Monsieur,

Madame Dominique VOYNET, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a bien reçu le courrier que vous lui avez adressé conjointement avec Monsieur Philippe GRIS pour appeler son attention sur les conséquences que les travaux d'équipements et d'aménagements de la commune de Saint Philbert de Grand Lieu risquent d'induire pour le devenir de la zone humide de Grand Lieu.

Je vous informe qu'elle a saisi Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique en appelant tout particulièrement son attention sur ce dossier et en soulignant le sens de votre démarche.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Nathalie LECOMTE

Monsieur Jules JEANEAU
Le Petit Friche
44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

20 avenue de Ségur - 75302 PARIS SP 07 - ☎ 01 42 19 20 21

Monsieur JEANEAU Jules
- délégué à l'environnement
à la commune de St Philbert de Gd Lieu
- délégué à la Société du Canal de Buzay
pour la commune de St Philbert de Gd Lieu
1, route de St Lumine de Coutais
Le Petit Friche
44310 St PHILBERT DE GRAND LIEU

Le 1^{er} décembre 2000

Monsieur GRIS Philippe
- délégué à la Société du Canal de Buzay
pour la commune de St Philbert de Gd Lieu

Monsieur LAMY Bruno
- président de l'association « Eaux Libres »
pour la protection du marais
La Pouarne
44270 MACHECOUL

à Madame la Ministre de l'Environnement
20, avenue de Ségur
75302 PARIS 07

Objet : Protection de la zone humide
du Lac de Grand Lieu

Madame la Ministre,

En avril 2000, nous vous avons envoyé un courrier au sujet de la destruction de la zone humide à Grand Lieu par l'urbanisation. Nous tenons à vous remercier d'être intervenue auprès de Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique dans ce sens.

Malgré l'intervention de Monsieur le Préfet, la destruction des zones humides continue. La piscine de St Philbert est prête à voir le jour et les maisons neuves continuent de pousser comme des champignons à la Chevrolière, ainsi que tout autour du Lac, et sans aucune objection de la Réserve Naturelle (qui a pourtant participé à la délimitation de la zone protégée), ni d'aucune Administration.

Cette zone protégée diminue régulièrement en violation des différents règlements et lois (littoral, sur l'eau, etc...) et cela se passe en douceur, pourquoi ?

Pourtant, des preuves scientifiques, irrévocables, qui ont un rôle clé contre les crues et l'épuration de l'eau (vitales pour les sources et les nappes) ont été déclarées lors du salon international à Paris, en avril 2000, et ne sont pas prises en compte.

Que penser ? Des intérêts privés passeraient-ils avant le respect de la loi et de l'intérêt général ?

Espérant une réponse à ce courrier, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de notre respectueuse considération.

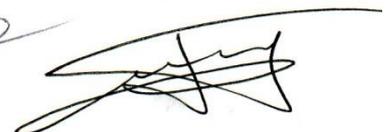
Mr JEANEAU Jules



Mr GRIS Philippe



Mr LAMY Bruno



Copie à Monsieur le Préfet de Loire Atlantique

La taxe professionnelle unique adoptée

Les élus de la communauté de communes de Grandlieu ont voté à la majorité la mise en place de la taxe professionnelle unique au 1er janvier 2001 avec une période d'unification des taux sur huit années. Autre sujet sensible du moment, la loi Littoral qui vient faire des vagues sur Grandlieu...



Michel Goux, président de la communauté de communes, a mené avec dextérité le lourd dossier de l'extension des compétences et de la TPU



La loi Littoral

A leur grande surprise, les élus de Grandlieu viennent d'apprendre que la loi Littoral de 1986 refait surface, avec la mise en place d'un large périmètre de protection autour de Grandlieu. Le dossier de la nouvelle piscine de Saint-Philbert dont la construction est prévue sur les bords de La Boulogne est concerné. Les élus souhaitent faire entendre rapidement leurs revendications. Les maires concernés ont pris rendez-vous en préfecture, le 11 janvier prochain. Le dossier piscine suit cependant son cours. Le conseil a décidé pour l'instant de soustraire de l'appel d'offres la tranche conditionnelle de l'espace de remise en forme.

11 JANVIER 2001

Cérémonie des vœux à Saint-Philbert

Michel Lepri tire sa révérence

Vendredi soir, pour des raisons **22H** d'inondation de **3,90 B** chaussée, c'est la salle de l'Abbatiale, légèrement étroite pour la circonstance, qui accueillait la cérémonie des vœux du nouveau millénaire. La dernière pour Michel Lepri en tant qu' élu.



Cette cérémonie des vœux a été pour Michel Lepri l'occasion de redire sa manière de percevoir l'action d'un élu et ses souhaits pour Saint-Philbert

Lors de la cérémonie des vœux, Yvonnick Gilet, 1er adjoint, a ouvert la soirée avec une rétrospective des événements de l'année. A retenir l'évolution modérée de Saint-Philbert, comparativement aux communes voisines, avec quatre vingt dix-huit constructions neuves autorisées contre quatre vingts en 1999. Un dynamisme qui pourrait bien être contrarié, sans la détermination des élus du secteur à s'opposer à la mise en application d'un large périmètre de protection qui vient d'être défini dans le cadre de la loi littoral de

1986. Une rencontre à la préfecture est prévue dans les jours à venir.

Ouest-France
Vendredi 12 janvier 2001

- (1) Le Bignon 9,08 %, La Chevrolière 15,6 %, Geneston 8,5 %, La Limouzinière 6,33 %, Montbert 9,05 %, Pont-Saint-Martin 15,83 %, Saint-Colomban 8,69 %, Saint-Lumine de Coutais 6,41 % et Saint-Philbert de Grandlieu 20,50 %.

Loi littoral : les élus du lac rencontrent la préfecture

Nicole Klein, secrétaire générale de la préfecture, a, hier après-midi, visité plusieurs sites philbertins. Devant les maires et élus du pourtour du lac, elle a évoqué la loi littoral.

Yvonnick Gilet, premier adjoint au maire, a qualifié de « très bonne » la rencontre avec Mme Klein. « Nous avons beaucoup de chemin à faire, mais la secrétaire générale a bien noté nos préoccupations ».

Durant son déplacement, en com-

pagnie des élus et des représentants de l'Etat (la Diren, l'Équipement...), la secrétaire générale a visité le lotissement de la Croix ; la rue de Joinville, Tournebride (à La Chevrolière) et le site projeté de la future piscine intercommunale.

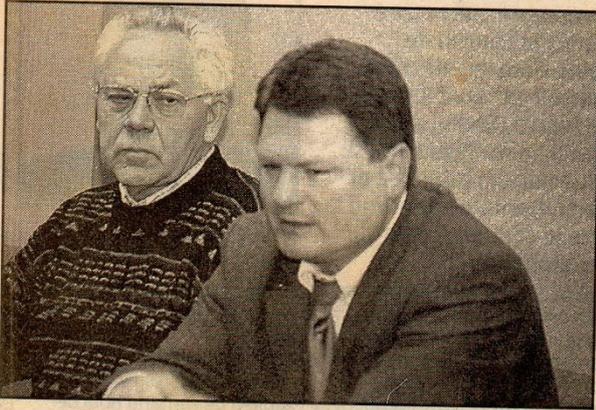
La visite de ces sites avait pour objet de montrer au sous-préfet qu'on pouvait à la fois préserver le paysage, l'eau du lac et maintenir des activités. La proposition de tracé de protection du lac de Grand-Lieu, à la lumière de la loi littoral, était à

l'ordre du jour. Les communes, dans peu de temps, seront sollicitées pour le commenter et éventuellement proposer de le modifier.

Une réunion de travail a été envisagée, à l'issue de la réunion, après les élections municipales. D'ici là, en lien avec les services de l'Équipement et de la préfecture, une concertation se déroulera sur la question du site de la future piscine. Site qui, de toute façon, aura pour cadre la commune de Saint-Philbert-de-Grandlieu.

Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Michel Lepri achève son mandat sur un bras de fer avec la loi Littoral



Dernier conseil municipal, lundi soir, pour Michel Lepri. Et une certaine émotion...

Loi Littoral : de cause à effet ?

La protection de la zone humide de Grand-Lieu, cause de bien des divergences dans ce secteur sensible à plus d'un titre, a donc ses défenseurs en la personne des Philibertins Jules Janeau, membre de la commission extra-municipale Environnement et délégué à la société du canal de Buzay, Philippe Gris, délégué à la société précédemment nommée, et Bruno Lamy, de Macheoul, qui préside l'association « Eaux Libres » pour la protection du marais. D'où leur position sans ambiguïté en faveur de la Loi Littoral dans un premier courrier adressé à la ministre Dominique Voynet en avril 2000 à propos de la destruction de la zone humide par l'urbanisation. Le 1^{er} décembre suivant,

remerciant la ministre pour son intervention auprès du Préfet, ils alertent de nouveau le ministère de l'Environnement : « la destruction des zones humides continue, la piscine de Saint-Philbert est prête à voir le jour et les maisons neuves continuent de pousser comme des champignons à La Chevrolière ainsi que tout autour du lac et sans aucune objection de la Réserve naturelle, ni d'aucune administration (...). Cette zone protégée diminue régulièrement (...) et cela se passe en douceur, pourquoi ? » N'empêche, depuis ce temps-là, le dossier de la piscine stagne. Alors, cause ou effet ?

MG

C'était, lundi soir, le dernier conseil municipal de Michel Lepri, maire. Son mandat se termine sur une ferme opposition à la Loi Littoral.

Après dix-huit années d'engagement municipal et un mandat de maire, Michel Lepri, 50 ans, raccroche. Et jusqu'au bout, ce Philibertin d'adoption a voulu montrer son attachement à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu en s'opposant, lundi soir, très fermement au tracé de la Loi Littoral qui menace l'évolution d'un secteur sous haute surveillance.

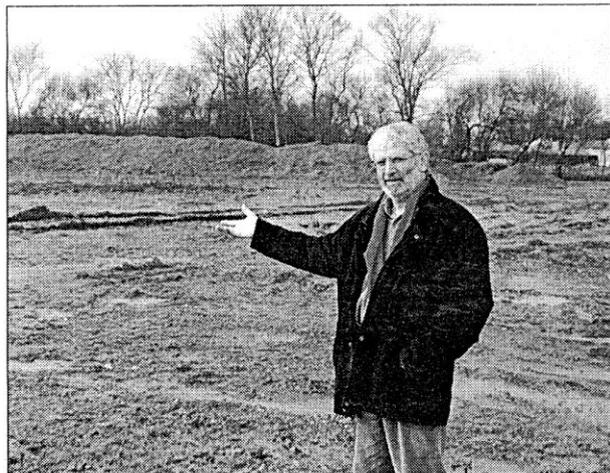
Le rappel, fin 2000, de l'application de la Loi Littoral votée en 1986, qui concerne à la fois les côtes maritimes et les étendues d'eau de plus de 1000 hectares, est tombé ici comme un couperet. Toutes les constructions de plus de 300 m² sur les communes de La Chevrolière et Saint-Lumine-de-Coutais dans leur totalité sont pour l'heure interdites, ceci dans une moindre mesure à Saint-Philbert. Mais le projet de piscine intercommunale, qui doit voir le jour, s'en trouve donc suspendu. Le permis de construire n'a d'ailleurs pas été délivré par les services départementaux.

Colère donc parmi les élus du pourtour du lac de Grand-Lieu et à Saint-Philbert précisément où le maire propose de réduire le périmètre de l'espace proche du rivage, dans un courrier adressé au Préfet, le 8 février dernier, et donc de s'en tenir aux limites du site classé. Michel Lepri y rappelle que celui-ci « classé par décret du 24 août 1982 est une entité administrative et géographique à part entière... La pression de l'urbanisation ne semble pas être un élément déterminant pour la délimitation du tracé puisqu'il n'existe pas de zones constructibles dans le secteur concerné (...). Quatre coupures d'urbanisation existantes autour du site en renforcent la protection ».

Le maire souligne également dans son courrier, lu à l'assemblée lundi soir, les efforts en matière d'assainissement et la participation de la commune à la mise en place du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du lac de Grand-Lieu.

Michel Lepri a par ailleurs désavoué le conseiller général

du canton, Stéphan Beaugé, qui enjoignait les élus locaux, dans un courrier adressé à Nicole Klein, secrétaire générale de la Préfecture, à soumettre le dossier de la piscine à l'avis de la commission des Sites (Stéphan Beaugé y siège). « Cela reviendrait à reconnaître la validité du tracé de la loi Littoral qui n'est pas entériné » ajoutait Michel Lepri qui évoquait la voie d'accès déjà réalisée. Reste que, après la visite de Nicole Klein à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu le 11 janvier dernier, une certaine incohérence du tracé de la loi Littoral aurait été constatée, de même qu'un manque de concertation dans les communes périphériques du lac.



Rémy Dugast, chargé du dossier de la piscine au sein de la communauté de communes de Grandlieu

Zone de loisirs ou zone d'embarcation pour les plates en hiver ?

En janvier 1999, ce site était sous l'eau !

Les communes côtières ne sont les seules concernées par la loi Littoral. Celles qui sont situées en bordure d'une étendue d'eau de plus de 1 000 ha sont soumises au même texte de loi. Pour le lac de Grandlieu, il s'agit de Bouaye, Saint-Aignan de Grandlieu, La Chevrolière, Saint-Philbert de Grandlieu, Saint-Lumine de Coutais et Saint-Mars de Coutais. Comme pour le littoral, un document de travail qui délimite les espaces proches du rivage a été réalisé. Le document en question a été présenté aux élus le 11 janvier en préfecture :

"Après notre rencontre avec la secrétaire générale de la préfecture, Nicole Klein, tous les maires du secteur sont perplexes devant ces nouvelles obligations qui vont nous mettre dans une situation très difficile", affirme Yannick Rabillé. Et le premier magistrat de Saint-Lumine de Coutais d'ajouter : *"Nous avons enregistré les coupures d'urbanisation liées à cette loi, mais aujourd'hui 14 ans après, l'Etat a décidé de mettre en application la notion d'espace proche du rivage avec un périmètre très large... Ce qui aura pour conséquence de limiter l'urbanisation sur une très grande partie de la commune de Saint-Lumine."*

Passage en force des élus

Concrètement avec cette délimitation, La Chevrolière et Saint-Lumine de Coutais auraient 80 à 90 % de leur territoire concerné, Saint-Philbert près de 50 %. Pour les élus, cela risque d'engendrer un blocage sur un certain nombre de dossiers dans ces périmètres. Le permis de construire de la future piscine dont l'installation est prévue à Saint-Philbert de Grandlieu est concerné.

Lancé en 1998, le projet estimé à plus de 20 MF HT est situé au bord du canal et proche d'une coupure d'urbanisation. *"Nous en avons tenu compte et disposons actuellement de toutes les autorisations pour construire",* affirme Michel Lepri, maire de Saint-Philbert. Fin juillet 2000, la commune a procédé à la réalisation des travaux de voirie, réseaux, et parkings pour 2,5 MF. Par conséquent, les élus sont clairs : *"La piscine se fera à Saint-Philbert sur le site retenu, il est hors de question de changer."* Rémy Dugast, chargé du dossier au sein de la communauté de Grandlieu renchérit : *"Le site est beau. On a l'air de dire que les élus sont inconscients. Mais sur le plan d'occupation des sols, cela figure en zone de loisirs."*

Une zone inondable ?

Une zone inondable selon certains opposants au projet. *"La station d'épuration, les constructions de la résidence du parc, la future piscine, le camping, qui tous se situent à Saint-Philbert, sont situées dans une zone cotée en dessous de 3,5 m, soit 1 m de moins que les crues de 1936, 0,70 m en dessous de celle de 1977 sans oublier 1998 ou 1995, cotées à 4 m",* explique Jules Jeanneau, délégué à l'environnement de la commune de Saint-Philbert et délégué à la société du canal de Buzay. *"Toutes les études ont été faites. Si la piscine est inondée, il y aura de l'eau jusqu'à l'église de Saint-Philbert !",* termine Rémy Dugast. *"Nous continuons à traiter ce dossier comme prévu. En cas de passage devant la commission des sites, il nous faudra seulement rajouter un délai de trois mois avant de commencer la construction",* précise Michel Lepri.

HILBERT DE GRANDLIEU



Dossier de la piscine intercommunale

Examiné en commission des sites

Une nouvelle fois, les élus de la communauté de communes de Grandlieu réunis le 24 avril ont fait le point sur le dossier du centre aquatique.

Rémy Dugast, maire de la Limouzinière, en charge de ce dossier fait part à l'assemblée des échanges de courrier avec la préfecture concernant l'obtention du permis de construire. Suite à l'apparition de la nouvelle délimitation d'espace proche du rivage de la loi Littoral, le permis de construire est bloqué par les autorités préfectorales dans l'attente des négociations engagées. Selon les élus, "l'Etat ne semble pas pressé d'avancer sur ce dossier, alors que la situation est jugée urgente".

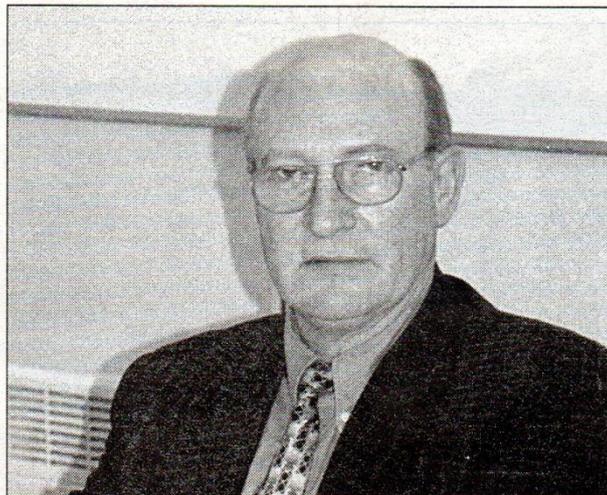
Situation inacceptable

Dans un courrier adressé au préfet le 2 avril dernier, les élus réaffirment leur position: "Nous souhaitons obtenir rapidement ce permis de construire, car pour des raisons climatiques nous ne pouvons démarrer ce projet en période hivernale. La communauté de communes s'apprête à lancer les appels d'offres auprès des entreprises et le chantier doit démarrer fin juin impérativement. Si nous n'obtenons pas le permis avant l'été, le projet devra être repoussé d'un an. Ce retard n'est pas acceptable pour les habitants de nos communes, l'actuelle piscine doit fermer assez rapidement. Et nous ne pouvons pas fermer, sans ouvrir le nouveau centre aquatique."

Pour

un nouveau tracé

En réponse, par lettre du 18 avril, le préfet propose aux élus un passage rapide en



Martin Legeay, président de la communauté de communes

commission des sites pour sortir de l'impasse. Celle-ci se réunira le 14 juin prochain. Après réflexion et concertation entre élus, Martin Legeay, président, a donné son "accord pour que ce dossier soit soumis à cette commission". Il précise néanmoins que leur "démarche n'entraîne pas une approbation du tracé proposé par les services de l'Etat au titre des espaces proches du rivage. La concertation engagée entre les communes et les services préfectoraux doit continuer pour que soit redéfini ce périmètre".

Rémy Dugast considère cette proposition "comme étant une preuve de la bonne volonté de la préfecture pour traiter rapidement le dossier. A nous de bien préparer ce passage en commission avec le cabinet SCE". De son côté, Yvonnick Gilet, maire de Saint-Philbert, précise que "tous les maires concernés se sont réunis à nouveau et sont solidaires. Nous venons d'adresser récemment un courrier à la pré-

fecture proposant comme nouveau tracé des espaces proches du rivage, celui du site classé de Grand Lieu. L'ensemble des maires souhaite une vraie concertation pour permettre à leur commune de poursuivre leur développement tout en respectant cet espace naturel".

En bref

Indemnités de fonction. - Les membres n'ont pas souhaité appliquer le barème maximal en vigueur. Ils ont voté pour le président une indemnité à 31 % de l'indice 1015, soit 7.115 F. par mois, et une indemnité à 12,40 % de l'indice 1015 soit 2 846 F par mois pour les vice-présidents.

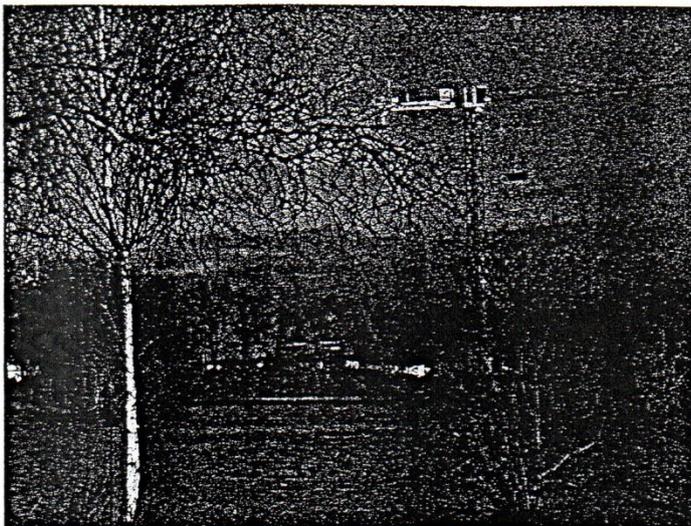
Finances - Le montant de la taxe professionnelle unique perçu par la CCGL en 2001, sera de l'ordre de 17 MF, soit une progression de seulement 1,87 % alors que l'allocation compensatrice de l'Etat (6 MF) affiche une nette progression, puisque l'on doit arriver à une suppression progressive de la part salariale

sur cinq ans. Une situation qui ne satisfait guère les élus de Grand Lieu, qui redoutent de dépendre pour une part importante des fonds de l'Etat qui peut changer à sa guise la règle du jeu. Mme Veyrac, chargée des finances affichait cependant sa satisfaction de voir la part de la DGF versée par l'état en progression après l'extension des compétences de la communauté; celle-ci sera de 5.751.262 F pour 2001.

Réserve foncière - Poursuite de l'achat des terrains en friche dans le triangle Viais, Tournebride, La Boule d'Or, pour permettre l'échange de parcelles dans la prévision de l'extension ultérieure des parcs d'activités de Viais et Tournebride. La SAFER a fait des propositions aux propriétaires concernés sur le Bignon, puis Pont St Martin. Deux petites parcelles viennent d'être achetées au nord du village de Malabrit.

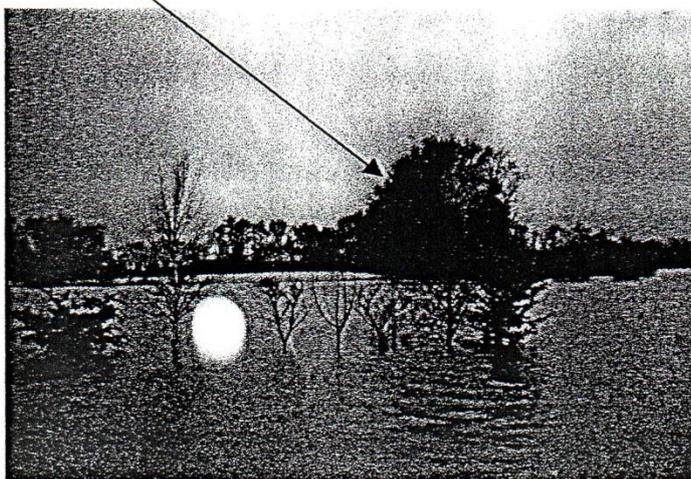
Bassin de rétention des eaux pluviales - En 2000, la communauté de communes a engagé une étude hydraulique au titre de la loi sur l'eau pour l'extension du parc d'activités de Tournebride. Il est apparu la nécessité d'aménager un bassin de rétention des eaux pluviales sur la partie existante. Le point le plus bas adéquat se situe à l'angle du terrain de l'imprimerie Ouest-France. Suite à une convention, Ouest-France accepte sur son terrain la construction de ce bassin d'un volume de 2700 m³ et d'une profondeur de 0,60m. Un second bassin sera nécessaire lors de l'agrandissement de la zone.

Prochain comité, mardi 29 mai à 19h à La Chevrolière.



Même haie

ces 2 photos ont été prises à peu près du même endroit



Eh oui Messieurs les élus, cette zone est inondable !!!

Photo du haut : cote 3.00 ml en décembre 2002

Photo du bas : cote 3.50 ml en janvier 1999

Et à 3.50 la zone est noyée, mais pas encore remblayée

Imaginons la cote 450 comme en 1936, c'est loin mais n'oublions

Pas 4.00 en 1997 ou 3.80 en 1995 et 1998

Le tout dans la zone de rétention de crue,

Qui fait respecter les lois !!!

La loi littoral, qui oblige l'observatoire de Pierres-Aigües à être mobile comme l'explique Ouest-France du 24 juillet 2000 ou Presse-Océan du 28.06.2002 à Sucé sur Erdre pour les remblais,

Ne s'applique pas à St Philbert de Grand-Lieu

Piscine de Grandlieu Avis défavorable

Le verdict est tombé. La Commission des sites vient de rendre un avis défavorable à la construction, sur le site prévu, de la piscine intercommunale de Saint-Philbert de Grandlieu. (page 33)

Piscine intercommunale C'est non !



Selon Rémy Dugast, chargé du dossier de la piscine, le terrain n'est pas inondable

La construction d'une piscine intercommunale à proximité du canal de Saint-Philbert est mal engagée. La commission des sites vient en effet de donner un avis défavorable au dossier présenté par la communauté de communes de Grandlieu. Contrairement aux craintes des élus, cette décision n'est pas liée à la nouvelle disposition de la loi Littoral qui limite l'urbanisation dans l'espace proche du rivage. "Ce projet présente des risques étant donné qu'il est situé sur une zone inondable et humide", explique-t-on du côté de la préfecture. "C'est complètement aberrant. La zone choisie n'est pas inondable", affirme Rémy Dugast, maire de la Limouzinière chargé du dossier. Selon lui, "la cote des plages de la future piscine est au même niveau que le monument aux morts de Saint-Philbert, soit 5,60 m. Le lotissement qui se trouve à proximité est à 4,20 m. Non, il

faut que le bon sens l'emporte".

2,5 MF investis

Si les maires des neuf communes sont déçus, ils ont néanmoins décidé de présenter leur dossier une seconde fois devant la commission des sites. "Nous allons aussi reprendre contact avec la Diren (1) pour connaître les motifs exacts de ce refus afin de modifier le projet", précise Rémy Dugast. Un projet qui a déjà coûté 2,5 MF pour la réalisation de la voirie, des parkings et le passage des réseaux. Reste une question en suspens: pourquoi n'avoir pas attendu les autorisations nécessaires pour débiter de tels travaux ? "Si on ne les fait pas, rien n'avance", conclut Rémy Dugast.

Guillaume Le Gouic

(1) Direction régionale de l'environnement

St-Philbert de Grandlieu

Projets contrariés

Après avoir essayé un refus des autorités concernant la construction d'une piscine intercommunale sur le bord du canal, le projet de cinéma prévu sur le même site sera déplacé. Mais pour cela, la municipalité devra acquérir plusieurs terrains. (page 34)

A Saint-Philbert de Grandlieu

5 JUILLET 2001

Le
Courier
du pays de Retz
L'hebdomadaire du Sud-Loire

La municipalité recherche terrains

Large débat durant la dernière séance du conseil municipal concernant le dossier du nouveau groupe scolaire. Son lieu d'implantation pose toujours problème, tout comme celui de la future piscine intercommunale et la nouvelle salle de cinéma.

Après le refus de la commission des sites pour l'implantation d'une piscine intercommunale au bord du canal, les élus devront aussi revoir leur projet concernant la nouvelle salle de cinéma. Lancé en septembre 2000, l'étude de faisabilité, le dossier revient à l'ordre du jour pour un problème de lieu d'implantation. Avec la loi Littoral, plus question d'installer cette nouvelle salle sur les berges de La Boulogne, site pressenti par l'architecte de l'Agence pour le développement régional du cinéma



Les élus avaient choisi ce site pour l'implantation de la future piscine intercommunale

(ADRC). La commission culturelle élargie devrait se saisir du dossier durant ce mois de juillet. Elle doit proposer de nouveaux emplacements répondant aux attentes de l'ADRC et travailler la conception du projet avant de le confier à la responsabilité d'un maître d'oeuvre. Avec un coût évalué à 4 MF pour une grande salle ou deux salles moyennes, la municipalité a indiqué qu'elle souhaite rester dans une enveloppe participative autour de 1 MF à 1,2 MF ; le reste de l'investissement devra être assuré par des subventions.

Déplacement du projet

Les élus du groupe "Saint-Philbert Autrement" ont évoqué les terrains de Plaisance et du terrain Boutet à côté de la maison de retraite. Yvonnick Gilet a indiqué que Plaisance doit déjà accueillir un pôle médical et social. Dernièrement, l'hôpital de jour de Montbert a souhaité y installer son unité philibertine. Ce terrain doit aussi voir s'édifier la nouvelle poste et dix logements sociaux. Quant au terrain Boutet, les projets de la maison de retraite avec un agrandissement des locaux actuels et la construction de

dix à douze logements individuels pour personnes âgées seront là aussi prioritaires. Sur ce dossier du cinéma, Stéphan Beaugé serait favorable à un projet plus ambitieux, avec une grande salle offrant des possibilités de spectacles.

Nouveau groupe scolaire

Par ailleurs, lors de cette réunion, les élus philibertins ont décidé d'acquérir les terrains route de Saint-Colomban pour la piscine intercommunale. A l'unanimité, le conseil a voté l'achat de ce terrain d'une surface de 23 372 m² à 30 F le m², tout comme le lancement de la consultation pour le choix d'un maître d'oeuvre.

L'approbation du programme établi par la société Amofi a enregistré quatre votes défavorables de la part du groupe "Saint-Philbert Autrement". Pour Gabriel Tremblay en charge des affaires scolaires, la première tranche de travaux doit commencer impérativement en septembre 2002. Le coût actuel est estimé à 10 MF hors taxe pour trois classes de maternelle et quatre classes de primaire et tous leurs locaux annexes : ateliers, services, sanitaires...

SAINT-PHILBERT DE GRANDLIEU

Projet de centre aquatique Les élus sont confiants

le
Courrier
du pays de Retz
L'hebdomadaire du Sud-Loire
fondé en 1844 et révisé

19 JUILLET 2001



Rémy Dugast

Rémy Dugast en charge du dossier du centre aquatique philibertin a indiqué que l'ouverture des plis du 1er appel d'offres est infructueux. Après examen, quatre lots sont sans offre, sept lots sont proches de l'estimation du cabinet Jacpac avec des variantes de plus ou moins 10 % ; mais onze lots sont très supérieurs dont le gros oeuvre et la charpente. Globalement le montant total dépasse de plus de 30 % l'estimation qui date tout de même de 1999. Proposition de Rémy Dugast et de la commission : *«Même s'il faudra sans doute revoir en septembre l'estimation qui date de 1999, nous ne pouvons accepter ces conditions. Les communes de Vallet et Montaigu ont d'ailleurs été récemment confrontées au même problème. Je vous propose donc de relancer un appel d'offres à la mi-octobre 2001. Cela nous laissera le temps d'obtenir le permis de construire. Et dans les mois qui viennent les carnets de commande des entreprises pourraient légèrement se dégonfler. De plus, nous souhaitons lancer un appel*

d'offres européen, notamment pour le gros oeuvre.» A l'unanimité, les élus ont suivi ces propositions. Ce nouveau calendrier reporte le démarrage des travaux en avril 2002.

Des zones inconnues

Concernant la demande du permis de construire, les membres de la communauté de Grand Lieu ont rencontré les responsables de la Diren (1). *«Ils nous ont présenté une cartographie des zones humides de Grand Lieu dont nous ignorions l'existence.»* Sur le site d'implantation Rémy Dugast assure *«qu'un consensus semble se dégager. Nous allons prendre en compte cette contrainte des zones humides. Même si nous sommes toujours en négociation, nous sommes confiants et en août une rencontre aura lieu sur le terrain à Saint-Philbert avec la Diren»*. Pour les divers aménagements extérieurs à ce centre aquatique, le concours des services de la Direction départementale de l'équipement a été sollicité.

(1) Direction régionale de l'environnement

Sur la rive du lac de Grand-Lieu, un point d'observation ornithologique

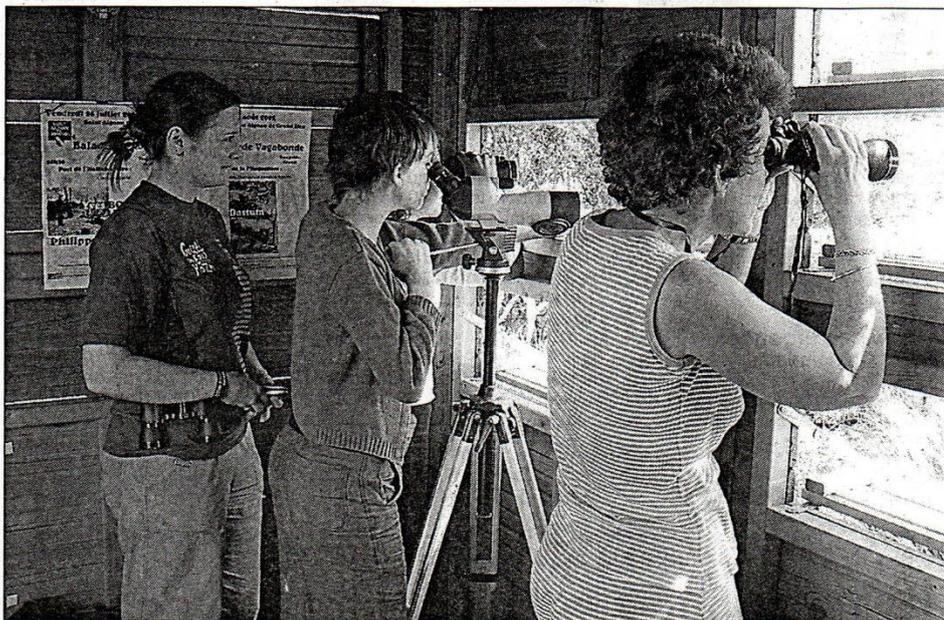
Un observatoire « pieds dans l'eau »

L'observatoire ornithologique de Pierres-Aigües, à Saint-Aignan de Grand-Lieu, permet de guetter sur les rives mêmes du lac la faune du site. Le bâtiment mobile sera retiré à la fin du mois d'août, en respect de la loi littoral.

Depuis le début du mois et jusqu'à fin août, les passionnés d'ornithologie comme les novices peuvent chasser leurs jumelles pour épier la faune du lac de Grand-Lieu à l'observatoire de Pierres-Aigües. Situé dans la commune de Saint-Aignan, au cœur de l'espace naturel protégé, l'observatoire donne directement sur la rive. Le lac compte plus de 230 espèces d'oiseaux, et constitue la plus importante héronnière de France.

La petite cabane de bois, simple et discrète, a accueilli en deux semaines 860 visiteurs. Outre les jumelles et longues-vues mises à disposition, deux animateurs, employés par le Conseil Général, sont chargés d'aiguiller les visiteurs (1). Des groupes d'enfants de centres de loisirs sont également accueillis pour des séances découverte.

En fin de journée, certains savent nommer quelques oiseaux ou reconnaître la « châtaigne d'eau ». Mais l'apprentissage de la nature est aussi un éveil sensoriel : « On a tendance à utiliser le seul sens visuel, explique Mathieu Maisonneuve, animateur. Il est important au contraire de découvrir très tôt ce que l'on peut faire avec toutes les autres facultés : apprendre à reconnaître l'odeur de la terre, de la paille, poser sa joue sur l'écorce d'un arbre... » Les jeunes en raffolent. D'autres séances proposent de découvrir la légende d'Herbauges, la cité engloutie, et les autres histoires mystérieuses du grand lac.



Trois longues-vues et des paires de jumelles sont mises à disposition des visiteurs, à quelques mètres du rivage.

Dépossédés du lac

Site protégé, le lac est interdit à la baignade et à la navigation. « Aujourd'hui, beaucoup d'habitants qui ont participé à faire la vie du lac se sentent un peu frustrés, comme si on le leur avait chipé, témoigne Claude Gobin, maire de Saint-Aignan de Grand-Lieu. Quant aux visiteurs extérieurs, la logique du lac leur est souvent étrangère : pourquoi on le protège, quel est son écosystème... Il faut permettre aux gens de se réapproprier Grand-Lieu, mais tou-

jours dans le cadre de la protection du site. Après quarante ans de combat, il n'est pas question de faire marche arrière ! Il ne faut pas de structure de tourisme lourde. » Le projet s'oriente vers un parcours entre les sites des différentes communes riveraines, qui permettrait de donner une vision cohérente de cet espace.

L'observatoire de Pierres-Aigües est mobile, la loi littoral n'autorisant pas de construction permanente sur le bord du lac, dans une bande de 100 m autour du niveau des hautes

eaux d'hiver. Ce bâtiment temporaire, « les pieds dans l'eau », offre donc un point de vue privilégié. Seule la maison Guerlain, construite dans les années 1950 avant le vote de la loi, devrait doter d'ici quelques années le lac d'un observatoire permanent.

Christina LIONNET.

(1) : Séances d'observation en présence d'un animateur tous les jours de 14 h 30 à 18 h 30, et le dimanche de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30. Accès libre.

Digue illégale à Sucé-sur-Erdre : l'ancien maire et un de ses administrés sur la sellette

Pendant 30 ans, des camions ont déversé des tonnes de déchets au lieu-dit l'Onglette, dans la plaine de Mazerolles, avec l'accord du propriétaire des lieux, et sous silence de la mairie sucéenne. Résultat : une « digue » de 400 m de long sur 30 de large, en plein marais.

Nantes. — En 1972, l'environnement n'était pas protégé de la même manière qu'aujourd'hui. Aussi, quand Henri Martin, 64

ans, décide de construire sur son terrain, bordant la plaine de Mazerolles, une piste servant à la fois de pare-feu et de terrain d'entraînement pour ses chevaux. Personne ne trouve rien à redire.

Les entreprises locales trouvent là un moyen économique de se débarrasser de leurs gravats et l'intéressé réalise son projet sans déboursier un centime, se contentant de déposer sur les débris une simple couche de terre. Au fil du temps, même la mairie y déposera ses propres déchets. Le 28 mai 1995, la gendarmerie de La Chapelle-sur-Erdre débarque sur les lieux

et constate qu'il s'étend désormais, dans une zone ultra-protégée, une digue de 400 m de long sur 30 de large !

« Que des matériaux inertes... » « J'estime que ces travaux n'ont pas porté atteinte à l'environnement, a expliqué hier devant le tribunal correctionnel de Nantes l'éleveur, il s'agissait de matériaux inertes... » « Et d'une armoire électrique ! », lance le tribunal en brandissant une photo de l'objet.

L'ancien maire, Serge Drouet, poursuivi pour les seuls faits allant de 1996 à 1999, se réfugie pour sa part derrière sa méconnaissance des lieux et des

textes en vigueur.

Reste sur la plaine de Mazerolles, une couche de 30 000 tonnes de gravats qui ne sera probablement jamais nettoyée : il en coûterait en effet 457 000 € (3 MF).

Estimant qu'Henri Martin a été le principal bénéficiaire de l'opération, le procureur réclame à son encontre une peine de 15 000 € d'amende. À l'encontre de l'ancien maire, M. Tuffery fixe ses réquisitions à 4 000 € d'amende, dont une partie avec sursis. Le tribunal rendra sa décision le 8 août prochain.

Olivier Bon

PRESSE-OCEAN - 28.06.2002

Nouvelle piscine: vers un compromis à la mi-octobre?

Le projet de construction d'une piscine communautaire, à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, a été recalé avant les vacances. Il fera probablement l'objet, à mi-octobre, d'un nouvel examen de la commission des sites.

Le projet de nouvelle piscine, dont l'implantation est prévue le long du canal de la Boulogne, accumule les difficultés. Avant l'été, la commission d'appel d'offres a déclaré infructueux l'ensemble des lots. Les devis présentés par les entrepreneurs étaient trop chers.

Mais il y a plus grave : le refus du projet, en juin, par la commission départementale des sites. Commission dont l'avis doit être recueilli lorsque l'emplacement concerne une zone sensible et protégée. Ce qui est le cas du lac de Grand-Lieu et de ses affluents.

Un coup d'arrêt

Principal reproche formulé par la Diren (1) ? « **Cette piscine va occuper un peu plus une zone humide et partiellement inondable** ». D'autant que, signale Didier Bailleul, chargé de mission, « **les travaux de remblaiement, effec-**

tués sans autorisation dans le secteur, se sont multipliés au fil des années ».

Pour le pilote de ce dossier au titre de la Diren, « **il s'agit de mettre un coup d'arrêt au remblaiement d'une zone humide** ». Et ce dernier de préciser : « **L'État s'est engagé à garantir l'intégrité du lac, en terme écologique et paysager. Nous voulons veiller à ce que les zones attenantes ne fonctionnent pas trop mal** ».

Didier Bailleul devrait, la semaine prochaine, recevoir la nouvelle mouture du projet présentée par la Communauté de communes de Grand-Lieu (2), maître d'ouvrage. Ce technicien propose qu'on recule

l'implantation du nouvel équipement de quelques dizaines de mètres par rapport au canal. La communauté et la commune philibertine s'engageant, « **contrepartie, à enlever plusieurs hectares de zones remblayées dans les abords du canal, afin de retrouver une partie de zone humide perdue de façon illégale** ».

Ce compromis satisfera-t-il pour autant la commission départementale des sites ? Probable, mais pas sûr. Il appartiendra ensuite au préfet d'arrêter une décision. Mais il est évident que l'avis de cette commission, composée d'une vingtaine de représentants des services de l'État, d'élus et de personnes qualifiées, sera prépondérant.

Gaspard NORRITO.

Piscine : « Compromis honorable » dit S. Beaugé

Stéphan Beaugé, conseiller général du canton, pense « que les bases d'un compromis honorable » ont été trouvées dans le dossier de la future piscine de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

« **La concertation et le travail d'explication auprès des membres de la commission des sites a porté ses fruits** », se félicite l'élus du Département. Ladite commission, rappelons-le, a statué en faveur du projet amendé présenté, pour la deuxième fois, par le maître d'ouvrage : la communauté de communes de Grand-Lieu.

M. Beaugé, qui a siégé mercredi au sein de la commission départementale, parle « **de parcours du combattant** » qu'il a effectué ces derniers mois avec d'autres élus : Yvonnick Gilet, Rémy Dugast et Mar-

tin Legeay, en particulier. Le conseiller général en tire une leçon : « **Ça nous a fait comprendre, s'il en était besoin, la nécessité de travailler très en amont les projets de construction d'équipements publics situés en zone humide** ».

Stéphan Beaugé liste ensuite « **les efforts consentis par la communauté de communes de Grand-Lieu : recul effectif de l'implantation des ouvrages par rapport au canal d'au moins 10 m, enlèvement de matériaux de remblais (7 000 m³), engagement de ne plus réaliser d'aménagement dans le secteur** ». Tous efforts et compromis que nos lecteurs n'ignorent pas (*Ouest-France* du jeudi 11 octobre).

Ces efforts, conclut M. Beaugé, « **constituent les bases d'un compromis honorable qui permet la création d'un équipement public et de redonner tout son intérêt à la zone**

humide pour les années qui viennent ».

Piscine : le « oui » de la commission

Ouest-France
Jeudi 11 octobre 2001

Le dossier de la future piscine de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu sort-il de l'ornière ? On peut le penser avec l'avis favorable donné, hier, par la commission départementale des sites. Mais cet aval induit des compensations et des modifications de projet qui vont générer des surcoûts.

Réunie mercredi sous l'autorité de Jean-Luc Videlaïne, sous-préfet de Saint-Nazaire, la commission des sites (1) a donné son feu vert à la nouvelle mouture présentée de la piscine. Celle-ci prévoit le recul de 10 m de la piscine, afin que l'ouvrage se situe hors de la zone humide et inondable.

Pour obtenir l'accord de la commission, la communauté de communes de Grand-Lieu, maître d'ouvrage, s'est engagée à des compensations. Elle aura à recréer, tout près de là, le long du canal nord de la Boulogne, les marais d'autrefois. C'est ainsi que 7 000 m³ de matériaux de remblaiement seront ôtés sur un hectare.

La communauté satisfaite

Et ce n'est pas tout. Par mesure de précaution, un caisson étanche sera érigé au bas de l'édifice. Il protégera contre d'éventuelles inondations de la chaufferie, susceptibles de polluer la rivière et le lac. Enfin, l'engagement a été pris, par les défenseurs du projet, qu'aucune opération lourde ne sera entreprise dans ce secteur. Il est exclu, par exemple, qu'un groupe scolaire s'implante à proximité.

À la sortie de la réunion, Martin Legeay, président de la communauté, ne cachait pas sa satisfaction : « **On a beaucoup travaillé, vous savez, pour en arriver là.** » Reste maintenant à passer l'étape du préfet. Ce qui ne devrait pas poser de problèmes, l'avis de la commission étant généralement suivi par le représentant de l'État.

Recalé lors d'une première réunion de la commission, organisée le 14 juin, le projet, était estimé à 20,7 millions de francs, (valeur 1999). Mais l'ardoise à

régler désormais, à n'en point douter, sera bien plus lourde.

Ce nouvel équipement devrait comprendre un bassin sportif composé de cinq lignes d'eau. Long de 25 m, profond de 0,80 m à 3,40 m, il côtoiera un bassin ludique de 140 m², comprenant geyser, canons à eau, bain bouillonnant et toboggan. En outre, une plage de près de 500 m² devrait favoriser le bronzage.

Ce dossier devra aussi passer le redoutable examen des appels d'offres. La procédure engagée

avant les vacances auprès des artisans ayant été déclarée infructueuse : les devis présentés dépassaient largement, pour plusieurs d'entre eux, les prix estimés par la communauté.

Gaspard NORRITO.

(1) Cette commission, forte d'une vingtaine de membres, comprend des élus, des représentants des services de l'État et des personnes qualifiées.

Centre aquatique de Grand Lieu Obtention d'un avis favorable

18 OCTOBRE 2001



Mercredi 10 octobre, le dossier de permis de construire du centre aquatique à Saint-Philbert passait pour la seconde fois devant les membres de la commission des sites, suite à la parution du nouveau périmètre de protection "espace proche du

rivage" dans le cadre de la loi littoral.

Les responsables de la Communauté de communes de Grand Lieu ont présenté un nouveau dossier, répondant mieux aux exigences formulées par la DIREN (Direction Régionale de

l'Environnement). Cette seconde démarche leur a permis d'obtenir, un avis favorable pour l'implantation de cet équipement dans l'espace situé à l'arrière du canal de dérivation. Les élus tiendront un point presse vendredi 19 octobre.

les amis du lac de Grand Lieu
adresse e-mail
lesamisdulac@yahoo.fr

Le 16 novembre 2001

Madame la Ministre ,

certaines des habitants de ST Philbert de Grand Lieu (44310 Pays de la Loire) sont très inquiets du devenir du lac de Grand Lieu (réserve naturelle pour grande partie).

En effet , des projets comme la future piscine intercommunale de St Philbert de GL se poursuivent dans une zone à moins de 100 m des plus hautes eaux d'hiver du lac . Pour faire passer ce projet , certains ont parlé de cote NGF et d'autre de Buzay, on crée des remblais le long d'une rivière protégée etc (voir l'extrait du bulletin intercommunal de novembre 2001) . Qui ne s'y connaît pas s'y perd et visiblement cela permettrait la création de la piscine !!

Monsieur le Préfet devra prendre une décision dans quelques jours . Pourriez vous l'alerter sur les cotes des plus hautes eaux d'hiver afin qu'il mette un arrêt à ce projet qui viole la loi sur l'eau .

Merci de votre compréhension et, pour vous aider à voir ce qu'il en retourne si cela était nécessaire , veuillez consulter notre site . Certaines pages sont encore longues à charger , veuillez nous en excuser.

Veuillez agréer madame la Ministre l'expression de notre considération la meilleure .

Les amis du Lac de Grand Lieu



CREATION D'UN SITE INTERNET

sur

LE LAC DE GRAND LIEU

"vérités et réalités du lac d'hier et d'aujourd'hui"

adresse : <http://site.voila.fr/lacdegrandlieu>

en cas de difficultés pour ouvrir ce site encore en pleine jeunesse , n'oubliez pas nos pages perso sur voila!
tapez lacdegrandlieu dans l'annuaire des p.perso sur voilà

intérêt : connaître le dictât des gestionnaires de l'hydraulique qui confondent la notion de bassin versant avec la réalité du marais ; rappels historiques sur la vie autour et sur le lac depuis 1800 , témoignages d'anciens , et **lancements d'extraits du livret documentaire "livres verts de 1996,97,98,2000 et 2001 sur le net pour que tous vous puissiez avoir accès aux vrais documents** c'est à dire aux courrier entre les différents comités de défense locaux et le ministère de l'environnement , la préfecture et les mairies concernées . Enfin la vérité sur nos élus qui ne suivent pas les lois sur l'eau , la zone proche du rivage et les protections des zones humides . Les preuves : la future piscine de st philbert , la déchetterie de grand land , le terrain de camping , les permis de construire sur les zones inondables etc.... Au plaisir messieurs les élus !!

les amis du lac

Nouvelle piscine Après le "oui" de la commission des sites

25 OCTOBRE 2001

le
Courrier
du pays de Retz
Hebdomadaire du Sud-Loire

Au terme de quelques mois de suspens, la commission départementale des sites "Perspectives et paysages", vient de donner son feu vert le mercredi 10 octobre à la communauté de communes pour la construction d'une nouvelle piscine sur l'espace situé à l'arrière du canal de dérivation de La Boulogne. Ce dossier à rebondissement est désormais en attente de la délivrance du permis de construire. L'accord préfectoral est attendu pour la fin octobre.

Des documents non mis à jour

Suite à un premier refus de cette commission lors du 14 juin 2001, les élus de la communauté de Grand Lieu ont entamé des rencontres de concertation notamment avec la DIREN (Direction régionale de l'environnement) pour apporter quelques compléments d'informations sur ce dossier. Cet avis défavorable avait été rendu suite à la prise en compte par la DIREN de documents de travail, non mis à jour depuis la réalisation du canal de dérivation. La zone se trouvait alors en zone inondable et humide. Les élus ont donc dû prouver leur bonne foi, avec visite sur le terrain et faire prendre en compte les travaux réalisés en 89-90 sous le contrôle de l'état, lors du creusement du canal.

Les exigences de la DIREN

Compte-tenu de l'évolution du site depuis 89-90 qui a rendu cette zone non-inondable et hors zone humide, la DIREN a souhaité cependant prendre des mesures de réductions d'impact compensatoires pour restituer le caractère de zone humide à



Rémy Dugast chargé de ce dossier et Martin Legeay, président de la communauté de communes sont satisfaits de voir ce dossier avancer

des terrains autour du futur site de la piscine. Une prairie d'un hectare devra être décapée, 7000 mètres-cubes de terre seront enlevés, ainsi qu'un talus de 4000 mètres-cubes qui bordait le parking du futur équipement. Puis pour s'intégrer au mieux dans le paysage, les terrassements du niveau supérieur des plages extérieures seront limités à 5 mètres IGN (moins 0,60m du projet initial). Il faut savoir que la plus grosse crue du lac en 1936 se situait à 3,66 côte IGN. En cette année pluvieuse, le lac en janvier 2001 a plafonné à 3,08 mètres (côte IGN). Autre exigence, le recul de 10 mètres au nord de l'implantation des bâtiments de la future piscine, soit à 110 mètres du canal et à 25 mètres de la haie qui sera conservée. Ces demandes étant acceptées par la communauté de communes, ce projet a donc obtenu l'accord de la commission par dix-neuf voix pour et trois absentions.

Et pour la DDASS

Concernant le respect de tout l'écosystème, la DDASS et la

DDAF avaient déjà donné dès juin et septembre 2000, leur accord pour les équipements à mettre en place. Les eaux usées seront raccordées au réseau public d'assainissement, les eaux de bassins rejoindront le canal après neutralisation avec de l'oxyde de chlore.

Quant aux eaux de lavage des filtres de la piscine, soit un volume journalier de 80 mètres-cubes, elles seront rejetées dans un premier temps dans un bassin de dilution et de décantation avant de rejoindre le canal. Un bassin de traitement supplémentaire sera réalisé pour les eaux de ruissellement en provenance des parkings pour éviter tout risque de pollutions par hydrocarbures du canal.

Le nouveau planning de réalisation prévoit le lancement des dossiers d'appels d'offres fin novembre 2001 après l'obtention du permis de construire. Le choix des entreprises se ferait en février 2002 pour un début des travaux sur le site en mai 2002. Ouverture à l'automne 2003, après quinze mois minimum de travaux.



Une nature à sauvegarder

Littoral, marais, rivières, forêts : la nature en Loire-Atlantique est riche et multiple. Mais aussi fragile. L'environnement est au cœur des préoccupations du Conseil Général pour sauvegarder, valoriser, embellir et léguer aux générations futures un territoire où il fait bon vivre.



Changer le cours... des eaux

Suite aux inondations du début de l'année 2001, le Conseil Général a accéléré le processus de financement destiné à endiguer ce type de phénomène. Ainsi, des fonds très importants ont été débloqués pour la construction d'équipements anti-crue et l'acquisition de sites environnants les communes victimes de ce fléau. Le Conseil Général souhaite en effet récupérer certaines zones qui pourraient tempérer les débordements fluviaux.



L'île Héron

à Saint-Sébastien-sur-Loire

Une signalétique "Espaces naturels"

L'île Héron, Merquel, Marais Breton, Brière,... Le Conseil Général acquiert depuis plusieurs années déjà des espaces naturels dits sensibles qu'il préserve et aménage. Les habitants de Loire-Atlantique peuvent ainsi découvrir des sites magnifiques, dont la fragilité nécessite des précautions et des aménagements. C'est d'ailleurs pour cet-

te raison qu'une signalétique propre au département de Loire-Atlantique va être mise en place pour informer les visiteurs et promeneurs des territoires qu'ils traversent : panneaux pour des sentiers d'interprétation, renseignements sur la faune et à la flore devraient bientôt faire leur apparition.

Paysages de nos campagnes



Quand l'agriculture façonne nos paysages...

Avez-vous remarqué comme la composition des champs cultivés façonne parfois le paysage rural ? Certaines successions multicolores de parcelles séparées par des haies bocagères offrent de belles perspectives, et les zones agricoles présentent alors un double intérêt, économique et paysager. C'est

pourquoi le Conseil Général voudrait les protéger d'un "grignotage" intempestif. Elles constituent trop souvent des réserves sur lesquelles on empiète au gré de l'urbanisme, sans égard pour leur rôle dans la composition de notre environnement. Dans le même esprit, il encourage les agriculteurs à défendre

une agriculture de qualité, toujours plus attractive pour les promeneurs. Déjà en place, certaines actions du Conseil Général soutiennent l'émergence d'un bâti mieux intégré à la nature et de clôtures "vertes", telles les haies bocagères, qui présentent l'avantage de retenir les eaux et d'abriter les bêtes •

Respecter la terre pour préserver l'eau

Tour à tour généreuse ou dévastatrice, l'eau reste l'or blanc, la richesse naturelle que l'homme doit avant tout protéger. Pour la préserver le mieux possible, le Conseil Général aide actuellement l'Etat à mettre en place un outil de gestion des boues d'épandages agricoles, industrielles et urbaines pour réduire

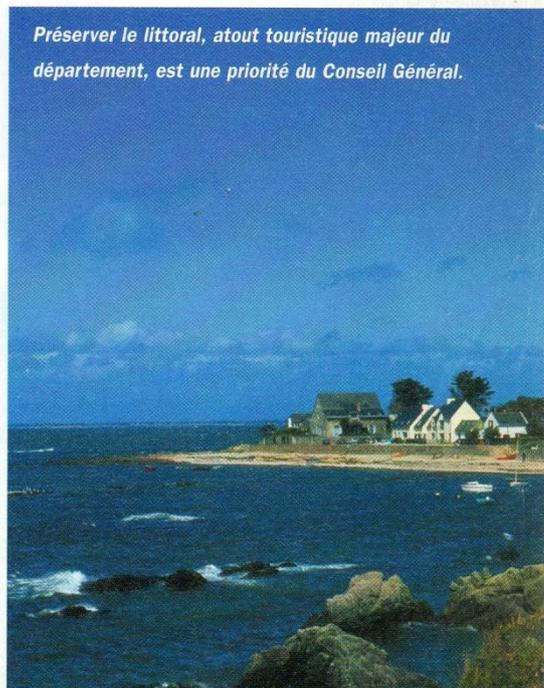
leur concentration préjudiciable à la qualité des cours d'eau et nappes souterraines. Il s'investit également au côté des syndicats d'eau pour protéger les captages d'eau potable des polluants naturels ou d'origine humaine. Respecter les capacités de la terre, c'est préserver l'eau qui la fait vivre, qui nous fait vivre •

Le charme des centre-bourgs

Préserver l'environnement tout en satisfaisant les demandes d'urbanisme en milieu rural est tout à fait possible. Le Conseil Général favorise d'ailleurs souvent la réhabilitation de maisons de bourg. Une

orientation qui offre l'avantage d'améliorer la physionomie des centres-bourgs, lesquels bénéficient également de soutiens départementaux pour leur propres travaux d'embellissement •

Préserver le littoral, atout touristique majeur du département, est une priorité du Conseil Général.



NUMÉRO SPÉCIAL • Novembre 2001

19

REPONSE AU SUJET DE LA DECISION SUR LA FUTURE PISCINE INTERCOMMUNALE (ET DE SON EVOLUTION)

1. BRAVO !!

20 octobre 2001 , "le site d'implantation n'est pas inondable et n'a plus les caractéristiques d'une zone humide depuis les travaux liés au creusement du canal de dérivation de la Boulogne", dicit Martin Legeay, président du comité de commune de Grand Lieu.

Regardez plutôt la réalité ! Photo de janvier 1999 de cette soi-disant "zone sèche" , lieu de la future piscine !!!

Merci messieurs les élus de nous donner les arguments !

2. HISTORIQUE

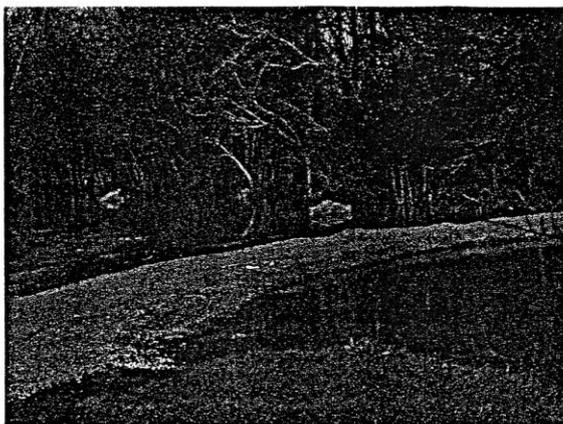
- le oui-non de la commission des sites
- l'annonce de la piscine
- le raccordement des eaux usées au réseau public d'assainissement
- la neutralisation des eaux avec l'oxyde de chlore
- la réalisation d'un bassin de dilution
- la réalisation d'un bassin de traitement des eaux de ruissellement du parking

Enfin , tout cela prévu dans une zone humide !

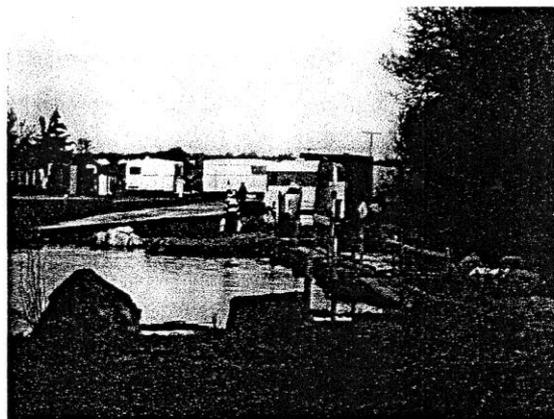
On attend la décision du préfet .

Alors pourquoi annoncer une piscine et encore mieux un groupe scolaire associé à celle-ci , quand le préfet peut encore dire NON ? Il est normalement garant du respect des lois et du respect de la délimitation d'espace proche du rivage de la loi littoral et donc des bassins de rétention de crue !

A la lecture de ces articles, on pourra remarquer qu'on applique la loi sur l'eau, loi littoral, convention de Ramsar... pour des petits projets à caractère éducatifs ou autres. Par contre, après un bras de fer, ceux qui se prétendent protecteurs de Grand-Lieu et attentifs à sa sauvegarde continuent d'urbaniser la zone inondable des petits copains et détruisent une à une les interactions entre Lac et marais provoquant à long terme un mauvais approvisionnement des nappes phréatiques et un déséquilibre dans le rôle autoépurateur des marais en hiver. (voir salon international des zones humides page : 95)
 Dans ces lois le camping est interdit en zone inondable, pourtant à St Philbert :



Accès remblayé en urgence pour les gens du voyage à la cote 3 m



passerelle flottante installée en urgence à la cote 3.50 m

Sans oublier le terrain de camping municipal inondé à la cote 3 ml buzay (p 43 livre vert 1997 et 150 du livre vert 1999)

A une cote 3 m, le terrain des gens du voyage est devenue une île du Lac.

Tous les moyens sont bons pour résister, attendons la cote 4.00m voire 4.55m

Mr Barnier lors de sa visite des bords de Loire lorsqu'il était ministre, déclarait :

« S'il le faut, il faudra détruire tout ce qui a été construit en zone inondable »
 Mde Bachelot actuelle ministre de l'Environnement a aujourd'hui en projet une proposition de loi pour subventionner la destruction des constructions dans les zones inondables pour les reconstruire hors site !!! Quelle logique, l'administration par la voix de Mde Klein, secrétaire générale de la Préfecture a donné son accord pour la construction de la piscine en Octobre 2001 dans la zone inondable !!!

Le Conseil Général qui se veut lui aussi protecteur de l'environnement (page 47 et 48) subventionne et donc adhère à l'urbanisation en zone inondable, par contre, pas un sou pour ceux qui entretiennent naturellement le Lac et ses marais

Après avoir récemment obtenu des subventions pour urbaniser à St Philbert de Grand-Lieu dans la zone inondable, aura-t-on à nouveau d'autres subventions pour détruire et reconstruire hors site avant même la mise en service d'équipements publics.

L'application des lois ne se font pas de la même façon pour tous, pour les autres acteurs économiques autour du Lac, aucun compromis n'est possible sur les contraintes qui leur sont imposées.

Le S.A.G.E

La gestion de l'eau En quantité et qualité suivant l'administration



Pour les riverains c'est :

La quantité, c'est le respect des niveaux d'eau d'hiver pour la réalimentation des nappes phréatiques et des niveaux d'eau d'été permettant l'entretien et l'agriculture extensive de Grand-Lieu
La qualité, c'est : le bon fonctionnement de la zone humide par sa végétation (voir page 95) avec des études scientifiques honnêtes et objectives sur les pollutions ex : la Bromadiolone ?, les matières organiques dues à la surpopulation d'animaux sauvages ?, la décharge de Grand-Landes sur la source de la Logne ?, des stations d'épuration hors zone inondable ?, des capteurs de pollution bien placés et en état de marche ?, etc etc ...

L'étude d'impact, dit la préfecture, ne sera pas bouclée avant fin 2001

Grandlieu : le lac garde son eau

Le niveau d'eau du lac de Grandlieu, confirme la préfecture, ne sera pas réexaminé avant la fin de 2001. Mais, d'ores et déjà, il paraît exclu qu'il baisse, comme le souhaitent depuis cinq ans une centaine d'agriculteurs riverains.

1995 : le lac de Grandlieu, le plus vaste lac de plaine de France en hiver, étouffe sous le botulisme, les plantes envahissantes. « 40 000 oiseaux », selon la Réserve naturelle, périront. 6 avril 1995 : un arrêté expérimental de Michel Barnier, alors ministre de l'Environnement, décide la remontée du niveau d'eau. Le scénario 2, qui prévoit un abondement de 30 à 40 cm, est retenu. Il ne sera jamais vraiment appliqué.

28 mars 1996, un autre arrêté ministériel est pris. Il est contesté dès l'origine par des riverains agriculteurs, qui ouvrent des vannes illégalement. Le scénario 1 ter, qui élève le niveau de quelque 20 cm par rapport à l'avant 1995, est décidé. C'est lui qui est en vigueur aujourd'hui. « Il n'est pas à l'ordre du jour de revenir sur le niveau actuel. Le modifier serait compromettre la situation du lac », fait remarquer Laurent Cayrel, secrétaire général de la préfecture.

Une évaluation sereine ?

Le bilan de l'étude d'impact sur la faune, la flore et l'agriculture, qui devait être établi à l'issue des cinq ans, soit aux premiers jours du printemps prochain, sera retardé. « Rien ne bougera avant la fin 2001, car des études complémentaires sont nécessaires », précise M. Cayrel.

En refusant « toute étude agronomique ou floristique sur les prairies de Grandlieu », les agriculteurs réunis au sein de l'Association de sauvegarde des marais du lac entendent protester, le 24 juin 1998,



Le lac, comme nombre d'espaces humides, est menacé. Il est aussi un sujet de controverse aiguë.

contre « l'entêtement de l'administration ». Et s'élever contre la baisse des indemnités : l'hectare immergé ayant été ramené, par l'Etat, de 900 F à 200 F.

« L'évaluation sereine passait par une évaluation sur site », explique maintenant le sous-préfet. Lequel regrette que les pertes financières réelles de l'agriculture n'aient pu être déterminées : « Le point zéro n'a pas été fait ».

De la souplesse ?

Laurent Cayrel souhaite cependant que les agriculteurs concernés (en particulier ceux de St-Lumine-de-Coutais, Saint-Philbert-de-Grandlieu, La Che-

vrolière et Saint-Mars-de-Coutais) « soient mieux associés à la gestion des niveaux d'eau ». Le sous-préfet évoque l'éventualité « d'espaces de souplesse [...] quand les pluviométries sont exceptionnelles, comme ce fut le cas au printemps 2000 ».

« Nous ne nous battons pas pour avoir des primes, faisait savoir hier Gérard Monnier, de l'association de sauvegarde. Ce qui n'est pas acceptable, c'est la réglementation du niveau d'eau, qui dégrade un environnement de qualité légué de génération en génération ». M. Monnier dénonce une politique de niveau d'eau zélée : « L'arrêté ministériel prévoit en ce moment une côte à 1,60 m, or elle est à 1,75 m ».

La porte de l'Etat ne paraît pas fer-

mée aux paysans touchés. Mais son ouverture, quand même, est limitée. Le niveau d'eau au cœur du conflit ne paraissant pas fondamentalement négociable aux yeux de la préfecture.

Reste la question de la pollution en amont, tout aussi vitale pour la pérennité du lac de Grandlieu, cet espace sensible. Le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage), qui va entrer en application en 2001, apportera-t-il une réponse ? Nous en parlerons lors d'une prochaine édition.

Gaspard NORRITO.

À suivre : le Sage de Grandlieu, premier du Grand ouest, est bouclé.

55

Sage de Grandlieu : l'avis de Stéphan Beaugé

Stéphan Beaugé, conseiller général du canton, n'est pas hostile au SAGE de Grandlieu. Il souhaite qu'il ne se fasse pas contre les agriculteurs du bord du lac.

Nous avons, dans nos éditions de mardi et mercredi, évoqué l'avenir du lac de Grandlieu. Stéphan Beaugé, conseiller général, souhaite expliquer les raisons de son abstention lors du vote du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) concernant la Logne, la Boulogne, l'Ognon et Grandlieu.

M. Beaugé veut d'abord dire qu'il

ne se sent pas seul: « Deux communes, La Chevrolière et Saint-Lumine, dit-il, se sont opposées au projet ». L'élu du canton estime que ce SAGE « est une usine à gaz, qui n'est pour l'instant que du papier ». M. Beaugé explique que « la plupart des agriculteurs » du bord du lac le dénoncent. « Or, déclare M. Beaugé, si vous ne faites pas adhérer les gens, ça ne peut pas marcher ». Le conseiller général n'est d'ailleurs pas opposé au principe du SAGE, mais à condition « qu'il y ait une meilleure adhésion du monde agricole ». Cela passe par une écoute de ces professionnels, sur la question par exemple

du niveau d'eau, « afin que l'activité agricole ne disparaisse pas dans les 20 ans » autour du lac. Enfin, l'élu regrette que le SAGE « n'ait pas d'argent et que trop d'actions y soient prévues ». D'où son

souhait « qu'il y ait moins d'actions si l'on veut avoir des résultats ». Et surtout « une clarification des engagements des collectivités locales et de l'état » pour le rendre opérationnel.

Ouest-France
21-22 octobre 2000

Mesure exceptionnelle due aux pluies abondantes Grandlieu : les vannes s'ouvrent

Les fortes pluies de ces dernières semaines conduisent la préfecture à ouvrir exceptionnellement les vannes du lac de Grandlieu.

Il est tombé 180 mm d'eau à Saint-Même-le-Tenu durant le dernier mois. Ces précipitations surviennent après une année marquée par des pluies abondantes et fréquentes.

Le haut niveau du lac avait amené les éleveurs riverains à

se plaindre d'une inondation de neuf mois de leurs pâturages. Récemment (lire « Ouest-France » du 17 octobre), Laurent Cayrel, secrétaire général de la préfecture, n'excluait pas de possibles « espaces de souplesse [...] quand les pluviométries sont exceptionnelles ».

Ce sont ces « espaces » qui sont aujourd'hui utilisés. La raison invoquée par la préfecture fait d'ailleurs clairement allusion à la colère des éleveurs : « Le lac

connaît des niveaux très élevés qui occasionnent des protestations répétées des riverains inquiets des conséquences éventuelles d'une submersion prolongée de leurs prairies ».

La représentation de l'État prend donc, « à titre exceptionnel », un arrêté temporaire autorisant, pendant un mois, l'ouverture des vannes à l'écluse de Bouaye, de manière à limiter le niveau d'eau à la cote de Buzay, à 1,65 m au lieu d'1,80 m.

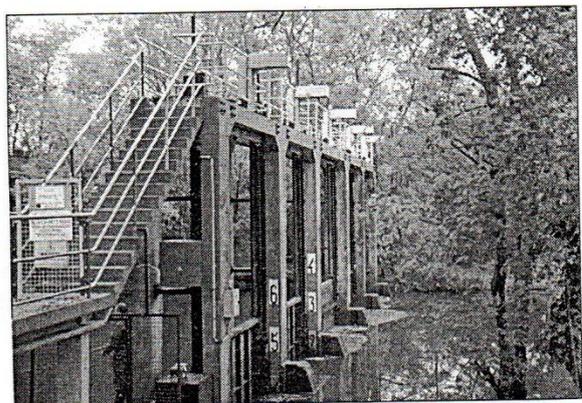
Le départ de Laurent Cayrel, nommé préfet du Jura



Entouré du préfet Michel Blangy et du maire de Nantes, Laurent Cayrel a été complimé pour sa distinction et sa première affectation de préfet.

Le secrétaire général de la préfecture de Nantes, Laurent Cayrel, a pu mesurer vendredi soir, à l'occasion de son départ pour le Jura, dont il vient d'être nommé préfet, combien a été appréciée son action pendant ses trois années de travail en Loire-Atlantique. Luc Dejoie, président du conseil général et Jean-Marc Ayrault, député-maire de Nantes et président du district

de l'agglomération, au nom des parlementaires et des nombreux maires présents, lui ont témoigné leur estime et l'ont félicité pour ses qualités d'administrateur efficace. Le préfet Michel Blangy, après avoir loué son sérieux, sa compétence, sa puissance de travail et son « souci permanent de bien servir l'État », lui a remis les insignes de chevalier de la légion d'honneur.



Vannage de Bouaye

Le lac de Grand-Lieu baisse de 3 cm par jour

Le niveau du lac cotait, samedi, à 3,54 m à Passay. Le record de 1995 a été battu. Depuis, l'eau baisse de 3 cm par jour.

3,47 m à Bouaye ; 3,54 m à Passay. Le lac, samedi, était, par rapport à son niveau saisonnier, plus haut d'1,20 m. Depuis, avec la régression des pluies, il diminue de 3 cm par jour. « **Maintenant, on devrait aller vers le froid. On tient le bon bout** », assurait hier Hervé de Villepin.

Le patron du réseau hydraulique du sud-Loire pense que le lac ne reviendra à sa cote normale qu'à la fin février. Les grandes marées actuelles, si elles ralentissent l'évacuation en baie de Bourgneuf, permettent de meilleurs écoulements en Loire. Tout bon pour l'Acheneau, le Tenu et le lac.

800 mm depuis septembre

Depuis septembre, il est tombé 800 mm de pluie, dont 100 mm depuis le 1^{er} de l'an. Ces pluviométries sont exceptionnelles. Elles expliquent les hauts niveaux des cours d'eau. « **Malgré ces quantités de pluie, nous n'avons pas eu d'inondations sévères**, explique M. de Villepin.

Le directeur de la Compagnie d'exploitation des ports rappelle « **les inondations catastrophiques** » d'il y a 40 ans. Depuis, l'Union des marais, puis le Syndicat hydraulique ont substantiellement amélioré les écoulements. Malgré des précipitations abondantes, la situation a été contrôlée. Hier, les veilleurs de l'hydraulique pouvaient souffler...



Le lac à Passay baisse, mais il reste haut.

Ouest-France 29/11 2007

Niveaux d'eau : les vannes sont grandes ouvertes

La situation des niveaux d'eau, en sud-Loire, n'est pas alarmante, mais elle peut devenir préoccupante si les pluies persistent, déclare Hervé de Villepin.

Le directeur de la Compagnie d'exploitation des ports, chargé de tous les ouvrages pour le Syndicat hydraulique du sud-Loire, vient d'envoyer une note aux maires du sud-Loire. Car le niveau d'eau monte doucement, mais sûrement.

« **Il faudrait que les pluies s'arrêtent** », explique Hervé de Villepin. D'autant plus que la Loire va connaître une crue en fin de semaine. L'écoulement vers la mer va s'en trouver contrarié. « **Depuis le 19 octobre, tous les vannages dont nous avons la gestion sont ouverts au maximum pour les écoulements vers la Loire, comme vers la baie de Bourgneuf** », écrit Hervé de Villepin.

Le niveau d'eau actuel est équivalent à ce qu'on enregistre habituellement en janvier. « **Le lac de Grandlieu a atteint la cote de 3,90 m à Passay en février 1988 et 3,63 m en février 1995. Nous sommes ce matin (mardi) à 3,39 m** », explique le directeur.

Avec la crue à venir de la Loire, « **nos temps d'écoulement du bas-**



A Port-Saint-Père, autour de la zone de loisirs, des terrains de football et une chaussée sont inondés par l'Acheneau grossi.

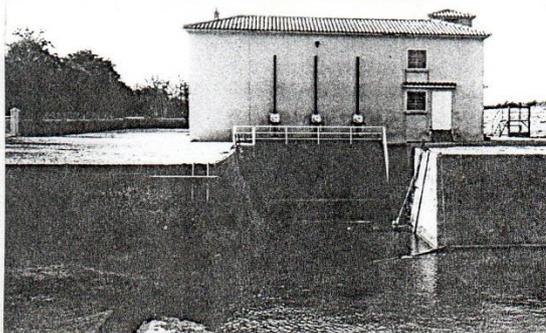
sin de Grandlieu et de l'Acheneau » seront diminués, ajoute M. de Villepin. Pour la partie baie de Bourgneuf, la remise en place de la troisième vanne du Cilet va permettre, dès jeudi soir, d'écouler 24 heures sur 24 pendant une semaine. « **Compte-tenu de la baisse du coefficient de marée** ». Cela devrait faire diminuer le niveau très haut de l'ensemble des marais.

« **Si les pluies devaient persis-**

ter, la situation deviendrait préoccupante » conclut cependant Hervé de Villepin. Des chaussées à Saint-Mars-de-Coutais ou Bouaye, pourraient inonder. E des maisons situées sur des points bas (comme on en a vu Pornic, le long du canal de Haute-Perche) se retrouveraient dans l'eau. Mais, que chacun garde son sang-froid, on n'en est pas là.

G.N.

La station de pompage de St-Même pour remonter l'eau de 3 m. par l'Acheneau et le Tenu, et l'envoyer sur Machecouil pour les maraichers, Bois de Cené, Bouin, Bourgneuf.



Une action sur les 43 communes en amont du lac de Grandlieu

Un Sage au chevet des rivières

Les 43 communes de Loire-Atlantique et Vendée, situées sur le bassin versant du lac de Grandlieu, veulent agir pour améliorer la santé des rivières. Le remède ? Le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage). Celui de la Logne, la Boulogne, l'Ognon et Grandlieu, vient d'être approuvé. Sera-t-il à la hauteur du mal ?

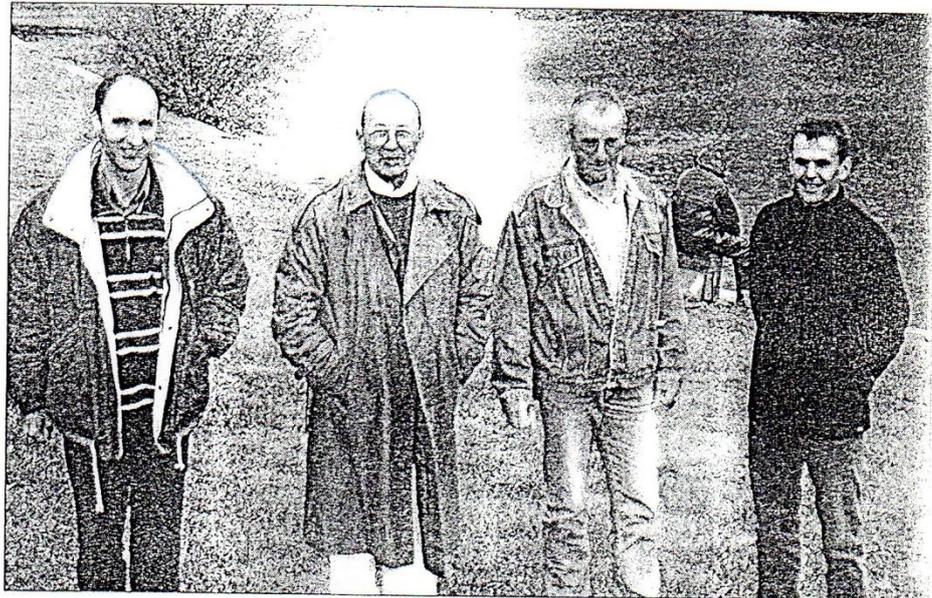
Prévus par la loi sur l'eau, les Sage sont des documents d'intention - et d'action - élaborés par les acteurs (municipalités, départements, agriculteurs, pêcheurs, associations de protection de la nature, chambres consulaires...) qui interviennent dans la politique de l'eau. Le Sage du bassin versant de Grandlieu, 630 000 ha et 85 000 habitants, est le premier à être entériné dans le grand Ouest.

« À l'origine du Sage, il y a le syndicat Logne-Boulogne créé en 1978 », explique le président Claude Vincendeau, ancien conseiller général-maire de Saint-Philbert-de-Grandlieu. Ce syndicat, qui agissait déjà sur les deux départements, suppléait les propriétaires privés défaillants, en nettoyant le lit et les berges de ces cours d'eau. Après les « contrats rivière », la loi sur l'eau est arrivée en 1992. Il était temps, alors, de penser une action sur l'ensemble d'un bassin versant.

Stopper la dégradation

Le Sage de Grandlieu (1) naît dans le bocage vendéen. Il inclut trois rivières, le lac et s'achève à l'écluse de Bouaye. Cette porte régule le niveau d'eau controversé du lac de plaine le plus vaste de France en hiver. Depuis 1995, la commission locale de l'eau, forte de 52 membres (dont la moitié d'élus politiques), réfléchit à des mesures d'assainissement de l'eau « Le Sage a été approuvé à l'unanimité moins une abstention », se réjouit Claude Vincendeau.

« Le Sage n'est pas là pour ajouter de nouvelles contraintes, tient à préciser Bruno Chopin, son animateur. Il est un instrument de concertation, pas de régle-



Sur les rives de la Boulogne, de gauche à droite : Bruno Chopin et Claude Vincendeau, animateur et président du Sage, ainsi que Paul Desveronnières et François Charruau, techniciens de rivière.

mentation supplémentaire ». Certes. Mais modifiera-t-on l'état souvent déplorable des rivières sans mesures engageant chacun ? Un seul chiffre situe le niveau de l'enjeu : ces dix dernières années, les concentrations de phosphore et d'azote, éléments capitaux dans l'eutrophisation des eaux, ont été multipliées entre deux et trois à Grandlieu.

Réaliste, le Sage ne se donne cependant pas pour but une eau de bonne mais « de moyenne qualité ». Ce qui représentera déjà un progrès. « Il nous faut stopper cette dégradation. Et puis, sur dix ans, améliorer », précise Claude Vincendeau.

Un plan de sauvetage ?

Pour atteindre cet objectif déjà ambitieux, plusieurs actions devraient être menées : pour éviter, l'été, les puisages intempestifs dans les rivières ; optimiser les performances des stations d'épuration ; diminuer les pollutions

d'origine industrielle et agricole, etc. À ce titre, les opérations en cours pilotées par la chambre d'agriculture, visant à réduire les apports phytosanitaires et à mettre aux normes 60 élevages sur le bassin de l'Ognon (un projet sera aussi lancé sur celui de La Logne en 2001), font figure d'exemple.

Problème : le Sage n'a pas d'argent. Il n'est pas maître d'ouvrage. Il n'est « qu'un » lieu de réflexion. « Le Sage doit être réussi, mais nous ne le ferons pas tout seuls », prévient le président. D'où son idée d'utiliser les « contrats rivière » pour lancer des opérations concrètes. À condition, fait remarquer Claude Vincendeau, « que l'État suive par des subventions ».

Loïc Marion, directeur de la Réserve naturelle de Grandlieu, regrette que le Sage « ne soit pas contraignant ». Il pense cependant que ce schéma d'aménagement « est un élément essentiel au plan de sauvetage du lac ». Comment le réussir ? Les acteurs signataires du document, s'ils

le font vivre, devraient en principe rencontrer la bonne volonté, sonnante et rébuchante, de l'État.

Mais les aidera-t-on vraiment, ces acteurs, tant que par le biais de subventions publiques seront favorisées, fait remarquer Loïc Marion, des cultures telles le maïs ensilage, fort consommateur d'eau, d'engrais et de pesticides ? L'Europe, toutefois, les pêcheurs professionnels de Grandlieu le rappellent (lire ci-dessous), c'est aussi, en perspective, des lois environnementales plus rigoureuses. Ces textes et d'autres, plus hexagonaux, appliqués par le terrain à travers le Sage, pourraient restaurer la santé d'une eau source de vie, aujourd'hui bien détériorée.

(1) Le Sage sera opérationnel au printemps 2001. Il sera auparavant soumis à l'avis du conseil régional, des deux conseils généraux concernés et du Comité de bassin Loire-Bretagne. Les populations, par enquête publique, seront concertées, avant que le préfet de région le paraphe.

SAINT-LUMINE DE COUTAIS

Conseil municipal Accord de principe

au Sage

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, charge le maire de préparer une réponse qui tiendra compte des éléments suivants :

1 — Exposé des problèmes spécifiques de la commune de Saint-Lumine de Coutais : utilisation des marais, très nombreuses contraintes (site classé, réserve naturelle, loi littoral, Natura 2000, etc...)

2 — accord de principe du conseil municipal pour la protection du site de Grand Lieu par un SAGE.

3 — Rejet du projet de SAGE Logne, Boulogne, Ognon et Grand Lieu tel qu'il est présenté en raison de trop nombreuses zones d'ombres : financement, prise en compte des propositions formulées par les groupes locaux, délimitation des zones humides non définies clairement et contraintes inconnues, niveau des eaux conditionnant notamment la qualité des marais de fauche et marais paissants...

Le Courrier du Pays de Retz



5 OCT. 2000

12 OCT. 2000

LA CHEVROLIÈRE

Conseil municipal Non au Schéma de gestion des eaux

Budget supplémentaire et SAGE de Grand Lieu - Consultée, comme toutes les communes concernées par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du lac de Grand Lieu), la majorité du conseil s'est abstenue de toute prise de décision dans l'état actuel du projet, tant que la

réflexion reste inachevée et tant que les modalités de financement des actions ne sont pas clairement énoncées.

SAINT-PHILBERT DE GRANDLIEU

Conseil municipal (suite)

Le Sage provoque des remous

Adoption du Sage

La commission locale de l'eau (CLE) composée de vingt-six élus locaux de tout le bassin versant de La Logne, La Boulogne, de L'Ognon et du lac de Grand Lieu, de treize représentants de l'état et de treize représentants des usagers: agriculteurs, viticulteurs maraîchers, irriguants, pêcheurs, chasseurs, réserve naturelle ... a approuvé le 29 mars dernier le projet de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de tout ce bassin

versant de Grand Lieu. Michel Lepri, maire, y voit l'intérêt de mener une action cohérente sur l'ensemble du bassin " Ce Sage devrait permettre d'être mieux entendu auprès des administrations; il sera l'interface par rapport à l'état, à la réserve. La CLE sera l'interlocuteur obligé et reconnu comme la véritable cellule de concertation qui réunit tous les acteurs de Grand Lieu autour d'une même table...". Réaction de Mme Langlois, qui demande à ce que les intérêts des agriculteurs sur Grand Lieu soient respectés : "Que devient dans tout cela l'entretien des zones humides, et l'activité humaine sur Grand Lieu ? Si l'on chasse les hommes de Grand Lieu, c'est la fin de Grand Lieu...". Autre réaction, celle de Alain Héry " Le Sage est peut-être plein de bonnes intentions, mais voici cinq années que le niveau d'eau du lac a été relevé; l'incidence sur les marais est catastrophique avec une perte de rendement et de qualité des fourrages de 50 à 60 %. La hauteur des eaux modulée suivant la pluviométrie n'a jamais été respectée par l'administration; on fait tout actuellement pour

chasser les agriculteurs de Grand Lieu...". Réponse de Michel Lepri : " C'est justement en entrant dans ces instances que nous pourrions réagir et agir. Le Sage sera un contre-pouvoir sur Grand Lieu, seul moyen de se faire entendre auprès du pouvoir politique. Et je suis tout à fait prêt à rappeler dans cette délibération la volonté des élus quant au le maintien des activités humaines à Grand Lieu qui participe à l'amélioration de la qualité des eaux de cet espace...". Ce Sage est adopté par le conseil avec deux absentions.

Les décisions des élus

Oui au Sage

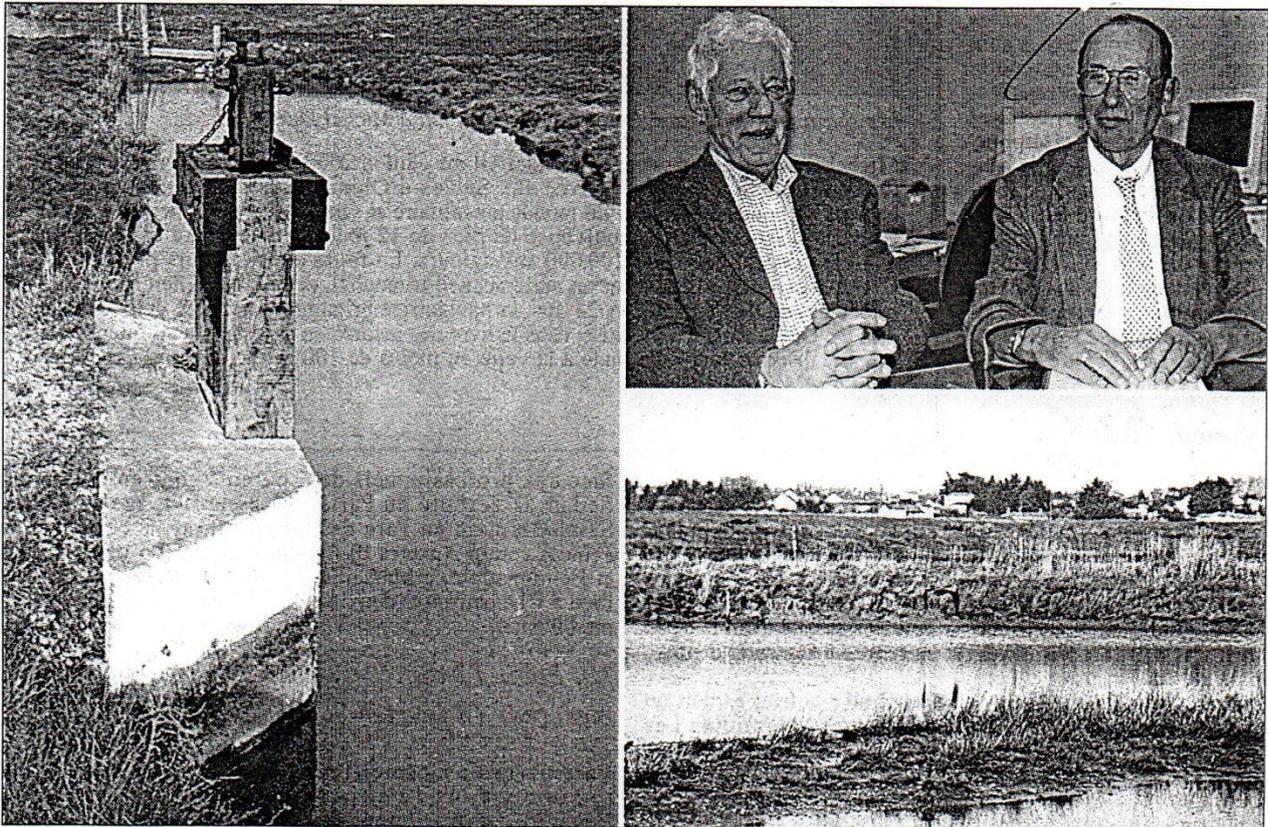
LEGÉ

Agriculture - Avis à donner sur le projet SAGE Logne et Boulogne, Ognon et Grand Lieu. Le Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux. Franck Guilbeau, adjoint, a apporté les explications concernant le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) lequel a fait l'objet d'un document de travail distribué auprès de tous les secteurs concernés par la

commission locale de l'eau. Cet outil permet de planifier l'ensemble du bassin versant, la commune de Legé est concernée par la rivière "La Logne". Le SAGE a aussi pour objet une gestion équilibrée et concertée de la ressource en eau (préservation des zones humides, lutte contre la pollution, etc.) Six enjeux ont été retenus : amélioration du fonctionnement

des écosystèmes aquatiques ; préservation, restauration des zones humides ; amélioration de la qualité des eaux des cours d'eau. Limitation des phénomènes d'eutrophisation du lac ; gestion quantitative en étiage et développement des activités de tourisme et de loisirs. Le conseil a approuvé les mesures proposées par des actions sur le regard de la loi sur l'eau.

Syndicat d'aménagement hydraulique du Sud-Loire **Epingle par la justice**



En examinant les comptes du syndicat d'aménagement hydraulique (SAH), la Chambre régionale des comptes a constaté plusieurs irrégularités. Claude Vincendeau, président du syndicat, et Hubert de Grandmaison, président de l'Union des marais, répondent aux arguments des magistrats..

Monsieur JEANEAU Jules

- Délégué à la Société du Canal de Buzay
pour la commune de St Philbert de Grand Lieu

Monsieur GRIS Philippe

- Délégué à la Société du Canal de Buzay
pour la commune de St Philbert de Grand Lieu

St Philbert, le 17 avril 2001

▪ **Projet Sage** – Sur l'ensemble des communes concernées, le projet de Sage (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de Logne, Boulogne, Ognon et Grand Lieu peut être consulté par le public en mairie, jusqu'au 19 avril. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et consigner leurs observations sur un registre.

Objet : Observations sur le S.A.G.E. du bassin versant de Grand Lieu.



22 MARS 2001

En tant que représentants de St Philbert de Grand Lieu à la société du Canal de Buzay, nous aurions aimé siéger au S.A.G.E. suivant le conseil de Mr VERIDIQUE, directeur de la D.D.A.F. de l'époque. La demande a été faite à la Préfecture mais sans doute refusée, car elle n'a jamais eu de réponse !

Notre point de vue sur les incohérences du dossier « S.A.G.E. » et plan de sauvetage de Grand Lieu, restauration des zones humides :

- Dans la restauration des zones humides, prenons l'exemple de Grand Lieu, les douves sont entretenues de façon exemplaire sur les marais et les fonds (roselières) de la partie privée, par contre dans la roselière de la Réserve Naturelle, les 15 km de canaux sont complètement bouchés.
- Objectif 3 du S.A.G.E. : entretenir et restaurer les cours d'eau : ces douves entretenues de la Réserve Naturelle permettraient une eau de qualité donc propice à la pisciculture et à l'ensemble de la faune.
- Restauration des cours d'eau pour Grand Lieu cela veut dire la destruction du vannage de Bouaye (cet hiver et l'hiver dernier, l'eau a très souvent été à 3 m = niveau normal d'ailleurs. Puisqu'à partir de 2 m 35, l'eau passe par-dessus le vannage de Bouaye, celui-ci devient complètement inutile. Il est donc inadmissible que la vallée de l'Acheneau et la vallée du Tenu ne fassent pas parti du S.A.G.E. et restauration des socs rocheux, ainsi la civelle reviendra naturellement comme autrefois et la vallée de l'Acheneau redeviendra partie intégrante du Lac de Grand Lieu.
- La restauration des zones humides, c'est principalement l'arrêt de l'urbanisation et pourquoi pas la destruction de tout ce qui a été construit sur des centaines d'hectares tout le tour du lac, comme l'a déclaré Monsieur BARNIER lors de sa visite sur la Loire en 1994, alors Ministre de l'environnement et sur sa circulaire du 24.01.1994 paru au Journal Officiel du 10.04.1994 pour la restauration des zones humides, et ce, à l'intérieur de la zone inondable cotée à 4,55 ml Buzay (cote de crue séculaire, 1872, 1910, 1936, 1988 à 4,20 ml et 1995 à 3,93 ml) et donc le respect des bassins naturels de rétention.

Les S.A.G.E. doivent établir l'inventaire et la cartographie des zones humides et leur périmètre.

- Comment le S.A.G.E. de Grand Lieu et sur quelle carte va-t-il se baser pour délimiter la zone humide de St Philbert de Grand Lieu ???

Objectif vital : Sauvegarder et mettre en valeur les zones humides :

- En y construisant des stations d'épuration, des piscines, des lotissements, bref en urbanisant et vite, tant qu'on peut encore « **s'arranger le coup** ».

Validation et actualisation de l'état des lieux.

- **Comme dit auparavant pour s'amnistier et s'auto pardonner des erreurs commises.**

Les trois volets du plan de sauvetage de Grand Lieu, le S.A.G.E., le niveau d'eau, le dévasage ont déjà coûté plusieurs centaines de millions de francs, plus les acquisitions foncières si chères à la S.N.P.N. avec l'argent public, déjà plusieurs centaines d'hectares acquis (dans le dossier du programme L.I.F.E. de Monsieur MARION en 1993, sur un budget sollicité de 19 830 000 frs, celui-ci demandait 6 300 000 frs de subventions rien que pour ces acquisitions, pas cher l'argent public (source : chronique européenne n°10 de juillet 1993). Pourtant avec des gens de bon sens, en créant des emplois et avec moins d'argent public, on pourrait faire le bien être de Grand Lieu.

Protéger l'eau de la pollution pour qu'il y ait plus de poissons dans le lac de Grand-Lieu, et revenir aux conditions d'autrefois !!!

Alors que fait-on des cormorans qui n'existaient pas à Grand-Lieu il y a 20 ans, qui aujourd'hui y sont des milles exerçant une prédation de 500 à 700 grs de poissons par jour, par individu et qui sont protégés. Les ragondins non plus n'existaient pas, aujourd'hui ils sont des dizaines de mille. Les mouettes et goélands dont le nombre n'est même pas chiffrable, les hérons en surpopulation, combien de tonnes/jour de matières organiques cela représente-t-il ?

De quelle pollution parle le S.A.G.E. ?

Le S.A.G.E. nécessite l'entretien des fosses du bassin versant !!!

Et le lac qui est en friche sans aucun entretien, pourtant les délibérations des conseils municipaux de février 1996 ont exigé que l'entretien traditionnels respectant les us et coutumes du lac soit repris avec l'entretien des douves, le faucardage, le bûcheronnage, etc ...

Il faut modifier les niveaux d'eau et éviter la pollution de l'eau dans l'intérêt général !!! C'est créer cette pollution, c'est recréer l'insalubrité avec des eaux croupies de faible profondeur sur les marais avec invasion de moustiques. La société du Canal de Buzay a été créée en 1712 pour cause d'insalubrité, ce que l'on veut ignorer dans les réunions et les études. Pourtant la fièvre des marais ou paludisme, n'a disparu de Grand Lieu que depuis la dernière guerre. Lors de la première réunion du comité consultatif de la réserve naturelle de Grand Lieu, Monsieur MARION déclare : " la prolifération de végétaux exubérants tel que les roseaux et surtout les châtaignes d'eau appelées ici macres". La plaquette du conseil général rappelant cette déclaration de Loïc MARION insiste : celui-ci parle en expert ! Pourtant, il est scientifiquement reconnu et prouvé (aucun scientifique digne de ce nom ne dira le contraire) qu'en cas de pollution, les macres sont les premières plantes à disparaître ??? etc ... Ce sont des pleines pages de contradictions qui ont été écrites par Loïc MARION et ses collaborateurs depuis des années dans la presse, dans les études et des rapports douteux. L'administration, les élus, les ont vu et lu, mais le silence est d'or, il vaut mieux ne rien voir et laisser faire.

En 1986, la France a adhéré à un réseau international : la convention de RAMSAR. Ce réseau favorise l'échange d'expériences et de savoir-faire. Il facilite la coopération notamment pour la gestion des zones humides !

Vu toutes ces circonstances, une remise à plat du dossier est nécessaire.

Jules JEANEAU

Philippe GRIS

Environnement : Claude Naud préside désormais la commission locale de l'Eau

Le conseiller général du canton de Legé, Claude Naud, a été élu président de la Commission locale de l'eau (CLE) hier à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. Une élection sans grande surprise mais très suivie par les différents partenaires du bassin versant du lac de Grand-Lieu.

Claude Naud succède ainsi au Philibertin Claude Vincendeau qui initia la CLE le 20 décembre 1995, il y a six ans exactement. L' élu legéen qui préside également le syndicat de rivières Logne-et-Boulogne aura donc la charge de mettre en œuvre le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du lac de Grand-Lieu), son prédécesseur en ayant conduit la rédaction pendant

six longues années d'intenses palabres entre élus, usagers, représentants de l'Etat et de l'administration. Soumis à la population entre le 19 février et le 19 avril 2001, ces textes déposés dans vingt-quatre communes de Loire-Atlantique et vingt de Vendée ont fait l'objet de trois observations seulement. Les deux premières aux textes identiques émanent des chasseurs de gibiers d'eau (à Saint-Lumine-de-Coutais) et de la société du canal de Buzay qui souhaitent une remise à plat du dossier, dénonçant, entre autres, une mauvaise gestion du lac et s'étonnant de l'absence de l'Acheneau dans le périmètre du SAGE. La troisième provient d'un particulier qui s'alarme de la présence croissante de prédateurs et du niveau élevé des eaux du lac. Si peu d'observations autorisent-elles à l'optimisme ? *« Ces remarques minoritaires doivent être analysées et entendues »*

affirmait Claude Naud qui a montré là comme souvent des qualités d'animateur attendues et souhaitées par la DIREN hier *« afin d'assurer l'avenir du SAGE »*...

Il s'est aussi déclaré favorable aux Contrats d'Exploitation territoriale (agriculture) : *« Ce sont des mesures fabuleuses sur lesquelles nous ne pourrions pas faire l'impasse, il nous faudra envisager les meilleures solutions pour chaque cas de figure »*.

Désignation de représentants

À la CLE siégeront désormais un représentant du conseil régional qui reste à désigner, un conseiller général de Vendée : Pierre Geay du canton de Rocheservière, deux conseillers généraux de Loire-Atlantique : Bernard Deniaud du canton d'Aigrefeuille et Stéphane Beaugé du canton de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. Les syndicats de rivières Logne-et-Boulogne et Ognon seront représentés par Jean-Luc

Gauthier, maire de Saint-Colomban et Marie-Josèphe Veyrac, maire de la Chevrolière, les maires de Vendée par Jean-Pierre Renaud et Yvonnick Gilet (Saint-Philbert-de-Grand-Lieu), et les usagers par la fédération de pêche de Vendée, par la fédération de chasse de Loire-Atlantique et par la société de protection de la nature (Loïc Marion, directeur de la Réserve naturelle du lac de Grand-Lieu). Seront représentées également la Direction régionale de l'Environnement, les Directions départementales de l'Agriculture et de la Forêt de Vendée et de Loire-Atlantique, et la Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales de Loire-Atlantique. L'élection de Claude Naud et la désignation de représentants se sont déroulées en présence de Nicole Klein, secrétaire générale de la Préfecture.



Ecrevisse du lac de Grand Lieu en 2001



La pêche aux macris au Lac de Grand-Lieu en 2001
Les écrevisses et les macris ne supportent pas la pollution.

De quelle pollution parle t-on au Lac de Grand Lieu

Sans doute de celle de l'urbanisation !

P. 8

Les récentes décisions de l'État ne sont pas appréciées autour du lac

Grandlieu : le retour de la méfiance ?

Est-ce surprenant ? La nomination de Loïc Marion par l'État, comme directeur scientifique de la réserve naturelle de Grandlieu et expert auprès du préfet, n'est pas appréciée autour du lac. La méfiance, qui avait reculé depuis une bonne année, semble de retour : comme on l'a constaté hier à Saint-Philbert-de-Grandlieu.

Michel Echaubard, secrétaire général de la Société nationale de protection de la nature, n'est pas heureux que ses représentants aient été oubliés dans la composition du conseil scientifique. Il n'apprécie pas non plus « le manque de concertation, » de l'État et la place prise à nouveau par l'ancien directeur de la réserve. Il apostrophe le cadre de la préfecture : « **Quel est maintenant le rôle du gestionnaire ? Le texte (l'arrêté préfectoral du 11 décembre) est en contradiction avec la circulaire ministérielle définissant la gestion des réserves** ». Le responsable national de la SNPN parle « **de télescopage** » des fonctions.

Jean-Michel Bertin, directeur des affaires de l'environnement à la préfecture, rappelle les termes et conditions de la nomination de M. Marion (O.-F. de mercredi) : « **Le ministère a indiqué que M. Marion serait directeur scientifique et qu'il est tout à fait qualifié pour ça.** » Avant de rassurer : « **L'expression de M. Marion s'exercera sous l'autorité du préfet** ».

Stéphan Beaugé, conseiller général du canton de Saint-Philbert, pense « **que cette décision (l'affectation nouvelle de M. Marion), dans un contexte de situation fragile, n'est pas bonne. Elle ne répond pas à l'esprit du rapport Hélin** ». Jean-



Hier, à Saint-Philbert-de-Grandlieu, lors d'une réunion de la Commission locale de l'eau. Michel Echaubard, à l'extrême droite, se pose bien des questions sur la volonté de l'État à Grandlieu.

Claude Hélin, professeur de droit qui, grâce à ses conclusions, a détendu le climat à l'été 2001.

« Aucune confiance ! »

Claude Naud, conseiller général de Legé, dit avoir eu M. Hélin au téléphone jeudi. Que pense le juriste de la nouvelle situation ? « **Il m'a demandé de reprendre son rapport à la page 10,** » explique M. Naud. Une page où l'on lit notamment : « **Dans une période de tension, comme celle qui caractérise depuis plusieurs années la situation autour du lac (...) une solution pourrait consister à créer, à côté du directeur, un conseil scientifique (...) dans lequel devraient être nécessairement représentés non seule-**

ment des spécialistes reconnus des diverses disciplines des sciences exactes, mais également des spécialistes des sciences sociales et humaines (...) de façon à prendre en compte la singularité du rapport des hommes à leur milieu ».

Force est de remarquer (O.-F. de vendredi) que les experts en sciences sociales (hormis un sociologue parmi dix experts) ne se taillent pas la part du lion dans le conseil. Jean Corbi-neau, représentant de la chambre d'agriculture, fait d'ailleurs observer : « **Un agronome aurait dû être inclus dans le conseil scientifique** ». Avant qu'un autre agriculteur lance cette remarque qui ressemble à une mise en garde : « **Nous n'avons aucune confiance dans la fiabilité des**

chiffres (nitrates, phosphore...) que nous livre M. Marion ».

Avec la méfiance revenue, comment, maintenant, gérer le lac sans méconnaître les hommes ? Les quatre usagers principaux (SNPN, chasseurs, pêcheurs professionnels et agriculteurs), en se regroupant dans un Collectif, ont apporté, grâce à un accord transitoire sur les niveaux d'eau, une première réponse, pacificatrice. Le travail du Sage de Grandlieu, qui engrange les petites actions en vue d'assainir les rivières se déversant dans le lac, en est une autre, essentielle. À l'État maintenant - s'il sait ce qu'il veut - de veiller à la pérennité d'un climat où, acquis capital, les interlocuteurs ont appris à s'écouter. À s'estimer aussi.

Gaspard NORRITO. 75

Une année d'efforts pour l'eau



La Commission locale de l'eau pilote le Sage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) de Logne, Boulogne, Ognon et Grandlieu. Vendredi matin, à Saint-Philbert-de-Grandlieu, une vingtaine d'intervenants ont évoqué les nombreuses actions menées depuis un an pour protéger les rivières et leur réceptacle, le lac de Grandlieu.

La mauvaise humeur consécutive à la nomination de Loïc Marion comme directeur scientifique de Grandlieu, a commencé à s'exprimer soft vendredi (lire en pages Loire-Atlantique). Mais sans vouloir éluder le sujet, Claude Naud, président de la commission locale de l'eau (CLE), a invité chacun à revenir à l'ordre du jour. Et celui-ci était dense.

Comme en préambule, M. Naud a rappelé l'objectif du Sage approuvé par l'Etat : « Il ne s'agit pas de faire, mais d'entendre et mettre en forme ce que font les différents acteurs. Il s'agit d'harmoniser les pratiques ».

Le président a ensuite refusé de trouver des boucs émissaires à la pollution des cours d'eau. « Les améliorations sont possibles. Il faut arrêter de crier « haro sur le baudet ! » et plutôt regarder ses propres pratiques. Puis voir comment réunir les gens pour qu'ils travaillent ensemble à notre environnement commun ».

Les intervenants ont montré que, pas à pas, non seulement la conscience de la protection de la nature progresse en amont de Grandlieu, mais aussi que des initiatives sont prises pour aller dans le bon sens. Roland Matrat, de la Diren 44, fournit « des aides méthodologiques » aux collectivités, afin qu'elles luttent contre les plantes envahissantes : jussie et autre myriophylle brésilien. La jussie « inquiète beaucoup » les chasseurs de Grandlieu (propriétaires de terrains). « En 2003, dit un responsable,



Claude Naud, pilote du Sage (au centre), à côté d'Yvonnick Gillet, maire de Saint-Philbert-de-Grandlieu : « Travaillons ensemble, dans un esprit de dialogue sur le terrain, au service de l'environnement ».

nous voudrions essayer de l'éradiquer ».

Grâce à plusieurs partenariats, les rives de la Logne et de la Boulogne sont constamment entretenues. Joseph Gallot, de la chambre d'agriculture 85, évoque « la méthode douce » utilisée pour restaurer la Boulogne sur 3 km. Une méthode faite de dialogue entre protagonistes publics et privés (communes, syndicat de rivière, agriculteurs).

Cahier de doléances

L'assemblée évoque ensuite « l'autre question qui préoccupe : l'assainissement des collectivités ». Claude Naud parle « d'un chantier ti-

tanésque ». N'empêche, là aussi, « les choses avancent ». Depuis 1997, quatre stations d'épuration ont été construites ou sont en cours de construction : au Bignon, à Montbert, Corcoué-sur-Logne et Geneston. D'autre part, des études sur le sujet sont terminées ou en cours : notamment à Vieillevigne, La Planche, Rocheservière, Legé, La Limouzinière, Saint-Colomban, etc.

Les pesticides semblent, maintenant, mieux utilisés. L'opération Ferti Mieux, conduite par la chambre d'agriculture 44 et le syndicat de l'Ognon, a sensibilisé moult paysans. « Nous avons constaté des changements dans les pratiques, » s'est réjoui Michel Saunier. Bien d'autres initiatives

sont menées, qu'on ne peut rassembler en si peu de lignes.

« Nous constatons que ce que nous avons fait depuis un an n'est pas rien, » conclut Claude Naud. Le président « se donne pour objectif de dessiner les contours d'une communauté locale de l'eau, d'ici à juin 2003 ». Le préalable en sera la mise en œuvre « d'un cahier de doléances des populations ». Afin de faire converger les propositions et synergies des acteurs du bassin versant, pour le bienfait de l'eau.

Gaspard NORRITO.

(Lire aussi en page 8)

77

Lac de Grand Lieu

Un pavé dans la mare

Le rôle de régulateur du lac de Grand lieu, pour l'ensemble du réseau hydraulique de la région, place l'étendue d'eau au cœur du débat sur le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage). Lors de leur assemblée, les membres de la commission locale de l'eau ont discuté de la récente nomination de Loïc Marion comme directeur scientifique de la réserve naturelle de Grand Lieu.

Il semble déjà loin le temps de l'apaisement sur les rives de Grand Lieu. Ce vendredi lors de la réunion de la Commission locale de l'eau (la Cle), chargée d'établir le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage), les protagonistes ne pouvaient éluder le sujet de la toute récente nomination par l'Etat, de Loïc Marion au poste de directeur scientifique de la réserve naturelle.

La tension qui a régné longtemps entre les différents "partenaires" concernés par la gestion du lac s'était sensiblement atténuée après la remise du rapport du médiateur Jean-Claude Hélin, il y a tout juste un an. Il y avait clairement dénoncé le manque de concertation entre les différents acteurs et le cumul des fonctions de l'ancien directeur de la réserve, Loïc Marion. Avant de recadrer les débats autour du Sage, Claude

Naud, qui présidait l'assemblée de vendredi dernier, a fait part de sa très récente conversation avec le professeur Hélin. Ce dernier lui demandant de lire un extrait de son rapport : "Dans une période de tension (...) un conseil scientifique pourrait être créé. Il serait composé de représentants de sciences exactes, mais également de sciences humaines. Ceci pour prendre en compte la singularité du rapport des hommes à leur milieu." (voir encadré). Dans ce même rapport, l'universitaire dénonçait la "très forte personnalisation de la gestion de la réserve, conduisant à focaliser les critiques sur son directeur" (ndr : Loïc Marion).

Qui gère ?

L'absence de la Société nationale de protection de la nature (SNPN), gestionnaire de la réserve, au sein de ce conseil scientifique,

Quelle hauteur d'eau ?

Au cœur du débat, la question des niveaux des eaux du lac de Grand Lieu. L'accord précaire conclu entre les différentes parties, allant à l'encontre de l'arrêté interministériel de 1996, avait fait baisser ce niveau de 5 à 10 cm. Après une période d'essai, cette mesure semblait satisfaire l'ensemble des protagonistes : SNPN, chasseurs, pêcheurs et agriculteurs, réunis autour d'un Collectif. Le retour de Loïc Marion "aux affaires", alors que sa mission en tant que directeur de la réserve a pris fin le 12 décembre dernier, ravive cette question primordiale. Le nouveau directeur scientifique a en effet toujours été partisan d'un niveau estival élevé des eaux.

Karl Duquesnoy

79

26 DÉCEMBRE 2002

C^{le} Courrier
du pays de Reiz
L'hebdomadaire du Sud-Loire
Pays de la Loire



La Commission locale de gestion de l'eau, présidée par Claude Naud, a ouvert son assemblée générale sur le retour de Loïc Marion à la tête de la direction scientifique de la réserve naturelle de Grand Lieu

Dans notre prochaine édition, nous développerons les autres thèmes abordés lors de cette réunion du Sage. Ils prouvent que les acteurs locaux ont la volonté de s'investir pour la qualité du réseau hydraulique et de fédérer leurs énergies, toutes disciplines confondues

Un conseil de sciences "dures"

C'est le jeudi 19 décembre, que le Préfet a fait connaître la liste des dix membres du conseil scientifique de Grand Lieu. Jean-Claude Lefeuvre en assurera la présidence. Cet environnementaliste est professeur au Muséum national d'histoire naturelle.

Jean-Claude Amiard est nommé vice-président. Il est limnologue, directeur de recherche au CNRS à Nantes. Les autres membres : Franck Herbrecht, entomologiste, Alain Jigorel, sédimentologue, Pascal Lacroix, botaniste, Thierry Lode, mammalogiste, Didier Montfort, herpétologue-batrachologue, Jean-Noël Retière, sociologue, Pierre Steinbach, ichthyologue et Pierre Yesou, ornithologue.

Ce conseil est chargé d'apporter au Préfet et au comité consultatif de la réserve, toutes les informations scientifiques nécessaires à la sauvegarde du lac.

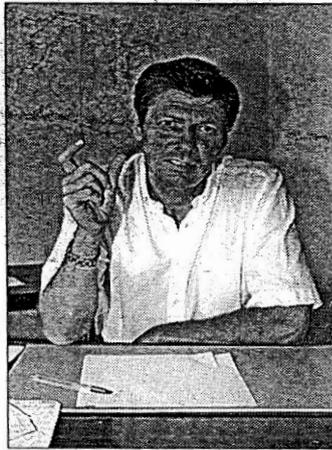
Notons que contrairement aux préconisations du rapport Hélin, le conseil est essentiellement constitué de représentants de sciences "dures" (hormis le sociologue Jean-Noël Retière seul spécialiste de sciences humaines).

KD

Loïc Marion, directeur scientifique de la réserve

“L'État n'a jamais voulu mon départ”

“Il était parti pour de bon” a-t-on pu croire le 12 décembre, lorsqu'il a quitté la direction de la réserve naturelle de Grandlieu après 18 années à ce poste ; Loïc Marion revient par la grande porte dans les questions sur l'avenir du lac. Depuis une semaine, le chercheur au CNRS (Centre national de recherches scientifiques) et professeur à l'université de Rennes a été nommé directeur scientifique de la réserve naturelle. Parallèlement, le Préfet a aussi installé un conseil scientifique (voir ci-dessus), dont la première tâche sera d'apporter des études complémentaires sur la gestion 2002 expérimentale des niveaux d'eau du lac.



Loïc Marion, de la direction à la direction scientifique de la réserve (photo d'archives)

Le Courrier du Pays de Retz : Quel bilan dressez-vous de ces dernières années à la direction de la réserve naturelle ?

Loïc Marion : En tant que directeur de la réserve, j'ai reçu des consignes bien précises de la part de l'État. Un plan de sauvetage avait été mis en place en 1992, pour tenter de retarder les inondations. Des expérimentations, en ce qui concerne les niveaux d'eau du lac, ont également eu lieu, mais peu de mesures ont abouti.

Le Courrier du Pays de Retz Votre retour pourrait alors changer la donne ?

L'État n'a jamais voulu mon départ. Le Préfet m'a nommé

à ce poste, sur avis de la Diren (direction régionale de l'Environnement). Je suis missionné pour le conseiller. En tant que chercheur au CNRS, je respecte la probité, même si certains semblent en douter. Je ne peux pas fabriquer des données scientifiques. Au CNRS, les chercheurs sont tous jugés par un conseil national, lui-même auditionné par un jury international. Dans ce cadre, mon travail n'a jamais été remis en cause.

Vous êtes nommé pour cinq ans. Quels objectifs vous êtes-vous fixés à terme ?

C'est l'État qui fixe les objectifs et non moi-même.

L'État souhaite disposer d'un point de vue scientifique sur ce qui doit être préconisé. C'est dorénavant mon rôle. Le conseil scientifique, composé de chercheurs que je ne connais pas tous encore, devra juger l'action du directeur scientifique, (Loïc Marion en l'occurrence, ndlr), afin que ce dernier conseille le Préfet.

Notamment sur la remontée des niveaux d'eau du lac ?

La remontée des niveaux d'eau est un cri unanime des scientifiques qui ont planché sur la gestion naturelle des lacs, en octobre dernier au Bourget. Il est vraiment nécessaire de laisser tranquille l'hydraulique des lacs.

Tout laisse finalement croire que l'État et la Diren ne sont pas - ou plus - sur la même longueur d'ondes ?

Toute cette histoire ne fait que révéler le divorce entre l'État et la SNPN, qui dépend de la Diren. Les riverains comprennent assez mal l'ambiguïté entre le rôle de l'État et celui de la Société nationale de protection de la nature ; mais la politique du gouvernement consiste avant tout à préserver les zones humides. En Loire-Atlantique, la moitié d'entre elles a disparu en l'espace de 45 ans.

Propos recueillis par
Géraldine Baraud



26 DÉCEMBRE 2002

Inondations

A Machecoul

Plusieurs routes inondées

le **Courrier**
du pays de Retz
L'hebdomadaire du Sud-Loire
(fondé en 1844 à Nantes)

11 JANV. 2001

Lundi 6 novembre, les Machecoulois se souviennent des nombreux quartiers inondés de la ville. Suite aux pluies diluviennes du jeudi 4 au vendredi 5 janvier, de nouveau, le Falleron et le canal débordent, inondant les sous-sols. Conséquence, des rues sont interdites à la circulation.

De nouveau, la Rabine et le terrain de camping sont entièrement sous l'eau. Même l'accès à l'Espace aquatique est devenu difficile.

Toute la journée du vendredi 5 janvier, le niveau de l'eau n'a cessé de monter : 6,64 m relevés à la station de pompage de la Pommeraie, un record.

Les pompiers ont été appelés pour vider quelques sous-sol.



= N.G.F. 45 cm de -
= 4 m 34 BUZAY = 309 N.G.F

Le boulevard de Grandmaison transformé en voie d'eau; heureusement, les trois établissements scolaires sont déserts.



Les pompiers à l'oeuvre pour vider un sous-sol, boulevard du Canal.



Sous les platanes et place de l'Europe, on ne peut plus circuler; indifférents, quelques bovins se résignent

Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Le lac de Grandlieu et l'Acheneau sont grossis par les pluies

Les pluies qui tombent sur des sols détremés, ruissellent rapidement. Du coup, le lac de Grandlieu et l'Acheneau sont gros. À des niveaux encore bien supérieurs à la normale.

Il a encore beaucoup plu en janvier : 211 mm à Saint-Même-le-Tenu ; 224 mm à Rouans (Buzay). Soit deux fois la pluviométrie moyenne du même mois. Depuis octobre, en quatre mois et demi, il est tombé autant d'eau, en moyenne, qu'en un an. « Les marais n'ont pas cessé d'être inondés », se navre Hervé de Villepin, le patron de l'hydraulique du sud-Loire.

Pas étonnant, dès lors, que les cours d'eau soient hauts. En janvier, d'après la Compagnie d'exploitation des ports, le niveau du lac de Grandlieu, à Buzay, n'a été au-dessous des 3 m que pendant une semaine. Le reste du temps, il a fluctué au-dessus de cette barre et jusqu'à 3,45 m. Le niveau normal, à cette période, atteint généralement les 2,50 m. Hier, le lac cotait à 3,17 m.

La rivière l'Acheneau, l'exécutoire de Grandlieu, est elle aussi très grosse. Alors qu'en temps normal, son niveau atteint 4,20 m à Bouaye, hier, la cote était à 5,50 m. Ce dernier niveau ayant été, grosso modo, celui constaté, en moyenne, en janvier.

Gros coefficients de marées

Le retour des pluies a arrêté la baisse de l'eau. « Jusqu'à la semaine dernière, le lac perdait 3 cm par jour », explique M. de Villepin. Le directeur de la Compagnie d'exploitation des ports, qui soufflait depuis la crue de la première décennie de janvier, scruté à nouveau le ciel et surveille les coefficients de marées.

Il sait qu'à partir de jeudi et jusqu'à dimanche (coefficients de 105 à 111), les écoulements du Falleron, au port du Collet, seront contraints par les fortes marées. Par contre, en Loire, le phénomène, en retirant la mer au loin, va faciliter l'écoulement de l'Acheneau. Hervé de Villepin espère donc

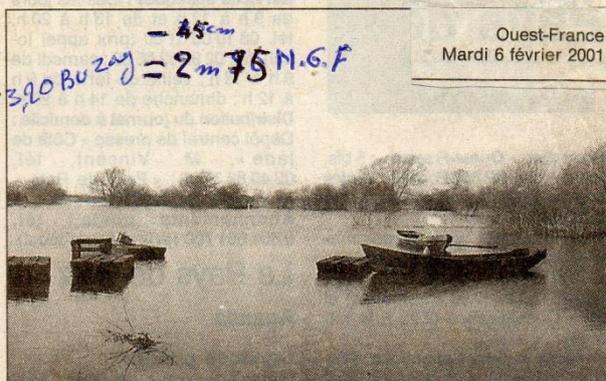


Photo du lac à Passay. Le lac cotait hier à 3,17 m à Bouaye.

l'arrêt des pluies, ou tout du moins des précipitations modestes. « On a besoin de soleil », avoue-t-il. Sinon, les cours d'eau « vont remonter très vite ». Entraînant dans leur sillage des risques d'inondation des points bas : routes et même maisons d'ha-

bitation. Mais gardons la tête froide et espérons : malgré des niveaux d'eau élevés, la situation n'est pas encore préoccupante. Comme il y a tout juste un mois...

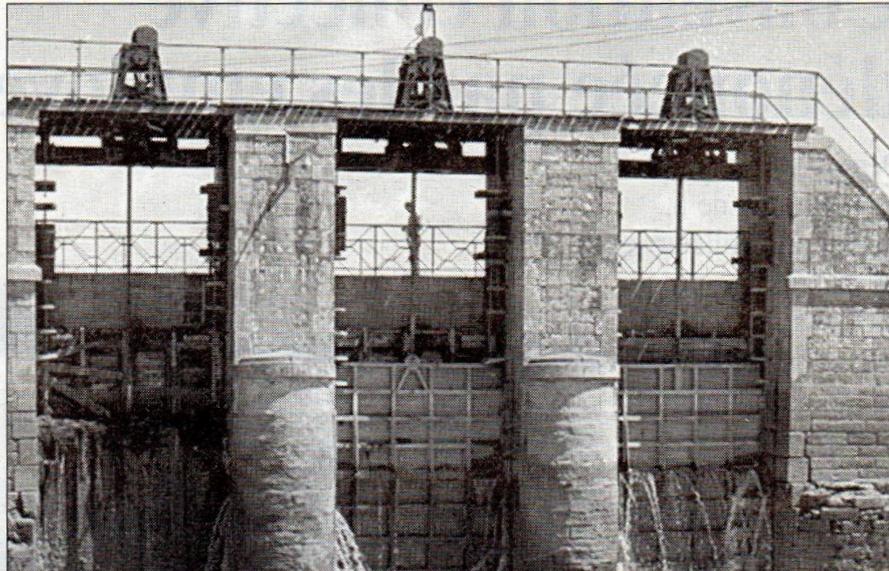
Gaspard NORRITO.

Archives

83

Ecluse du Collet Les inquiétudes de l'ancien maire

Le 12 octobre dernier, Le Courrier du Pays de Retz annonçait que la 3e vanne du port du Collet cassait. Une phase de plus rappelant comme une litanie le triste déclin de l'écluse du Collet : juillet 1997, rupture d'une première vanne; janvier 1998; rupture de la seconde, septembre 2000, rupture de la troisième et dernière vanne; tout ceci ayant fait l'objet de travaux provisoires de renforcement. Jeanne Rousseau, ancien maire de Bourgneuf, nous fait part de ses inquiétudes sur l'ancien ouvrage et sur la future écluse du Falleron, dont la construction est retardée.



Jeanne Rousseau dénonce les menaces d'effondrement des piliers centraux de l'écluse du Collet

Les principales pierres soutenant l'ouvrage sont disjointes, laissant prévoir l'effondrement possible des piliers centraux, d'où le risque majeur d'inondation d'un vaste territoire. Qu'en est-il donc, pendant ce temps, de la future écluse du Falleron ? Suite à un tassement de terrain, évidemment non prévu au programme, les travaux sont arrêtés depuis un an, et depuis un an les experts du syndicat d'Aménagement des Marais sont à la recherche des responsables.... pour combien de temps encore ?

Soyons logiques : lorsqu'une construction est édiflée sur une terre délaissée par la mer, lorsque cette terre est située en bordure d'une rivière et non loin du rivage, la solidité de la dite construction ne peut être assurée que si son assise repose directement sur le rocher, quelle que soit la profondeur à laquelle il se trouve. Les décideurs de

l'emplacement de l'écluse, de même que les services chargés d'en établir les plans auraient-ils donc ignoré qu'au temps de sa prospérité le port de Bourgneuf avait des tirants d'eau de 15 à 20 mètres à marée basse, savaient-ils que le cours du Falleron n'était pas ce qu'il est et que son embouchure se situait en amont, fort loin de l'actuel rivage ? Ou alors, auraient-ils supposé que les sédiments déposés par la mer, pouvaient, au fil des siècles, acquérir la consistance dure du rocher ?

Quoiqu'il en soit, les sondages préalables du sol, révélateurs de sa structure, n'ont pas été effectués, ou furent insuffisants... et la future écluse en porte les conséquences".

"Responsables... les décideurs"

Jeanne Rousseau, pointe le doigt sur les responsabilités : "les experts donc, depuis un an, recherchent les responsables...les responsables ne sont autres que les décideurs, et c'est aux décideurs qu'il incombe d'assumer le prix de leurs négligences, prix qui n'est autre que l'inévitable surcoût des travaux inconsidérément entrepris. Serait-ce pour cette raison qu'on ne peut les trouver ? Il est des cas où la sécurité prime les atermoiements; si donc le Syndicat d'Aménagement patauge dans les formalités (le terme patauger étant ici fort adapté aux circonstances), il appartient aux municipalités concernées de prendre le relais en imposant les mesures nécessaires, à savoir, pendant qu'il en est

encore temps, et avant qu'elle ne s'effondre, de remettre en état l'ancienne écluse, dont les assises ont amplement fait preuve de solidité.

L'immobilisme, en la circonstance, reste effectivement la solution simple, tout comme le fait d'entretenir l'espoir de n'avoir pas à quémander un jour le statut de "zone sinistrée" à propos des territoires pour lesquels les risques d'inondation ont été implicitement acceptés... la suite nous dira ce qui est décidé... si décision il y a.

Notons pour terminer que la délimitation de possibles ravages ne peut que demeurer imprécise, celle-ci demeurant tributaire de la violence d'éléments déchaînés, envahissant une terre dont les cotes de niveau, en maints secteurs, excèdent à peine le niveau normal de la mer: Cote N.G.F 5m 47cm

85

Pas de Contrats Territoriaux d'Exploitation sans abaissement des eaux de lac de Grand-Lieu

La petite révolution verte que constituent les Contrats Territoriaux d'Exploitation qui doivent se mettre en place dans le cadre de la loi d'orientation agricole de juillet 1999 (voir nos éditions du 7 juin) risque fort de se faire attendre autour du lac de Grand-Lieu.

Les agriculteurs de Grand-Lieu réunis mercredi soir à Saint-Lumine-de-Coutais, demandent l'abaissement des eaux du lac de Grand-Lieu (actuellement 1,92 m, cote de Buzay) afin d'exploiter les marais en pâturages durant six mois de l'année. C'est

pour eux la condition première à la réalisation des C.T.E, contrats individuels reposant sur un projet d'entreprise.

Depuis cinq ans, les marais sont inondés durant huit mois et les agriculteurs y mènent leurs troupeaux à partir de la fin juin seulement. Le projet global ou « Déclaration d'intention » auquel se rattacheront les Contrats Territoriaux d'Exploitation, soumis aux exploitants mercredi soir, couvre les communes de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Saint-Lumine-de-Coutais et Saint-Mars-de-Coutais soit 7540 hectares dont 1500 en marais. Élaboré par seize agriculteurs en lien avec la Chambre d'Agriculture et l'Association de Sauve-

garde du Marais, il pose comme principes : le maintien de l'emploi et la préservation de la bio-diversité (pratiques agricoles respectueuses de la flore naturelle, des paysages et de l'eau). Si les agriculteurs n'y sont pas opposés, ils demandent que soit pris en compte la spécificité de ce secteur, arguant qu'ils participent à la qualité des eaux du lac de Grand-Lieu. « Il n'y aura pas de C.T.E. ici sans abaissement du niveau des eaux » prévient Pierre Cornilleau, secrétaire de l'Association de Sauvegarde du Marais et agriculteur au G.A.E.C. du Prieuré à Saint-Lumine-de-Coutais où un tiers de l'exploitation est constitué de marais.



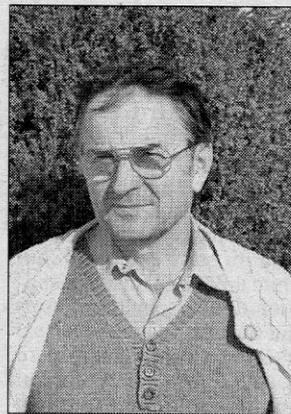
Claude Giraudeau, président du syndical local Confédération paysanne "Les agriculteurs n'ont pas été écoutés"

9 NOV. 2000

"Avec cet arrêté ministériel, les conséquences sont multiples pour les agriculteurs. Dès la fin juin, nous avons la possibilité de pénétrer dans nos prairies. Aujourd'hui, on ne peut y accéder que fin août. Sur le plan de la flore, on voit apparaître une végétation de zone humide. Le fourrage qui, il y a quelques années, était abondant diminue. En volume, la perte peut varier de - 50 à - 70 %. A terme, et compte tenu de la situation, les agriculteurs ne voudront plus exploiter les marais. Les zones humides ne seront plus entretenues", avance Claude Giraudeau.

"C'est au printemps qu'il faut évacuer l'eau"

Cet agriculteur installé à Saint-Philbert de Grandlieu revient sur l'expérimentation décidée par décret ministériel. "Avant de prendre une telle décision, les agriculteurs ont demandé qu'une étude conduite par l'Institut technique des fourrages et céréales (ITCF) soit réalisée. Et ce afin de déterminer la valeur agronomique et la quantité de fourrages récoltés par les agriculteurs. En permettant de faire un bilan (année témoin), on aurait pu ensuite adapter les cotes des niveaux d'eau. Malheureusement, l'Administration a refusé."



Claude Giraudeau estime qu'en agissant ainsi, "les pouvoirs publics empêchent les paysans d'avoir des pratiques

culturelles naturelles. En effet, l'eau qui recouvrait nos prairies juste avant la fauche était bénéfique pour la flore. Car cette eau qui arrive dans les champs est en partie chargée d'éléments fertilisants lessivés (azote). Grâce à ses éléments, la fertilisation des prairies est inutile."

Et l'agriculteur de conclure : "Il est nécessaire de moduler en fonction des précipitations. Mais pourquoi le faire en hiver ? A cette période le risque d'inondations est grand. Pour l'activité agricole, c'est au printemps qu'il faut évacuer l'eau."

**Propos recueillis par
Guillaume Le Guic**

87

Le 22 juin 2000

Objet : Lettre ouverte aux Maires du pourtour du Lac.

Madame, Monsieur le Maire,

Depuis la venue du préfet en septembre à St Lumine de Coutais, l'association s'est impliquée dans tous les dossiers en cours comme l'avait souhaité l'administration et les élus : le SAGE, les CTE et derrière tous cela, le plan de sauvetage du Lac de Grand-Lieu :

Dans notre démarche, nous restons ferme sur notre objectif : redonner au Marais sa place indispensable dans l'écosystème du Lac de Grand Lieu.

Pour cela nous maintenons notre objectif d'un niveau d'eau permettant le pâturage 6 mois de l'année et la récolte de fourrage de qualité c'est à dire : possibilité de pâturage des communs dès le 15 mai et fauche des prés Marais à partir du 10 juillet.

Ces conditions sont nécessaires et indispensables pour maintenir l'exploitation des Marais, seul gage de l'équilibre écologique du Lac de Grand Lieu.

Les 5 années d'expérimentation se terminant cette année, nous demandons qu'un bilan global soit réalisé par un cabinet ou des personnes indépendantes et non pas comme c'est l'habitude à Grand Lieu par des gens qui se veulent à la fois juge et partie.

Depuis la modification du niveau d'eau les conditions déplorables d'exploitation des Marais dégoûtent de plus en plus les agriculteurs de continuer et ce n'est pas les indemnités CTE qui assureront la pérennité de leur présence sur le site.

Si les collectivités locales ne veulent pas avoir à gérer une immense friche sur Grand Lieu avec tous les risques écologiques amplifiés et des coûts supplémentaires pour les communes, elles doivent après les 5 années d'expérimentation exigée le retour à des niveaux d'eau susceptible d'encourager sans indemnité, l'exploitation du Marais.

Par ailleurs l'association, avec les structures agricoles locales, continuera à s'engager dans une agriculture respectueuse de l'environnement (SAGE, CTE, bientôt NATURA 2000) et sera force de proposition dès lors que sera respecté l'équilibre (écologie, économie) pour nos exploitations.

Persuadé que tous, nous oeuvrons dans l'intérêt du Lac et du pays de Grand Lieu, nous restons à votre disposition pour toute entrevue constructive.

LE PRESIDENT
Michel COUDRIAU



Copie : Monsieur le Préfet, Monsieur le Député Président de l'association des maires du Pays de Retz, Madame et Messieurs les Conseillers Généraux du pourtour du Lac et de son bassin versant, D.D.A., DIREN, C.L.E, Réserve Naturelle, Chambre d'Agriculture, Fédération de la chasse.

le 26 juillet 2000.

Monsieur le Secrétaire général,

Votre courrier nous est parvenu le 12 juillet et nous prenons acte de la reconduction du dispositif de compensation financière pour le retard d'exondation des marais.

Sur ce sujet, l'association reste fidèle à sa ligne de conduite initiale :

Sur le fond :

1) Elle constate que le Conseil d'État, puis le tribunal administratif n'ont toujours pas statué sur le recours en annulation de l'arrêté ministériel du 28 mars 1996 qu'elle a introduit le 9 mai 1996.

2) Elle rappelle qu'elle n'a jamais demandé d'indemnisation pour perte de récolte. Elle n'accepte le principe de compensation financière uniquement sous l'angle de la reconnaissance par la collectivité des services rendus par les exploitants de marais pour la conservation patrimoniale du site du Lac jusqu'à nos jours (revoir dans le dossier Grand-Lieu la motion votée à l'unanimité par l'Assemblée Générale du 4 avril 1997).

Sur la forme, face à l'avancement incohérent d'un mois chaque année de la date de forclusion des dossiers, elle ne peut admettre le délai minimaliste d'une quinzaine de jours accordé aux exploitants cette année pour monter leur dossier, exemple typique de tracasseries administratives superflues. Le 1er août ne pourra être respecté par bon nombre d'exploitants qui à cette date ne sauront toujours pas s'ils pourront faucher leurs marais et surtout si cela en vaudra économiquement la peine.

À cet effet ci-joints quelques clichés montrant l'état **quantitatif** et **qualitatif** du fourrage du marais, et la dérive floristique significative avec cette année l'apparition remarquée des joncs du tonnelier (*scirpes lacustres*). Ainsi force est de constater que le Plan de Sauvetage du Lac aura au moins réussi la gageure d'implanter le jonc du tonnelier dans les marais du Lac là où il était historiquement inconnu.

Doit-on en conclure que le plan quinquennal de gestion de la Réserve Naturelle qui prévoit dans ses objectifs à long terme «de favoriser le retour du scirpe lacustre», a d'ores et déjà réalisé celui-ci, préfigurant par cette modification majeure de la flore des marais, un début d'extension inavouée de la Réserve Naturelle ?

Vous demandant de tirer les enseignements de ce nouvel état de fait, nous ne saurions pour autant ignorer votre récente nomination au grade de chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur au titre du Ministère de l'Intérieur.

Cette haute distinction vous honore vraiment.

Veillez donc agréer, Monsieur le Secrétaire Général, avec nos salutations distinguées, nos très vives félicitations.

Le Président

Michel Coudriau



NB: Copies aux maires des communes bordant le Lac.

Exploitation compromise des marais de Grandlieu

Les agriculteurs constatent les dégâts

27 JUILLET 2000



En cette fin juillet, la situation des marais de Grandlieu n'a jamais été aussi catastrophique. L'eau a été présente trop longtemps, près de neuf mois cette année.



Ces animaux sont dans le marais depuis la mi-juillet, mais ils sont constamment confrontés aux vasières, où ils s'enfoncent... et où l'herbe n'aura pas le temps de pousser cet été...

Le pâturage et la fauche sont bien compromis. Une fois de plus en difficulté les exploitations qui vivent depuis des décennies de l'exploitation de ces marais. Les agriculteurs en colère dénoncent cette catastrophe écologique et économique provoquée par l'administration. La qualité des herbages de Grandlieu ne cesse de se détériorer. Les spécialistes ont constaté cette dégradation depuis le relèvement des eaux du lac en mars 96 (commencé expérimentalement pour cinq années). "L'eau se retire beaucoup trop tard, l'herbe croupit et ne pousse plus. Les joncs ont déjà remplacé les graminées sur une partie du marais. Nous avons mis cette année les premiers animaux à la mi-

juin et maintenant encore, par endroit ils s'enfoncent dans les vasières. Avant quelque 600 animaux passaient six mois au marais. En 1999, 200 animaux ont pu fréquenter les marais pendant seulement trois mois. Avec cette année pluvieuse, le marais a été recouvert du 29 septembre 99 à la fin mai... Nos constatations sont simples, chaque année la situation des marais se dégrade...", expliquent les agriculteurs.

Michel Coudriau, président de l'association de sauvegarde des marais de Grandlieu, exige dans une lettre ouverte

adressée aux maires du pourtour du lac, le soutien des élus. "Arrivés au terme des cinq années d'expérimentation, nous demandons qu'un bilan global soit réalisé par un cabinet indépendant et non pas comme c'est l'habitude à Grandlieu, par des gens qui se veulent à la fois juge et partie...". Le conseil municipal a décidé d'écrire au préfet pour attirer son attention sur les conditions catastrophiques des marais cette année.

Si l'an dernier, le fauchage a été possible seulement quinze jours, du 24 août au 10 septembre, cette année, la situa-

tion s'annonce plus que compromise.

Une dégradation qui s'amplifie

L'herbe ne pousse pas et l'on ne pourra accéder à tous les marais. D'ailleurs, même les sentiers pédestres sont encore fermés. Les marcheurs du secteur commencent même à s'interroger sur leur possibilité d'accéder cette année au marais. Les problèmes rencontrés récemment sur l'Acheneau n'étonnent guère les agriculteurs de Grandlieu. "Cette stagnation de l'eau, son croupissement sur les marais entraînent une importante dégradation de la qualité de l'eau."

Tous ces éléments sont occultés. L'Administration semble même vouloir les ignorer. "On veut seulement exploiter correctement les marais, plutôt que de vouloir nous conditionner à coup de primes... N'est-ce pas là du gaspillage de l'argent public, et une manière de dévaloriser un travail bien fait. Nous exploitons d'une manière écologique les marais de Grandlieu depuis des décennies, sans engrais, ni produits phytosanitaires. L'activité humaine est nécessaire à la survie de Grandlieu!"

Des zones humides contre les crues

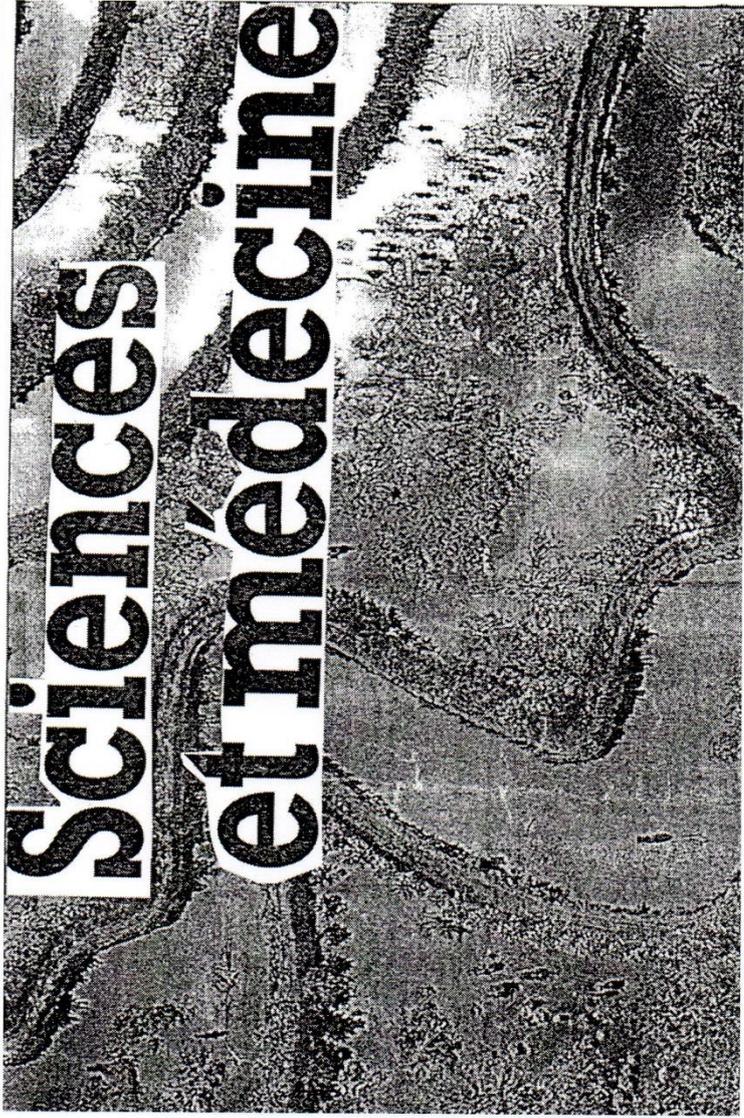
ENVIRONNEMENT Le premier Salon international consacré à l'eau se tient du 4 au 11 avril à La Villette **LE FIGARO MARDI 4 AVRIL 2000**

Le premier Salon international exclusivement consacré à l'eau, Aqua-Expo, se tient à Paris, à la grande halle de La Villette, du 4 au 11 avril. Sur une surface de 10 000 mètres carrés, le visiteur s'initiera à la vie complexe de ce fluide vital, sources, nappes, circulation, épuration... Comme en témoigne la Bassée, première zone humide d'Île-de-France par l'étendue et ayant un rôle clé contre les crues et la pollution. L'Agence de l'eau de Seine-Normandie a décidé de la protéger.

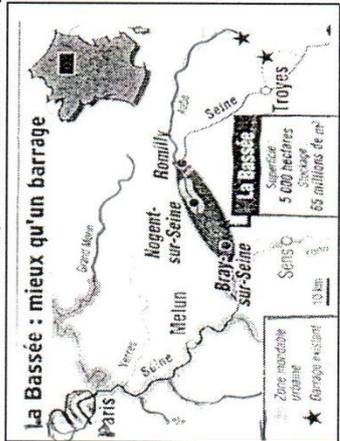
Marie-Josée Cougard

Largement méconnues, taxées d'insalubrité, jugées inutiles, les zones humides ont disparu à toute vitesse. Plus de la moitié d'entre elles ont été rayées de la carte en trente ans au profit de l'exploitation agricole ou de l'équipement. Pourtant, scientifiques et écologistes estiment aujourd'hui que les étangs, les lacs, les marais, les prairies humides et les tourbières jouent un rôle de premier plan dans la lutte contre les crues, dont elles atténuent les effets en aval en offrant de vastes étendues naturelles d'expansion des eaux montantes. Les experts leur prêtent une fonction d'assainissement de l'eau un peu comparable aux stations d'épuration.

La Bassée en est un bon exemple. Située entre Bray et Nogent, dans la vallée de la Seine, elle s'étend sur 5 000 hectares à 80 kilomètres de Paris. Son énorme capacité de stockage **65 millions de mètres cube** et sa surface de débordement en font un outil précieux contre les crues. En fait, si elle disparaissait pour être cultivée ou exploitée comme une source de sable et de graviers indispensable à la fabrication du béton, il faudrait construire un barrage dont le coût est estimé entre 600 millions et 2 milliards de francs par l'Agence de



Les marais ont une fonction d'assainissement de l'eau comparable aux stations d'épuration. (Photo Rozenecwaj/Diaf.)



tronçon de 100 mètres sur 80, la Bassée avait stocké 40 kilos de phosphore en trois mois de crues, période pendant lesquelles les matières en suspension sont décantées», explique Aïcha Amezal-Benureau, chargée du dossier à l'Agence de Seine-Normandie.

La teneur en nitrates est nulle dans la plaine humide de Romilly, alors que sur les coteaux, les teneurs dépassent la norme de 50 milligrammes par litre, au-delà de laquelle l'Union Européenne juge l'eau impropre à la consommation. Selon

les expertises menées par ASca (Application des sciences à l'action) Si la Bassée disparaissait il faudrait investir 330 millions de francs pour débarrasser l'eau des nitrates aujourd'hui éliminés naturellement par cette grande zone humide et 275 millions de francs pour traiter les pesticides qu'elle digère.

Très riche en espèces végétales rares, cette vaste zone humide de la Seine a une indéfinissable valeur patrimoniale. C'est un des endroits qui abritent la flore et la faune les plus originales du Bassin parisien : la pie-grièche grise et la locustelle tachetée cohabitent au milieu des violettes tachetées, de l'ail anguleux et de la vigne sauvage.

L'agriculture intensive a considérablement modifié le paysage de la Bassée. La forêt alluviale et la prairie ont d'abord cédé la place à la culture du maïs. Depuis vingt ans, les terrains cultivés régressent au profit des exploitants de carrières, qui rachètent la terre aux agriculteurs.

Cette région est à vrai dire le principal siège des gisements alluvionnaires de l'Île de France. Le département de Seine-et-Marne produit à lui seul 68 % du tonnage de sable et de graviers de la région. Les multiples extractions de matériaux dans le lit majeur ont laissé une multitude de plans d'eau peu ou pas aménagés, d'une grande pauvreté écologique, souligne l'Agence de l'eau de Seine-Normandie. Pour enrayer la dégradation du milieu, le ministère de l'environnement a engagé une série d'actions en 1996, dont on mesure encore mal les bénéfices. Les conclusions du programme de recherches, lancé en 1997 et dont la finalité est de mieux gérer les services rendus par les zones humides, seront présentées cette année.

LA VALEUR D'UNE ZONE HUMIDE

Au compte rendu du salon international consacré à l'eau à Paris en 2000, sur le Figaro, **les scientifiques ont conclu que les zones marécageuses dotées de roseaux sont d'excellents filtres naturels aux nitrates et autres, et que les saules sont très absorbants de métaux lourds.**

Grand lieu requiert ces caractéristiques, il ne faut donc pas en modifier la flore par des niveaux d'eau différents de ceux qui étaient les niveaux normaux et naturels d'autrefois.

Si les agriculteurs disent que sa situation est loin de ressembler à celle de la Bretagne, c'est parce que c'est monsieur Marion qui a commencé la comparaison en calculant que les 70 000 ha du bassin versant de Grand Lieu donnaient plus du double de nitrates à l'hectare que la Bretagne (voir page 14 du 1996).

Pour la modification de la faune, si des poissons ont disparus et d'autres ont proliféré par rapport aux années 30 et 40, il n'est pas question des écrevisses très nombreuses aujourd'hui, inexistantes autrefois et très sensibles à la pollution, ni de la prolifération des ibis sacrés ou des cormorans (très friands de poissons blancs), inexistantes dans les années 30,40 et même 70.

Dans la modification de la flore Monsieur Marion ne parle pas des herbages du marais qui avec le niveau d'eau très élevés au printemps et en début d'été conjugués avec des niveaux très bas l'hiver ont été bouleversés. Des prairies riches en fourrages sont juste bonnes à la litière, le jonc du tonnelier fait même son apparition sur le marais alors que monsieur Marion se plaint de sa disparition sur le lac.

Comme le confirme le professeur Dupont, et comme s'en indignent les propriétaires et exploitants du marais, le résultat n'étonne personne du monde agricole !

Les Amis du Lac.

Le S.A.G.E

Objectif n° 1 du S.A.G.E (page 137 du 1999) : Rétablir la circulation des poissons (anguilles) au niveau de l'exutoire du Lac et sur l'Acheneau.

Déjà, l'exutoire du Lac, est à l'aval de la vallée de l'Acheneau et non entre le Lac et l'Acheneau, et pour le respect de l'objectif n° 1, la passe à civelles du Lac existe, puisque tout l'hiver la nature a encore cette année obligé la restauration de la zone humide de Grand-Lieu sur toute sa surface inondable, en ayant un niveau d'eau d'hiver normal soit 3 ml buzay et plus, les portes n'étant qu'à 2.35 ml Buzay, l'eau passe par dessus et le passage à civelles redevient « NATUREL ». Nous rejoignons donc Mr Marion (page 81) lorsqu'il déclare qu'il faut laisser l'hydraulique des Lacs tranquille, et nous rejoignons la politique du gouvernement (page 81) depuis toujours, qui consiste avant tout à préserver les zones humides.

A Grand-Lieu la présence humaine par les propriétaires, les agriculteurs, les pêcheurs et chasseurs a contribué à sauver de 90 à 95 % de la surface, et ainsi préserver le fonctionnement de la zone humide (voir page 95) malgré les pressions faites pour obtenir une cote d'hiver de 2.20 ml buzay au lieu de 3.00 ml normale. Ces 2.20 ml favorisant l'urbanisation qui a déjà pris les 5 à 10 % manquants à Grand-Lieu, avec des conséquences néfastes pour le fonctionnement de la zone humide et en violation de la loi sur l'eau et loi littoral sans oublier la convention de Ramsar, puisque pour préserver ces urbanisations, il faut conserver des niveaux d'eau bas afin d'éviter les inondations.

Pourtant comme l'a déclaré Mr Michel Barnier étant Ministre de l'environnement (page 89 du 1998 et 165 du 1999) et comme le nouveau gouvernement en a la volonté aujourd'hui, suivant une idée de projet de loi : détruire ce qui a été construit en zone inondable, pour être reconstruit hors site. Bien sur, avec subventions après avoir donné des subventions pour construire ???

A MOINS DE FAIRE PAYER CES DESORDRES « AUX PETITS COPAINS »

Les niveaux de ces dernières années n'ont rien d'exceptionnel comme se plait à le dire Mr Villepin et les différents articles de presse, il suffit de consulter le tableau des archives des niveaux annuels de la Société du Canal de Buzay.

Effectivement Mr Marion, l'état n'a jamais voulu son départ, ce sont les riverains qui le plus l'ont souhaité, lassés de tout ce qu'il a dit et écrit sur Grand-Lieu en contradiction avec ce qu'ont vécu les riverains depuis des générations, alors qu'il a toujours voulu les ignorer.

N'ayant jamais eu d'études contradictoires, Mr Marion s'est laissé aller dans ses excès, comme page 109 où note 500 camions de 38 tonnes, soit 19000 tonnes pour 630 000 ha de bassins versants, si le nombre de camions est autant exagérés que les ha de bassins versants, (il n'y en a que 63000) que dire de l'ensemble de ses calculs (voir pages 13, 14 et 15 du 1996) d'ailleurs aujourd'hui, pages 123 et 124 un premier mémoire de remarques faites par un scientifique nous donne une idée du pourquoi les riverains ont tant de mal à supporter les propos mensongers depuis tant d'années... cet exemple n'est qu'une goutte d'eau dans cet immense lac de mensonges ou d'erreurs calculées ?

NOUS VOILA DONC AVEC UN PREFET BIEN MAL CONSEILLE !!!

De la vase... jusqu'au cou !

Il en va des projets comme des saisons. Des plus étonnants et profitables au plus tristes et affligeants. Le projet de désenvasement du Lac de Grand Lieu est malheureusement à ranger dans la seconde catégorie.

La vase du lac de Grandlieu doit être évacuée jusque dans la Loire, via l'Acheneau, lors des crues d'hiver. L'Acheneau est la rivière qui relie le lac à la Loire sur environ vingt-quatre kilomètres de long pour un dénivelé de quarante centimètres seulement.

Tous opposés au projet

Malgré une enquête d'utilité publique largement hostile à ce projet, le désenvasement du lac est entrepris. Les craintes exposées alors par les opposants à ce projet se sont vite révélées justifiées. Car cette vase qui devait suivre le lit de l'Acheneau et se rendre gentiment dans la Loire s'est malencontreusement posée en partie sur nos marais (créant des difficultés en 1995 et 1996) et imulée dans les douves jusqu'à toutes les entrées. Enfin, les vases sont tels que le lit de la Loire s'en trouve diminué. Le projet ne nous faisons n'est pas celui

avec grand étonnement et "dégoût" que nous assistions au mois de juin dernier à la mort de milliers de poissons sur l'Acheneau (et seulement sur l'Acheneau !). De mémoire d'anciens, pareil accident ne s'était jamais produit. Les fortes chaleurs seraient à l'origine de la catastrophe !

Une eau souillée

Ce spectacle, poissons ventres en l'air, dérivant et empestant tout le long de la berge est tout simplement scandaleux et les seules fortes chaleurs ne peuvent pas tout expliquer.

De plus, nos animaux s'abreuvent dans l'Acheneau et boivent une eau de plus en plus souillée (ou polluée). Comment ne pas être inquiet quant à d'éventuelles conséquences sur leur santé ? Si des incidents sanitaires surviennent, comment prouver une fois de plus que ceux-ci sont liés à l'eau de l'Acheneau ?

Lors de l'accident nous avons été plu-

sieurs éleveurs à retirer nos animaux des marais afin qu'ils ne boivent plus de cette eau; malgré des messages apaisants indiquant la non toxicité de l'eau. Mais peut-on fonctionner en complète confiance ?

La vérité est qu'un tel projet, quelles que soient les obscures raisons de leurs initiateurs, n'aurait jamais dû voir le jour car le constat est vraiment déplorable.

Le lac est toujours envasé, ce n'est pas nouveau. Par contre l'Acheneau l'est à présent également, ça, c'est du bon boulot!!! et rien n'est prévu pour réparer le préjudice causé. Au vu de cette situation, je demande solennellement aux maires et aux élus des communes concernées par l'Acheneau de remettre leur démission aux autorités préfectorales jusqu'à ce que réparation soit apportée. On ne peut plus se contenter de commenter et de comprendre, il faut agir. Mesdames et Messieurs les élus, la balle est dans votre camp.

Frédéric LOQUAIS



LE PAYSAN NANTAIS - 1^{er} SEPTEMBRE 2000

Michel Coudriau, président de l'association de sauvegarde des marais "Nos prairies sont devenues de véritables marécages"



"Cette année, nous avons dû attendre le 15 août pour commencer le fauchage des prairies. La quantité de fourrage est inférieure de -50 % à -80 %, avec le constat plus qu'inquiétant d'une complète dérive de la flore. Disparition du geune, de la langue de boeuf, de la sernure... Nos prairies humides sont devenues de véritables marécages avec seulement de la rouche, des petits joncs, mais aussi la présence remarquable cette année du jonc du tonnelier présents jusqu'alors seulement sur les levis", constate Michel Coudriau.



Michel Coudriau constate avec amertume que les prairies des marais sont déjà gorgées d'eau

"Une décision trop tardive"

Concernant l'ouverture des écluses, le président de l'association de sauvegarde des marais estime que "cette décision est trop tardive. Nos marais sont déjà gorgés d'eau, voir recouverts à certains endroits. Les douves vont très certainement un peu baisser, mais l'eau présente

sur les terrains ne va pas s'évaporer à cette saison, c'est trop tard... Cette arrivée précoce de l'eau va donc encore une nouvelle fois accentuer pour l'an prochain la dérive de la flore... Nous sommes dans un cycle infernal. L'Administration avec cet arrêté exceptionnel commence à comprendre que les espaces naturels ne peuvent se gérer à coups de décrets. Il

faut apprendre à respecter les cycles de la nature en s'adaptant aux conditions climatiques..."

"Les agriculteurs passeront à l'action"

Michel Coudriau constate "qu'après l'ouverture des écluses, la côte affichait encore 1,87 m... On peut se demander si les vannes sont

bien toutes ouvertes... Les intérêts sont tellement divergents à Grandlieu ! C'est pourquoi nous demandons depuis longtemps, qu'un comité de gestion réunissant les différents usagers (1) gère les écluses avec la Compagnie d'exploitation des ports (CEP)."

Et le président de l'association des marais de conclure : "Au printemps 2001, date d'expiration de l'arrêté ministériel, nous n'avons pas envie de nous laisser faire. Nous exigeons d'abord que l'étude soit réalisée par un cabinet indépendant et les résultats devront être publiés. S'il le faut, les agriculteurs passeront à l'action. Les portes des écluses pourraient alors s'ouvrir avant la date prévue..."

Propos recueillis par Monique David

(1) Agriculteurs, maraîchers, pêcheurs, chasseurs et la SNPN (société gestionnaire de la réserve naturelle).

Les systèmes d'usage agricole

Selon les résultats d'une enquête, quatre systèmes de valorisation des marais sont ou étaient utilisés par les agriculteurs.

Système 1 : fauche estivale (juillet/août) éventuellement suivie de pâturage automnal sur les regains - cas assez fréquent sur la commune de Saint-Philbert et sur les terrains les plus humides des marais exploités à Saint-Lumine-de-Coutais et Mars-de-Coutais.

Système 2 : deux fauches, l'une printanière (mi-juin en général), l'autre en fin d'été (août, éventuellement septembre).

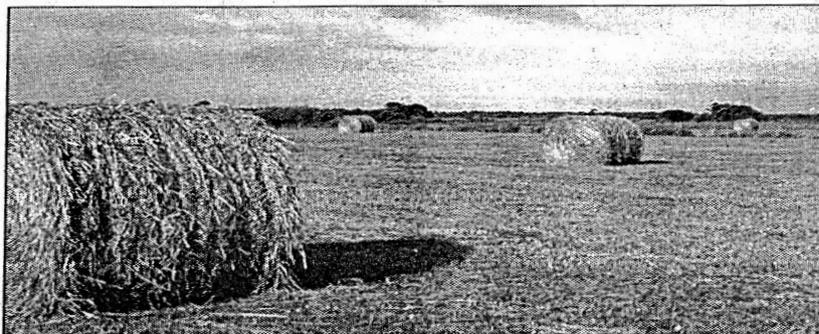
Système 3 : pâturage (date de mise à l'herbe en général précoce, vers la fin avril-début mai) en général sur une durée de six à sept mois (sauf sur les terrains inondés tardivement).

Système 4 : fauche en juin suivie de quelques semaines après le pâturage sur les regains (généralement simple entretien des génisses).

Ces quatre systèmes, sont des cas moyens susceptibles de varier vers davantage de précocité en année sèche, et décalés à l'inverse vers des dates plus tardives en année humide.



Fauchage dans les marais Les agriculteurs s'interrogent



Dans les marais encore exploités, la plus grande partie des prairies est déjà fauchée

Si les agriculteurs étaient inquiets pour la fauche des marais au 20 juillet, le vent très asséchant a eu un effet bénéfique sur la nature. Ce qui n'empêche pas les agriculteurs concernés de manifester leur mécontentement. Ils ont écrit de nouveau à Laurent Cayrel, secrétaire général de la préfecture, pour plusieurs raisons.

Une dérive significative

Si les terrains tourbeux sont majoritairement devenus accessibles vers le 15 août, la fauche des 1 500 hectares des marais de Grand Lieu va se poursuivre jusqu'aux premiers jours de septembre. Si le temps le permet. Quelque cent exploitations agricoles sont concernées. Mais cet assèchement rapide des dernières semaines ne résoud par tous les problèmes. Dans la lettre envoyée au secrétaire général de la préfecture, Michel Coudriau, président de l'association de sauvegarde des marais, note l'inquiétante diminution de la quantité du fourrage, mais aussi sa détérioration : *"Nous enregistrons cette année une dérive floristique significative avec l'apparition remarquée des joncs du tonnelier (scripes lacustres). Aussi force est de constater que le plan de sauvetage du lac aura au moins réussi la gageure d'implanter le jonc du tonnelier dans les marais du lac. A un endroit où il était historiquement inconnu..."*

Des tracasseries administratives

Autre problème soulevé : les lourdeurs administratives. Les services de la préfecture, dans le cadre du dispositif de com-

pensation financière dues aux exploitants de marais pour le retard d'exondation, demandaient impérativement aux agriculteurs, l'état des parcelles fauchées au 1er août 2000. Date à laquelle pas un mètre carré de marais n'avait été fauché. Ne sachant pas si cette mesure est économiquement viable pour leur exploitation, vu la dégradation de l'aspect quantitatif et qualitatif du fourrage. Michel Coudriau, souligne que *"l'association n'a jamais demandé d'indemnisation pour perte de récolte. Elle n'accepte pas le principe de compensation uniquement sous l'angle de la reconnaissance par la collectivité des services rendus par les exploitants pour la conservation patrimoniale du site. L'avancement incohérent d'un mois chaque année de la date de forclusion des dossiers tourne à la tracasserie administrative superflue..."*

Les agriculteurs évoquent également le recours en annulation de l'arrêté ministériel du 28 mars 1996 fixant le niveau d'eau du lac : *"Le Conseil d'Etat, puis le tribunal administratif n'ont toujours pas statué sur ce recours qui a été introduit le 9 mai 1996..."*

Avec la mise en place prochaine des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) qui comprennent un important volet de défense environnemental des marais, l'approbation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de Grand Lieu, et au terme des cinq années d'expérimentation du relèvement du niveau d'eau à Grand Lieu, la vigilance s'impose pour les agriculteurs et le combat s'annonce rude.

Amertume à l'heure du bilan

Arrivé au terme des cinq années d'expérimentation concernant l'augmentation des niveaux d'eau du lac, l'association de sauvegarde des marais de Grand Lieu demande à l'Etat de revoir sa copie.



Les agriculteurs vont surveiller avec une grande attention les portes des écluses de Bouaye

L'incompréhension, la colère surtout grondent sur les rives de Grand Lieu. Le 6 avril, l'association de sauvegarde des marais de Grand Lieu tenait son assemblée générale. Le bilan présenté est pour ces riverains, un constat évident d'un désastre écologique et économique. Le ton était donné par le président Michel Coudriaux : "Comme l'on pouvait s'y attendre depuis l'arrêté ministériel relevant le niveau du lac (28 mars 1996, NDLR), après les différentes enquêtes d'utilité publique et le refus catégorique exprimé par la population riveraine, les conséquences aujourd'hui se font cruellement ressentir. A tel point qu'on peut se demander si l'administration n'est pas en train de réaliser une expropriation gratuite de

tous les paysans de Grand Lieu."

A sec au 1er mai

Actuellement, la côte du lac est très élevée : 2,90 m suite aux fortes pluies, même si les portes des écluses sont ouvertes. Arrivé début avril, il semble impératif pour les agriculteurs que le niveau d'eau baisse rapidement ; les marais sont encore recouverts de 1,20 à 1,30 m d'eau. Dans le meilleur des cas, il faudra encore un mois à l'eau pour se retirer, car les niveaux baissent de 3 à 4 cm par jour. Pour l'association, le marais doit être à sec au 1er mai, c'est impératif. "Si l'eau se retire trop tard dans la saison, une croûte se formera sur le

sol par temps chaud, empêchant la bonne herbe qui pousse en mai d'apparaître."

"Dégoût et tristesse"

Pierre Cornilleau, secrétaire, résume ainsi le bilan de ces cinq années d'expérimentation : "Globalement les trois premières années (1996, 1997 et 1998) furent moins pénalisantes avec une récolte de 15 à 20 rouleaux/ha, malgré un retard de trois semaines dans la fauche. Mais les années 1999 et 2000 ont été catastrophiques, enregistrant une dégradation importante de la flore, avec une quantité très amoindrie du fourrage : 4 à 5 rouleaux/ha. De plus, au niveau sanitaire, la para-tuberculose s'est développée sur

certaines animaux. Tous les éleveurs concernés ont dû éliminer ces bovins de leur troupeau. Au niveau de la fièvre aphteuse, nous sommes très inquiets, avec la population excessive d'oiseaux sur le lac qui peuvent être porteur du virus... L'équilibre de cet espace n'est plus respecté. C'est avec dégoût et tristesse que l'on voit ce patrimoine unique disparaître en devenant une immense friche livrée à elle-même sans entretien."

Les élus suivent

Pour les élus présents, le constat est flagrant. Ils soutiennent pleinement la demande des agriculteurs. Yannick Rabillé, maire de Saint-Lumine et son conseil municipal viennent d'écrire au préfet, lui demandant de veiller personnellement à une baisse d'eau rapide pour venir en aide aux agriculteurs déjà en difficulté par ailleurs avec l'ESB, et la fièvre aphteuse. De son côté, Stéphane Beaugé, conseiller général, se mobilise pour soulever le fonds du problème qui tourne autour de l'entretien du lac (lire encadré). Elus, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs se retrouveront pour une réunion en préfecture le 25 avril prochain. Mais l'espoir d'être entendu reste mince. Face "au pouvoir décisionnaire qui est toujours dans les seules mains de technocrates du ministère de l'environnement, la réalité a bien du mal à percer".

Stéphane Beaugé interpelle le préfet "J'attends un signal fort de l'État"

Stéphane Beaugé, conseiller général, vient d'écrire au préfet afin d'évoquer le dossier relatif à l'arrêté ministériel de 1996 qui fixe le niveau d'eau sur le lac de Grandlieu.

"Depuis deux ans, les exploitants de marais sont empêchés de faire leur métier dans des conditions normales (les marais sont neuf mois sous l'eau et seulement trois mois d'exploitation sont possibles dans le marais !).

Non seulement cette situation empêche les agriculteurs de faire leur métier, mais dans le même temps, entraîne une modification, voir une détérioration de la flore des prairies.

Le patrimoine entretenu depuis des générations se détériore très largement depuis l'application de cet arrêté ministériel.

Il ne me paraît donc pas raisonnable que l'État puisse poursuivre dans cette voie qui se révèle une impasse."

Et le conseiller général de conclure : "Il me paraîtrait irresponsable de laisser pourrir une situation qui risque de s'envenimer rapidement dans les prochains mois.

J'attends, pour ma part, un signal fort de l'État afin de trouver une solution adaptée qui permette à nouveau aux exploitants de marais de faire leur métier dans la dignité comme ils l'ont toujours fait jusqu'en 1996."

Stéphane Beaugé demande "la tenue d'une réunion sur le terrain afin de prendre une décision qui satisfasse les attentes légitimes du monde agricole".

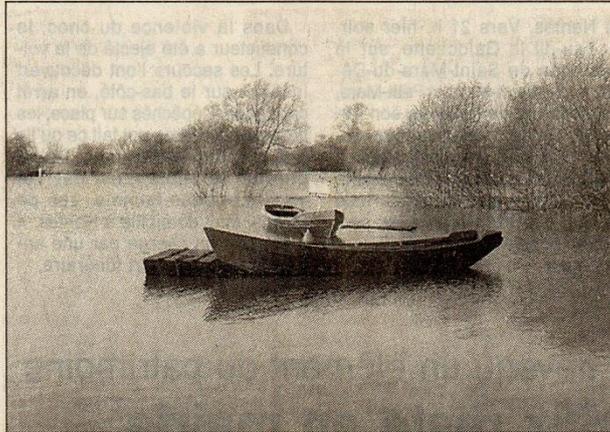
Les flux de nitrates ont beaucoup augmenté depuis cinq ans dans le lac L'eau de Grand-Lieu s'est dégradée

La santé de Grand-Lieu, le plus grand lac de France en hiver, le paradis des oiseaux, n'est pas éclatante. Les flux de nitrates, mais aussi de phosphore, drainés par les fortes pluies, ont considérablement augmenté depuis 1996, disent les scientifiques.

Loïc Marion, chercheur au CNRS et directeur de la Réserve naturelle de Grand-Lieu, pense que « la situation s'est considérablement aggravée en cinq ans ». Ces flux, qui ont beaucoup cru, « représentent, en équivalent engrais/an, 500 camions de 38 tonnes déversés dans le lac ». Cette pollution diffuse, que personne ne voit, « arrive des rivières ». Lesquelles sont alimentées par l'eau de ruissellement, abondante ces dernières années, des 630 000 hectares de bassins versants.

Moins de nénuphars

Ces chiffres maussades de l'an 2000 ne seront probablement pas les plus mauvais. « En 2001, ça sera pire », pronostique M. Marion. Fait aggravant : l'apport en sédiments, généré là encore par



Grand-Lieu est malade. Les flux de nitrates, mais aussi de phosphore, drainés par les fortes pluies dans le lac, « représentent, en équivalent engrais par an, 500 camions de 38 tonnes ».

les fortes précipitations. « 22 000 t de vase se sont déposées dans le lac, lors de la même année. Mais il n'en est ressorti que 15 000 t par l'Acheneau ».

Conséquence : les algues toxiques, révélatrices de la dégradation, croissent. Heureusement, dit M. Marion, la masse d'oxygène plus importante, liée au maintien structural d'une hauteur d'eau élevée

dans le lac (1), empêche pour le moment la catastrophe. « Si nous n'avions pas augmenté le niveau d'eau à partir de 1996, nous nous serions retrouvés avec le même phénomène de botulisme qu'en 1995. » Cette année-là, on s'en souvient, « 40 000 oiseaux avaient péri ».

Jean-Claude Lefeuvre, du Muséum national d'histoire naturelle, « fait la démonstration que le niveau

d'eau joue son rôle positif » : le rehaussement de 20 cm de la hauteur d'eau a fait chuter de moitié la productivité des nénuphars, la plante dominante du lac. Et par là même les dépôts qu'ils fabriquent quand ils meurent.

Le danger d'un retour du botulisme n'est, cependant, pas écarté. « Cette année est celle de tous les risques, avec la masse de phosphates due à la crue », explique Loïc Marion. Ces conclusions scientifiques mettent plus que jamais l'accent sur la nécessité de traiter les pollutions en amont du lac. Les protagonistes du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau de l'Ognon, la Logne, la Boulogne et Grand-Lieu (Sage), mis en place récemment, ne sont pas près de chômer. Il leur faudra des moyens et de la pédagogie pour assainir les pratiques des acteurs économiques et politiques évoluant dans les 43 communes du bassin versant...

Gaspard NORRITO.

(1) Le niveau d'eau du lac, décidé par arrêté ministériel, a été augmenté de 20 cm en 1996. Mais, explique M. Marion, cette hauteur n'a été, ces cinq dernières années, intégralement respectée que pendant deux ans. En 1998, 1999 et 2000, elle a toujours été plus élevée, du fait des crues exceptionnelles de début de printemps.

L'arrêté ministériel appliqué « avec souplesse »

Le comité de suivi des dossiers du lac s'est réuni mercredi à la préfecture, sous l'égide de Nicole Klein, secrétaire général. Il y avait trois ans qu'il ne l'avait fait. Autour de la table se tenaient élus, administrations, Réserve naturelle, pêcheurs, chasseurs et agriculteurs. L'assemblée, forte d'une quarantaine de personnes, a écouté le bilan scientifique de MM. Lefeuvre et Marion (lire ci-dessus).

Lors de cette réunion, la représentante de l'État a décidé d'appliquer « avec souplesse » l'arrêté ministériel sur les hauteurs d'eau, du fait de la longue inondation des prairies humides. C'est ainsi que, début mai, le niveau pourra atteindre 2,05 m à Bouaye (contre 2,20 m en temps or-

dinaire), afin de faciliter l'effet de vidange.

La réunion, qui a été longue, a aussi abouti à la création d'une « cellule opérationnelle de gestion de l'eau ». Celle-ci comprendra Hervé de Villepin (gestionnaire du réseau hydraulique du sud-Loire), la Dren, la DDA et Michel Coudriau, président de l'Association de sauvegarde des marais du lac (les agriculteurs riverains). Enfin, il n'est pas exclu que les études économiques, en vue d'indemniser ces derniers, puissent reprendre. Si ceux-là, qui se prononceront en assemblée, sont d'accord.

Hier, l'association de sauvegarde des marais du lac, représentant 120 agriculteurs éleveurs, s'est dite

« déçue que les difficultés » de ses mandants n'aient pas été prises en compte. Cette association, qui déplore les pertes de fourrage dues à la longue immersion des prairies, souhaite que les niveaux d'eau réglementaires soient plus bas.

« On paie trente ans de non entretien »

Enfin, Joseph Thomas, maire de Port-Saint-Père, disait, jeudi, « être resté sur sa faim ». Il reconnaît « des avancées ». Mais regrette que les communes de la vallée de l'Acheneau ne soient pas intégrées au Sage de Grand-Lieu. Il admet, bien sûr, que la santé du lac « n'est pas bonne ».

Mais il pense que pour y remédier, on ne peut utiliser la seule variante de la hauteur d'eau. « Je préconise qu'on fauche à nouveau les nénuphars » par la technique du faucardage, d'ailleurs utilisée par les chasseurs. « En fait, estime le maire, qui s'est dit navré « d'une assemblée passive, on paie aujourd'hui trente ans de non entretien du lac ». Enfin, l'ancien conseiller général demande que des mesures de catastrophe naturelle et de dégrèvements d'impôts fonciers soient prises au profit des exploitants des prairies humides. « Et cela, pour apaiser le climat » d'inquiétude qui règne chez les éleveurs.

G. N.

Niveau d'eau du lac de Grand Lieu

L'expérimentation est reconduite

Mercredi 25 avril, les membres du comité chargé du suivi du niveau d'eau du Lac de Grand Lieu, se sont retrouvés en préfecture. Chacun a campé sur ses positions, chiffres et conclusions à l'appui.

L'expérimentation d'un niveau d'eau plus élevé mise en place par arrêté ministériel du 28 mars 1996 pour cinq années est reconduite cette fois-ci sans durée. La décision a été prise le 25 avril dernier lors d'une réunion en préfecture. A cette occasion, Loïc Marion, directeur de la réserve naturelle de Grand Lieu, et Jean-Claude Lefeuvre, professeur au muséum d'histoire naturelle et à l'université de Rennes ont présenté le bilan de leurs études. Pour Loïc Marion la qualité de l'eau a continué à se détériorer. En contestant les chiffres avancés, Michel Coudriau, président de l'association de sauvegarde des marais estime que "le volume d'eau étant en forte augmentation, il est évident que les nitrates sont en progression. De plus, les lieux de prélèvements à l'entrée de La Boulogne et de l'Ognon ne sont pas anodins. Mais ce ne sont pas les agriculteurs de Grand Lieu pratiquant une agriculture extensive, avec



Michel Coudriau "Avec une cote actuelle de 2,35 du lac, les marais sont encore recouverts de 70 cm d'eau"

très peu d'engrais qui en sont responsables".

L'avis des scientifiques

Jean-Claude Lefeuvre, a suivi l'évolution de la production des macrophytes, des algues toxiques qui croissent. "Elles pourraient de nouveau déclencher un phénomène de botulisme, si le niveau d'eau n'avait pas été augmenté", précise Loïc Marion. Plusieurs maires du pourtour du lac ont réagi. "C'est aussi dû au manque d'entretien du lac. Autrefois, le lac bénéficiait d'un entretien régulier par les riverains, qui coupaient du bois pour leur chauffage, des roseaux pour les abris des animaux", précise Yannick Rabillé, maire de Saint-Lumine. Mais Loïc Marion campe sur ses positions, ce milieu naturel doit s'autogérer sans l'intervention de l'homme.

Que d'eau !

Quand au niveau de l'eau, il est actuellement de 2,35 m

avec environ encore 0,70 m d'eau sur les marais. Suivant le scénario retenu depuis cinq années, la côte devrait être au 1er mai de 2,20 m, puis passer à 1,80 m au 1er juillet pour permettre le pâturage des marais et à 1,65 m au 1er août pour la fauche. Afin d'aider les agriculteurs en difficulté, Nicole Klein, secrétaire générale de la préfecture, a proposé 2,05m au 1er mai. D'après Michel Coudriau la situation paraît difficile "avec la pluviométrie actuelle, nous prendrons encore beaucoup de retard, ce qui va une fois de plus compromettre la pousse de l'herbe en mai dans les marais".

"La Diren impose ses vues"

Ce qui fâche surtout les agriculteurs, c'est le fait que toutes les études présentées ont été comparées au scénario 2, solution maximaliste du niveau d'eau toujours soutenue par Loïc Marion. "Avec cette pré-

sentation, tout le monde a compris immédiatement la direction souhaitée. La Diren (Direction régionale de l'environnement) impose ses vues. Et maintenant, le scénario 2 va se mettre tout doucement en place par l'intermédiaire de Natura 2000. Nous avons réagi très fortement à la proposition du projet d'étude de la valeur agronomique des terres agricoles. Celle-ci doit être réalisée à la demande de la Diren, par le bureau d'études de Natura 2000. Ainsi les résultats seront en fonction des desseins de Natura 2000 et la boucle est bouclée... Nous ne pouvons accepter cela, les études doivent être faites par des cabinets indépendants."

Les agriculteurs menacent

On l'aura compris, chacun reste sur ses positions. "Tout le monde n'a sans doute pas la même définition du mot expérimental (...). Les côtes de l'arrêté ministériel de mars 1996 sont reconduites dans la durée", avance Yannick Rabillé. Avec la mise en place du Sage de Grand Lieu, l'arrivée de Natura 2000, la solution au problème ne semble pas percer dans l'immédiat... Les agriculteurs n'ont pas l'intention de laisser le dossier s'envaser trop longtemps. "Nous ne sommes pas d'accord. Nos propositions pour nous permettre de vivre de notre agriculture ne sont pas entendues." Et Michel Coudriau de conclure : "Nous n'accepterons pas la dégradation programmée de Grand Lieu... C'est pourquoi, nous allons passer rapidement à l'action."

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE
Des marais de Grand-Lieu
Mairie de St Lumine de Coutais
10, rue de Verdun
44310 ST LUMINE DE COUTAIS

St Lumine, le 13 mars 2001

à

Madame le Ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
20, avenue de Ségur
75302 PARIS 07

Objet:Exploitation des marais du Lac de Grand-Lieu

Madame le Ministre,

Les exploitants des marais de Grand-Lieu, des communes de St Mars de Coutais, St Lumine de Coutais, St Philbert de Grand-Lieu et la Chevrolière, constatent, suite à la visite sur le terrain des administrations concernées (D.D.A.-D.I.R.E.N.) que nos revendications aux pertes de récoltes et fourrages de mauvaise qualité, restent sans suite, dans le désintérêt et la désinvolture de ceux-ci.

Aussi, nous avons constitué un dossier de perte de récoltes auprès de nos assurances, en faisant reconnaître celle-ci par un huissier (annexe 1).

Nous constatons qu'après cinq années d'expérimentation du niveau d'eau, la qualité de la flore de nos prairies se dégrade et se détériore rapidement, et que d'ici quelques années, nos marais seront devenus inexploitable. Et pourtant l'agriculture des marais du Lac de Grand-Lieu est restée naturelle grâce à la persévérance et au courage des riverains.

Ces dernières années, avec les crues d'automne, les marais sont sous l'eau pendant 9 mois et il reste vraiment peu de temps pour l'exploitation: seulement 3 mois. Ce n'est pas l'arrêté temporaire pris par la Préfecture au mois d'octobre dernier, qui a changé quelque chose puisque l'éclusier n'a jamais pu l'appliquer (annexe 2).

Nous revendiquons l'arrêté de 1965, qui est le seul, pour que nous puissions exploiter correctement les marais.

Toutes nos exploitations d'élevage sont actuellement extrêmement fragilisées, et dans la limite du supportable face aux différentes crises que nous subissons, et aux aléas climatiques.

Nous n'accepterons pas, une année de plus, de faire encore des pertes importantes sur nos marais. Le Lac de Grand-Lieu est un lac marécageux qui ne peut survivre qu'avec les activités des hommes qui l'entretiennent depuis des générations.

Nous vous demandons de prendre les mesures qui s'imposent, pour retirer plus tôt l'eau au printemps, sinon, dans la grande détresse et le désarroi de tous les éleveurs, nous agirons en connaissance de cause.

Nous réaffirmons notre refus de cautionner la dégradation organisée de notre patrimoine et de notre environnement.

Nous comptons vivement sur votre compréhension, et vous prions d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président
M.COUDRIAU

Question : Que ferez-vous à la fin de l'expérimentation des niveaux d'eau mise en place sur le lac de Grandlieu si le bilan s'avère peu concluant ?

Réponses :



Monique Rabin «Saint-Philbert Autrement»

Cette question a trait au plan de sauvetage d'un lac remarquable, contre l'eutrophisation des eaux et l'envasement. Les actions du SAGE, une augmentation des niveaux prévue par arrêté (expérimental mais non provisoire contrairement à une idée répandue) furent les solutions retenues pour ralentir le processus. La conséquence immédiate pour les exploitants des marais est l'inondation tardive limitant la production et la qualité des fourrages. Toutes les parties, pêcheurs, agriculteurs, chasseurs, riverains tout autour du lac ont des activités économiques, un attachement pour Grandlieu. Ils n'ont pas forcément un même intérêt par rapport au niveau des eaux. Que peut faire le maire ? Garant de l'intérêt général, il doit d'abord s'assurer que le bilan est objectif. S'il est concluant, le maire officier police devra en faire respecter les conclusions, s'il est peu concluant, il faudra, en concertation avec les communes riveraines trouver une autre réponse au problème, et très fermement soutenir la reprise des cotes antérieures.



Stéphane Baugé,

« Tous ensemble pour l'avenir de Saint-Philbert-de-Grandlieu »

Depuis la mise en œuvre de l'arrêté ministériel, la situation s'est détériorée pour les agriculteurs. Après cinq années d'expérimentation, la qualité de la flore des prairies se dégrade et à ce rythme les marais de Grandlieu, notamment à Saint-Philbert-de-

Grandlieu et Saint-Lumine-de-Coutais, deviendront inexploitable. En 2000, le retard de pâturage ou de fauche a entraîné une situation jamais connue jusqu'alors pour les agriculteurs qui subissent un préjudice sans précédent que l'Etat ne compense absolument pas. Et la "mesurette" prise par le préfet au mois d'octobre dernier n'a absolument rien changé au problème de fond. Le lac de Grandlieu et ses marais doivent demeurer dans les mains des hommes et des femmes qui depuis des générations l'entretiennent.

Je serai ferme et intransigeant dans le soutien aux agriculteurs du marais du lac de Grandlieu puisque l'entretien est indispensable pour la survie du lac de Grandlieu qui demeure un lac marécageux et non en profondeur comme on veut le faire croire. On ne peut pas parler de la qualité d'eau à la fin du printemps-début de l'été avec 5 à 30 cm d'eau dans certaines parties du marais.

Depuis près de trois ans, j'ai apporté mon soutien au monde agricole autant que possible. Il est regrettable que l'Etat ignore la détresse des agriculteurs et le point de vue des élus locaux.

Réponses :



La commune (a demandé que) les niveaux d'eaux ne doivent pas être fixes et rigides, mais devant tenir compte de la pluviométrie et du climat local, le pâturage des marais en dépend.

La commune a proposé un niveau à 2,20 m pour la délimitation des zones humides et a été écoutée, elle a également permis la régularisation de l'irrigation autour du lac pour des irrigants philibertins. En janvier lors d'une réunion concernant le lac, toutes les remarques formulées par la commune de Saint-Philbert-de-Grandlieu ont été prises en compte sur le document du plan de gestion de la réserve du lac.

Il est clair que l'administration ne considère pas la mise en place des niveaux d'eaux comme étant une expérimentation. Il me paraît donc essentiel que la préfecture et les instances gestionnaires du lac (doivent) écouter les gens du terrain. Le maire de Saint-Philbert-de-Grandlieu sera toujours aux côtés des personnes qui ont su préserver ce patrimoine par leur travail. Dans tous les cas, des mesures devront être trouvées pour que le fauchage puisse s'effectuer dans de bonnes conditions, il est essentiel pour l'entretien du marais.

Marais de Grand-Lieu : les problèmes de niveau d'eau

Ouest-France
7-8 avril 2001

Le conseiller général de Saint-Philbert-de-Grandlieu, Stéphane Baugé, attire l'attention du préfet sur les problèmes rencontrés par les agriculteurs vivant en grande partie du marais. Le niveau d'eau du lac de Grand-Lieu en est la cause. Stéphane Baugé invoque « l'arrêté ministériel de 1996 (qui fixe ce niveau) et bloque le fonctionnement naturel de l'exploitation des marais de Grand-Lieu ».

Il rappelle que « l'activité agricole autour du lac regroupe une

centaine d'exploitants », utilisant le fourrage des prairies. « Les agriculteurs ont mis en valeur ces prairies participant ainsi très largement à la richesse biologique du marais. » Le niveau d'eau actuel les empêche « de faire leur métier dans des conditions normales (les marais sont neuf mois sous l'eau et seulement trois mois d'exploitation sont possibles)... » Soulignant « la lassitude » des agriculteurs, le conseiller général réclame d'urgence une réunion sur le terrain.

Association des maires du pays de Retz Le Sud-Loire se cherche

Lors de leur réunion bi annuelle, les membres de l'association des maires du pays de Retz ont essentiellement évoqué le devenir des communes et leur poids dans la future organisation des territoires. Schéma de cohérence territoriale, démocratie locale et décentralisation... autant de dossiers brûlants.



La tribune de l'assemblée, avec Jacques Gillaizeau, Claude Gobin, M. Chamoux, Joseph Thomas, Pierre Hériaud, MM Guibreteau et Laigne

À propos de Natura 2000

Consultée pour avis, l'association des maires du Pays de Retz rendra un avis défavorable sur le projet de protection environnementale Natura 2000. Les élus craignent en effet que les aménagements structurants dont le Pays de Retz a besoin (nouveau franchissement de la Loire, déviation de la RD 723, ouverture touristique raisonnée du lac de Grand Lieu et de la baie de Bourgneuf...) se voient entravés par de trop lourdes contraintes légales. "Nous avons déjà prouvé notre démarche de personnes responsables, conscientes des impératifs écologiques", lançait Joseph Thomas.

Yvonnick Gilet, maire de Saint-Philbert de Grand Lieu, a annoncé quant à lui qu'il avait recueilli les avis des riverains du lac de Grand Lieu, afin de faire remonter leurs doléances auprès des services de l'État. M. Chamoux, le sous-préfet, a précisé que les espaces proches des rivages "peuvent être aménagés si le Plu (Plan local d'urbanisme) le prévoit. Sinon

117

NATURA 2000

M. Beaugé,

Oui, merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, quand vous êtes venu il y a quelque temps, en novembre 1999, sur la commune de Saint Lumine de Coutais, je vous avais dit de manière un petit peu caricaturale — mais c'était un peu vrai — qu'il y avait quatre choses importantes à Saint Lumine de Coutais : la messe le dimanche, le football, la chasse et le Lac de Grandlieu et sans les hiérarchiser.

Je voulais attirer votre attention sur la mise en place de Natura 2000 sur notre secteur car je me suis aperçu en novembre dernier, un petit peu par hasard, que le Comité Départemental Natura 2000 s'était réunis pour évoquer notamment le cas du secteur de Grandlieu. Or, à ma connaissance, aucun des 9 maires des 9 communes du pourtour du Lac de Grandlieu, ni les conseillers généraux, ni d'ailleurs l'ensemble des acteurs de la vie économique n'ont été informés de l'évolution de ce dossier. Et nous souhaiterions savoir quelle sera la composition du futur Comité de Pilotage ? Comment devons-nous envisager le document d'objectifs et, surtout, existent-ils des fonds publics susceptibles à terme — car c'est bien là l'objectif — de mettre en place un certain nombre d'actions ?

Ma question était prévue sur Natura 2000 ; je voudrais juste dire un petit mot, ajouter un petit mot sur le niveau d'eau. Vous savez que depuis 1996, Monsieur le Préfet, il y a un arrêté ministériel qui bloque en quelque sorte le fonctionnement normal de l'exploitation des marais de Grandlieu depuis près de cinq ans. La gestion des niveaux d'eau par les écluses de Bouaye est confiée à l'Union des Marais du Sud-Loire qui est soumise à cet arrêté et c'est vrai que c'est un problème récurrent depuis plusieurs années ; nous en avons souvent discuté et, aujourd'hui, je crois qu'il y a une lassitude du monde agricole par rapport à cette décision et ça se comprend ! Imaginez qu'on empêche un instituteur de rentrer dans sa classe ou un commerçant de rentrer dans son magasin pendant de longs mois ! Je crois que c'est un vrai problème de fond et, moi, je souhaiterais que dans les discussions à venir que nous aurons, notamment au sein du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle, que nous puissions faire évoluer ce problème du niveau d'eau.

Je vous remercie, Monsieur le Préfet, des précisions que vous pourrez nous apporter sur ces sujets importants pour notre secteur. Merci.

M. le Préfet,

Alors, je vais essayer, compte tenu de l'heure, de répondre rapidement quitte à compléter, si vous voulez, par écrit peut-être mes réponses pour essayer de terminer.

Sur le document d'objectif Natura 2000, ce document doit à la fois définir l'objectif de gestion et proposer en effet, en parallèle, des contrats de gestion.

Concernant l'agriculture, les propositions de gestion agro-environnementale permettront aux exploitants de bénéficier de contrats territoriaux d'exploitation à des modes possibles de financement.

Et sur le périmètre Natura 2000, oui ! il pourrait être modifié si les études scientifiques évidemment conduisent à une telle démarche.

Sur le site de Grandlieu, là, je voudrais essayer de vous rassurer. Le document d'objectif pour le lac de Grandlieu n'a pas encore commencé à être élaboré. La DIREN a simplement lancé un appel d'offres restreint pour choisir un bureau d'études, uniquement sur les crédits d'Etat, et ce bureau d'études fournira un certain nombre d'éléments, mais ce n'est

pas le bureau d'études qui décidera. Il n'est destiné qu'à fournir des éléments au Comité de Pilotage que j'envisage d'installer à l'automne 2000. Le Comité de Pilotage n'est pas actuellement installé. Il comprendra les représentants des collectivités territoriales, des socio-professionnels, des associations, des scientifiques et des administrations.

Alors, les actions qui seront prévues découleront des objectifs de conservation ; il y aura un financement assuré par le Fonds de Gestion des Milieux Naturels.

En ce qui concerne les niveaux d'eau, nous en avons déjà longuement parlé. Je dirais simplement que ce niveau a été dit expérimental au sens où le suivi de ses conséquences sur eutrophisation doit permettre de mesurer son impact et permettra, avec le temps, de vérifier si les cotes adoptées sont suffisantes ou s'il convient de les aménager ; mais nous serons amenés évidemment à en reparler.



Loïc Marion, très entouré, à son arrivée au bord du lac à Saint-Lumine-de-Coutais où les manifestants tenaient à lui faire constater l'état des terres de marais.

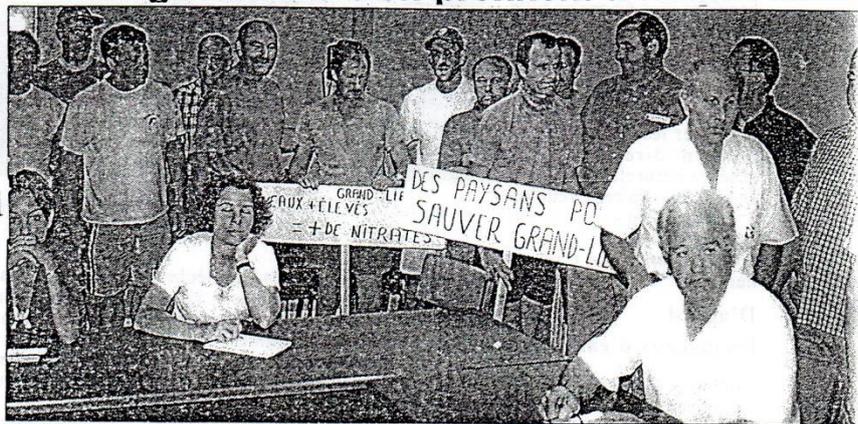
Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Les agriculteurs s'en prennent à Natura 2000



Lac de Grand Lieu Les nerfs lâchent

31 MAI 2001



Les agriculteurs des prairies humides de Grand-Lieu ont empêché, hier, la tenue de la réunion du comité de pilotage de Natura 2000, qui se tenait à la mairie. Ils entendaient protester ainsi contre le niveau d'eau, très élevé à leurs yeux, du lac.



Nouvel épisode de la guerre des nerfs sur le lac de Grand Lieu. Mardi dernier, les agriculteurs mécontents des niveaux d'eau imposés par l'Etat, se sont invités à une réunion de travail organisée à Saint-Philbert. Ils ont prié Loïc Marion, directeur de la réserve naturelle, de les suivre sur le terrain pour constater les dégâts... (page 5)

Ouest-France
Mercredi 30 mai 2001



Loïc Marion, à droite, a été sommé de s'expliquer, hier, par des agriculteurs en colère et menaçants. Sous l'œil des gendarmes.

Environnement

La colère gronde à Grandlieu

Les agriculteurs perturbent la réunion sur Natura 2000

Même si le ciel est clément sur Grandlieu depuis trois semaines, de gros nuages persistent dans l'esprit des habitants. La colère gronde chez les agriculteurs qui demandent toujours une révision de l'arrêté ministériel concernant les niveaux d'eau de Grand Lieu. Mardi dernier, la programmation d'une première réunion de travail concernant le dossier Natura 2000 a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Des agriculteurs ont barré les rues du centre ville de Saint-Philbert avec leurs tracteurs et envahi la salle de réunion, avant d'amener tous les participants sur les marais de Grand Lieu, pour constater les dégâts... Loïc Marion, directeur de la réserve naturelle de Grand Lieu, présent à cette réunion a essuyé une salve d'insultes de la part d'agriculteurs au bord de la crise de nerfs.

D'abord les niveaux d'eau

Comme l'a précisé Michel Coudriau, président de l'association de sauvegarde des marais de Grand Lieu "nous ne voulons pas entrer dans le dossier de Natura 2000, tant que l'on n'aura pas réglé le problème de la gestion du niveau d'eau du lac". Dans ces dossiers successifs de protection de l'environnement, les agriculteurs ont la désagréable sensation de se "faire avoir" par les administrations qui mettent en place de nouvelles contraintes sans jamais tenir compte de l'avis des riverains qui subissent sans comprendre ces directives.

Visite au bord du lac

Cette réunion proposée mardi par le cabinet Cera, chargé de conduire le dossier Natura 2000 sur Grandlieu, devait élaborer un diagnostic écologique et socio-économique. L'arrivée inattendue des agriculteurs d'abord dans les rues de Saint-



Les agriculteurs ont fait irruption salle Lamoricière, où se tenait la réunion sur Natura 2000

Philbert avant de faire irruption dans la salle de réunion en mairie, a un peu bouleversé le programme. Après avoir exprimé leur colère et les motifs de leur présence, ils ont prié Loïc Marion et toutes les personnes présentes autour de la table de les suivre pour un constat sur place de l'état des marais de Saint-Lumine de Coutais. Devant cette situation pour le moins conflictuelle, Loïc Marion a accepté de suivre les exploitants, ainsi qu'une bonne partie des personnes présentes pour cette réunion.

"Ce n'est pas moi qui décide"

Sur les bords des marais du village de La Masure, chacun a pu constater l'état du sol encore recouvert d'eau avec une importante couche de déchets verts. Des déchets qui forment, sous l'effet du soleil, une croûte compacte sur le sol, empêchant l'herbe de pousser. Avec une cote actuelle de 1,93 m, la préfecture autorise la prolongation de l'ouverture des portes des

des diverses administrations. Loïc Marion : "Je conçois que le niveau d'eau soit élevé depuis 3 ans avec les conditions climatiques, mais je ne peux pas prendre cette décision à la place du ministre, ce n'est pas moi qui décide."

"Certaines plantes ont disparu"

Présent à cette réunion, Pierre Dupont a souligné l'intérêt pour la flore d'une forte amplitude des niveaux d'eau entre l'hiver et l'été. "Elle permet une diversification de la ceinture végétale. On se rend bien compte à Grand Lieu que certaines plantes intéressantes ont disparu, l'eau ne se retire pas assez rapidement."

Si cette action a déjà eu le mérite de permettre un échange entre agriculteurs et autorité, aucune avancée concrète n'est à noter. Les éleveurs ont cependant donné à Loïc Marion un délai de dix jours pour faire pression sur les diverses administrations partenaires à Grand Lieu pour faire avancer le dossier.

Monique David

La réaction d'Yvonnick Gilet,

Le maire de Saint-Philbert a précisé aux agriculteurs qu'il allait demander des informations plus précises aux différentes administrations sur l'ensemble des lois qui se surposent sur le site de Grand Lieu. "Même les élus n'arrivent plus à s'y retrouver. Il nous faut définir ce qu'est réellement Natura 2000 et où l'on veut aller... Le lac ne doit pas rester un site sous cloche. L'agriculture doit continuer d'exister. Si les marais ne sont plus fauchés, qui va les entretenir ? Pas la collectivité locale, cela lui reviendra trop cher. Il nous faut dialoguer, expliquer nos points de vues... On est tous inquiets, élus, pêcheurs, agriculteurs, chasseurs..."

**Remarques sur le rapport "SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU PROVENANT
DU BASSIN VERSANT ET SORTANT DU LAC DE GRAND-LIEU EN
1998-99 ET 1999-2000"**

N'étant absolument pas spécialiste des flux de nutriments, je me contenterai de relever des inexactitudes ou contradictions concernant les chiffres donnés. Elles vont jusqu'à des énormités flagrantes qu'une simple relecture attentive aurait permis de corriger.

- p. 7 : le lac a reçu près de 210 millions de m³ d'eau en 1998-99, mais le diagramme p. 24 donne $163 + 58 = 221$ millions.

- p. 14 : pour les nitrites, les sorties du lac sont de 2,8 t ; sur le diagramme, on trouve : $2,81 + 0,65 = 3,46$ t.

- p. 33 : les apports de nitrates en 1999-2000 ont représenté environ 1988 tonnes ; le diagramme p. 45 donne $1409 + 836 = 2245$.

- Pour ces mêmes nitrates, les apports de l'Ognon sont donc de 836 t. Mais, si l'on regarde les chiffres de l'azote total sur le diagramme correspondant de la p. 45, on retrouve les 836 t (le texte ne les chiffre pas, mais donne le même total), alors qu'il faut ajouter 3,57 t de nitrites, 11,78 t d'ammoniaque et l'azote organique non évalué. C'est probablement le chiffre de l'azote total qui est bon, alors que les nitrates doivent sans doute être diminués des 257 t de différence entre le diagramme et le texte.

- Pour les sorties de nitrites en 1999-2000, le texte, p. 35, donne un total de 4,9 t. Pour le diagramme, il y aurait $4,22 + 193 = 197,22$! C'est évidemment que, au lieu de reporter le bon chiffre, on a repris celui des nitrates du diagramme à côté. Simple étourderie donc, mais néanmoins très fâcheuse.

- p. 47 dans les conclusions, pourquoi augmenter encore le total du phosphore ? Les chiffres étant de 113,74 t en 1998-99 et de 136,69 en 1999-2000, on apprend que le flux est passé à 177 t. Il n'y a pas besoin d'un tel coup de pouce pour trouver les chiffres élevés !

On peut ajouter quelques remarques.

- Les teneurs moyennes sont données pour certains paramètres, pas pour tous. En 1998-99, elles manquent pour la sortie des nitrites, l'entrée et la sortie de l'ammoniaque et de l'azote total ; pour 1999-2000, l'entrée des nitrates, la sortie de l'ammoniaque. Ces teneurs sont parfois précisées pour chacune des voies d'eau, parfois pas, il est ou non question de leurs fluctuations

- Si l'on fait le rapport entre les entrées et les sorties pour les différents paramètres, on constate des différences plus ou moins sensibles et pas toujours dans le même sens pour les deux années. Cela mériterait des commentaires, voire des explications. Leur absence témoigne d'un manque évident de curiosité scientifique.

- Pour l'évaluation du débit de la Boulogne, l'application d'un coefficient de 2,622, donc avec trois décimales, laisse rêveur. Sans doute a-t-il été expliqué dans un rapport précédent. Mais on aimerait une évaluation de la marge d'erreur possible.

Enfin, les conclusions alarmistes sont-elles fondées ? On peut en douter, si l'on se réfère au rapport de synthèse de 1992 sur les causes de l'envasement du lac. P. 31, on peut lire, à propos des concentrations en azote total, d'août 1990 à juillet 1991 : "dès novembre, elles atteignaient 40 et 20 mg/l pour l'Ognon et la Boulogne et culminaient en janvier à 85 et 66 mg/l". Or, en 1998-99, on trouve (p. 18) cette précision pour l'Ognon : "les concentrations ont crû jusqu'au pic de 14,54 mg/l fin décembre pour se stabiliser autour de 12 mg/l jusqu'en fin mars". En 1999-2000, le texte est plus complet (p. 38) : "des teneurs variant de 5,42 à 11 mg/l dans la Boulogne, avec une diminution en cours d'hiver, et de 4,87 à 15,26 dans l'Ognon où les teneurs moyennes sont plus élevées (10,16 mg/l sur toute la période contre 8,50 dans la

Boulogne)" Le rapport de 1992 indique également que le lac avait reçu 8380 tonnes de nitrates en 1990-91, alors qu'il y en a eu seulement 1711 en 1998-99 et 2245 en 1999-2000. Cela montre donc une spectaculaire amélioration des apports d'azote dans le lac!

Pour le phosphore, par contre, il est net que la situation s'est dégradée, puisqu'il y avait 114 tonnes en 1998-99 et 137 en 1999-2000, contre 44 en 1990-91. Cela doit cependant être relativisé car l'auteur précisait à l'époque : "Encore s'agit-il d'une année à faible débit. Le flux de phosphore dépassait déjà 50 tonnes en 1981-82". En fait, tant pour l'azote que pour le phosphore et les autres paramètres, seul l'examen de l'ensemble des résultats obtenus au long des années permettrait de bien saisir la situation actuelle.

Enfin, les graphiques accompagnant le rapport de 1992 conduisent à s'interroger sur la méthodologie actuelle (mesures seulement durant "la période hydraulique active"), puisque le plus fort taux de phosphore en 1991 avait été observé en juillet.

Au total, on ne peut qu'émettre de sérieux doutes sur la valeur scientifique du rapport examiné.

Pierre DUPONT, 12 janvier 2003

Pièces jointes : photocopies des p. 30 et 31 du rapport de synthèse de 1992

Pierre DUPONT
17 rue de Bellevue
44700 ORVAULT

Orvault, 30 mai 2001

Monsieur, JEANEAU

Je vous écris rapidement car nous partons demain une douzaine de jours dans le Sud-Ouest. Merci pour les documents que vous m'avez laissés (à moins que ce ne soit M. Gris, si oui veuillez bien lui transmettre la lettre) sur vos correspondances avec Madame la Ministre de l'environnement.

Je déplore depuis longtemps toutes les dérogations sans ~~cesse~~ accordées, tant au niveau du littoral qu' autour des zones humides. Je savais qu'il y en avait à Grand-Lieu, mais pas à ce point. Tout ce que vous dénoncez, je le dénonce moi-même, y compris les études peu probantes sur lesquelles on s'appuie pour justifier les modifications du niveau des eaux, y compris aussi l'absence d'entretien du lac au niveau de la réserve. Je l'ai dit à l'occasion d'enquêtes publiques, de lettres au Préfet ou à M. Marion, etc. Et je n'ai pas oublié de critiquer les niveaux actuels dans l'ouvrage que je viens de publier sur la flore de la Loire-Atlantique et de la Vendée et que je dois présenter ce soir au Muséum de Nantes.

Je suis navré d'être participant, sans aller sur le terrain : j'ai 76 ans, divers problèmes de santé, en particulier cardiaques ; je sentais déjà des palpitations et ce n'était pas la peine que je prenne des risques inutiles.

Ma position sur les niveaux d'eau est bien connue, mais on se refuse à en tenir compte : seuls ceux qui gravitent autour de M. Marion seraient de bons chercheurs et les autres ne

valent quère! Pour ma part, voilà 50 ans (mai 1951!) que j'avais entrepris l'étude des marais de la Vilaine; je n'ai jamais cessé de m'intéresser aux zones humides, non seulement pour leurs flores mais aussi pour leur intérêt faunique et leurs conditions d'exploitation.

Enfin, je suis désolé d'avoir blessé certains agriculteurs en parlant de justes indemnités. Je constate depuis longtemps que des subventions importantes pour des cultures plus ou moins polluantes sont fort bien acceptées, alors que ceux qui ont le courage d'exploiter des milieux naturels ne reçoivent que des miettes. Et quand je parle de compensations aux contraintes subies, j'ai bien en vue le fait qu'il s'agit de l'exploitation de milieux fort ingrats dont certaines richesses sont ainsi conservées.

Vernilley ce soir, Marnier, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Les réactions à Grand-Lieu

• Yvonnick Gilet

Maire de

Saint-Philbert-de-Grandlieu
« J'ai entendu parler de cette décision lundi soir mais je n'y ai pas cru. C'est une très bonne nouvelle ! Pour nous, Natura 2000 a été un peu la goutte d'eau qui a fait déborder le vase d'une situation très confuse. Aujourd'hui, si Natura 2000 n'existe plus, je pense que les utilisateurs du lac seront à même de travailler différemment. Avec Natura 2000, chasseurs et pêcheurs voyaient leur loisir ou leur activité disparaître. Or, la chasse et la pêche ont toujours existé autour de Grand-Lieu ».

• Dominique Robion

Président des Pêcheurs de Grand-Lieu

« Vous m'apprenez la nouvelle ! Ce que je peux dire spontanément, c'est que, selon moi, Natura 2000 n'aurait, de toutes façons, pas tellement modifié la donne. Grand-Lieu a en effet déjà des classifications vouées à sa protection qui sont à la hauteur de celles fixées par Natura 2000. Je n'avais pas d'hostilités particulières concernant Natura 2000, si ce n'est quelques interrogations concernant l'interprétation qu'il fallait donner à certains textes ».

Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Annulation des sites Natura 2000 : une fausse bonne nouvelle pour Stéphane Beaugé

Pour le conseiller général de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, « l'annulation par le Conseil d'État de 534 des 1 100 sites Natura 2000 est l'exemple type d'une fausse bonne nouvelle.

En effet, si d'un point de vue juridique on peut considérer qu'il s'agit d'un succès, puisque le Conseil d'État a annulé les procédures de consultation qui n'avaient pas été respectées ; ce succès n'est que passager, car il ne faut pas oublier que la mise en œuvre de Natura 2000 est le fruit d'accords internationaux qui ont entraîné ensuite la création de deux directives européennes (Oiseau 1979 et Habitat 1992), future zone de protection spéciale et future zone spéciale de conservation.

Chacun l'aura compris, la France est dans l'obligation de se conformer à ces directives européennes qui s'imposent au droit français, conformément au principe de la hiérarchie des normes. Du point de vue politique, je rappellerais simplement que les maires de Loire-Atlantique se sont très largement prononcés (près de 85 %) contre Natura 2000, suivis de près par les conseillers généraux de Loire-Atlantique qui, dans leur grande majorité, se sont opposés à la mise en œuvre de cette procédure dans notre département. S'agissant de Grand-Lieu, sous l'autorité du préfet, un comité de pilotage a été instauré en novembre dernier en vue d'élaborer un document d'objectifs sur Grand-Lieu.

Toutefois, on peut s'interroger sur la pertinence de Natura 2000 quand on regarde la kyrielle de réglementations internationales, européennes et nationales qui encadrent et protègent le site (Ramsar, Site classé, Réserve Naturelle, Loi Littoral, ZPS, ZSC...).

Selon moi, il me paraît beaucoup plus important pour l'avenir de Grand-Lieu que l'on s'attache à trouver des solutions et des moyens pour répondre aux véritables enjeux : comment pérenniser l'agriculture expansive sur Grand-Lieu ? Comment pérenniser la pêche professionnelle sur Grand-Lieu ?

Comment pérenniser les pratiques de chasse traditionnelles sur Grand-Lieu ?

Comment concilier les différents usages de l'eau (problème de la gestion hydraulique sur Grand-Lieu dû à l'arrêté ministériel de 1996) ?

Comment améliorer la qualité de l'eau du lac de Grand-Lieu et des rivières du bassin versant ?

Quels moyens financiers l'État compte-t-il débiter pour financer les actions du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ?

En conclusion, il s'agit donc d'un succès juridique, mais politiquement d'une victoire à la Pyrrhus, puisqu'il faudra d'ici un an ou deux, reprendre le travail d'élaboration du document d'objectifs de Grand-Lieu... C'est donc bien une fausse bonne nouvelle ! »

Des sites de conservation de la diversité biologique

Natura 2000 est un réseau européen de zones naturelles dans lesquelles des espèces d'oiseaux et des habitats de la faune doivent être protégés.

À l'origine de la constitution de ce « réseau », deux directives européennes :

- La première, datée du 2 avril 1979, est intitulée « directive Oiseaux ».
- La seconde, intitulée « directive Habitats naturels » est datée du 21 mai 1992.

L'une et l'autre fixent des objectifs de « conservation et de mise en valeur de la diversité biologique ».

Leur mise en œuvre au niveau national devait s'appuyer sur des inventaires à caractère scientifique aboutissant à la désignation des sites retenus.

Ces sites étant désignés, l'État français doit s'engager à « prendre des mesures de protection appropriées ».

Les zones désignées au titre de la directive Oiseaux sont appelées zones de protection spéciale (ZPS) et celles désignées au titre de la directive Habitats, zones spéciales de conservation (ZSC).

L'ensemble de ces zones constituera au bout du compte le réseau Natura 2000.

MERCREDI 11 JUILLET 2001

La région et NATURA 2000

Le site Natura 2000 du Lac de Grand-Lieu vient d'être annulé avec près de la moitié des sites français de « conservation et de mise en valeur de la diversité biologique »



Presse
Ocean

Légende :

zones transmises par la France à la commission européenne au titre de la directive habitats.

Echelle : 1 / 1 800 000 ème

source des données : BD million IGN-MATE - zonages DIREN

Réalisation : Atelier GIDE - Avril 2000

Les sites Natura 2000 tels qu'ils ont été retenus par le ministère de l'Environnement dans la région des Pays de la Loire.

Le Conseil d'État a – le 22 juin – annulé 534 des quelque 1 100 sites Natura 2000 que le gouvernement français a transmis à la commission européenne. Parmi eux figurent treize sites de la région des Pays de la Loire, dont celui du Lac de Grand-Lieu.

La plus haute instance de la justice administrative a en effet estimé que les procédures de consultation n'ont pas été respectées. La France va devoir reprendre cette complexe copie qui irrite tant chasseurs et agriculteurs.

L'action en justice qui vient de se conclure est la seconde introduite par l'association Coordination nationale Natura 2000 présidée par

Les règles de consultation ont été changées par ordonnance

Edouard-Alain Bidault, le président de la Fédération des chasseurs du Maine-et-Loire. Elle aboutit à l'annulation de sites qui avaient déjà été annulés en septembre 1999 et que le gouvernement français avaient à nouveau présentés à la commission européenne.

C'est donc uniquement le défaut de respect, par l'État, des procédures de concertation qu'il a décrétées le 5 mai 1995 qui est sanctionné. Par ailleurs, l'association Coordination nationale Natura 2000 est en effet

débutée de ses demandes visant à faire dire que les contraintes de Natura 2000 portent atteinte au droit de propriété.

Les objectifs sont bons, mais...

Paradoxe, les chasseurs affirment que les objectifs de Natura 2000 sont « très bons ». C'est en tous les cas ce qu'affirme Michel Durchon, collaborateur d'Edouard Alain Bidault. « Nous sommes parfaitement d'accord avec la protection des milieux, mais les orientations prises présentent des dangers que nous voulons bloquer jusqu'à ce que nos questions trouvent réponse. Quelle autorité va autoriser ou interdire la chasse, les activités agricoles ou touristiques ? ».

Et de prendre pour exemple « la présence des chiens ou des chasseurs (qui) est considérée comme incompatible avec la conservation de la diversité. Les chiens seuls, les chasseurs seuls, les uns

et les autres ensemble, qui va le dire ? » Autre exemple, « tout projet se situant dans le cadre d'une zone Natura doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences. Nous avons, sur cette base, bloqué une opération de nettoyage des berges d'une île à Angers, parce qu'elles constituaient l'habitat de libellules et de tritons. Le système est un peu absurde et nous souhaitons qu'y soit introduit un peu de bon sens ».

Régularisation avant la fin de l'année

Au ministère de l'Environnement, on indiquait hier soir que la décision du Conseil d'État constitue une « difficulté de procédure » et qu'elle « ne remet pas en cause le travail de réflexion et de concertation sur le terrain ». En conséquence, le gouvernement va représenter les mêmes sites, après s'être mis en conformité avec les règles de concertation.

Le ministère précise : « Sur plus de 300 sites, un comité de pilotage associant des représentants de tous les interlocuteurs concernés est déjà en place. Et 200 documents d'objectifs, résultant de la concertation menée sur chaque site pour définir des mesures de gestion adaptées, seront achevés d'ici la fin de l'année ».

Le ministère va donc régulariser ses propositions avant la fin de l'année. Des instructions ont été envoyées aux préfets dans ce sens. Les règles de la concertation devraient donc être cette fois respectées.

Sauf qu'il ne s'agit plus de celles de mai 1995, mais de nouvelles, imposées par une ordonnance du 11 avril 2001. Le Parlement a été privé de débat sur le sujet et la concertation ne concernera plus que les élus. Pas les associations.

G.R.

Les agriculteurs de marais de Grand-Lieu iront vendredi en préfecture parler des hauteurs d'eau

Les agriculteurs des marais de Grand-Lieu ont manifesté leur colère hier sur la chaussée de Saint-Mars.

Nantes.- Les agriculteurs des marais de Grand-Lieu avaient prévenu mardi dernier : « Si personne ne veut écouter nos doléances sur les hauteurs d'eau, nous irons nous-mêmes ouvrir les écluses de Bouaye ! ». Huit jours après, ils ont tenu promesse et se sont présentés hier matin sur la chaussée de Saint-Mars... où les attendait une compagnie de CRS.

Faute de pâtures pour leurs animaux et face à des stocks de fourrage qui diminuent chaque jour, les agriculteurs concernés ont déjà reçu l'appui du Conseil général et de la Chambre d'agriculture (voir nos éditions des 30 mai et 1^{er} juin). Mais ils refusent d'être des assistés permanents. Comme le martèlent leurs délégués, « nous voulons vivre de notre exploitation, sans subvention ou autre indemnisation. Or, à force de lois, de décrets ou d'arrêtés, on veut nous chasser de nos terres. On voit le résultat aujourd'hui. Le lac de Grand-Lieu n'a jamais été aussi peu entretenu. Les terres riveraines sont envahies de joncs du tonnelier et désormais improductives.

« Les cinq ans d'expérience demandés par la réserve naturelle n'ont servi à rien car personne n'a été capable d'en tirer une analyse claire. Et, maintenant, on veut passer à la phase deux du plan Marion, avec des niveaux d'eau encore plus élevés, tout en sachant que cela condamnera inexorablement le lac. Les études du professeur Pierre Dupont donnent des résultats opposés à ceux de Loïc Marion. Il est donc nécessaire que l'État se pose vite la question de savoir lequel a raison et doit être suivi. Pour notre part, le choix est fait et, comme le professeur Dupont, nous constatons une dégradation de l'écosystème et la disparition de certaines plantes du marais... ».



Après un face à face de près de quatre heures avec les forces de l'ordre, les agriculteurs se sont pliés aux conseils donnés par les plus âgés d'entre eux et à la médiation adroite du colonel Rabasté.

Face à face avec les CRS

Le problème posé, les agriculteurs qui barraient la RD 264 avec leurs tracteurs et faisaient face à quelque 120 CRS, ont demandé qu'une table ronde soit organisée avec le Préfet et que toutes les parties prenantes au lac soient conviées. Ils ont également souhaité que celle-ci se déroule en terrain neutre - Conseil général ou Chambre d'agriculture - et que ce ne soit pas seulement une « table d'écoute ou d'enregistrement, comme cela a été trop souvent le cas », mais une réunion de personnes responsables, aptes à prendre des décisions rapidement, avec pour seul ordre du jour « l'arrêté ministériel fixant les hauteurs d'eau ». Face à ce nouvel appel, plus un cri de désespoir qu'un ultimatum, il revenait aux délégués des agriculteurs, Michel

Coudrieu et Pierre Neveux, président du syndicat d'aménagement hydraulique (SAH), Hervé de Villepin, directeur du SAH, et aux représentants de la gendarmerie, le colonel Rabasté et le capitaine Dubos, de négocier au mieux le principe de cette table ronde.

La pondération des premiers et l'habile médiation des derniers permettaient un consensus débouchant sur le retour au calme après plus de quatre heures de face à face.

Médiation réussie

Malgré le maintien de la réunion en préfecture, les plus intransigeants acceptaient son principe car, en échange, la représentation du monde agricole a été élargie et la préfecture a autorisé la présence du professeur Dupont qui semble le

« contrepoids » le mieux habilité à répondre aux thèses de Loïc Marion que les agriculteurs jugent source de tous leurs maux. Enfin, le préfet a promis de se rendre rapidement sur le lac pour juger de l'état des lieux.

« En Brière, on a su aujourd'hui reconnaître que des erreurs avaient été commises dans la gestion des niveaux.

On souhaite être entendu vendredi en préfecture sur ce même problème. Et nous souhaitons que les personnes présentes soient capables de prendre des décisions rapides. Pas question d'entendre comme les autres fois que bonne note a été prise de nos doléances et qu'une nouvelle réunion aura lieu dans six mois » avertissaient en partant les agriculteurs les plus virulents.

Dominique Lapeyre

Le lac, objet d'une table ronde aujourd'hui en préfecture

Le lac de Grand-Lieu va être une nouvelle fois au cœur du débat, cet après-midi en préfecture. Principalement les hauteurs d'eau dénoncées par les agriculteurs et qui constituent le seul point de l'ordre du jour. Ils dénoncent le « plan Marion » qui a servi de base à l'arrêté ministériel et ont trouvé appui près du professeur Pierre Dupont qui juge, lui aussi, que les hauteurs fixées par arrêté sont injustifiées.

Pour sa part, Loïc Marion a reçu l'appui des élus régionaux Verts, via un communiqué signé Mireille Ferri, présidente du groupe. Il ne semble pas certain du tout que le groupe soit parfaitement au courant du « dossier Grand-Lieu », dénonçant à la fois la présence excessive de potasse et le manque d'entretien des rives et des marais... et ne trouvant pour régler le problème qu'un « niveau élevé d'eau au printemps et la fin des excès d'engrais apportés par les rivières qui alimentent Grand-Lieu ».

Et la logique

Depuis des années que s'est instauré le débat, il semble que la simple logique ait été oubliée. Grand-Lieu est un lac de marais et, comme tel, à l'origine, se satisfaisait des conditions climatiques qu'il avait à subir. Il était haut les années de fortes pluies, quasi vide les années de grande sécheresse. Il n'existait nul ouvrage permettant de réguler son niveau, que ce soit à Bouaye ou ailleurs. Seule la main de l'homme est intervenue pour cela et, avec elles, les premières dissensions entre groupes d'intérêts. Les écrits anciens sont là pour en témoigner.

Une chose est sûre, un consensus existait cependant pour éviter des catastrophes,



Les agriculteurs tirent la sonnette d'alarme depuis longtemps déjà et espèrent être enfin entendus à la faveur de la table ronde décidée après leur manifestation aux écluses de Bouaye, mercredi (notre photo)

notamment des inondations, dans les villages riverains. Et les brusques ruptures de niveau n'avaient guère d'influence sur la végétation tant du lac que des rives. Seul souci, la fièvre des marais (une forme de paludisme) qui, les années de fortes pluies suivies d'un été chaud, gagnait les environs. La fièvre n'a été éradiquée qu'après la guerre. Mais ne reste-t-elle pas latente ? Certains anciens se posent toujours la question.

Niveaux naturels

Et les hauts niveaux d'eau de printemps sont-ils naturels ? Le cercle des circonspects va là s'élargissant. Sans écluse, Dame Nature pouvait-elle fixer à 1,85 m ou 2,20 m, la hauteur du lac au 1^{er} juin ? Assurément non ! Et la flore des marais se satisfaisait des caprices de la météo. Certes, il est louable de vouloir « lessiver » les excès de nitrates et autres produits que les rivières apportent au lac. Mais la véritable solution au problème ne passe-t-elle que par là ? Contrairement aux affirmations des Verts régionaux, les agriculteurs des marais ne sont pas les véri-

tables pollueurs ! Ils utilisent les près marais tels que le lac les livre quand son niveau baisse et se retirent quand l'eau monte. Les pollueurs se trouvent en amont, avec des lotissements non raccordés à l'assainissement, des usines pas toujours très propres et des agriculteurs intensifs pas toujours très sérieux dans leur manière d'opérer. Et ils n'y peuvent rien... Or, ils se retrouvent les seuls lésés dans le cas de figure actuel. Ils ne demandent ni subvention (chose rare aujourd'hui), ni aide, ni rachat. Ils ne souhaitent qu'une chose, « vivre des terres que leurs anciens leur ont léguées ».

Constat

Ils ne souhaitent qu'être écoutés dans les réflexions qu'ils ont à faire et qui partent d'une logique ancestrale, naturelle. L'entretien du lac est chez eux une affaire de famille et ils se réfèrent pour cela aux écrits du marquis de Juigné. Les hauteurs d'eau ? Ils sont pour ce que le ciel en voudra. Et leurs coups de gueule de ces derniers jours n'avaient pour but que de faire constater aux élus, aux administratifs,

au monde entier, ce que le lac est aujourd'hui et ce qu'il sera demain, si on persiste à vouloir conserver des hauts niveaux de printemps. Ils voulaient aussi faire constater que la réserve naturelle était devenue une vraie jungle non entretenue, avec les risques que cela comporte, comme le retour de la fièvre des marais. Sauver le lac ? Ils sont pleinement d'accord, mais à condition que chacun s'asseye à une table, discute, reconnaisse ses erreurs et les erreurs des autres et que, au bout du compte, chacun y trouve le sien... Certes, Loïc Marion a été malmené l'autre jour à Saint-Lumine et a reçu quelques noms d'oiseaux. Mireille Ferri peut s'en plaindre, les blâmer pour cela et défendre la victime. Mais elle doit aussi aller à la rencontre de ces agriculteurs, discuter avec eux et entendre ce qu'ils ont à dire. Ce sera aussi nécessaire, aujourd'hui en préfecture, si chacun veut que le calme revienne dans le secteur de Grand-Lieu.

Dominique Lapeyre

Notae Action →



Ouest-France
Jeudi 7 juin 2001

De longues tractations se sont établies entre la préfecture et les agriculteurs massés près de l'écluse de Bouaye.

La préfecture « applique avec souplesse » l'arrêté d'eau Grand-Lieu : « des incidents graves »

La préfecture a qualifié hier de « graves », les incidents qui se sont déroulés, mardi, autour du lac de Grand-Lieu (Ouest-France d'hier). Ce jour-là, des agriculteurs mécontents ont insulté et menacé le directeur de la réserve naturelle et un cadre de la Diren.

Un comité de pilotage de Natura 2000 sabordé en mairie de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. Le chef du service nature de la Direction régionale de l'environnement menacé. Un directeur de la réserve naturelle du lac pris en otage, insulté et menacé. Nicole Klein, secrétaire générale de la préfecture, qualifiée de « graves » les incidents de mardi, provoqués par des agriculteurs-exploitants des prairies humides de Grand-Lieu et de l'Acheneau.

Après ces incidents, Mme Klein a décliné l'invitation de Michel Coudriau, président de l'association de sauvegarde des marais du lac. Cette structure, qui rassemble une centaine de paysans du pourtour de Grand-Lieu, l'invitait à se rendre compte de l'état détérioré de la végétation des prairies inondables. « Après avoir accepté son invitation, il y a quelques jours, j'ai appelé son président pour lui dire que je n'irai pas à Saint-Lumine-de-Coutais dans ce climat-là ».

La secrétaire générale explique que la préfecture « applique avec souplesse les niveaux d'eau prévus par l'arrêté ministériel ». C'est ainsi, dit-elle, que la hauteur d'eau, aux portes de Bouaye, « devrait être à 1,86 m dans les premiers jours de juin ». Contre 1,95 m, si l'on se réfère audit arrêté.

La représentante de l'État rap-

pelle « qu'elle ne ferme pas la porte au dialogue », comme le montre, dit-elle, la souplesse dont la préfecture fait preuve, depuis plusieurs mois, sur les niveaux d'eau. Mais, ajoute-t-elle, « je ne crois pas que, pour l'instant, tout le monde soit dans le même état d'esprit ».

Pour souligner les vertus du dialogue, Nicole Klein met en avant les documents d'objectifs sur Natura 2000, qui viennent d'être signés dans le marais de Basse-Goulaine. « Dans ce secteur, nous avons agi de manière concertée », conclut la secrétaire générale. Autrement dit : sans remettre en cause l'orientation ministérielle sur les niveaux d'eau (que les agriculteurs-manifestants contestent et veulent voir baisser durablement), il est possible d'avancer.

Gaspard NORRITO.

Ouest-France
2-3 juin 2001

Ils dénoncent les pollueurs du lac de Grand-Lieu Les Verts soutiennent Loïc Marion

Les Verts de la région dénoncent la prise d'otage du directeur de la réserve naturelle de Grand-Lieu. Ils demandent à l'État et aux élus de désigner, d'urgence, « ceux qui empoisonnent » le lac.

Après la prise d'otage de Loïc Marion, mardi dernier, par des agriculteurs-exploitants du pourtour du lac, la droite, majoritaire au conseil général, a apporté son soutien aux manifestants (lire *Ouest-France* de vendredi). Au sein de la gauche plurielle, le PS et le PC ne se sont pas exprimés. Les Verts, par la bouche de Mireille Ferri, ont, hier, nettement pris position en faveur du directeur de la réserve naturelle.

La présidente du groupe écologiste à la région rappelle « que le lac meurt des excès de nitrate et de potasse ». Et de faire remarquer,

après avoir noté que « personne ne réfute » les chiffres de la pollution, que « la pousse de la végétation sur les rives et marais du lac n'a plus rien de naturel. Elle est dopée par des tonnes et des tonnes d'engrais venus du bassin versant ».

Mme Ferri fait observer qu'il n'y a que deux façons de diminuer « cette production végétale qui asphyxie le lac : mettre fin à l'excès d'engrais apporté par les rivières ou retarder la pousse autant que possible en maintenant un niveau très élevé d'eau au printemps ».

La première solution, disent les Verts, « suppose un changement radical des pratiques agricoles et un énorme effort d'épuration des eaux domestiques ». La seconde solution « n'est qu'un palliatif. Une mesure de bon sens qui ne devrait être que provisoire, mais dont

on voit bien hélas qu'elle doit durer, qu'elle va durer, puisque les responsables de la dégradation du lac jouissent d'une véritable impunité ».

Cette seconde solution, poursuit Mme Ferri, « n'est pas du goût des agriculteurs qui ont bruyamment manifesté le 29 mai. Leur conduite est scandaleuse et inadmissible », déclarent les écologistes.

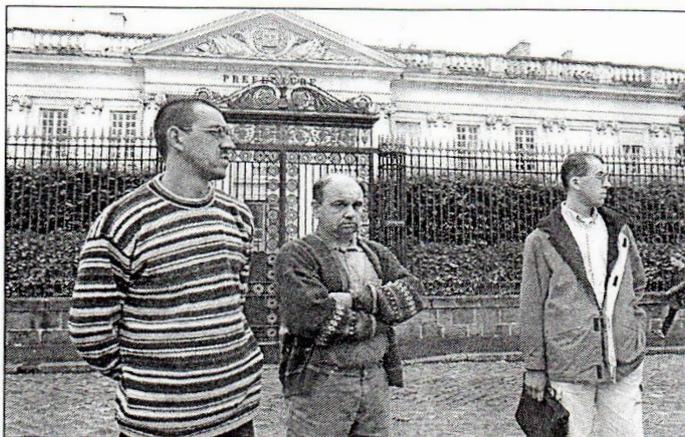
Cette attitude nécessite d'urgence, selon les Verts, « que l'État et les élus locaux prennent enfin leurs responsabilités en désignant sans atermoiement ceux qui empoisonnent Grand-Lieu ». Et Mireille Ferri de conclure : « Il est urgent qu'ils se donnent les moyens financiers de sauver le lac tout en assurant le maintien d'une agriculture véritablement respectueuse de l'environnement. »

« Petite avancée » pour les agriculteurs à la préfecture **Grand-Lieu : un médiateur nommé**

La table ronde organisée vendredi à la préfecture à la demande des agriculteurs des marais de Grand-Lieu et l'Ache-neau a débouché sur la nomination d'un médiateur spécialiste du droit de l'environnement. Sa neutralité satisfait les acteurs mais la méfiance des agriculteurs reste entière à l'égard de l'arrêté qui régit les niveaux d'eau.

Du côté de la préfecture, on se félicite du climat qui a prévalu lors de la table ronde réunissant hier, vendredi, douze agriculteurs des marais de Grand-Lieu et de l'Ache-neau, deux élus (MM. Baugé conseiller général et Naud, président du Sage de Grand-Lieu), la direction de l'Agriculture et celle de l'Environnement en présence du préfet. Les manifestations du 29 mai à Saint-Philbert-de-Grand-lieu et du 6 juin à Bouaye ont rappelé la détermination des agriculteurs des prairies humides à obtenir l'abrogation d'un arrêté ministériel régissant les niveaux d'eau du lac. Des niveaux qui, affirment-ils, pénalisent leur outil de travail et modifient gravement l'environnement du lac.

Considérant les intérêts divergents (pêcheurs, agriculteurs, sauvegarde du lac) en jeu dans ce dossier et des avis scientifiques contradictoires en la matière, le préfet a pris deux décisions. La première est la descente des niveaux d'eau du lac à 1,80 m dès le 12 juin, « afin de tenir compte de la pluviométrie importante d'octobre 2000 à mai 2001 ». Cette décision tient compte du fait que « l'agriculture n'est pas la seule



Franck Dubray

La délégation des agriculteurs à son arrivée à la préfecture vendredi.

partie prenante dans la sauvegarde de Grand-Lieu. Les pêcheurs ont fait part de leur crainte de voir un régime trop bas... » En outre, le retour du botulisme, qui a tué des milliers de canards en 1995, « n'est pas à exclure ».

Un homme neutre

Un médiateur a également été nommé en la personne de Jean-Claude Hélin, professeur spécialiste du droit administratif et de l'environnement à l'université de Nantes. La nomination d'un homme « neutre » satisfait les parties en présence. Le professeur Hélin aura carte blanche pour reprendre le dossier du lac de Grand-Lieu, écouter tous les acteurs sur un terrain qu'il connaît en outre parfaitement. Ses conclusions donneront lieu à des propositions

consignées dans un rapport remis le 30 septembre prochain. L'impact des niveaux d'eau régis par l'arrêté ministériel de 1996 sera bien sûr analysé au cours de cette mission.

Michel Coudriau, le président de l'association de sauvegarde des marais, et les agriculteurs présents à la table ronde étaient très réservés à l'issue de la réunion : « On ne nous a pas dit clairement quelle serait l'étendue des pouvoirs du médiateur, ni quelle incidence aurait son rapport sur l'arrêté. » Concedant que la personnalité du médiateur constitue « une petite avancée », les agriculteurs de Grand-Lieu attendent que soit pris à bras le corps les problèmes d'un milieu naturel malade.

Jocelyne RAT.

Un arrêté permanent

L'arrêté ministériel pris en 1996 pour fixer les niveaux d'eau du lac de Grand-Lieu ne l'a jamais été à titre temporaire. La préfecture l'a rappelé hier. Il prévoyait en revanche « un rapport annuel sur la gestion des eaux du lac, mentionnant les niveaux d'eau réels atteints..., les incidents constatés, les conséquences sur le milieu aquatique, la faune et la flore, et les activités socio-économiques... »

Des études et mesures ont été effectuées sur le lac durant cinq années. Selon Dominique Haribert, directrice adjointe de la Diren (direction de l'Environnement), elles ont démontré que les niveaux d'eau du lac ont permis une réduction de 53 % de la production de biomasse dans les secteurs occupés par les nénuphars. Il a également été constaté qu'en cinq années, « les pollutions du bassin versant (phosphates et nitrates) se

sont accrues en raison des fortes pluies et du lessivage des sols ». Les quantités de polluants ont été particulièrement importantes l'hiver dernier.

Il n'est pas exclu que le rapport du médiateur nommé dans le dossier du lac de Grand-Lieu conduise à une modification, voire une abrogation de l'arrêté actuel. En tout état de cause, seul le ministre de l'Environnement est habilité à le faire.



Nantes forum

Lac de Grand-Lieu : ne cédez pas, monsieur le Préfet !

Une lectrice de Saint-Mars-de-Coutais :

« Habitante de Saint-Mars-de-Coutais, je m'intéresse bien sûr aux gesticulations d'hier et d'aujourd'hui autour du lac de Grand-Lieu. Je vois, j'écoute. Et ce que j'entends diffère souvent des propos tenus devant la presse lors des manifestations récurrentes et printanières.

« Je veux aujourd'hui témoigner : car il faut dire, je crois, la satisfaction de nombreux riverains qui constatent simplement que le lac va un peu mieux avec un peu plus d'eau. J'entends des voisins chasseurs contents de voir plus d'oiseaux dans nos marais. J'entends les pêcheurs satisfaits d'une eau plus claire, de pêches plus régulières. J'entends même des agriculteurs philosophes dire que oui, un peu plus d'eau change les habitudes mais que, bon, ils ont des terres plus hautes pour leurs bêtes au début du printemps.

« Et j'entends aussi beaucoup de conversations de citoyens qui, comme moi, s'interrogent sur ces élus qui hurlent avec les loups devant les caméras et qui, en voix off, et s'exprimant plus librement, par-

tagent les décisions prises par l'administration en 1996.

« Ils sont nombreux ceux qui approuvent les décisions prises pour sauver le lac. Ils sont nombreux ceux qui croient qu'il faut même aller au-delà et mettre un terme à une agriculture polluante autour du lac. Car aujourd'hui, le vrai problème, ce n'est pas le niveau d'eau adopté pour Grand-Lieu, mais bien l'extension permanente des cultures maraîchères, le développement excessif et mal contrôlé des élevages de volailles, l'usage toujours croissant des pesticides dans les vignes et les cultures, l'abondance des nitrates.

« Ceux qui tentent l'agriculture biologique doivent avoir bien du courage, avec des voisins malveillants, voire menaçants à leur égard. Car ici on vit avec la pression constante de quelques-uns qui veulent croire que leurs difficultés viennent du niveau d'eau plutôt que de leur incompétence à gérer correctement leurs exploitations.

« Vont-ils faire croire qu'ils s'en sortent mal à cause de l'eau sur leurs prairies, alors qu'ils vivent des

primes à l'agriculture de toute façon ? Il suffit qu'ils manifestent et voici une nouvelle aide du conseil général pour l'achat de fourrage.

« Non, ce qui se joue autour du lac avec cette soi-disant association de défense des marais, c'est une tentative de destabilisation orchestrée par quelques agitateurs (non agriculteurs pour beaucoup), manipulés par CPNT et certains politiciens soucieux de leur réélection avant tout. Pour ceux-là, l'intérêt immédiat prime, passe avant l'avenir du lac. Ils ne savent pas ou ne veulent pas savoir que les exploitants autour du lac sont une poignée, à peine plus nombreux que les pêcheurs. Ils les connaissent d'ailleurs, si peu qu'ils ne voient même pas que lors des manifestations, ceux qu'on voit parader avec les pancartes devant les télévisions ne sont pas, pour la plupart, des exploitants riverains du lac : ce sont souvent des chasseurs au gibier d'eau proches de CPNT (Chasse pêche nature et tradition) - jusqu'au salarié de la fédération des chasseurs - des agriculteurs de l'acheneau, des retraités qui ont

été rassemblés pour faire « nombre ».

« Ces parades répétées [...] ont des relents de poujadisme. Il faut dire qu'en Pays de Retz, la démocratie balbutie encore. La haine des scientifiques est profonde : n'est-ce pas eux qui ont inventé le principe de précaution, poussant les gouvernements à se soucier enfin de la santé et de l'environnement ? N'est-ce pas eux qui ont fait le lien entre l'ESB et l'agriculture productiviste ? La réserve naturelle cristallise ces rancœurs d'un autre âge.

« Il faut écouter les « sans voix », les citoyens qui croient encore que l'État n'agit pas pour les intérêts de quelques-uns mais se soucie de l'intérêt général.

« En quelques mots, je veux dire au préfet qu'il ne faut pas céder devant les invectives et les menaces, il faut persévérer, aller au-delà : sauver Grand-Lieu, renforcez la réserve naturelle, écoutez Loïc Marion, car ce qu'il a écrit dans ce magnifique ouvrage « Un joyau tropical à préserver » est juste, trop juste peut-être. »

Ouest-France
Mercredi 4 juillet 2001



Nantes forum

« Lac de Grand-Lieu : l'opinion des exploitants »

Jean Monnier, de Saint-Lumine-de-Coutais, répond à une lectrice de Saint-Mars-de-Coutais : « Il est dommage d'habiter aussi près du lac de Grand-Lieu et de s'en faire une aussi fautive idée. Sur quels critères, cette dame peut-elle prétendre que le lac va « un peu mieux » avec un peu plus d'eau. Ce n'est sûrement pas l'opinion des exploitants du marais ; en 1999, le déficit fourrager a été de 30 %, en 2000 il était de 60 % et l'état actuel porte à croire qu'il sera au moins égal ou pire cette année. Quand on sait que 2 000 ha sont exploités autour du lac et paient, en plus des impôts, une taxe d'assèchement, censée en favoriser l'accès. Si les marais deviennent inex-

ploitable, mais des marécages insalubres, ce sera l'obligation pour les exploitants concernés d'intensifier les cultures sur les terres environnantes, avec les résultats que l'on connaît déjà, alors qu'ils sont par nature la « station d'épuration » du lac ; l'herbe récoltée sans aucun apport permet d'éliminer phosphates, nitrates et autres polluants rejetés par les agriculteurs et maraîchers et aussi les eaux usées des agglomérations et industries du bassin versant. Niveau d'eau et agriculture intensive avec atelier d'élevage sont très différents. Cette dame paraît trop sûre d'elle quand elle accuse les exploitants d'incompétence, sans doute serait-il bon de connaître

les siennes en la matière, la critique est aisée mais...

« Si les agriculteurs vivent ou survivent avec l'aide des primes, c'est bien parce que leurs produits sont payés en dessous de leur prix de revient. A-t-on fait le compte de rémunération horaire en agriculture - heures supplémentaires comprises -.

« Quant à la « poignée d'exploitants », ce doit être quand même une certaine « poignée », et si les riverains de l'acheneau se sont joints à ceux du lac, c'est par solidarité d'une cause qui est aussi la leur. Retraités (j'en suis) et chasseurs n'ont-ils pas le droit de s'exprimer.

« Cette dame va vraiment trop loin en traitant les paysans d'ignorants et d'attardés, sans doute se nourrit-elle de lait, viande, légumes, etc. produits dans les bureaux des scientifiques, il faut le reconnaître ont parfaitement leur place. Souhaitons que M. le Préfet ait d'autres sources de renseignement pour étayer ses décisions.

« Quant à M. Marion, ses écrits sont peut-être très intéressants, mais ce qu'il a fait sur le lac depuis vingt ans l'est beaucoup moins - absence totale d'entretien (faucardage) - études et dévasage au coût ruineux et inopérant... Quant à préserver le lac ? »



Grandlieu : les paysans ne veulent pas de primes mais de quoi travailler

Mme Josée Blanchard, de Saint-Mars-de-Coutais, répond au courrier d'une lectrice de cette même commune « Lac de Grandlieu : ne cédez pas, Monsieur le Préfet ! » (Ouest-France du 19 juin).

« Madame, j'ai lu votre article : il est révoltant car vous insultez aussi bien le plus humble paysan ou pêcheur que les élus. Si vous ne rencontrez que des gens n'ayant pas le courage de leurs opinions, vous leur ressemblez, car votre mot n'est même pas signé !

« Paysanne, je le suis... et j'en suis fière ! Mes pères ainsi que ceux de mon époux, aussi loin que l'on puisse remonter, sont tous issus de ce milieu. Madame, sachez que si le lac de Grandlieu est propriété de l'État, beaucoup de marais sont propriété privée. Ces propriétaires paient une taxe annuelle « Canal de Buzay ». Cet organisme devait employer l'argent ainsi récolté à l'entretien des douves et canaux difficilement accessibles par les paysans. Malheureusement, ces travaux sont quasiment inexistant ! Nous payons toujours cette taxe, ainsi que l'impôt foncier : je pense donc que le foin récolté nous appartient bien et que nous sommes dans



« Que serait aujourd'hui le lac de Grandlieu si ses paysans ne l'avaient pas entretenu en fauchant et en y menant paître leurs animaux ? »

notre plein droit de réclamer ce qui nous est dû !

« Vous êtes-vous posé la question : « Que serait aujourd'hui le lac de Grandlieu si ses paysans, que vous méprisez, ne l'avaient pas entretenu en fauchant, faucardant et en y menant paître leurs animaux ? » Les hérons y avaient élu domicile avant l'arrivée de M. Marion. Je ne

le juge pas pour ses écrits, mais pour ses actes. N'a-t-il pas affirmé lui-même, devant les paysans, que les décisions ne sont pas de lui mais de Bruxelles ? C'est si facile de se retrancher derrière des instances officielles quand on n'a pas le courage d'assumer ses opinions en face de gens mécontents ! Au sujet de l'agriculture ac-

tuelle, je regrette, Madame, elle est très bien encadrée ! Les paysans ne veulent pas vivre de primes, mais du fruit de leur travail, et ici, ils ont besoin de leurs marais !

« Quant à l'agriculture biologique, je n'ai personnellement jamais entendu de propos malveillants et encore moins menaçants à leur égard ! Vous parlez de l'incompétence de gestion des paysans : vous n'êtes certainement pas issue de ce milieu car vous sauriez qu'il faut actuellement, pour faire face, un niveau important de compétence !

« En ce qui concerne les chasseurs, comment ne pas savoir que la chasse est très réglementée (mais c'est vrai qu'il y aura toujours des sauvages) ?

« Par ailleurs, les retraités et les salariés de la fédération, ce n'est certes pas avec le couteau dans le dos qu'ils ont manifesté ! Ils défendent simplement des acquis que nous tenons à conserver pour nos enfants et petits-enfants, afin qu'ils soient fiers de leurs parents, ainsi que je le suis moi-même. Cette mise au point était nécessaire : que M. Marion la médite et ce sera parfait ! Et j'ai le courage de mes opinions, je ne demande pas l'anonymat. »

Grand-Lieu, tonneau des Danaïdes des fonds publics

Ouest-France
Mercredi 25 juillet 2001

M. Robert Raingeard, retraité agricole (79 ans) de Saint-Mars-de-Coutais, répond au courrier d'une lectrice de sa commune : « Lac de Grand-Lieu : ne cédez pas, monsieur le Préfet ! » (O.-F. du 19 juin 2001). « En réponse à votre courrier [...], je tenais à vous faire savoir que les riverains du lac de Grand-Lieu, notamment les Saint-Marins et plus particulièrement les acteurs du monde agricole, n'ont pas attendu votre venue dans notre bourgade pour entretenir et faire fonctionner, depuis de nombreuses générations et cela grâce à leur savoir-faire scrupuleusement transmis par leurs pa-

rents, le système d'irrigation de la zone de marais dont la survie du lac dépend. Ce lac tant convoité par une cohorte d'écologistes extrémistes, qui dilapident depuis de nombreuses années les deniers publics dans le seul but d'en faire un sanctuaire, doit vivre dans le respect de son histoire et des intérêts des différents acteurs. Les mesures qui ont été mises en place jusqu'à ce jour sous l'impulsion de la fondation ont abouti à un véritable échec. J'en veux pour preuve l'état actuel du marais : douves complètement bouchées, pousse anarchique des saules, développement

exponentiel de certaines algues dû à l'absence de curage, envasement de l'Acheneau dû au déversement des boues lors des travaux effectués dans le lac entraînant une forte concentration de méthane provoquant par temps orageux la mort de plusieurs tonnes de poissons, problème très vite oublié (« où est passé le rapport de la Garderie sur ce regrettable incident ? »), Longue, la liste des erreurs commises par des techniciens sûrement très compétents mais qui, drapés dans leurs certitudes, n'ont jamais pris la mesure du problème et n'ont surtout jamais voulu descendre de leur pié-

destal afin de prendre en considération le point de vue des acteurs directement concernés dont le savoir a été forgé sur le terrain.

« De grâce, arrêtons de faire de ce lac un véritable tonneau des Danaïdes des fonds publics et installons-nous autour d'une table afin de trouver le compromis qui permettra à ce lieu exceptionnel de survivre. Je pense qu'un dialogue de confiance ne pourra s'établir qu'avec le renouvellement des responsables de la fondation qui, à nos yeux, ont perdu toute crédibilité en accumulant une lourde somme d'échecs. »

Ouest-France
Mercredi 26 septembre 2001

Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Niveaux du lac : l'avis de Pierre Dupont, spécialiste de la végétation

Le rapport du médiateur sur les niveaux d'eau du lac de Grand-Lieu, sera remis à la préfecture à fin septembre. Il est très attendu. Rien ne filtre à ce sujet. Pierre Dupont, spécialiste de la végétation, ancien directeur du laboratoire d'écologie et de phytogéographie de la faculté des sciences de Nantes, a remis un rapport. Il ne veut pas en dévoiler la teneur, il rappelle toutefois ses positions de toujours. Nous publions de larges extraits du texte qu'il nous a fait parvenir, à notre demande. Ces positions, on le lira, tranchent avec celles du CNRS et du Muséum national d'histoire naturelle.

« Mon étonnement reste grand de constater combien les conclusions d'études scientifiques lourdes se trou-

vent faussées par simple absence de bon sens : raisonnement mené comme si les cotes de l'arrêté de 1965 étaient les cotes réelles du lac ; absence totale d'évaluation de la productivité et de l'envasement de la ceinture aquatique supplémentaire de printemps et d'été ; ignorance des processus naturels de dégradation des vases découvertes en été, etc.

« Quant aux affirmations sans cesse répétées que jamais des cotes d'étiage aussi basses que celles des années récentes n'avaient été observées, elles ne résistent pas à l'examen des chiffres : à de multiples reprises, des niveaux faibles avaient été notés, même en hiver, même il y a plus de cent ans.

« Ce qu'il faut comprendre sur la végétation naturelle du pourtour du lac de Grand-Lieu, c'est que sa richesse et sa diversité dépendent

pour une bonne part de la durée d'exondation des niveaux inférieurs et de celle d'inondation des niveaux supérieurs, toutes deux en baisse nette depuis une quarantaine d'années, ce qui a entraîné la disparition ou la raréfaction de diverses plantes caractéristiques. »

Revenir aux cotes d'avant 1960

« En ce qui concerne l'envasement, ce qui a été le plus nouveau durant cette période, c'est celui qui se manifeste en périphérie du lac. La modification actuelle des niveaux est un remède pire que le mal : en maintenant au printemps et en été une bande aquatique supplémentaire, on crée en fait une zone envasée supplémentaire.

« Il serait donc souhaitable de revenir à des cotes analogues, non pas à ce qu'elles étaient au XIX^e siècle, mais à celles d'avant 1960. Pour les éleveurs, ce sera bien

préférable à la situation actuelle, mais en deçà de ce qu'ils souhaitent. Cela leur donnerait satisfaction en prolongeant nettement la période automnale de pâturage ; en effet, dans la réglementation actuelle, l'eau remonte aussi beaucoup trop vite en octobre, alors que la végétation naturelle supporte très bien le maintien de l'exondation en automne.

« Par contre, l'intérêt de cette végétation dépend en grande partie de la persistance jusqu'en mai de niveaux relativement élevés. La période critique pour les agriculteurs se situe donc de la mi-avril à la mi-juin et c'est sur les problèmes de la nourriture du bétail en cette saison qu'il importe de se pencher avant tout. »

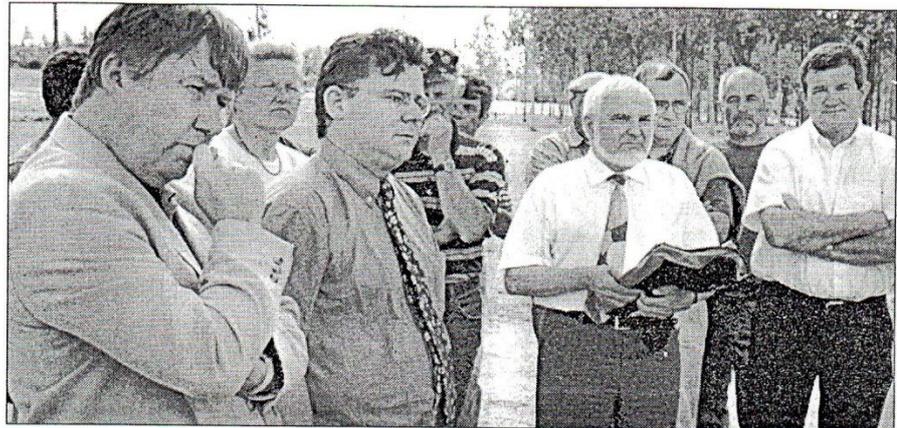
Marais de Grand Lieu et de Brière

La Chambre d'agriculture convie tout le monde sur le terrain

7 JUIN 2001



Très fréquentés en ce moment, les marais de Grand lieu (puis ceux de Brière) recevaient jeudi la visite de nombreux élus locaux, à l'initiative de la Chambre d'agriculture et de son président, Michel Loquet. Yannick Bigaud, nouveau président de la commission Agriculture du Conseil général était présent au côté de son collègue Stéphan Beaugé. Joseph Thomas, nouveau président du Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire et les agriculteurs concernés avaient également répondu à l'invitation. Les problèmes du niveau d'eau élevé du lac étaient à l'ordre du jour, tout comme les problèmes de fourrage.



Les élus sont allés dans les prés-marais constater les dégâts.

Soutien de la Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture a apporté son soutien sans réserve aux demandes des agriculteurs touchés par les inondations dans les zones humides, qui doivent faire face à un manque crucial de fourrages. Sur le secteur de Grand Lieu, elle demande que ces problèmes trouvent un règlement d'urgence et dit comprendre le désarroi des éleveurs confrontés aux nouvelles réglementations qui accompagnent Natura 2000 ou les SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux). La Chambre d'Agriculture rappelle sa "position permanente contre le niveau d'eau actuel du lac de Grand Lieu et pour sa diminution. Nous défendons le rôle positif depuis des générations de l'agriculture et notamment des éleveurs dans l'existence même et l'entretien de ces zones humides. Cette donne doit être intégrée en tant que telle dans l'expertise actuelle, avant toute autre considération comme la biodiversité". La Chambre demande aux pouvoirs publics un dispositif d'aide d'urgence pour les exploitants touchés, sachant que pour notre région, la procédure de calamités agricoles est inadaptée pour ce type de situation. Par ailleurs,

pour faire face au manque de fourrage, elle demande à pouvoir, par dérogation, utiliser collectivement les jachères du département. Le 3^e volet concerne une compensation sur les taxes d'assèchement et un dégrèvement partiel des impôts fonciers et fermages communaux sur ces marais.

Un riverain s'exprime

Gérard Monnier, éleveur utilisant largement les marais de Grand Lieu, rappelait qu'à Grand Lieu "les problèmes ne sont pas liés aux aléas climatiques, mais à la gestion du niveau des eaux du lac depuis plus de cinq ans. En 2000, le marais a produit seulement 1/4 de la récolte du fourrage habituel, avec un pâturage des animaux limité à trois mois, contre six mois avant la mise en place de l'arrêté ministériel. De plus, la qualité fourragère change rapidement, pour laisser place à une prolifération inquiétante du jonc. L'écosystème de Grand Lieu est ici dérégulé par les mains de l'homme. Ce problème fourrager se double d'un problème sanitaire de paratuberculose apparu depuis deux ans sur les marais. Natura 2000 nous demande de définir un document d'objectifs, mais pour cela il nous faut pouvoir émettre des perspectives sur

Grand Lieu. Aujourd'hui, quelles sont-elles ?".

Les élus prennent position

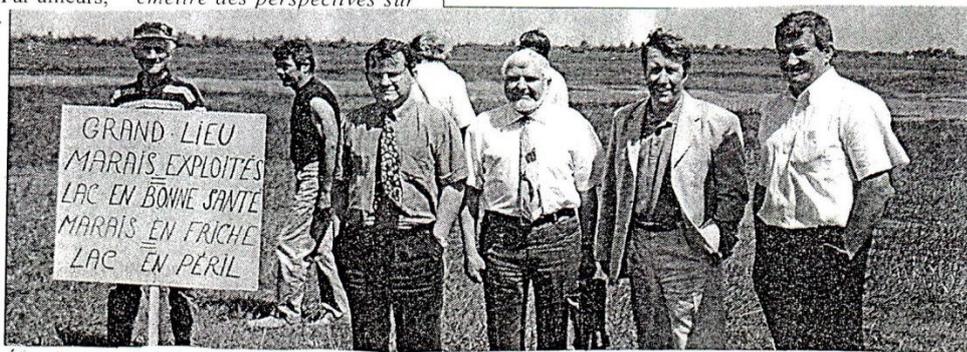
Joseph Thomas, maire de Port St-Père et président du Syndicat d'Aménagement Hydraulique, affiche clairement ses objectifs: "Il faut absolument négocier les hauteurs d'eau avec tous les partenaires du bassin versant, du lac et de la vallée qui se doivent d'être solidaires. Quand on garde beaucoup d'eau au printemps à Grand Lieu, on ouvre les écluses qui ensuite noyent au printemps les marais de l'Acheneau... Je constate aussi que depuis que

l'Etat est propriétaire, il n'y a plus d'entretien à Grand Lieu...".

Quant à Stéphan Beaugé, il a été radical dans sa proposition: "Le problème de fond, c'est l'arrêt, ministériel, il faut le supprimer...". Sans le suivre jusque là, Yannick Bigaud, a constaté que "le bon sens paysan échappe aux administrations actuelles. Je comprends que les agriculteurs soient excédés par ce manque d'écoute et toutes ces contraintes. Je lance l'idée d'une table ronde au Conseil général ou en préfecture. Il faut à un moment se parler, pour trouver un nouveau compromis sur le niveau d'eau".

La question du fourrage

Une première aide d'urgence d'un million de francs a été débloquée par le Conseil général pour La Brière. Deux millions de francs supplémentaires vont être apportés pour aider à l'approvisionnement et l'acheminement de paille. Joseph Thomas a précisé: "Les besoins sont estimés pour le département à 48.000 tonnes de paille. Nous en avons commandé 37.000 T en Aude et Côte d'or pour couvrir 80% des besoins au prix de 45 centimes le kilo. Nous voulons éviter de créer de l'inflation. Nous allons essayer de régler le marché de la paille sur notre département sur cette même base...".



Élus du conseil général et responsables de la chambre d'agriculture constatent les dégâts.

Ouest-France
Vendredi 1^{er} juin 2001

112

Lac de Grand-Lieu

19 JUILLET 2001

le
Courrier
du pays de Retz
L'hebdomadaire du Sud-Loire
(fondé en 1944 à Fontenay)

Loïc Marion, directeur de la réserve naturelle

“Si rien n’est fait pour le lac...”

Sévèrement critiqué par les chasseurs et agriculteurs de Grand-Lieu, Loïc Marion, directeur de la réserve naturelle de Grand-Lieu, se dit inquiet pour l’avenir du lac.

Le Courrier : Depuis trente ans, comment avez-vous vu le lac évoluer ?

Le lac est dans un processus de dégradation de la qualité d’eau. Les gens ne s’en rendent pas compte ou ne veulent pas l’admettre. Aux agriculteurs qui me disent que la situation est loin de ressembler à celle de la Bretagne, je réponds le contraire. Les taux de nitrate et de phosphore qui arrivent dans le lac sont très élevés.

Le lac est aussi envasé...

J’ai commencé à observer la vase sur la côte orientale dans les années 75. Maintenant elle est partout. Conséquence, les herbiers ont disparu et la vase est devenue anoxique. Cette couche complètement désoxygénée provoque des relargages de phosphore. On assiste donc à un double phénomène de pollution.

Et la faune ?

Malheureusement, nous manquons de repères. Dans les années 30 et 40, il y avait des poissons inféodés aux eaux claires et pures. Aujourd’hui, les ablettes, le chevaigne, par exemple, ont disparu. Ces espèces ont été remplacées par les poissons chat, la perche soleil (...) des espèces de vase et de milieux pollués ou eutrophisés (1).

La flore a également évolué ?

Les plantes rares, les caractères notamment, ont disparu. Du fait de l’eutrophisation du lac toute la chaîne alimentaire est perturbée.

Depuis deux ans, les agriculteurs protestent contre le changement du niveau d’eau. Comprenez-vous leur mécontentement ?

Bien sûr. Mais l’agriculture n’est pas le seul secteur



Loïc Marion s’intéresse depuis trente ans au lac de Grand-Lieu

concerné par le lac. Et puis lorsque l’on veut défendre un dossier, il faut être transparent. Cela n’a pas été le cas du côté des agriculteurs, qui ont refusé que l’Institut technique des céréales (ITCF) et des fourrages continue à étudier le préjudice qu’ils subissaient au niveau des prairies. Ils ont cassé le baromètre. Pourtant, aujourd’hui, compte tenu de la pluviométrie exceptionnelle, on aurait pu mesurer les avantages et les inconvénients du changement de niveau d’eau. L’Etat veut bien croire les agriculteurs, mais il n’a pas de chiffres pour vérifier leurs affirmations. Tout le monde le regrette : élu, Chambre d’agriculture...

Quelles solutions proposez-vous pour satisfaire le monde agricole ?

Il faudrait s’orienter vers des indemnités beaucoup plus fortes que celles qui sont octroyées. Personnellement, j’étais contre la diminution de ces indemnités. J’avais obtenu 900 F/ha. Malheureusement pour les agriculteurs, l’étude de l’ITCF qu’ils avaient demandé pour chiffrer précisément les pertes de fourrage s’est retournée contre eux. Car elle a montré que les pertes étaient en fait de 256 F/ha. L’Etat ne pouvait pas continuer à donner 900 F/ha.

Après leurs manifestations, ils ont obtenu que la cote du mois de juin atteigne 1,80 m, niveau appliqué avant 1996. Etes-vous d’accord avec cette décision ?

Ce n’est peut-être pas ce qu’on a fait de mieux. Car en quelques semaines nous

sommes passés d’un niveau très élevé à un niveau bas.

Sur le terrain, quelles ont été les conséquences de ce changement ?

Elles sont dramatiques. Toute la fraie des poissons située sur les prairies et les a séché au soleil. Pour les batraciens, c’est la même chose. Pour chez les oiseaux, ceux qui avaient pénétré profondément dans les roselières pour y nicher (foulques, canards...) sont incapables de marcher dans les roselières lorsqu’il n’y a plus d’eau. Autrement dit, tous les poussins sont morts.

L’Etat n’a-t-il eu une part de responsabilité en ne tapant pas du poing sur la table ?

Il l’a fait en partie avec la présence de forces de l’ordre aux écluses de Bouaye. Malgré tout, les portes ont été ouvertes. Elles auraient dû être fermées au mois d’avril alors qu’elles sont restées ouvertes jusqu’à fin mai.

Etes-vous confiant pour l’avenir du lac ?

Si rien n’est fait au niveau de la qualité de l’eau, les problèmes de Grand-Lieu vont continuer à s’aggraver encore de nombreuses années.

Propos recueillis par Guillaume Le Gouic

(1) L’eutrophisation est un processus parfaitement connu, dû au fait que la lumière ne pénètre plus dans le lac au-delà de 10 cm.

Un scénario contesté...

Pour tenir compte des problèmes agricoles, l’Etat a proposé la mise en place du scénario 2 qui exige 40 cm d’eau en plus au printemps durant un mois et demi. “En 1995, les agriculteurs de Grand-Lieu se sont désolidarisés de ceux qui ont mené les négociations au nom de l’agriculture. Opposés au scénario 2, ils ont ouvert les écluses de Bouaye en signe de protestation. Plus de deux millions de mètres cubes sont partis

à la mer. Conséquence : en cette année de crue, les niveaux d’eau se sont retrouvés aussi bas que 1976, période de sécheresse”, explique Loïc Marion.

“Avec des niveaux trop bas et un processus de pollution bien avancé, le cocktail a explosé. Le botulisme est apparu, engendrant la mort de plus de 30 000 oiseaux, ce qui a provoqué chez les décideurs une prise de conscience. L’Etat a décidé

de maintenir le scénario 2. Pour ma part, j’ai été contre, parce que je savais qu’on n’arriverait pas à passer en force. Approuvant le scénario 2, j’ai proposé de ne l’appliquer que dans 5 ans et j’ai suggéré d’adopter un niveau intermédiaire (scénario 1 ter). Malgré CELA, les agriculteurs ont à nouveau manifesté et les forces sont intervenues pour éviter des débordements aux écluses de Bouaye”, termine le directeur de la réserve.

Comité consultatif Un envasement accéléré



Le Comité consultatif de la Réserve naturelle du lac de Grandlieu s'est réuni à la préfecture de Nantes le 9 juillet dernier.

Deux principaux dossiers ont été présentés : la carte bathymétrique exhaustive de la cuvette centrale lac et le suivi des conséquences du niveau d'eau sur les oiseaux. La carte bathymétrique s'appuie sur plus de 2000 points de mesures géoréférencés par satellite avec une hauteur d'eau mesurée au centimètre près par échosondeur. C'est la première fois qu'un travail aussi précis est réalisé sur le lac. Il constituera un état zéro permettant de mesurer tous les 5 ans, la vitesse d'envasement du lac. L'exploitation de cet outil par rapport aux données antérieures n'a pas encore pu être réalisée, mais il confirme les principales zones d'envasement accéléré, avec notamment l'existence du grand banc de vase invisible de la surface en prolongement de l'île centrale de la Capitaine et qui s'avance vers Saint-Aignan. La cuvette centrale du lac, tapissée de sable, il y a encore 20 ans, semble s'envaser aujourd'hui sous le jeu possible des courants et des tempêtes comme celle de 1999. Par contre, certains points du lac se sont creusés, notamment en bordure de l'île de la Capitaine. La plus grande surprise réside dans le volume d'eau du lac beaucoup plus faible que l'on ne l'imaginait, avec seulement 12 millions de m³ en été, ce qui fragilise fortement le lac en diminuant son inertie thermique et chimique. Les points les plus profonds n'ont plus que 1,90 m, avec une profondeur moyenne de 1 m à 1,20 m sur la plus grande partie de la zone d'eau libre de 600 ha, et 30 à 70 cm sur les 12 000 ha d'herbiers flottants.

Le second sujet portait sur le suivi des principales conséquences du niveau d'eau sur les oiseaux, effectué pendant 5 ans, les oiseaux constituant de très loin l'intérêt patrimonial majeur du lac, notamment les grands oiseaux coloniaux nicheurs et les canards, qui ont conduit en 1980 à la création de la Réserve.

Au centre du lac, pratiquement toutes les espèces traditionnelles des herbiers (grèbes, guifettes, sternes et mouettes) ont vu leur effectif croître par rapport aux périodes témoins antérieures.

Pour les grandes espèces coloniales nichant dans les forêts flottantes du lac, l'influence positive du niveau d'eau est indéniable, notamment pour les deux espèces dont l'intérêt patrimonial justifierait à lui seul la protection du lac puisqu'il s'agit de populations pionnières pour la France : la Spatule blanche et la Grande aigrette.

Parmi les canards, hormis une baisse déjà ancienne de la sarcelle d'hiver, les effectifs nicheurs de fuligule milouin, sarcelle d'été et canard souchet augmentent fortement depuis 1996, ainsi que la fréquentation des prairies inondables par tous les canards, où l'on a compté en moyenne plus de 12 000 oiseaux en mars.

Globalement, les prairies ont été beaucoup plus favorables depuis le retard d'exondation, avec une douzaine d'espèces supplémentaires par rapport aux années soixante-dix, mais pour certaines les niveaux trop élevés de 1998 et 1999 ont amoindri cet intérêt. Plusieurs espèces de passe-reaux ont par contre souffert du retard d'exondation, comme l'Alouette des champs ou la Bergeronnette printanière.

Pour l'ensemble du lac, la majorité des espèces patrimoniales ont vu leur effectif augmenter depuis 1996 par rapport à la période antérieure, parfois de manière spectaculaire, que ce soit pour des raisons directement liées au niveau d'eau comme l'extension des zones alimentaires ou une meilleure production de proies, ou pour des raisons indépendantes du lac. Mais le directeur de la Réserve a souligné qu'il fallait rester prudent dans les interprétations qui nécessitent la poursuite du suivi à long terme. Pour ce qui concerne le seul point de vue oiseaux, qui n'est pas le seul à prendre en compte, une application stricte du niveau 1ter est préférable à celle du scénario 2 préconisé dans le plan de sauvetage du lac.

Polémique

Lac de Grand-Lieu

Herbauges au péril des eaux



L'interview de Loïc Marion parue dans notre édition du 19 juillet ne pouvait pas laisser indifférents les responsables du Comité de défense des chasseurs au gibier d'eau du lac de Grandlieu. Quand d'autres acteurs de ce dossier préfèrent jouer la carte de l'apaisement, Jules Jeanneau, président et Philippe Gris, secrétaire du Comité, montent au créneau.

Faune et flore

Les deux hommes rappellent que Grand-Lieu a toujours été un lac marécageux et c'est à l'abaissement du niveau des eaux en hiver qu'il attribuent les problèmes de pollution que Loïc Marion pointe du doigt : "Les zones marécageuses dotées de roseaux sont d'excellents filtres naturels aux nitrates et autres. Les saules, de leur côté, sont très absorbants des métaux lourds. Grand-Lieu requiert ces caractéristiques, il ne faut donc pas en modifier la flore par des niveaux d'eaux différents de ceux qui étaient autrefois normaux et naturels". Quant à la disparition de certaines espèces piscicoles, les deux hommes l'attribuent au développement de quelques populations d'oiseaux, comme les cormorans (grands dévoreurs de poissons) ou les goélands, dont les déjections polluent les eaux du lac. "Il y a une surpopulation d'animaux sauvages", explique Jules Jeanneau, qui réclame la mise en place d'une régulation.

L'urbanisation

Si on a autant baissé le niveau des eaux du lac en hiver, c'est



Jules Jeanneau et Philippe Gris, respectivement président et secrétaire du Comité de défense des chasseurs au gibier d'eau de Grand-Lieu, sont aussi délégués à la Société du canal de Buzay

pour faciliter l'urbanisation, analysent les responsables du Comité de défense des chasseurs au gibier d'eau. "Les politiques urbanisent moyennant grosses finances, les administratifs modifient les cartes, le directeur de la Réserve bénit... Un service en valant bien un autre, on monte les niveaux d'eau de printemps et d'été et on arrivera bien ainsi, en dégradant le biotope, à expulser les agriculteurs et propriétaires pour faire une immense réserve sans hommes, eux dont Grand-Lieu n'a jamais pu se passer"...

Et de citer, parmi les exemples récents d'urbanisation, le projet de piscine à Saint-Philbert de Grand-Lieu. "Quand la Loire est en crue, le niveau d'eau du lac peut monter à 4,55m, quoi qu'on

fasse", préviennent-ils. Et de tirer la sonnette d'alarme : "Herbauges pourrait bien disparaître une nouvelle fois, si des précipitations compa-

rables à celles qu'a connues récemment le département de l'Aude s'abattaient sur Grand-Lieu".

Quel progrès ?

La carte bathymétrique de la cuvette centrale du lac, effectuée par relevés satellitaires et présentée comme une première, a le don d'exaspérer Jules Jeanneau et Philippe Gris. "Il n'y a que 12 millions de m³ d'eau en été. Quelle surprise !", s'exclament-ils. Et de rappeler, documents à l'appui, que la carte de 1887 de M. Guichard, agent voyer, donne toutes les profondeurs d'eau. Comme le satellite. "Et l'évolution est quasi-nulle" depuis cette époque. "Et que dire des calculs du tableau du canal de Buzay de M. Henri de Chevigné, au début du siècle dernier, qui mentionne exactement 12 millions de m³ à la cote de 1,90m. La capacité tombe à 7,6 millions de m³ à 1,80m et à 3,6 millions à 1,70m." Compte-tenu de ces données, les responsables du Comité de défense des chasseurs au gibier d'eau s'interrogent : "Alors, pourquoi repartir d'un état zéro ?"

Fanny Pacreau, ethnologue, a passé en revue les usages du lac

Une étude sujette à caution pour des riverains...

Si l'unanimité s'est faite autour de l'intérêt de l'étude réalisée par Fanny Pacreau, toutes les personnes présentes ne l'ont pas ressentie de la même manière. Chacun sait le long débat qui s'est instauré autour du lac ces dernières années entre les différentes communautés d'intérêt, agriculteurs riverains, pêcheurs, réserve naturelle et communes riveraines. Certains ont ainsi été surpris par les superficies du lac, surtout en été, qu'avancait la jeune ethnologue. Pour eux, cela corres-

pondait un peu trop à d'autres études déjà réalisées et ils se demandaient si ces chiffres n'avaient pas été dictés volontairement à Fanny Pacreau. Il est vrai que le médiateur vient de terminer son rapport sur le lac de Grand-Lieu et qu'il reviendra au Préfet de rendre, dans les prochains jours, son arbitrage sur les hauteurs d'eau du lac. « Cette étude tombe à point nommé pour fausser la donne », remarquait l'un des intervenants. Un autre s'étonnait de la faible densité de

personnes interrogées (46) par rapport au nombre d'habitants des communes riveraines. Pour lui, « il semblerait que les agriculteurs des marais aient été volontairement oubliés ». « De toute manière, cette étude va dans le sens de la sanctuarisation du site, alors que les riverains souhaitent que le lac reste vivant » remarquait un autre. Le débat aurait pu s'éterniser tant le sujet est vaste. Sans nier la qualité du travail réalisé par Fanny Pacreau, les « opposants » ont cependant souhaité qu'il ne

serve pas volontairement de document de référence sur les usages du lac ou qu'il soit rapidement complété et corrigé. Ils donnaient d'ailleurs rendez-vous à ceux qui le désiraient pour un complément d'information que Jules Jeaneau, de Saint-Philbert-de-Grandlieu, donnera lors d'une conférence sur le lac de Grand-Lieu, samedi prochain à 15 heures, ferme de la Cailletière à Challans, à l'invitation de la Société d'Histoire locale.

D. L.

SAMEDI 20 OCTOBRE 2001

Presse
Océan

Un demi-siècle de prospection en Loire-Atlantique et en Vendée L'atlas botanique est paru

Ouest-France
Mercredi 6 juin 2001

Les deux volumes de l'Atlas floristique de la Loire-Atlantique et de la Vendée fleurissent sur les rayons des librairies. Cet ouvrage monumental, dirigé par le professeur Pierre Dupont, résume un demi-siècle d'herborisation. C'est aussi un plaidoyer vigoureux pour une meilleure protection du patrimoine naturel.

Joseph Baudet, le président de la Société des sciences naturelles de l'ouest de la France (SSNOF), ne cache pas son bonheur : « **Voici le bébé, il pèse 2,2 kg et sa gestation a duré plus de neuf mois. Nous en sommes d'autant plus contents que sa famille est triparentale.** »

L'Atlas floristique de la Loire-Atlantique et de la Vendée est né, en effet, de la rencontre fructueuse et complice de la SSNOF, du Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) et de l'éditeur nantais Siloë. Mais le père naturel de l'ouvrage est un botaniste de renommée internationale, le professeur Pierre Dupont. « **Mes premières herborisations en Loire-Atlantique datent de... 1951, dans les marais de la Vilaine** », a-t-il révélé l'autre soir au Muséum d'Histoire naturelle de Nantes. Nommé à l'Université de Nantes en 1963, il y a dirigé pendant vingt-

sept années le laboratoire d'écologie et de phytogéographie de la faculté des sciences. Durant toutes ces années, et bien après son départ à la retraite, il n'a jamais cessé de prospecter tous les milieux naturels - ou modifiés - des deux départements. « **En 1997, 1998 et 1999, j'ai passé plus de cent jours chaque année sur le terrain en compagnie de mon épouse** », avoue-t-il.

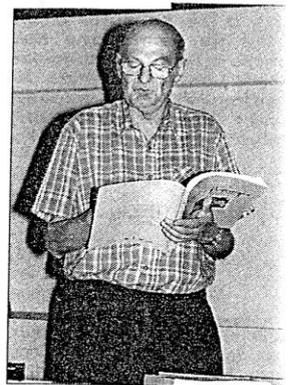
La partie scientifique de l'Atlas (tome II) lui doit donc énormément, avec ses 1 800 taxons (espèces et sous-espèces), ses 1 632 cartes de répartition, ses descriptions et ses commentaires. Mais le « bébé » n'aurait pas pu venir à terme sans les données « cueillies » par de très nombreux botanistes amateurs ou confirmés, qui ont affiné l'exploration de 179 « mailles » de dix kilomètres sur dix.

État et avenir

« **Faire l'inventaire et classer les plantes peut sembler assez simple**, commente Pierre Dupont. **En fait, c'est extrêmement compliqué : la flore est très variée et certaines déterminations sont difficiles.** L'autre difficulté, c'est la parcellisation de l'espace. Il faut, tout le temps, pénétrer dans des propriétés privées. Quelquefois à ses risques et périls. »

Mais les difficultés tiennent, surtout, aux aménagements humains qui bouleversent les milieux. L'Atlas floristique comporte, d'ailleurs, un sous-titre : *État et avenir d'un patrimoine*. Dans le tome I, Pierre Dupont consacre les quelque cinquante pages du dernier chapitre à un sujet brûlant : « **Destruction et sauvegarde de la nature** ». Le professeur d'écologie a vérifié, sur le terrain, l'appauvrissement et la banalisation de la flore. Il s'y montre plus pessimiste qu'optimiste. Il s'étonne de la surdité et de la cécité des hommes politiques et des administrations face aux cris d'alarme et aux aménagements désastreux qui se multiplient : « **La nature, en France, est insuffisamment respectée, insuffisamment protégée.** » Citant quelques exemples regrettables, il insiste : « **Si l'on veut que la valeur des milieux naturels soit reconnue et maintenue, il faut former à l'université, et recruter dans les bureaux d'études et les administrations, des gens qui savent de véritables naturalistes.** »

Désormais, se réjouissent l'éditeur Yves Brien et le représentant du Conservatoire botanique Franck Hardy, « **les décideurs disposent, avec l'Atlas, d'un élément de référence, d'un support pédagogique et d'un outil de travail qui leur**



Le professeur Pierre Dupont plaide pour que l'on donne aux naturalistes la place qui leur revient.

permettront de mieux travailler dans le domaine de la préservation ».

André FOUQUET.

■ « Atlas floristique de la Loire-Atlantique et de la Vendée, état et avenir d'un patrimoine », en deux volumes indissociables de 176 et 560 pages, 1 800 espèces, 1 632 cartes de répartition, SSNOF, CBNB et éditions Siloë, 300 €

L'association culturelle de Grand-Lieu va-t-elle se noyer dans les eaux troubles du lac ?

Mardi soir, s'est déroulée à la salle municipale de Saint-Mars-de-Coutais, une réunion du conseil d'administration de l'Association Culturelle du Lac de Grand-Lieu où l'on a beaucoup parlé de l'avenir de l'association elle-même.

Le président Claude Gobin ne semble plus faire l'unanimité. À écouter les maires ou représentants des communes au CA, les relations entre les membres et le président ne sont plus du tout au beau fixe. Si le président a réussi à présenter les deux nouvelles associations entrées au CA : l'Association pour la Sauvegarde des Marais de Grand-Lieu, représentée par Pierre Neveu, et l'Association des Amis du Lac de Grand-Lieu, représentée par Jules Jeanneau, dont le fil conducteur est l'expression culturelle, en revanche, lors de la présentation des propositions d'orientations pour 2003, les élus membres du CA n'ont pas manqué de l'interrompre et de poser quelques questions épineuses. C'est Frédéric Leurent, élu de Saint-Lumine, qui demandait au président d'ouvrir un débat de fond sur le devenir de l'association. *« Si on n'arrive pas à travailler ensemble*

convenablement et si la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) lève le pied, ce n'est pas pour rien. L'association a perdu son identité. Notre association est-elle encore bien à sa place ou faut-il, éventuellement, remonter une autre structure avec des communes plus représentatives ? Il ne faudrait pas non plus que la politique l'emporte sur la culture ! » Cécile Epiard, élue de Port-Saint-Père, avouait que sa commune se retirerait de l'association car, *« me trouvant seule à me battre et à parler culture au sein du conseil municipal, je baisse les bras d'autant que notre commune n'a aucun accès direct avec le lac »*. Mme Clavier, élue de Saint-Philbert, s'inquiétait de l'avenir des projets engagés pour 2003. Cyril Dubreil, représentant de Bouaye, soulignait que le lac est totalement méconnu de ses riverains. Face à ces questions, le président Gobin tentait de rassurer l'assemblée en affirmant qu'il devait très prochainement rencontrer les dirigeants de la DRAC et insistait pour que l'association ait des projets qui correspondent aux critères de celle-ci. **L'abbatiale, point phare de Grand-Lieu** Yvonnick Gilet, maire de Saint-

Philbert, rapportait que les dirigeants de la DRAC lui avaient confirmé qu'aucune subvention ne serait accordée pour le prochain contrat (renouvelable tous les 3 ans). *« La DRAC m'a proposé de travailler directement avec Saint-Philbert parce que nous avons quelques projets concrets autour de l'abbatiale et de ses jardins. Je pense que des projets peuvent voir le jour à condition que l'on ait un point phare, et ce point phare pourrait être l'abbatiale. Les communes qui le désirent peuvent y adhérer, de façon, à aller vers quelque chose d'attrayant pour le public. Je ne souhaite pas que, demain, l'ensemble du lac de Grand-Lieu devienne le jardin de la banlieue nantaise. J'ai entendu dire que la Communauté Urbaine de Nantes lorgnait sur le lac de Grand-Lieu, et tout ce que je souhaite, c'est que le lac reste comme il est, qu'il s'ouvre à la pédagogie, en particulier vers les enfants »*. Pour sa part, Jean Charrier, maire de Saint-Mars trouve dommage que l'association éclate : *« Je pense à tous ceux qui ont participé à sa création, il y a dix ans, qui ont voulu la faire monter et qui n'avaient pas du tout d'intérêts personnels. J'ai le sentiment que, aujourd'hui, ce serait plutôt l'inverse et ce n'est pas sain dans une association »*.

L'avenir du personnel Arnaud de la Cotte, secrétaire permanent de l'association, et Fanny Pacreau, ethnologue, travaillant un mi-temps à l'association et l'autre mi-temps à l'abbatiale, se demandaient bien, pour leur part, *« à quelle sauce, ils allaient être mangés ? »*. *« Que dois-je faire maintenant ? »* s'inquiète Arnaud de la Cotte, tandis que Fanny Pacreau recevait quelques flèches décochées par Jules Janneau qui qualifiait ses recherches sur la faune et l'habitat animal sur le lac *« d'une légèreté absolue dans le travail »*. Mme Veyrac, maire de La Chevrolière, posait la question : *« Pourquoi avoir mis de l'argent dans des recherches sur l'ethnologie et l'environnement du lac ? On se dirige vers l'histoire du lac, alors que la DRAC possède déjà dans ses archives tout le répertoire des animaux et de la faune de Grand-Lieu ? »*. Au total, une soirée où chacun s'est exprimé sur l'avenir de l'Association dans un débat correct, mais assez chaud. En conclusion, Claude Gobin a proposé que chacun en parle au conseil municipal de sa commune et que le CA se retrouve le 22 janvier prochain, pour en tirer les conséquences qui s'imposent.

L'équipe va-t-elle éclater ou évoluer vers une autre structure ?



Grand-Lieu : un arrêté « trop rigide »

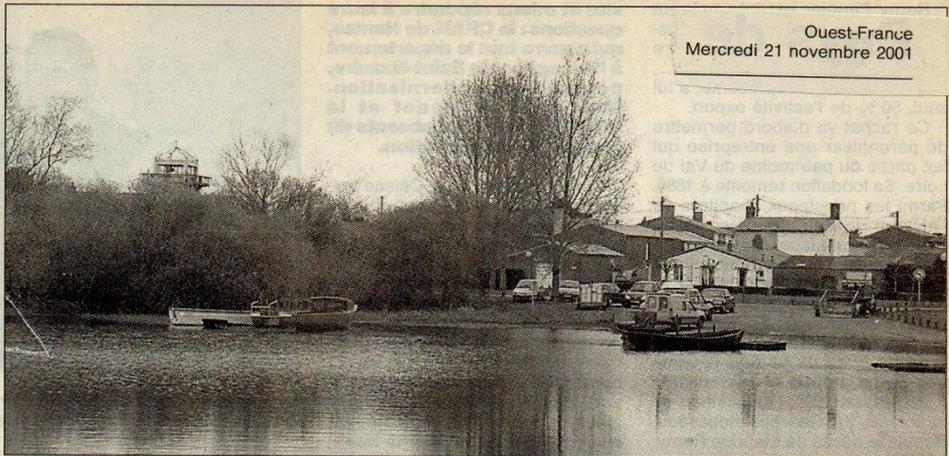
Le rapport de médiation de Jean-Claude Hélin, relatif au lac de Grand-Lieu, est sur le bureau du préfet depuis le 8 octobre. Ce document vient d'être publié. Il invite l'État à réviser l'arrêté fixant les niveaux d'eau. Il préconise aussi l'adoption de plusieurs mesures fonctionnelles afin de favoriser le débat scientifique et de rassurer les agriculteurs exploitant les prairies humides du lac.

Le printemps et l'été 2001 ont été chauds à Grand-Lieu. Loïc Marion, le directeur de la réserve naturelle, a d'abord été pris à partie par des paysans en colère. Ceux-ci, qui se plaignaient de la trop longue immersion de leurs terres, accusaient l'État, via un arrêté ministériel de 1996, de contrarier durablement leur activité. Quelques jours plus tard, les mêmes agriculteurs souhaitaient ouvrir unilatéralement les vannes qui, à Bouaye, régulent le niveau du lac. Les CRS les en ont dissuadés. C'est dans ce contexte de tension que Michel Blangy, préfet de Région, intervient avant les vacances. Le moyen pour calmer les ardeurs ? La nomination d'un médiateur.

« Un niveau sacralisé »

Jean-Claude Hélin met à profit le répit estival pour entendre les protagonistes. Et se faire une opinion. Le doyen honoraire de la faculté de droit de Nantes pointe tout de suite la cause des crispations : « **Les tensions les plus aiguës concernent la gestion de la réserve naturelle [...] mais plus précisément les conditions concrètes de sa gestion.** »

Le professeur Hélin pense « que la très forte personnalisation de cette gestion [par Loïc Marion, NDLR] a inéluctablement conduit à focaliser sur la personne de son directeur l'essentiel des critiques voire des manifestations de franche hostilité ». Dès lors, poursuit le rapport, « les manifestations et les recours juridictionnels ont pris le pas sur le dialogue



Le lac, un milieu fragilisé par les pollutions arrivant de l'amont.

et la recherche de solutions respectueuses des intérêts légitimes de chacun (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, réserve naturelle).

Comment éviter l'explosion des mécontentements agricoles qui ne demandent, si rien ne bouge, qu'à resurgir ? Première réponse du médiateur : « **Le débat sur le contenu et les modalités d'application de l'arrêté de 1996 doit être rouvert.** » Cet arrêté, jugé « de conception trop rigide », fixe les hauteurs d'eau du lac : 2,20 m au 1^{er} mai et 1,65 m au 1^{er} août, notamment. Cette conception d'un niveau « défini ne varietur [...] fige et sacralise un niveau minimal élevé », explique M. Hélin. « Elle rend du coup possible tous les effets de dramatisation : ne pas respecter scrupuleusement ce niveau, c'est nécessairement contribuer à l'envasement du lac et/ou assumer le risque d'une épidémie de botulisme. »

Il s'agit aussi, selon M. Hélin, d'apporter réponse à trois séries de préoccupations. D'abord « la reconnaissance du nécessaire maintien de l'activité agricole sur les pré-marais.

Puis la nécessité de donner « une information claire sur les intentions de l'État [propriétaire] et de la Société nationale de protection de la nature [gestionnaire de la réserve] quant à la politique foncière qu'ils entendent mener sur la périphérie de la réserve ». Enfin, il faut répondre à la rumeur selon laquelle le niveau d'eau élevé retenu en 1996 « résulterait non seulement de la volonté d'assurer la survie du lac, mais de la nécessité de constituer une réserve d'eau suffisante pour le développement de l'activité de maraîchage sur la région de Machecoul [...] ».

Cumuls indésirables

Jean-Claude Hélin plaide également pour la dissociation des fonctions d'expert scientifique et de directeur, actuellement exercées par Loïc Marion. « **Ce cumul n'est pas intellectuellement satisfaisant, écrit-il, dans la mesure où il ne favorise le débat, ni la diversité possible des approches scientifiques.** » Il apparaît donc « tout à fait essentiel » au mé-

diateur de mettre fin à cette situation. Une solution pourrait consister à créer, à côté du directeur, un conseil scientifique.

Le médiateur, s'appuyant sur « la donnée nouvelle » de la mise en œuvre du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de Grand-Lieu, plaide « pour une révision nécessaire » de l'arrêté. La question du niveau du lac « étant en relation forte avec l'amélioration de la qualité de l'eau sur le bassin versant ». Dès lors, dit le rapporteur, si les marges de manœuvre sur la détermination des hauteurs d'eau « ne sont pas très importantes, elles ne sont pas inexistantes ». À l'écriture rigide d'aujourd'hui, il souhaite que soit substitué « un système [...] de plancher-plafond permettant de tenir compte, entre autres, des conditions climatiques ». Un système géré, tout au long de l'année, par une petite structure associant notamment le préfet, le syndicat d'aménagement hydraulique et le directeur de la réserve.

Gaspard NORRITO.

Et maintenant, que va-t-il se passer ?

Le rapport Hélin existe : rendu public, nul ne peut, maintenant, l'ignorer. Rédigé par un juriste, il a la vertu - mais aussi les limites - de ne pas être un document scientifique. « **Il est intéressant, constructif** », se félicitait, il y a quelques jours, Nicole Klein, secrétaire générale de la préfecture. L'État, pourtant, n'y est pas épargné. Pêle-mêle, il lui est reproché d'avoir produit un arrêté des niveaux d'eau rigide. De nommer le directeur de la réserve, alors que, dans l'esprit de l'acte de donation de M. Guerlain, qui date du 28 décembre 1977, ce pouvoir aurait dû être partagé pour le moins avec la Société nationale de protection de la nature. De ne pas abattre son jeu quant à l'avenir de l'agriculture des marais humides, etc.

Ce rapport, toutefois, devrait être apprécié des agriculteurs mécontents (*lire ci-dessous*). Ceux-ci ne demandent-ils pas, discours récurrent, la révision des hauteurs d'eau ? Et la reconnaissance de leur utilité sociale et écologique autour du lac ? En ce sens,

ils viennent de marquer des points. Ils prennent l'avantage aussi quand le professeur pointe l'excès de puissance, scientifique et hiérarchique, de Loïc Marion, dans la gestion de la réserve naturelle. Le responsable à leurs yeux de bien des maux est épinglé : ils ne pouvaient rêver mieux.

Une base de discussion

On peut reprocher à Jean-Claude Hélin d'être bien optimiste sur l'aptitude du Sage de Grand-Lieu à traiter la pathologie chronique qui accable cette cuvette qu'est le lac : la pollution des flux émanant des bassins versants. Car l'efficacité du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, si elle tient d'abord à la résolution des acteurs (élus, agriculteurs et particuliers principalement), ne pourra s'exprimer sans volonté forte de l'État. Faible volonté jusqu'alors, que l'Europe épingle régulièrement, s'agissant de la gestion de l'eau brute aussi bien que de celle des déchets ménagers.

Reste que ce rapport, s'il ne satisfait les attentes à l'évidence trop fortes, ni les revendications maximalistes, constitue une base de discussion indéniable. Et c'est cela qui est important. « **Nous allons réfléchir entre services de l'État pour envisager les décisions à prendre** », expliquait hier Nicole Klein. Il appartiendra aussi à la préfecture, ensuite, d'inviter à la table des négociations. Pour que chacun se sente écouté et, surtout, respecté.

G. N.

■ « **Équitable** ». C'est par ce mot que Michel Coudrieau, président de l'Association de sauvegarde des marais de Grand-Lieu (les paysans du bord du lac), qualifie le rapport Hélin. « **Ce rapport reconnaît que le maintien de l'agriculture préserve la biodiversité et le paysage** », se félicite M. Coudrieau. Lequel attend que ce document « soit suivi de faits, pour qu'enfin un véritable concertation soit instaurée et les agriculteurs entendus ».

Le professeur Dupont s'exprime

Resté jusqu'alors silencieux, Pierre Dupont, professeur honoraire de l'université de Nantes et auteur, entre autres, d'études sur la faune et la flore des zones humides de Loire-Atlantique, réagit à la récente prise de position d'associations écologiques sur le « rapport Hélin ».

Ancien militant de Bretagne Vivante en Loire-Atlantique et défenseur de la nature, Pierre Dupont dit « avoir pris connaissance avec une grande tristesse de la position de la LPO, de Bretagne Vivante et de Loire Vivante (...). J'estime au contraire que le médiateur a parfaitement perçu les causes de la situation actuelle et que son invitation doit être suivie d'effet. Non seulement il est exact que M. Marion porte la double casquette de directeur de la réserve et d'expert scientifique, mais il intervient sans cesse auprès des administrations, des sociétés de protection de la nature, du ministère de l'Environnement, de la Commission de Bruxelles, etc., pour faire prévaloir ses opinions... Dès le début, j'avais exprimé mon désaccord sur les arrêtés de 1995 et 1996 réglementant les niveaux du lac. Ils sont en effet le résultat d'inexactitudes maintes

fois exprimées par le directeur de la réserve et d'expertises scientifiques faussées par manque de bon sens ; loin de résoudre les problèmes, ils ont au contraire aggravé les choses. J'ai remis cet été au médiateur un rapport qui rétablit la vérité sur l'historique des niveaux d'eau et les problèmes de l'envasement... Il engage la réflexion sur les solutions, dans la double perspective de la préservation d'un milieu naturel exceptionnel et de l'intérêt de ceux qui en gèrent une partie. Je me demande enfin qui s'est fait le porte-parole de Bretagne Vivante puisque, il y a un mois, la section Estuaire - Loire - Océan m'avait demandé de faire une conférence à Saint-Nazaire et que j'y ai soulevé la question du lac ; on ne l'a certainement pas consultée, alors qu'elle a compétence sur le Pays de Retz, donc sur le lac de Grand-Lieu ».

Des solutions proposées

Le professeur Dupont joint à son courrier un résumé édulcoré des parties trop techniques du rapport qu'il a transmis au médiateur Jean-Claude Hélin. Celui-ci fait l'analyse des hauteurs d'eau relevées au fil des ans depuis le XIX^e siècle, avec deux évolutions majeures : en 1892, avec la mise en service du canal maritime de la Basse-Loire (canal de la Martinière) et, entre 1958 et 1962, avec les aménagements hydrau-

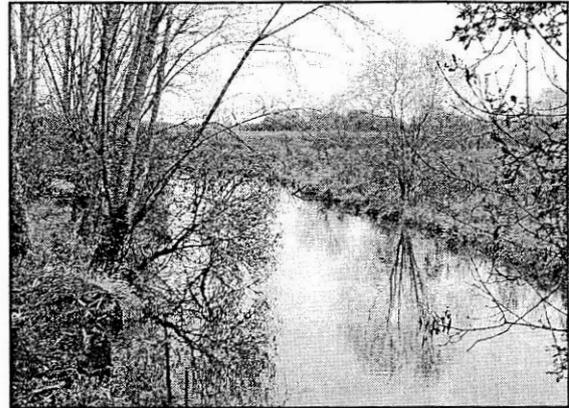


Photo D. L.

Le lac de Grand-Lieu reste l'objet d'un grand débat, mais comme le souligne le professeur Dupont, le Rapport Hélin doit être suivi d'effet.

liques de la vallée de l'Ache-neau et la mise en service du vannage de Bouaye. Le rapport préconise d'analyser l'envasement avec bon sens, « celui-ci n'étant pas un phénomène nouveau » même s'il s'est amplifié ces dernières années par un apport accru des bassins versants et la dégradation de la qualité de l'eau.

Les pratiques anciennes

Pierre Dupont propose alors des remèdes pour tenter de régler les problèmes du lac. Il ne dit pas détenir la vérité, mais demande seulement que ses réflexions soient prises en compte. Parmi les portes qu'il ouvre, celle des niveaux d'eau (des moyennes assez analogues

à celles de la période 1892-1960), celle de la périphérie du lac où la vase s'accumule aujourd'hui (risquant d'étouffer le lac), celle de l'intérieur même du lac. Sur ce dernier point, le professeur Dupont note que c'est peut-être le plus important et préconise un entretien sérieux : « il faudrait faucher, exploiter des zones de roseaux, des parties boisées, évacuer certains sédiments, tout en cherchant, bien sûr, à programmer au mieux ces opérations pour préserver la tranquillité de l'avifaune ». En conclusion, il parle d'un retour aux pratiques anciennes tout en soulignant que « d'autres voies restent sans nul doute à explorer ».

Dominique Lapeyre

Ouest-France
Vendredi 14 décembre 2001

Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Lac : Pierre Dupont réplique à la Réserve naturelle

La Réserve naturelle a, le 6 décembre dans nos colonnes, répondu aux propositions de Pierre Dupont, relatives au lac de Grand-Lieu. Le professeur estime aujourd'hui que ses positions sont caricaturées.

Reprenons. La Réserve naturelle de Grand-Lieu, répondant aux thèses du botaniste universitaire Pierre Dupont, publiées dans *Ouest-France* (lire nos éditions des 26 septembre et 27 novembre) développait les ar-

guments principaux suivants : M. Dupont oublie que certaines plantes qui ont fait la réputation de Grand-Lieu (la lobélie et l'isoète notamment) poussent dans des lacs d'eau pure. Or, elles ont disparu dès les années 1960, avec le développement de la pollution. La mise en assec pour labourer le lac et en favoriser la minéralisation ? « Cette solution paraît utopique, » dit la Réserve. De plus, elle risque de provoquer des crises de botulisme. Enfin, la Réserve reproche à Pierre Dupont « de mé-

connaître le lac » et de ne pas tenir compte « des hauteurs d'eau [...] qui ont diminué en un siècle ».

Pierre Dupont réplique à la Réserve : « On caricature ce que j'ai écrit, dit-il. Quand on affirme que je parle des cotes et non des hauteurs d'eau réelles, il suffit de relire mes textes. » Même remarque de M. Dupont sur l'envasement : « Je n'ai jamais parlé de déplacement des ceintures végétales, mais de l'apparition en périphérie du lac et non en bordure des roselières, de nou-

velles zones envasées au niveau desquelles divers problèmes, dont celui du botulisme, se reposeront fatalement. »

Enfin, sur l'argument de méconnaissance de la partie centrale du lac, M. Dupont répond que Loïc Marion ne l'a jamais autorisé à pénétrer dans la réserve. Avant de formuler l'attente suivante : « Après avoir rétabli certaines vérités, j'ai essayé d'être constructif. Alors, que l'on discute avec des arguments sérieux. »



LOIRE ATLANTIQUE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Maires des sept communes riveraines de l'Acheneau (BOUAYE, BRAINS, CHEIX EN RETZ, PORT SAINT PERE, ROUANS, SAINT LEGER LES VIGNES et SAINT MARS DE COUTAIS) ont vécu avec leur population, une véritable catastrophe écologique au niveau des poissons de leur rivière, entre les vannages de BOUAYE et de BUZAY.

Alertés dès le mardi 20 juin dernier par une mortalité sans précédent des poissons de l'Acheneau ; ils ont contacté avec la C.E.P de suite, la Direction Départementale de l'Agriculture responsable de la police de l'eau, et la Fédération de Pêche pour demander des analyses et connaître les causes de ce grave problème.

Les résultats d'analyses ont confirmé l'absence de pollution chimique, et conclu avec des prélèvements d'eau à 26, 28 degrés, à un défaut d'oxygène qui a entraîné la mort de milliers de poissons de toutes tailles et toutes espèces.

Le constat de ce phénomène très grave, nous amène à nous interroger sur les risques, à l'avenir, de voir ce problème se renouveler. Il nous amène aussi à faire des constats objectifs :

- Cette mortalité exceptionnelle n'est constatée que sur l'Acheneau, dans aucune autre rivière, ni les étangs.
- Elle correspond au cours de la rivière emprunté par les vases du Lac de Grand Lieu, où le programme de troisième année (1998) s'est très mal passé, laissant à ce jour encore d'importants dépôts de vases, qui réduisent la profondeur de la rivière et obstruent toutes les entrées des douves des marais.

Le programme : création d'une fosse sur le Lac de 25 à 30 Ha sur 1,50 m de profondeur devait créer un effet de chasse en direction de l'Acheneau et de la Loire. Ces boues plus solides et plus denses, qui ne franchissaient pas naturellement le vannage de BOUAYE, se sont déposées tout au long du cours de l'Acheneau. Les deux programmes précédents avec des boues liquides, avaient posé moins de problèmes.

Un nettoyage était prévu par le maître d'ouvrage à l'automne 1998, après l'exploitation des marais. Le matériel utilisé s'est révélé inadapté, et n'a pu fonctionner qu'une dizaine de jours avant l'arrivée des crues de 1998/1999. Les dépôts sur rives, non étendus, sont retombés dans les douves



Rapport à Monsieur de le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Loire-Atlantique

Nous soussigné HERVE Jean-Paul, et KOLAKOWSKI François, gardes-pêche du conseil Supérieur de la Pêche, brigade départementale de la Loire-Atlantique, rapportons les faits suivants :

Le mercredi 20 juin 2000, nous sommes alertés par plusieurs appels téléphoniques de la présence de poissons morts sur les rivières Acheneau et Tenu. Ces cours sont non domaniaux, la police de l'eau et de la pêche y relève de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Loire-Atlantique.

Vers douze heures quarante cinq, nous arrivons à la hauteur de l'écluse de Bouaye, établie sur l'Acheneau, à la sortie du Lac de Grandlieu, au niveau de la RD 264. Nous constatons la présence de nombreux poissons morts en amont et en aval de l'écluse. Il s'agit essentiellement de brèmes, de sandres.

Nous constatons que l'eau a une couleur verdâtre due à la présence en quantité anormale de micro algues.

Plus tard en remontant le cours de l'Acheneau, nous constatons, la présence de poissons morts en quantité importante sur tout son cours jusqu'au niveau de l'écluse de Buzay, sur la commune du Pellerin.

Nous constatons également la présence de poissons morts, sur le cours de la rivière le Tenu, au niveau de la commune de St Mars de Coutais.

Devant cette importante mortalité de poissons, nous décidons d'effectuer une série d'analyses d'eau, le long de l'Acheneau et du Tenu afin de caractériser la nature éventuelle de la pollution.

Les résultats d'analyses d'eau effectuées sur le terrain sont les suivantes :

Rivière Acheneau :

Lieu de prélèvement	Ecluse de Bouaye 30 m en aval	Port St Père Pont de la D751	Messan 50m en aval de la D723
Heure	13H00	14H00	14h30
Température en °C	24	24,5	23,5
Oxygène dissous en mg/l	1,2	1,6	2,4
Conductivité en µS/cm	350	360	390
Nitrites NO ₂ - en mg/l	>0,5	0,025	0,025
PH	7	7	7
Observations	Présence de microalgues en quantité importante	Présence de microalgues en quantité importante	—

En foi de quoi nous rédigeons le présent rapport en quatre exemplaires destinés à :

- 1 exemplaire à Monsieur le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Loire-Atlantique à Nantes ;
- 1 copie à Monsieur le Délégué régional du Conseil supérieur de la Pêche, à Poitiers ;
- 1 copie à Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Loire-Atlantique ;
- 1 copie pour archives.

Fait à Nantes le 26 juin 2000

HERVE Jean-Paul

KOLAKOWSKI François



BRIGADE DU CONSEIL
SUPERIEUR
DE LA PECHE
LOIRE-ATLANTIQUE

Environnement



Les poissons de l'Acheneau

Polémique sur les causes de la mortalité

Dans un communiqué dont nous nous sommes fait l'écho, les maires des communes riveraines de l'Acheneau imputaient la mortalité brutale des poissons intervenue le 20 juin dernier à des opérations de dévasement intervenues il y a trois ans. Ce n'est pas l'avis des responsables de la réserve naturelle du lac de Grandlieu. Ils l'ont fait savoir à leur tour dans un communiqué, dont nous reproduisons l'essentiel. "Le phénomène constaté le 20 juin dernier est entièrement imputable à la très forte dégradation de la qualité de l'eau du lac de Grandlieu et de l'Acheneau, due à l'apport massif de matières en suspensions, de nitrates et de phosphates provenant de l'Ognon et de la Boulogne durant l'hiver dernier.

Par ailleurs, le lac a essuyé la tempête tout aussi exceptionnelle de décembre 1999, qui a provoqué une très forte remise en suspension des sédiments accumulés depuis des décennies dans sa cuvette, entraînant des dépôts de vase sur les rives, dont l'ampleur n'avait jamais été constatée auparavant en particulier sur la côte est.

Ces événements ont entraîné eutrophisation anormale des eaux de lac au printemps, qui se sont colorées en vert et même en bleu fluo en raison d'une prolifération des algues phytoplanctoniques, notamment les cyanobactéries dont certaines sont toxiques. Tous les riverains peuvent constater cette couleur anormale sur l'ensemble du lac et de ses émissaires, l'Ognon et la Boulogne. Naturellement, l'Acheneau et le Tenu n'ont pas échappé à cette eutrophisation.

Ce sont ces pullulations d'algues phytoplanctoniques qui provoquent classiquement des chutes nocturnes d'oxygène dans l'eau, auxquelles s'ajoute la perte naturelle d'oxygène proportionnelle à la température de l'eau pour des raisons purement physiques. Une eau eutrophe qui atteint la température exceptionnelle de 28° devient rapidement anoxique. Ce sont ces causes qui ont été désignées par les autorités compétentes comme responsables de la mortalité des poissons, et non les effets du désenvasement du lac survenus voici 3 à 6 ans.

Un autre événement exceptionnel est survenu sur l'Acheneau et le Tenu en juin, à savoir l'abaissement brutal et volontaire du niveau d'eau le 8 juin par le gestionnaire de l'hydraulique, provoquant la mise à sec d'une grande partie des douves de l'ensemble des marais de l'Acheneau, constatée lors de l'expertise judiciaire en cours. Pour réalimenter l'Acheneau, le gestionnaire a évacué une quantité d'eau équivalente provenant du lac, alors fortement chargée en phytoplancton. Puis l'ensemble des écluses tant en sortie du lac qu'en sortie en Loire ont été fermées, provoquant une stagnation totale de l'eau de l'Acheneau suivie presque immédiatement de la mortalité des poissons. Contrairement au lac de Grandlieu qui bénéficie d'une oxygénation permanente par les vagues, et dont la superficie permet aux poissons d'échapper aux crises d'anoxie locales, les poissons de l'Acheneau se sont trouvés piégés entre deux écluses dans l'un des secteurs de la région les plus touchés par la prolifération d'algues."

Travaux sur le Boivre Les poissons respirent !

25 OCTOBRE 2001



Le ruisseau du Boivre, descend les coteaux de Saint-Père pour se jeter dans l'océan sur la plage de L'Ermitage, pose problème. Outre ses débordements qui empêchent les agriculteurs d'exploiter leurs marais, voilà que les travaux entrepris par le Syndicat d'Aménagement Hydraulique (SAH) sont accusés de nuire à la faune piscicole.

Ces travaux de curage "vieux fond, vieux bords" ne concernent pas seulement le Boivre mais 150 km de canaux et fossés dans les marais du Sud Loire. Ils ont fait l'objet de réunions d'information, d'enquêtes publiques et d'un protocole d'accord entre le SAH, le cabinet BCOM (maître d'œuvre), Ouest Aménagement pour les questions d'environnement et l'Agence de l'Eau. Tout se passait bien jusqu'à ce que le Boivre fasse à son tour l'objet de ce dévasage qui n'avait pas eu lieu depuis près de quarante ans.

Du ruisseau à la poêle

Les choses se passent ainsi : des bâtardeaux sont installés de 200 m en 200 m, afin d'isoler la zone à curer et éviter que les vases mises en suspension ne se dispersent dans le reste du cours d'eau. Les pelleteuses entrent alors en action et remontent les vases sur les rives. Et le poisson dans tout ça ? Pris dans



Avec la vase, les pelleteuses rejettent sur les berges d'innocents poissons. Des pêcheurs s'en sont émus...

les godets des engins, il se retrouve ... en "plein air". Le problème n'agitait les foules. Les anguilles retournaient à l'eau en surfant sur les prairies. Quant au menu fretin, plutôt rare, il était remis à l'eau manuellement ou finissait sa vie sur les berges... quand ce n'était pas dans la poêle à frire de ceux qui se trouvaient au bon endroit au bon moment.

Mais le Boivre n'est pas un quelconque étier de Basse Loire. Et on y compte quelques beaux spécimens de gardons, brèmes et autres poissons blancs. Aussi les "passants" étaient-ils nettement plus nombreux qu'à l'ordinaire, en début de

semaine dernière, derrière les pelleteuses. Et ce qui devait arriver arriva : jeudi, un pêcheur outré prévenait les garde pêche, qui ordonnaient l'arrêt immédiat des travaux et annonçaient un dépôt de plainte auprès du procureur de la République, rien de moins ! Et tant pis si, selon certains, les marais du Boivre appartiennent au Domaine Public Maritime et ne sont pas du ressort des garde pêche...

Le prix d'un pêcheur

La chose a été prise très au sérieux. Une réunion a été convoquée sur place en présence des protagonistes et une solution a pu être trou-

vée. Désormais, un pêcheur délégué sera présent pour s'occuper de remettre dans l'onde ses habitants à nageoires. Un filet devrait aussi être installé en amont de la zone à curer pour tenir les poissons à l'écart. Bref, les travaux ont pu reprendre. Mais il y aura un coût : celui de l'immobilisation des engins... et celui du pêcheur, pour les cinq kilomètres et dix journées qu'il faut encore prévoir avant la fin du chantier. Et un pêcheur, ce n'est pas donné : 4 800 F par jour (!), finalement ramenés à 2500 F après des négociations serrées...

Joseph Thomas, président du SAH, ne décolère pas : "Nous menons un travail d'avenir, de valorisation d'une zone sensible. Si on ne fait pas, demain il n'y aura plus rien à protéger ni rien à verbaliser à part les roseaux ! Quand quinze tonnes de poissons sont morts asphyxiés dans l'Acheneau à la suite de problèmes d'invasement dus à la politique de gestion de la Réserve naturelle de Grand-Lieu, il n'y a jamais eu de rapport ! Ce qui s'est passé sur le Boivre est insignifiant. Oui, nous sommes prêts à mettre les formes, mais pas à n'importe quel prix"...

En attendant, les poissons du Boivre respirent...

Stéphane Rouzeau

Un président offensif

18 OCTOBRE 2001



La gestion d'un syndicat aussi important que le SAH n'est pas une chose simple. Outre la programmation des travaux, le nouveau président va devoir s'atteler à des tâches moins gratifiantes. La première consistera à faire rentrer l'argent. Les communes qui mettent de la mauvaise volonté à verser leur obole, quand la loi les y oblige, vont être rappelées à l'ordre. Joseph Thomas a aussi suggéré que les contributions soient versées à l'avenir dans le cadre de l'intercommunalité, ce qui contraindrait à l'adhésion une commune comme Le Pellerin, qui a préféré rester en dehors du Syndicat... tout en bénéficiant de certaines des actions menées par celui-ci.

Au-delà des questions financières, ceux qui participaient à cette journée de découverte des ouvrages hydrauliques



Joseph Thomas, maire de Port Saint-Père, a succédé à Claude Vincendeau à la tête du Syndicat d'Aménagement Hydraulique

auront pu constater la combativité du président sur un sujet sensible : le lac de Grand-Lieu. "Jusqu'en 1996 les choses fonctionnaient bien, le lac était entretenu et

il y avait un dialogue entre protagonistes : éleveurs, pêcheurs, chasseurs, Réserve naturelle... A cette date, la Réserve a décrété unilatéralement une modification du

régime hydraulique, pour réguler la population de macrophytes et sans entretenir le plan d'eau comme il convenait. Cela s'est fait sans concertation et il ne faut pas s'étonner que cette décision n'ait jamais été bien acceptée par les autres parties"...

On ne saurait se montrer plus sévère ni plus clair à l'encontre du directeur de la Réserve naturelle de Grand-Lieu. Au moment de tenir ces propos, Joseph Thomas avait certainement eu connaissance du rapport d'expertise sur la gestion du niveau des eaux du lac de Grand-Lieu, déposé quelques jours plus tôt par le Pr Hélin sur le bureau du Préfet de Loire-Atlantique. Voilà qui donne peut-être une idée de la teneur générale de ce rapport qui devrait être rendu public dans les prochains jours.

Le Courrier du Pays de Retz

L'Acheneau : une pollution naturelle à l'origine de la mort de poissons

Adieu brèmes, carpes, anguilles, gardons, brochets, sandres et perches : la chaleur du week-end dernier et la météo orageuse du début de la semaine sont à l'origine de la mortalité importante de poissons. L'alerte a été donnée hier vendredi par des riverains : depuis, des bénévoles et le personnel communal ramassent à la fourche et à la grande épuisette des pièces al-

lant jusqu'à 4 kg. Triste pêche sur 400 mètres : 4 tonnes de poissons morts sont ramassées. Faute d'endroit pour stocker les cadavres des poissons, ceux-ci sont pour l'instant entassés sur les champs alentours.

Il y a quelques jours, les associations de pêcheurs avaient jeté des alevins à l'eau. Il faudra attendre une vingtaine d'années pour

retrouver des spécimens identiques.

Aujourd'hui samedi, des barques seront à la disposition des bénévoles qui se porteront volontaires pour continuer à nettoyer l'Acheneau. Selon Jean-Paul Hervé, garde-pêche, la situation sera de nouveau normale ce week-end, si la température de l'air ne fait pas un nouveau bond.

INFORMATIONS DEPARTEMENTALES



29 JUIN 2000

Pollution de la rivière l'Acheneau

Les véritables causes restent à déterminer

Jamais pêcheur n'avait vu dans l'Acheneau une telle abondance de poissons. Ce n'est pourtant pas une pêche miraculeuse, loin de là... Saint-Léger les Vignes et les communes riveraines vivent le même désastre : entre 6 à 10 tonnes de poissons, anguilles, brochets, perches et gardons sont depuis mercredi dernier le ventre à l'air. Dès mardi matin le syndicat d'aménagement hydraulique du Sud-Loire est alerté et prévient à son tour la fédération de pêche. Grâce aux efforts des riverains, pêcheurs, les poissons sont ramassés avant d'être envoyés à l'écarissage. Pourtant, tous se demandent bien les causes d'une telle catastrophe, véritable "spectacle d'épouvante" selon les bénévoles qui ont assuré le ramassage des poissons. Si une pollution accidentelle a été évoquée au début de cette découverte, les fortes chaleurs jusque là incriminées ne suffisent plus à calmer les esprits. Le manque d'oxygène des poissons est la raison qui conduit toujours à ce



Ce sont des milliers de poissons morts comme ceux-ci, que les pêcheurs ont retrouvés dans l'Acheneau

genre de situation et la chaleur semble être seulement le détonateur de cette catastrophe qui n'apparaît pas bien naturelle aux dires des pêcheurs. Pourtant le phénomène est bien connu : en août, la Loire avec ses meules offre régulièrement ce spectacle désolant.

Comme toujours, cette hécatombe résulte de plusieurs facteurs déclenchants, la chaleur n'étant de fait que le détonateur.

Les étangs et rivières voisines du canton ne sont pas touchés et pourtant, ont connu les mêmes évolutions de températures.

L'envasement de l'Acheneau est bien sûr dans toutes les têtes. L'action de la vase peut être double en pareil cas, d'une part, un relargage de matières organiques, grosses consommatrices d'oxygène et d'autre part une opacité qui empêche la lumière de pénétrer dans les eaux et donc de créer la photosynthèse qui aurait favorisé la production d'oxygène. Il est probable que l'Acheneau devienne une rivière fragile comme fut en son temps le lac du Bourget. Pour l'heure, des analyses de l'eau ont été effectuées mais n'ont pas indiqué de pollution de l'eau. Face à cette catastrophe, les riverains, les élus des communes concernées et les pêcheurs se mobilisent afin d'obtenir des services compétents, de véritables explications sur ces dommages écologiques. Ce qui est le plus important pour les pêcheurs comme pour tous les amoureux de la nature, c'est de connaître les dispositions à prendre que de tels sinistres ne se reproduisent.

POLLUTION SUR L'ACHENEAU : NOTRE BILAN

Les produits en suspension dans l'eau interviennent en réduisant l'intensité lumineuse et par conséquent diminuent la productivité des végétaux autotrophes (baisse de l'apport en oxygène).

En même temps , elle élimine les organismes ayant besoin d'un fort éclairage .

La mort des poissons survient lorsque la quantité d'éléments en suspension est trop grande .

En ce qui concerne le rôle de l'oxygène :

Il est peu soluble dans l'eau et donc il est un **facteur limitant** en milieu aquatique

plus il fait chaud , plus sa solubilité est faible , par exemple :

à 15°C 7.2 cm³ / L soit 9.8 g / L d'oxygène dissous

à 20°C 6.5 cm³ / L soit 9.1 g / L d'oxygène dissous dans l'eau

douce

On peut classer les eaux selon leur pH :

mésotrophe pH 6 à 7

Eutrophe pH > 7

Les eaux eutrophes hébergent Nénuphar , Ranunculus, Potamogeton, Ceratophyllum !

Toutes ces indications expliquent que dans l'Acheneau , l'eau était chargée en éléments dissous , peu oxygénée et de pH trop élevée . **Donc réellement polluée c'est à dire eutrophe.** (d'après le précis d'Ecologie de R Dajoz collection Dunod université , livre connu par toute personne ayant une maîtrise de sciences et en particulier d'écologie et environnement)

C'est donc bel et bien l'envasement de l'Acheneau qui a conduit à la mort des milliers de poissons !!! Mais une question se pose : qui est responsable de cet envasement de l'Acheneau ? Qu'en pensez vous M. Marion ?

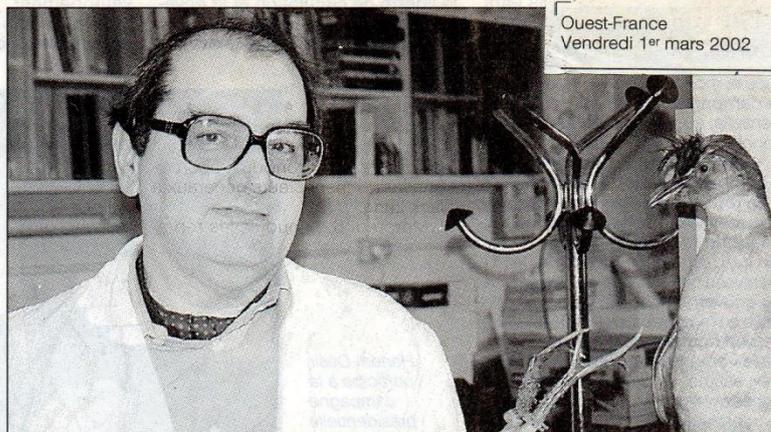
Merci M.MARION , après l'envasement de l'Acheneau et l'arrivée des Ibis Sacrés, allez vous introduire aussi la Grenouille Taureau pour poursuivre votre politique de sauvegarde d'oiseaux exotiques échappés d'un zoo ?

Michel Echaubard s'emploie à relancer le dialogue avec les usagers du lac

Grand-Lieu : le retour du gestionnaire

Michel Echaubard assume depuis dix ans les fonctions de secrétaire général de la Société nationale de protection de la nature. À ce titre, cet universitaire gère les 2 300 hectares de la réserve naturelle de Grand-Lieu : le cœur du lac. Ce gestionnaire veut s'affirmer après un long effacement pointé par le rapport Hélin, où le lac a surtout été administré par Loïc Marion, directeur nommé par le ministre de l'Environnement. Le signe du retour de la SNPN sur le devant de la scène ? L'accord sans précédent qu'elle vient de signer avec les usagers du milieu : agriculteurs, chasseurs et pêcheurs professionnels (Ouest-France du 20 février). Un accord comme une reconnaissance mutuelle, qui apaise les tensions et institue le dialogue. Interview.

Michel Echaubard, dans son laboratoire de zoologie du Centre national agronomique, à Paris.



Ouest-France
Vendredi 1^{er} mars 2002

Dans l'esprit de M. Guerlain, donateur de la réserve en 1977, la SNPN gère et l'État propriétaire, par son directeur, contrôle. Or, observe Jean-Claude Hélin dans son rapport remis à l'automne au préfet, « dans les faits, l'impression prévaut que c'est l'État qui assure la gestion directe de la réserve ». Cette observation n'est-elle pas une critique implicite de votre action ?

Le directeur et le personnel (les trois agents de la SNPN) ont fait leur boulot. Tant qu'on avait confiance, une fois par an, les choses étaient entérinées. Tout semblait marcher. Mais il y a cinq ans, en plein programme Life, un contrat européen visant à la restauration du lac, je me suis aperçu qu'il y avait des problèmes administratifs qu'on ne pouvait plus accepter.

Quel problème, par exemple ?

Un bon de commande de près d'un million de francs signé sans que nous soyons au courant. L'État et le directeur avaient tendance à nous oublier et nous mettaient devant le fait accompli sur certains dossiers.

Que pensez-vous du rapport Hélin ?

Il est très bien. M. Hélin montre que s'il n'y a pas de rencontres entre les gens, les problèmes ne se règlent jamais. Il a, en outre, bien précisé les fonctions de chacun.

Est-il logique que la réserve ne

comprende aucun conseil scientifique ?

Non, bien sûr, toutes les réserves en ont. Je demande cette création depuis trois ans. Depuis, il n'a toujours pas été créé. Il y a une certaine réticence. J'ai fait des propositions au préfet, il devrait rapidement le mettre en place.

Qui sera dans ce conseil et quelle en sera sa mission ?

Le conseil scientifique, organisme indépendant, est là pour juger des travaux et définir un nouveau programme. Pour réfléchir globalement sur le lac, il devrait comprendre des spécialistes des oiseaux, des batraciens, des poissons, des sciences humaines, un sédimentologue, un agronome...

Vous dites que l'erreur de Loïc Marion, le directeur, a été de ne pas s'être assez ouvert aux autres.

Oui et il le paie. Le lac était un peu sa chose et la Diren, direction régionale de l'environnement, renforçait sa position. Il n'a pas assez mis ses propositions sur la place publique. La diversité scientifique ne s'est pas exprimée. Le conseil scientifique lui manquait. Il n'a jamais agi pour qu'il se crée.

Depuis quelques mois, vous vous employez à discuter avec les usagers du lac.

Tout le monde était prêt à discuter pour avancer, alors on a discuté. Car, comme spécialiste de la faune, je ne m'occupe pas que des petites bêtes.

Issu d'un milieu modeste, j'ai toujours été un associatif qui va vers les autres. Je ne m'enferme pas dans ma tour d'ivoire. Pendant 12 ans, j'ai aussi été secrétaire général de la Ligue des droits de l'homme.

Vous avez discuté avec les gens et vous vous êtes mis d'accord avec eux sur un compromis de niveaux d'eau en baisse de 5 à 10 cm par rapport à l'arrêté ministériel de 1996.

Les gens ont senti ma venue comme une manière de reconnaissance. Nous nous devons de sortir de la réserve. C'est ce qui manquait. La préservation de l'environnement, besoin fondamental, doit permettre à l'homme de trouver sa place. Il s'agit de trouver un équilibre.

Cet accord à quatre, vous le proposez au préfet. Que demandez-vous aussi à l'État ?

Le préfet doit avoir les moyens de faire un arrêté provisoire sur les niveaux d'eau s'il a l'écoute du ministre. Je demande aussi un directeur à temps plein, nécessaire dans une réserve de cette importance.

Quel diagnostic dressez-vous de la santé du lac ?

Il y a des problèmes d'eutrophisation comme dans plusieurs zones humides, le lac Léman, le lac d'Annecy... Les rejets favorisent l'envasement. Le problème, c'est ce qui arrive par les émissaires (les rivières) qui se jettent dans le lac : les nitrates et phosphates issus de l'agriculture et de stations d'eaux usées déficientes.

Pour améliorer la situation, croyez-vous en l'efficacité du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) ?

Je souhaite rencontrer Claude Naud, son président. Si ce Sage se fait bien, on peut s'attendre à une amélioration des flux à horizon 10 ans, car les mises aux normes ne se font pas du jour au lendemain.

Ne craignez-vous pas, avec votre agrément d'une baisse des hauteurs d'eau, qu'on vous impute une éventuelle épidémie de botulisme ?

On peut bien sûr me faire ce reproche. Le risque existe en été. Sauf que la baisse n'est pas conséquente. En jouant sur la variation des niveaux, on se rapproche d'une certaine biodiversité.

L'existence de prairies concourt à la biodiversité, dites-vous ?

C'est pour cela qu'on a acheté des prairies humides et qu'on les loue gratuitement, à condition que l'agriculteur n'utilise ni pesticides ni engrais, qu'il les fauche ou les pâture. Pour les autres prairies, il faudrait que l'État revienne à l'indemnité initialement prévue (900 F l'hectare). On donne bien 4 000 F à l'hectare aux grands céréaliers de la Beauce, ce qui me scandalise ! Alors, pourquoi ne pas en faire autant au profit d'agriculteurs qui jouent un rôle écologique ?

Recueilli par Gaspard NORRITO.

L'État doit s'engager pour que l'embellie dure

Fin mai 2001. Le climat est explosif autour du lac : la colère est au zénith chez les agriculteurs. Loïc Marion, la tête de turc et peut-être même un peu le bouc émissaire (ceux qui ne l'aiment pas diront qu'il l'a bien cherché), est prié de s'expliquer, les pieds dans la boue de prairies plus humides que jamais. Quelques jours plus tard, les CRS protègent les vannes de Bouaye retenant les eaux du lac, qu'une poignée d'excités veut « faire sauter ». Au risque d'un désastre écologique. Les relations d'alors ? Un dialogue de sourds permanent, où chacun ramène sa science et ses certitudes. En cause, les niveaux d'eau, jugés trop élevés par les paysans exploitant les pâturages des rives. Des agriculteurs

meurtris par trois hivers pluvieux, qui ont asséché leurs stocks de fourrage.

Comment, dès lors, faire retomber la fièvre, sortir de l'impasse ? La préfecture a une réponse, qui s'avérera payante : nommer un médiateur. À l'automne, Jean-Claude Hélin, professeur de droit à l'université de Nantes, rend son rapport. Un document qui ne s'intéresse pas à l'écologie du lieu, mais aux relations humaines. Que dit l'universitaire ? Très schématiquement, que trop de pouvoirs sont concentrés dans une seule main (celle du directeur) et que des marges de négociation, même étroites, existent bel et bien.

Très vite, les représentants des usagers reprennent contact. Michel

Echaubard rencontre les uns et les autres, qui sont désormais reconnus. Dès lors, l'esprit est au compromis. Le 31 janvier 2002, les partenaires, pêcheurs professionnels, chasseurs, agriculteurs et SNPN n'ont plus qu'à coucher sur le papier leur accord. Un consensus pour une baisse des niveaux d'eau de 5 à 10 cm se fait jour.

Cet accord probatoire est maintenant proposé à l'aval du préfet. Il sera difficile à Michel Blangy d'ignorer la nouvelle donne. D'autant que Loïc Marion, qui n'a pas été invité à participer aux négociations, semble, hors le soutien de la Diren, de plus en plus isolé. Nul ne boudera cette éclaircie ou ce moment historique autour de Grand-Lieu. Mais les cris d'alarme lan-

cés par le directeur de la réserve naturelle, le spécialiste français des grands échassiers (hérons, spatules...), ne pourront être ignorés longtemps. Il faudra bien, par exemple, que les questions de la pollution en amont, qui fragilise un milieu sensible, trouvent progressivement des solutions.

Nul n'ignore cet impératif, qui doit transcender, pour aboutir, les corporatismes et esprits de chapelle. L'État est appelé à conforter le processus de pacification et à prendre des initiatives. Sa transaction est à la base de la pérennisation d'un climat plus serein.

G. N.

Lac de Grandlieu : le dialogue ouvert

Au terme d'un accord expérimental sur les niveaux d'eau, les usagers du lac de Grandlieu sont entrés dans le vif du sujet, hier, au cours d'une rencontre avec les élus à Saint-Lumine-de-Coutais. La prudence est encore de mise, mais les vannes du dialogue sont ouvertes.

En février dernier, un accord qualifié « d'historique » a été trouvé entre l'administration et les usagers du lac de Grandlieu (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, société de protection de la nature...) À force de petits pas et à la lumière d'un rapport de l'universitaire nantais Jean-Claude Hélin, le conflit qui perdurait autour des niveaux d'eau du lac (1)

a débouché sur un consensus. Utilisateurs et gestionnaires de la réserve naturelle ont ainsi proposé au préfet un accord expérimental d'une durée d'un an, qui fixe la baisse des niveaux d'eau entre 5 et 10 cm.

Tous les acteurs de Grandlieu ont hâte à présent de se mettre au travail. À l'initiative du collectif (2), une réunion a été organisée, hier à Saint-Lumine-de-Coutais, pour faire, avec les élus du secteur, le point des actions menées. Les participants ont insisté sur la nécessité de garder « une gestion solidaire » du lac et de son environnement, « d'anticiper » pour maîtriser les variations des niveaux d'eau.

L'heure est à la concertation et au pragmatisme, mais les usagers du lac et des marais attendent la vali-

ation par l'État des propositions de modifications de l'arrêté ministériel de 1996 qui régit toujours officiellement les niveaux d'eau du lac. De la réponse de l'administration, dépend en particulier l'installation d'une future cellule de gestion des niveaux d'eau. Il a encore été question des mesures d'accompagnement contenues dans l'accord de février dernier et concernant la pêche, l'agriculture, la restauration des canaux, comme le sablage des chemins du marais. « Nous devons aller vers une logique contractuelle pour assurer la pérennité des activités du marais », a indiqué le conseiller général Stéphane Beaugé. « On a cessé d'opposer le pragmatisme à la science, a renchéri Claude Naud, conseiller gé-

néral de Legé et président de la commission locale de l'eau. **Il faut maintenant expérimenter les mesures concernant l'agriculture et l'environnement comme pour les niveaux d'eau, sur proposition des gens du terrain, et les faire entériner par le législateur... »**

(1) Jugés trop élevés, notamment par les agriculteurs, qui utilisent les prairies humides pour nourrir leur bétail.

(2) Regroupant l'association de sauvegarde des marais de Grandlieu, la société coopérative des pêcheurs du lac, la fédération départementale des chasseurs et la société nationale de protection de la Nature, gestionnaire de la réserve naturelle.

Un conseil scientifique sera mis en place par l'État avant la fin de l'année

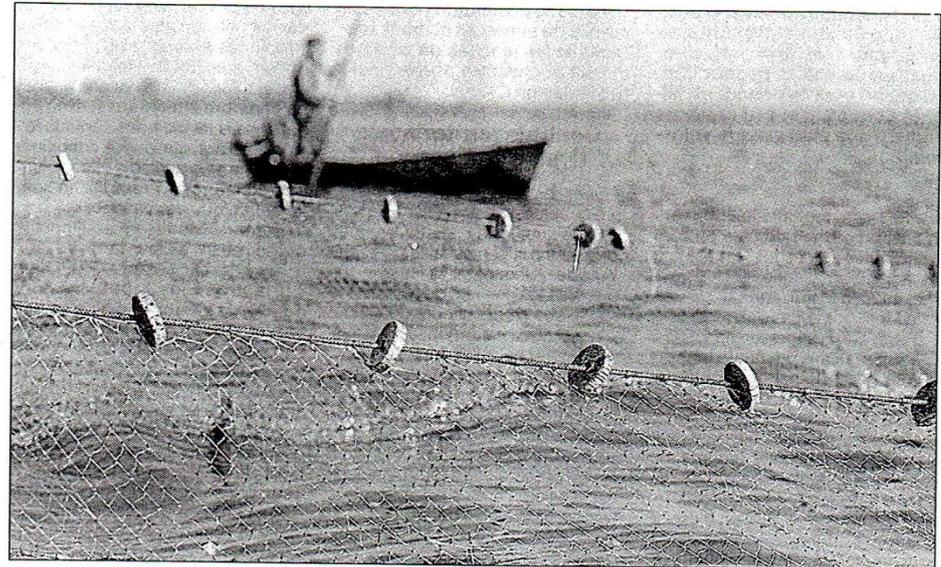
Lac de Grandlieu : le dossier bouge

Méfiez-vous de l'eau qui dort. Cette maxime pourrait bien être appliquée au dossier du lac de Grandlieu. Officiellement, peu de choses bougent. Mais en fait, alors que le dialogue ne se dément pas entre usagers, des décisions importantes se préparent dans la gestion de la réserve naturelle.

Le rapport de Jean-Claude Hélin, à l'automne 2001, a constitué un tournant. Il relevait moult anomalies, facteurs de crispations, dans la gestion des 2 700 ha de roselières et zones lacustres de Grandlieu. Depuis, le dialogue, si tendu autrefois, a été renoué entre partenaires (1). Les conclusions de l'universitaire nantais, diligenté par le préfet à la suite de la grave crise du printemps de la même année (où les paysans menaçaient de détruire les vannes), ont esquissé un avenir commun, fragile certes, mais plus consensuel.

Que dit ce rapport qui sert aujourd'hui de référence - positive ou négative - à chacun ? Il critique un arrêté interministériel « trop rigide, qui fige et sacralise un niveau d'eau minimal élevé ». Il pointe aussi du doigt le « cumul » des fonctions scientifiques et de direction de la réserve, exercées par Loïc Marion, le directeur nommé par l'État propriétaire. Cumul qui, selon le rapporteur, « ne favorise pas le débat, ni la diversité possible des approches scientifiques ». D'où sa proposition de dissociation des fonctions.

Depuis, que constate-t-on sur le terrain ? Les niveaux du lac ont effectivement baissé, surtout au printemps 2002 (période cruciale pour la pousse des herbages des prairies humides). Ils ont été en moyenne en retrait de 5 à 10 cm par rapport à ceux prônés par le texte gouverne-



Frédéric Girou

Le lac de Grandlieu, un joyau tropical, un paradis pour les oiseaux, un milieu fragile qui rassemble et divise les hommes depuis toujours.

mental. Et cela, avec l'aval tacite de la préfecture qui, se saisissant de l'embellie, a laissé appliquer l'accord probatoire d'un an signé par le collectif d'usagers.

Une expertise annoncée

Cette variation de la hauteur d'eau, en une année de pluviométrie normale, a été particulièrement appréciée par les agriculteurs. A-t-elle eu des conséquences sur la santé de la flore et de la faune du plus grand lac de plaine de France en hiver ? Les usagers ne le pensent pas (*lire ci-dessous*). Il appartiendra cependant au

conseil scientifique de le dire sans contestation. « **Ce conseil aura pour mission d'expertiser l'expérimentation de cette année** », confirme Jean-Pierre Laflaquière, secrétaire général de la préfecture.

Les résultats de cette expertise, s'ils confortent l'expérimentation, seront-ils de nature à faire bouger durablement l'arrêté interministériel ? Le représentant de l'État, sans l'exclure explicitement, ne souhaite pas se prononcer. D'autant que le ministère de l'environnement ne veut pas, pour l'heure, voir baisser les niveaux définis en 1996.

La préfecture se donne pour ob-

jectif de mettre en place ce conseil scientifique dans le courant du mois de décembre. Selon une source autorisée, Loïc Marion pourrait en devenir le rapporteur. Par contre, ce spécialiste renommé des grands échassiers perdrait sa responsabilité de direction.

Gaspard NORRITO.

(1) Les usagers du lac sont réunis désormais dans un collectif qui comprend la Société nationale de protection de la nature (qui gère la réserve), l'Association de sauvegarde des marais du lac (agriculteurs), les pêcheurs professionnels et la Fédération départementale de la chasse.

Selon les usagers, une baisse des niveaux positive

Les quatre partenaires du collectif des usagers du lac se sont réunis jeudi. Et, de l'avis de tous, dans un très bon climat. « **L'important, c'est de discuter, d'aller à des compromis acceptables par tous** », explique Michel Echaubard, secrétaire général de la Société nationale de protection de la nature (SNPN). Que pensent-ils des niveaux d'eau expérimentaux mis en place cette année ? « **Nous sommes satisfaits**, fait observer Michel Coudriau, repré-

sentant les agriculteurs. **Nous avons retrouvé une certaine qualité de pâturage et de fauche.** »

Dominique Robion, s'exprimant au nom des pêcheurs professionnels, estime « **que l'expérience peut être reconduite** ». Il ne nie pas que la gestion des niveaux participe depuis toujours d'une pratique « **de la corde raide** ». Mais, pour lui, « **le plus gros avantage du collectif est d'ouvrir le débat sur un sujet qui restera toujours sensible** ».

Raymond Guillaud, président de la fédération départementale de la chasse, souligne lui aussi la fragilité des niveaux : « **On ne maîtrise pas le robinet du ciel** », explique-t-il non sans humour. Il qualifie les niveaux expérimentés de « **concluants** ». Et fait remarquer que la baisse modérée de l'eau n'a pas produit de crise de botulisme (endémie qui peut décimer des cohortes d'oiseaux, comme ce fut le cas en 1996). « **Nous avons relevé un à deux oi-**

seaux morts par semaine. C'est anecdotique et c'est en tout cas pas plus que les autres années. » Ce que Michel Echaubard confirme : « **Il n'y a pas eu de crise de botulisme.** »

Le représentant de la SNPN répète son adhésion « **à une souplesse des niveaux, plutôt qu'à une cote intangible** ». Il souligne cependant que « **tout le monde est d'accord pour dire qu'en dessous d'1,60 m, ce n'est pas bon pour le lac** ».

G. N.

Grand Lieu et ses enjeux : c'était l'objet de la réunion organisée le 15 novembre à Saint-Lumine de Coutais. Tous les acteurs de terrain étaient présents, démontrant avec force le nouvel équilibre qui s'est instauré autour du lac.

C'est à l'initiative de Stéphane Beaugé, conseiller général du canton de Saint-Philbert, que s'est tenue cette réunion à laquelle assistaient une vingtaine de personnes : les représentants du Collectif de Grand Lieu constitué des chasseurs, des pêcheurs et des agriculteurs ; Joseph Thomas président du Syndicat d'aménagement hydraulique ; MM Échaubard et Boret, de la Société nationale de protection de la nature (SNPN), gestionnaire de la réserve naturelle et Yannick Bigaud, président de la commission de l'agriculture et de l'environnement au Conseil général. "Le seul absent de taille, faisait remarquer Stéphane Beaugé, c'est l'État."

Niveaux d'eau : année de référence

Il y a tout juste un an, le Pr Jean-Claude Hélin, médiateur nommé par le préfet remettait un rapport qui allait sensiblement modifier la donne autour du lac. En constatant que "trop de pouvoir est détenu dans les mains du directeur de la réserve Loïc Marion", il ouvrait une brèche qui permettait de renouer les fils du dialogue entre les différentes parties, critiques sur la gestion du niveau des eaux. Un accord était même conclu sur la base d'un niveau d'eau en baisse de 5



Joseph Thomas, président du SAH, Stéphane Beaugé, conseiller général et Yannick Bigaud, vice président du Conseil général, se sont félicités du bon climat général

à 10 cm, à titre expérimental pour une durée d'un an avant d'être soumis à l'approbation des autorités administratives.

Pour le président de la fédération des chasseurs, Raymond Guillaud, "il s'agit d'un essai concluant. Cette année pourrait être celle de référence". Même constat de la part du gestionnaire, Michel Échaubard. Car contrairement aux arguments avancés par ceux qui voulaient maintenir un niveau d'eau élevé, "il n'y a pas eu de crise de botulisme sur le lac".

Le syndicat d'aménagement hydraulique, chargé de manœuvrer les vannes, s'interroge sur la loi en vigueur : "En tant que gestionnaire du niveau d'eau, on se demande quelle cote appliquer, constate Joseph Thomas. L'arrêté ministériel est toujours en vigueur. Nous sommes dans un vide juridique, une ambiguïté."

La SNPN est gestionnaire de la réserve. Stéphane Beaugé a exprimé sa satisfaction mais a tenu à mettre chacun en garde face au choix du nouveau Conseil scientifique mis en place par le Préfet. Car au-delà de l'accord ponctuel

sur les niveaux d'eau, c'est l'État qui en dernier ressort décidera de l'avenir du lac. La simple évocation du nom de Loïc Marion, directeur de ce Conseil, suscite un désaccord quasi-unanime : "un homme capable de casser la dynamique de terrain."

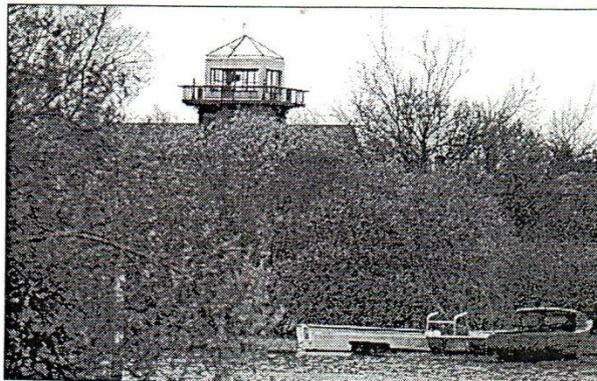
Le directeur de la réserve naturelle devrait quitter ses fonctions le 12 décembre prochain, date à laquelle son contrat avec la réserve s'achève. Michel Échaubard, délégué de la SNPN a rassuré chacun sur le rôle du nouveau Conseil scientifique : "C'est notre société qui reste légalement gestionnaire de la réserve. Le

conseil scientifique ne pourra apporter qu'un avis au comité consultatif de la rivière."

Karl Duquesnoy

À suivre...

Dans notre prochaine édition, nous développerons les autres points abordés lors de cette réunion : l'entretien des Douves, les mesures agri-environnementales, le projet d'observatoire et l'édition d'un "livre blanc" retraçant le projet de territoire.



Carte Cassini



La carte de Cassini du milieu du 18^{ème} siècle nous amène à observer que le Lac et ses marais n'ont été modifiés que par l'urbanisation et non pas par l'agriculture locale comme se plaisent à le dire les écolos de tous poils qui reprochent aux riverains tous les maux du Lac.

La zone inondable le long de la Boulogne a disparu sous les constructions, tout comme à la Chevrolière ou le long de l'Acheneau. Par contre, le profil du Lac, des marais, des fonds, des herbiers etc, n'a pas changé.

Cette carte de Cassini, celle de F.Guichard au 19^{ème} siècle, tous les relevés de la société du canal de buzay prouvent que Grand-Lieu n'a pas changé, ce sont des scientifiques qui ont changé, ceux dont leur idéologie prime devant la réalité au détriment de toute objectivité. Comment peuvent-ils prétendre aujourd'hui que grâce au satellite, il y aura des relevés qui établiront un état zéro au début de ce 21^{ème} siècle, ignorant et méprisant ainsi tout le travail d'observation fait par les générations passées. Il faut être bougrement imbu de sa personne et de son " savoir " pour se permettre ces prétentions.

Pourtant le savoir de certains scientifiques peut se limiter à la connaissance des noms latins de la faune et de la flore le reste étant dominé par la mauvaise foi, alors que celui des riverains, même s'ils ne connaissent pas le latin, est dû à l'observation et au vécu se transmettant de générations en générations et est incomparable, il ne peut pas être ignoré ;

Pourquoi le mépriser ainsi ???

Peut-être qu'un scientifique idolâtre du vert perd son objectivité au profit de son idéologie en passant par la mauvaise foi et le mensonge !!!

**Gestion
traditionnelle
de la faune
sauvage et de
la pisciculture
à Grand-Lieu**
**pratiquée
depuis toujours
et indispensable pour la
survie de Grand-Lieu**

UNION DEPARTEMENTALE DES COMITES DE DEFENSE
DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU DE LOIRE ATLANTIQUE

Monsieur Serge BLINEAU

Président de l'Union des Comités
de Défense des Chasseurs de Gibier d'eau
de Loire-Atlantique

à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique

6, quai Ceineray
44035 NANTES Cedex 1

le 6 Mars 2000

Objet : Chasse au gibier d'eau.

Monsieur le Préfet,

Lors de notre entrevue du 6 Décembre 1999 à la Préfecture, parmi les sujets abordés, nous avons évoqué la date de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs, et vous nous aviez rassurés en nous informant que vos services n'envisageaient pas une fermeture avant le 29 Février.

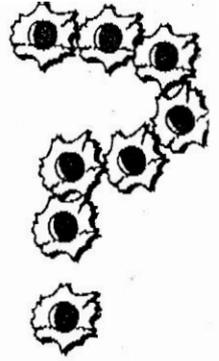
Les faits ayant confirmé vos propos, nous tenons à vous manifester, au nom de l'Union des Comités de Défense des Chasseurs de Gibier d'eau, notre reconnaissance pour nous avoir permis d'assouvir notre passion jusqu'à cette date traditionnelle, en parfait accord avec l'esprit de la Directive 79.409, les oiseaux n'étant pas encore rassemblés pour le grand départ, vers leurs sites de reproduction.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de notre respectueuse considération, ainsi qu'à celle de notre profonde gratitude.

Le Président de l'Union.

Siège Social : La Blanchetterie - 44690 CHATEAU THEBAUD

Après la dissolution de l'association dont il était administrateur, un chasseur fuméolois réagit...



85 53 71 13 14

Chasse

L'affaire n'a pas fait grand bruit. Pourtant, elle mériterait qu'on s'y intéresse de près car, au-delà d'une décision de justice qui concerne directement des chasseurs, c'est le principe de la liberté d'association qui vient de prendre un sacré coup.

Dans un courrier en date du 22 décembre 1999 rédigé à propos de l'affaire, Alain Vidalies (député des Landes) le disait clairement : *"Le principe d'un pourvoi en cassation mérite d'être examiné car l'arrêt de la Cour d'Appel de Bordeaux touche à une question fondamentale, la liberté d'association. Si la loi de 1901 fixe elle-même les limites de cette liberté, les conditions ouvrant la possibilité de dissolution d'une association doivent être appréciées très strictement..."*.

Pour comprendre, il faut remonter au 28 novembre 1996. A l'époque, le tribunal de grande instance de Bordeaux avait condamné le Comité pour la défense et l'organisation de la chasse à la tourterelle en mai en Gironde (CDOCT) ainsi que l'Union nationale de défense des chasses traditionnelles françaises (UNDCTF) à verser diverses indemnités à deux associations œuvrant pour la protection des animaux. En outre, le tribunal avait prononcé la dissolution du CDOCT présidé par Georges Riboulet. En suivant, les deux associations condamnées (le CDOCT était membre de l'UNDCTF) avait relevé appel du jugement les concernant.

A son tour, la Cour d'Appel de Bordeaux s'est donc penchée sur le dossier et son arrêt en date du 16 décembre 1999 est venu alourdir les condamnations prononcées par le tribunal d'instance. Déclarant *"mal fondés"* les appels du CDOCT et de l'UNDCTF, la Cour a confirmé la dissolution du CDOCT (devenu entre temps : comité pour la défense de la chasse à la tourterelle en Gironde). De plus, elle a pris les mêmes dispositions concernant l'Union nationale de défense des chasses traditionnelles françaises qui a ainsi perdu toute existence légale...

Denis Odier ne décolère pas et il prépare une riposte en direction des Institutions européennes.

A en croire la Cour d'appel qui semble s'être fondée sur cette considération pour prononcer la dissolution de l'association, l'UNDCTF (au même titre que le CDOCT) n'aurait en d'autre objectif que de *"favoriser, organiser, susciter, encourager"* la pratique illégale de la chasse à la tourterelle. Pourtant, ce n'était pas là son seul objet. Henri Sabarot (président de la région cynégétique Aquitaine) l'a même déclaré au soir du 16 décembre dernier : *"Si l'UNDCTF défendait une chasse de retour qui n'est pas autorisée, elle soutenait aussi, comme moi, toutes les chasses traditionnelles, dans le cadre d'une pratique raisonnée et respectueuse des espèces..."*.

Il n'est pas le seul à exprimer son désaccord. Depuis le 16 décembre, Denis Odier ne décolère pas. Ce chasseur fuméolois (président de l'association départementale de défense des chasses traditionnelles en Lot-et-Garonne, il était également administrateur de l'UNDCTF) explique : *"Il s'agit d'un problème qui dépasse largement le cadre des petits oiseaux. Nous nous sommes faits flinguer pour raison d'Etat... En effet, l'Union nationale était sur le point d'entamer une procédure contre une directive européenne non-conforme à un traité. Cela aurait remis en question bon nombre de décisions qui ont été prises ces dernières années, tant au niveau de l'Europe que de l'Etat français. Cela aurait sûrement mis une sacrée pagaille et pas seulement dans le domaine de la chasse..."*.

C'est ce que pense également un éminent juriste qui reconnaît le sérieux des analyses menées par l'UNDCTF et qui confirme la cohérence des critiques que portait l'association à propos de la directive européenne 79/409 sur la conservation des oiseaux sauvages. Il commente : *"Le traité de Rome, tel qu'il était applicable en 1979, ne contenait aucune disposition conférant expressément une compétence à la communauté pour réglementer les activités cynégétiques. L'interprétation qui a été faite de l'article 235 du traité comme des missions de la communauté est donc de ce point de vue tout à fait critiquable. Je n'ai pas trouvé d'élément juridique déterminant m'amenant à penser le contraire..."*.

Des propos confirmés par une jurisprudence récente de la Cour de justice qui indiquait que l'article 235 *"ne saurait constituer un fondement pour élargir le domaine des compétences de la Communauté au delà du cadre général résultant de l'ensemble des dispositions du traité et en particulier de celles qui définissent les missions et actions de la Communauté"*. Pourtant, la directive 79/409 sur la conservation des oiseaux sauvages a bien été fondée sur l'article 235. Et le juriste de poursuivre : *"Cette directive a été élaborée, adoptée et appliquée avec l'unanimité de l'accord des Etats membres, dont le nôtre... C'est donc de manière purement politique que cette extension des compétences communautaires a été validée et imposée en matière cynégétique. On peut en effet discuter de la compétence de la Communauté en matière d'environnement quand il est question de contester les effets du marché commun mais il n'est guère convaincant de le faire en matière de chasse. Ceci me conforte dans l'idée qu'il est vraiment regrettable que la directive n'ait pas été contestée en justice dès les origines. Depuis, les opinions publiques, l'Acte unique et la jurisprudence se sont développés dans un sens systématiquement défavorable à la position de l'UNDCTF, sans que le fondement juridique de cette position ait eu l'occasion d'être tranché clairement..."*.

Ce n'est pas simple puisqu'un recours contentieux devant la Cour de justice aboutirait à lui proposer de se déjuger. Malgré cela, Denis Odier et ses amis ont choisi de relever le défi pour *"ne pas laisser passer cette chance de faire entendre l'argumentation des chasseurs"*. Encore sous le choc de la dissolution prononcée, ils s'apprêtent cependant à riposter... Auront-ils, cette fois, le soutien des fédérations de chasse et qu'en pense Berry ?

A.D

Les chasseurs de gibiers d'eau de Grandlieu

13 JUILLET 2000

Le combat continue avec un recours contre la loi européenne



Après l'adoption par l'assemblée nationale du projet de loi Voynet sur la chasse, le ton monte chez les chasseurs de gibiers d'eau de Grand Lieu, qui n'ont aucune envie de céder au "coup de force" des Verts.

Comment poursuivre cette lutte qui s'annonce plus que difficile, voilà la question à laquelle Jules Jeaneau, président du comité de défense des chasseurs de gibiers d'eau de Grand Lieu et Serge Blineau, président de l'union départementale des comités de défense ont essayé de répondre, en l'absence très remarquée de représentants de la fédération de chasse et d'élu C.P.N.T., tous réunis en conseil d'administration...

La loi européenne en ligne de mire

Réunis en assemblée générale du comité de défense de gibiers d'eau du Secteur sud, salle de l'abbatiale vendredi soir, les 130 chasseurs ont fustigé les lois européennes qui prennent le pas sur la loi française. Serge Blineau rappelait l'arrêt de la cour de justice européenne du 17 décembre 70 qui stipule "la primauté du droit communautaire sur le droit national s'impose en écartant la possibilité d'opposer au droit communautaire, les droits fondamentaux garantis par une constitution nationale"; rappelant que dans ces conditions "la situation des chasseurs de gibiers d'eau de Loire Atlantique est très claire: c'est la fin de nos modes et périodes de chasse traditionnels, des ouvertures anticipées et de la chasse au gibier migrateur en février". Et soulignant que "quelques soient les finesses de parlement ou les finasseries de l'assemblée nationale, il faut savoir qu'aucun texte de



Les chasseurs se sentent complètement dépités face à cette loi anti-chasse, qui restreint la chasse populaire sans tenir compte des traditions du milieu

droit interne ne pourra infirmer ou limiter le champ des obligations contenu dans la directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 qui a conduit à cette récente loi". Devant cette incontournable constatation, l'union départementale des comités de défense des chasseurs de gibiers d'eau de Loire-Atlantique et trois autres associations ont décidé de s'attaquer à l'origine du mal, cette fameuse directive européenne 79/409, considérant après consultations d'éminents juristes et spécialistes du droit communautaire que son application est illégale. L'affaire n'est pas mince et la mission difficile.

Des fonds pour mener le combat

Pour s'attaquer à cette loi par voie de justice, les chasseurs ont besoin d'un budget de 150.000 à 200.000 F. C'est l'union départementale des comités de défense des chasseurs de gibiers d'eau qui accepte de porter ce dossier. En Loire-Atlantique, la fédération des chasseurs a décidé d'octroyer une subvention de 30.000 F pour cette action, l'union des comités de défense de Loire-Atlantique devrait pouvoir rassembler 20.000F, les présidents des sociétés de chasse 44: 10.000 F; les associations de la Gironde sont également partantes...Si tout se passe comme prévu, le dossier pourrait sortir dès août 2000. "C'est

notre seule chance..." concluait Serge Blineau. A la question de la salle: Pourquoi avoir attendu si longtemps pour lancer cette action?, il répondait "nous la souhaitions depuis longtemps, mais personne ne voulait nous suivre, nous n'avions pas les moyens financiers tout seul, maintenant cela apparaît à tous comme l'unique chance..."

M. Beaugé, conseiller général présent à cette soirée n'a pas manqué de rebondir sur le propos de la chasse saisie par le droit. Pour lui, l'exemple de la chasse est criant, le droit européen prend le pas sur la loi française; soulignant que "pour Natura 2000, le problème est le même. 2/3 des conseillers généraux et 85 % des maires de Loire-Atlantique se sont dits opposés à Natura 2000, et bien pourtant, l'ensemble des sites sur le département sont retenus et chacun devra fournir un projet d'objectifs...Il faut continuer à se battre, c'est votre droit de défendre la chasse traditionnelle, même si le combat s'annonce difficile..."

A quand l'ouverture?

La question qui brulait toutes les lèvres des chasseurs présents était celle-ci: Quand fait-on l'ouverture du gibier d'eau? La précédente loi de juillet 98 autorisait l'ouverture en Loire-Atlantique le 3è dimanche de juillet, soit cette année le 16. Les récentes sanctions contre les chasseurs

de tourterelles du Médoc: dissolution du comité, suppression du permis de chasse, amende de 50.000 F par chasseur contrevenant font réfléchir les responsables, même si la base se dit prête à chasser le 16 juillet. L'ADCGELA. (l'autre association de chasseurs de gibiers d'eau) concerta elle aussi ses troupes: elle semble opter pour la chasse le 16 juillet, par groupe de 20 chasseurs. L'union des comités présidée par Serge Blineau, prend une position claire, "nous n'appellerons pas à chasser dans l'illégalité le 16 juillet, nous voulons rester dans la légalité pour mener le combat juridique, c'est pour l'instant notre objectif prioritaire que nous devons mener à bien". Une position d'attente est proposée, en l'absence de responsables de la Fédération des chasseurs et des élus CPNT. La nouvelle loi n'ayant pas été encore publiée au journal officiel, c'est peut-être encore la loi antérieure de juillet 98 qui est en vigueur, ce qui permettrait de chasser en toute légalité, le 16 juillet. En effet, un recours a été déposé par les partis politiques ayant voté contre, il doit falloir attendre la décision du conseil constitutionnel pour sa publication au journal officiel. Ce vide juridique pourrait peut-être bien servir les intérêts des chasseurs de gibiers d'eau de Loire Atlantique pour cette saison.

Grandlieu

Les chasseurs ne désarment pas

20 JUILLET 2000

le
Courrier
du pays de Retz
L'hebdomadaire du Sud-Loire
fondé en 1888 à Saint-Nazaire

Chasse au gibier d'eau à Grandlieu

Les chasseurs ont fait l'ouverture

En jouant sur des questions de dates et en se jouant de la loi Voynet, les chasseurs de gibiers d'eau de Grandlieu ont ressorti leurs fusils, dimanche dernier.

Après l'adoption, fin juin par l'Assemblée Nationale, du nouveau projet de loi sur la chasse préparé par Dominique Voynet, ministre de l'Environnement, les chasseurs de gibiers d'eau de Grandlieu ne désarment pas. Dernier "pied-de-nez" aux écologistes. Dimanche 16 juillet, autour du lac de Grandlieu, les chasseurs ont fait l'ouverture au gibier d'eau. Comme prévu et en toute légalité, selon eux. En effet, le décret d'application de la nouvelle loi est paru au Journal officiel le jeudi 13 juillet. Les mairies n'ont pas eu matériellement le temps d'afficher cet arrêté et d'en publier largement les directives avant le 16 juillet (vendredi 14: jour férié, samedi 15: mairie fermée).

Pour les chasseurs, c'était donc toujours l'ancienne directive, celle de juillet 98, officialisant l'ouverture aux gibiers d'eau au troisième dimanche de juillet, qui était en vigueur à la date du 16 juillet. C'est pourquoi



Le ministre de l'Environnement n'a pas fait diligence. Les chasseurs se sont engouffrés dans la brèche et, à Grandlieu comme dans les marais de brière, ils ont ouvert dimanche dernier la chasse au gibier d'eau

ils se sont retrouvés dimanche matin pour chasser quelques canards, le matin deux heures avant le lever du soleil et le soir deux heures après le coucher du soleil.

Lundi dernier, le nouveau décret et la nouvelle loi sont rentrés en application. Les chasseurs de Loire-Atlantique qui bénéficiaient d'une ouverture anticipée de la chasse aux gibiers d'eau, devraient donc attendre la mi-août pour ressortir les fusils et tirer les canards...

A moins qu'ils décident de mener une action de force. Histoire de montrer leur hostilité à cette loi et à toutes les directives européennes qui attendent dans les cartons.

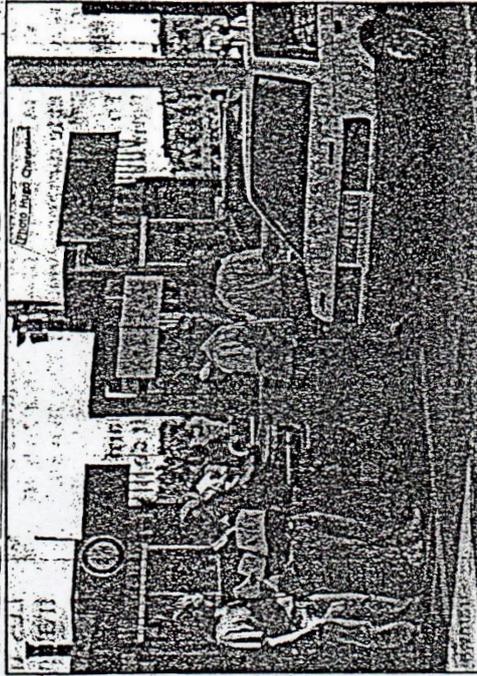
Une absence expliquée

Comme nous l'avons relaté dans notre précédente édition, les chasseurs au gibier d'eau réunis en assemblée générale à Saint-Philbert de Grandlieu ont déploré l'absence à leurs travaux de représentants du mouvement Chasse, Pêche, Nature et Tradition. Député européen et conseiller régional de ce mouvement, Jean-Louis Bernier tient à préciser les choses: si aucun représentant CPNT n'avait fait le déplacement... c'est qu'aucune invitation ne leur était parvenue. "Nous n'avons pas l'habitude de nous imposer là où nous ne sommes pas désirés", explique l'élu-chasseur. Sur le fond, Jean-Louis Bernier ajoute: "Nous n'avons rien contre le recours déposé par le Comité de défense des chasseurs au gibier d'eau, contre la loi européenne. La Fédération participe d'ailleurs à son financement. Mais nous estimons que ce n'est pas la seule voie et nous travaillons aussi à Bruxelles pour obtenir une modification de la Directive européenne. Les deux voies sont complémentaires. Les choses avancent, trop lentement sans doute, mais elles avancent".

Les chasseurs en colère font planer la menace électorale sur les élus

LUNDI 31 JUILLET 2000

Presse
Ocean



Tracts et sachets de sel ont été distribués dimanche matin au péage d'Ancenis.

Toujours en lutte contre la récente adoption de la nouvelle loi chasse, une centaine de chasseurs du département ont envahi le péage autoroutier d'Ancenis dimanche matin.

Adoptée le 28 juin dernier, la nouvelle loi chasse, qui entre en vigueur dans deux mois et demi par la période de la chasse, et proscribit celle-ci le mercredi, continue à faire des vagues dans le département. Dimanche matin, une grande partie de la population des chasseurs s'est en effet dispersée en trois lieux distincts (Ancenis, Le Bignon et Trignac-Montbéli), pour signifier une nouvelle fois son mécontentement au gouvernement et aux élus régionaux.

A Ancenis, c'est vers 10 h, que près de cent chasseurs des environs ont pris d'assaut le péage autoroutier entre Angers et Nantes. Un rassemblement pacifique d'une heure et demie qui ne visait en aucun cas à prendre, en ôtage, les usagers de l'autoroute. Les manifestants se contentent de distribuer des tracts à l'encontre des automobilistes.

Ainsi, que de nombreux sachets de sel de Guérande (environ quatre mille au total) ont été distribués en guise de solidarité par les paludiers indépendants de la dite commune. Un mouvement d'humeur dans le

calme, mais qui ne pouvait cacher l'amertume des chasseurs présents sur les lieux: « On en a vraiment marre. L'ouverture de la chasse est continuellement repoussée (jusqu'au 10 août pour l'instant, ndr). Le gouvernement se fout vraiment de nous, il faut arrêter cette ségrégation ».

Une loi protectrice ? « On ne veut pas un Molins véhément, mais tout aussi direct, un chasseur d'Ancenis, explique sa situation. « J'aimerais bien reprendre mon activité loisir. La chasse, c'est mon dada, plutôt que de partir en vacances. Je n'ai pas envie que l'on m'enlève cela. Et surtout, il faut arrêter de nous assimiler à des destructeurs. Bien au contraire, par notre activité, nous participons aussi au maintien et à l'entretien de nos campagnes ».

Des propos sur lesquels embraye aussitôt Raymond, chasseur en Basse-Loire. « Cette loi est vraiment très mauvaise. Contrairement à ce que veut faire croire le gouvernement, la chasse est plutôt protectrice de la nature. Pour exemple, la plupart des espèces que nous chasseons sont plutôt en extension voire stable, alors que d'autres, pourtant protégées, tendent à disparaître. Comment expliquer-vous cela ? ».

Menace électorale Dans la ligne de mire des revendications des chasseurs, les associations politiques ont été distribuées dimanche matin au péage d'Ancenis.

Les écologistes en prennent bien sûr pour leur grade, à l'instar de France Nature Environnement, qui s'est aussitôt élevé contre le décret accordant l'ouverture de la chasse au 10 août, et qui espère encore faire repousser l'échéance. Mais plus que tout, les manifestants se sentent lâchés par leurs élus régionaux, PS et PC, qu'ils soupçonnent de complaisance politique à l'encontre de Dominique Voynet, la ministre de l'Environnement à l'origine de cette loi.

Président de l'Association départementale des chasseurs de gibiers de Loire-Atlantique, et principal coordinateur du rassemblement, Michel Perreon n'en dit rien de moins. « Si on s'en prend normalement aux députés, c'est parce que l'on sait que des considérations poli-

co-partisanes ont tronqué le vote de la loi. Jospin a dit qu'il fallait voter, alors tout le monde s'y est plié. Et quand on entend dire certains élus de chez nous qu'ils nous ont soutenus, alors que c'est tout le contraire qui s'est passé, cela fait mal. La gauche plurielle dans son ensemble a perdu de sa crédibilité aux yeux des chasseurs. Et s'il faut aller voir ailleurs, ce la ne pourrait pas être pire. Nous aussi, par obligation, on va se mettre à la politique. »

En attendant de mettre à exécution ces menaces, à l'occasion des prochaines élections municipales (ou législatives), une chose est sûre, sur le terrain, les chasseurs ne lâcheront pas prise. D'autres opérations dominicales sont ainsi à envisager la semaine prochaine. H.C.

Photo Nathalie Bourreau

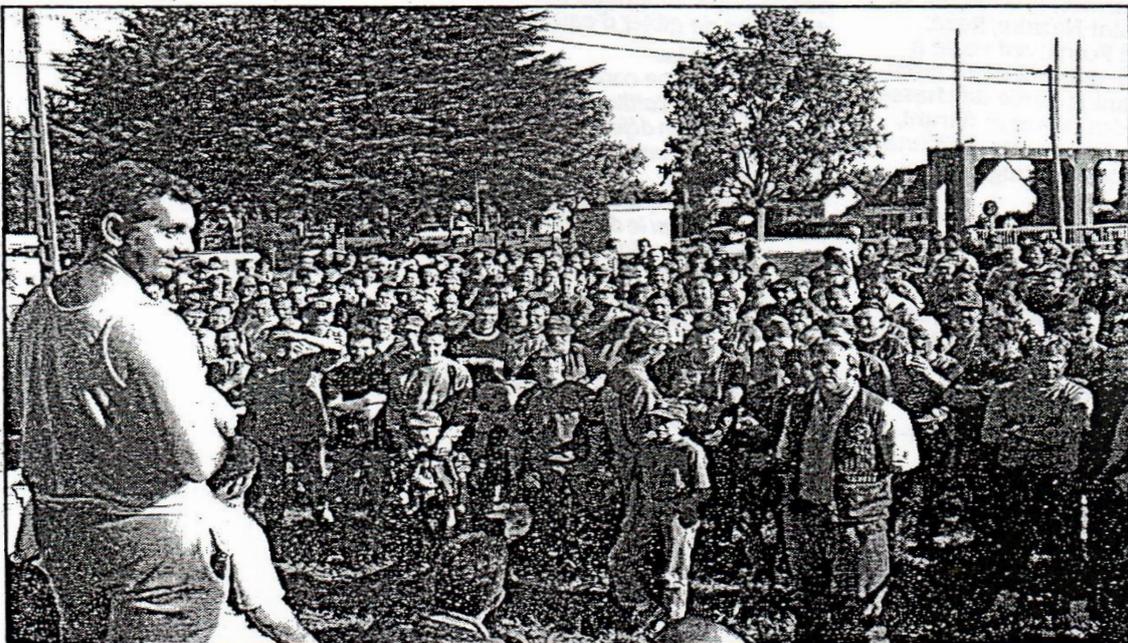


La mobilisation des chasseurs de la région ne faiblit pas

Hier, les Briérons ont bravé l'interdiction de chasse avant de mettre en place des barrages filtrant sur la RN171, des actions similaires se sont déroulées aux péages d'Ancenis et du Bignon.

**Presse
-Océan**

La mobilisation des chasseurs reste intacte



À 10 heures au Pont de Paille à Trignac les chasseurs ont pris la décision d'aller bloquer les échangeurs des Six-croix et de Trignac...

Hier les chasseurs de gibier d'eau se sont retrouvés à 4 h 30 au pont de Rozé pour une partie de chasse, puis ils ont mis

en place des barrages filtrant aux échangeurs des Six-croix et à Trignac. Par ces actions ils protestent contre le décret qui

retarde l'ouverture de la chasse. D'autres, sont prévues mardi et dimanche prochain.

En Brière la mobilisation des chasseurs ne faiblit pas

LUNDI 31 JUILLET 2000

**Presse
Ocean**

Les chasseurs de gibiers d'eau briérons se sont une nouvelle fois mobilisés contre la loi qui retarde l'ouverture de la chasse. Comme dimanche dernier, ils ont chassé avant de mettre en place un barrage filtrant sur la RN 171.

Saint-Nazaire. - Dès 4 h 30 les chasseurs de gibier d'eau de Brière se sont retrouvés au pont de Rozé au niveau de la Maison de l'Éclusier à Saint-Malo-de-Guersac pour chasser comme il le faisait les années précédentes. Saur que cette année, la loi les y interdit. C'est l'objet de leur mécontentement qui se manifeste tous les dimanches depuis plus de trois semaines, débute par des opérations de chasse dans les marais, suivis de barrages filtrants sur les routes de la région.

Éviter tout débordement

Les gendarmes, près de 80, venus de Saint-Nazaire, Rezé, Nantes et Pornic ont veillé à éviter tout débordement aussi bien durant la partie de chasse que lors des barrages filtrant, d'autant plus qu'hier était une journée classée rouge sur les routes de France.

Après avoir tiré les canards et ragondins, les chasseurs se sont retrouvés Pont de Paille sur la commune de Trignac à 9 heures. Là, après quelques discussions sur le lieu et la manière d'organiser cette journée, ils ont décidé de mettre en place un barrage filtrant au niveau de l'échangeur de Trignac, néanmoins un petit groupe est parti à l'échangeur des Six-Croix sur la commune de Donges.

Distribution de tracts et de sel
À 10 heures la majorité des deux cents chasseurs s'est alors rendue à pied à l'échangeur de Trignac. Après avoir bloqué pendant quelques minutes l'ensemble du trafic dans les deux sens, les chasseurs ont ensuite mis en place un barrage filtrant. 30 000 tracts avaient été imprimés pour cette journée d'action départementale, d'autres actions se déroulant sur les péages d'Arcenis et du Bignon. Les automobilistes se sont vus remettre des tracts mais aussi des petits sacs de sel Guérande.

Échanges verbaux

Si, la majorité d'entre eux a pris avec philosophie cette ac-

tion, d'autres ont eu un comportement plus nerveux. Entraînant parfois des tensions (œufs et farine projetés sur les voitures) et des échanges verbaux avec les chasseurs, qui heureusement n'ont pas débordé. Vers 11 heures des bouchons de plusieurs kilomètres se sont formés. Dans le sens Nantes Saint-Nazaire cela s'est traduit par des attentes de trois quarts d'heure et dans l'autre d'une vingtaine de minutes.

Une loi inacceptable

Les chasseurs de gibiers d'eau n'acceptent pas la loi votée le 29 juin dernier qui prévoit l'ouverture de la chasse début septembre. Cette année ils bénéficient d'une dérogation qui leur permet de chasser le 10 août alors que les années précédentes l'ouverture avait lieu le troisième dimanche de juillet. « Le niveau d'eau baisse et au 10 août il risque de ne plus y avoir de gibier » souligne Yvonnick Guilheneuf président de l'association départementale des chasseurs de gibier d'eau.

Attitude des élus

Les chasseurs ne comprennent pas non plus « l'attitude des élus qui, sur le terrain défendent la chasse mais au parlement votent le contraire ».

Ils rappellent « que d'autres pays en Europe ont eu le droit à des amendements, aujourd'hui la France est le pays le plus restrictif pour la chasse en Europe ». La directive 79-409 sur les oiseaux « est à l'origine de nos problèmes actuels, il faut la modifier.

Les chasseurs ont toujours été des bons gestionnaires de leurs terrains de chasse et savent eux même diminuer les périodes de chasse quand cela est nécessaire » précise Yvonnick Guilheneuf.

D'autres actions à venir

À midi ils ont levé les barrages filtrants libérant les vacanciers qui pouvaient alors rejoindre leur lieu de vacances.

Quelques chasseurs présents à l'échangeur des Six-Croix sont alors partis en direction du Pont de Saint-Nazaire où ils ont distribué des tracts pendant un quart d'heure.

Les actions contre cette loi ne sont pas pour autant terminées. Les chasseurs doivent se retrouver mardi

au pont de Rozé pour une partie de chasse et dimanche prochain la même opération sera reconduite avec un rendez-vous à Bréca.

L.H.

Ils étaient 500 à manifester hier en Loire-Atlantique

Les chasseurs ne désarment pas

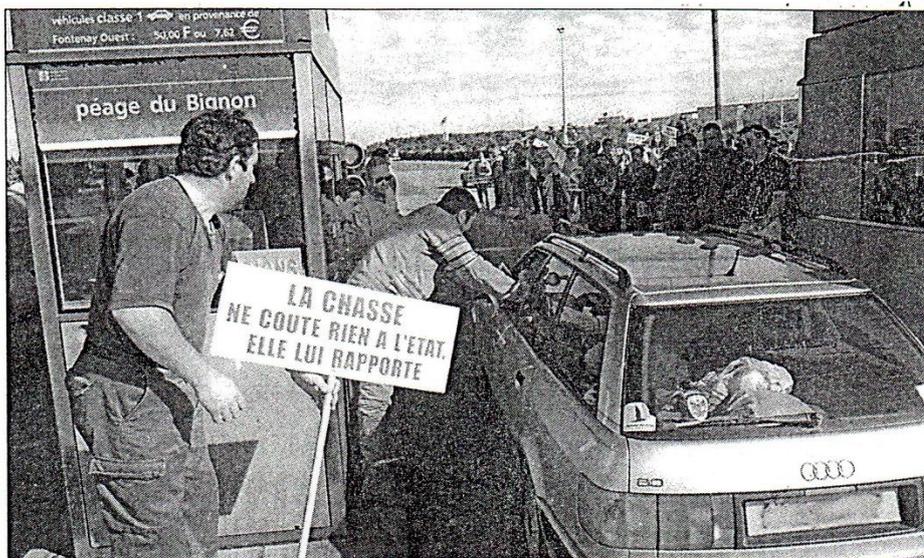
Ouest-Fran
Lundi 31 juillet 20

250 à Saint-Nazaire, 150 au Bignon, une centaine à Ancenis : les chasseurs de Loire-Atlantique ont une nouvelle fois crié leur colère, hier, contre la réduction de la durée de la chasse.

« Vous avez déjà vu ça, vous, réduire d'un coup la durée de chasse de 33 % ? Le coût du permis, lui, n'a pas baissé. » Yves, un habitant de Saint-Lumine-de-Coutais, est en colère. Avec plus de 150 chasseurs de Loire-Atlantique, il a manifesté, hier matin, au péage du Bignon, sur l'autoroute de Bordeaux, à la sortie sud de Nantes. Au programme : distribution de tracts et de petits sachets de sel de Guérande. Les automobilistes arrivant du sud ont profité de l'aubaine pour passer gratuitement la barrière de péage.

C'est le troisième dimanche de suite que les chasseurs de Loire-Atlantique manifestent contre l'arrêté ministériel qui a réduit sensiblement la durée d'exercice de leur passe-temps favori, du 10 août au 31 janvier. L'ouverture repoussée les empêche de chasser le gibier d'eau comme ils en avaient l'habitude.

Hier, ils ont bravé l'interdiction en allant tirer quelques coups de fusil dans les marais du lac de Grandlieu, à Saint-Mars-de-Coutais, juste avant la manifestation. « Nous violons une loi, mais que dire de ceux qui bafouent la loi littoral et la loi sur l'eau ? » observe Jules Jeaneau, le président du comité de défense des chasseurs de gibiers d'eau du lac de Grandlieu.



Hier, de 10 h à 12 h 45, les chasseurs ont occupé le péage du Bignon, sur l'autoroute de Bordeaux.

« L'urbanisation prime sur les zones humides, zones que nous, chasseurs, contribuons à préserver en régulant les populations de gibier », insiste-t-il.

La manifestation du Bignon n'a pas gêné les automobilistes. Le gestionnaire de l'autoroute, la société ASF (Autoroutes du sud de la France), a toutefois déploré l'action des chasseurs. « En occupant la barrière de

péage, ils ont l'impression de s'en prendre à l'État, mais nous sommes une entreprise privée, en rien concernée par les problèmes de la chasse », a regretté Marc Robert, chef de district à ASF.

Hier, les chasseurs de Loire-Atlantique ont également occupé le péage d'Ancenis, sur l'A11, en distribuant des tracts. Mais c'est dans la région de Saint-Nazaire que les ma-

nifestations ont réellement perturbé la circulation. De 10 h à midi, sous le pont de Trignac, 200 chasseurs ont mis en place un barrage filtrant sur l'axe Nantes/Saint-Nazaire, provoquant 10 km de bouchon dans les deux sens. Un peu plus loin, 50 chasseurs ont occupé l'échangeur de Six-Croix dans le sens Nantes/Saint-Nazaire.

P. C.

Dix kilomètres de bouchons près de Saint-Nazaire

Les chasseurs font barrage en Brière

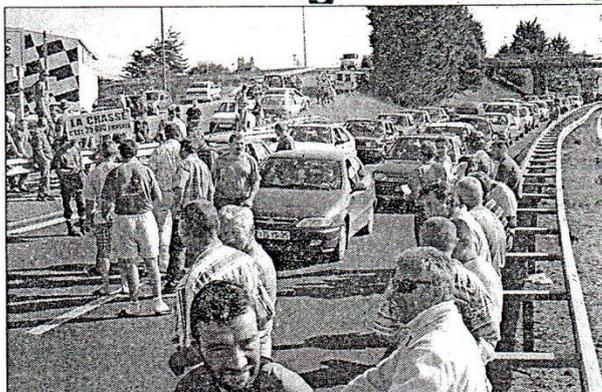
Branle-bas de combat des chasseurs en Loire-Atlantique, dimanche matin. Furieux que l'ouverture la chasse au gibier d'eau soit retardée au 10 août, ils ont semé une joyeuse pagaille sur les routes. Filtrage à Ancenis et au Bignon. Barrage à Saint-Nazaire avec 10 km de bouchons à la clef.

Les chasseurs ne désarment pas. Cela fait trois dimanches qu'après leur partie de chasse illégale aux oiseaux en Brière, ils jouent à donner de la voix. En ce dimanche d'intense trafic, ils se sont mis à 100 au péage d'Ancenis pour distribuer tracts vengeurs et sachets de sel « en solidarité avec les paludiers de Guérande » en butte à Total!

Même chose au sud de Nantes, direction Bordeaux, toujours sur l'autoroute, avec, là aussi, une petite centaine de manifestants. De bon matin, ils sont aussi plusieurs dizaines à Donges, une troupe qui migrera vers midi sur le pont de Saint-Nazaire.

C'est précisément du côté de Saint-Nazaire que les choses sont les plus sérieuses. A Trignac, 150 chasseurs briérons bloquent la voie express de Nantes. Pendant deux heures, ils provoquent un bouchon de 10 km dans les deux sens avec, parfois, quelques tensions chez les automobilistes.

« Si la colère continue de monter, c'est que la loi chasse est en fait une loi antichasse, incompatible avec la réalité du terrain », explique Yvonnick Guiheneuf, président de l'asso-



Circulation bloquée pendant deux heures, dimanche matin, sur la quatre-voies Nantes-Saint-Nazaire.

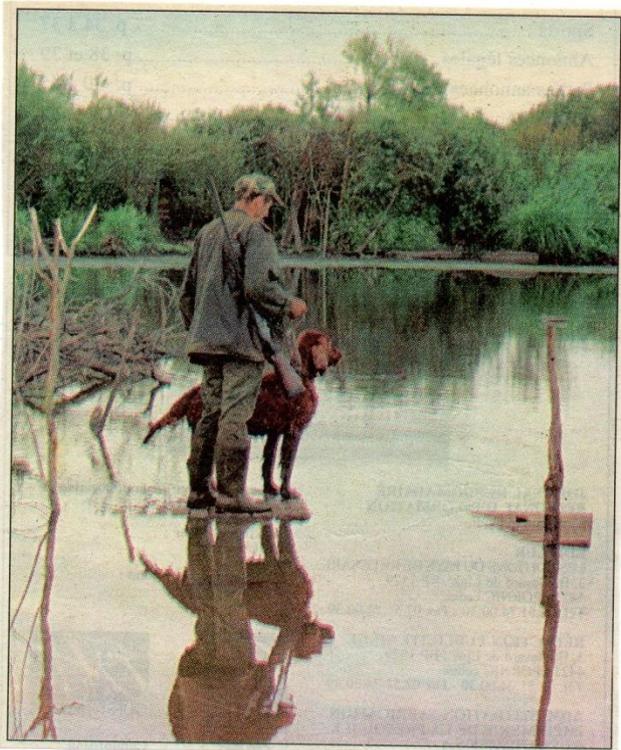
ciation départementale des chasseurs de gibier d'eau. « L'interdiction de chasser en juillet équivaut à tolérer la chasse quand le gibier n'est plus là. » Pour lui, la chaleur conjuguée au développement de la flore qui pompe l'eau du marais, fait baisser le niveau des eaux « de 1 à 2 cm par jour » en Brière. Si bien, gronde-t-il, qu'en août, « quand on aura le droit de chasser, tous les canards seront partis... »

A ceux qui leur objectent que la loi Voynet n'est que la mise en conformité avec la législation européenne, les responsables des chasseurs de Brière répondent: « Non! Dans la directive «oiseaux», il était tout à fait pos-

sible de faire entrer des dispositions dérogatoires, pour les zones humides. » À l'image de la Grande-Bretagne où les chasseurs ont obtenu des avenants pour certains gibiers.

Pour Patrick Helbert, « la meilleure façon de combattre une mauvaise loi, c'est de manifester ». Il invite les chasseurs à persévérer. Dès mardi, ils se retrouveront pour « une ouverture traditionnelle » et dimanche, ils « remettront ça » au port de Bréca, en Brière. Les chasseurs se disent convaincus que leur combat est désormais celui de l'ensemble du monde rural menacé dans ses équilibres.

Gilles de VILLARS.



9 NOV. 2000

Gibier d'eau **Directive menacée**

Avec d'autres associations, l'Union des comités de défense des chasseurs de gibier d'eau de Loire-Atlantique a engagé une procédure contre la directive européenne Oiseaux. (page 26)

PAGE 26

Les chasseurs de Grandlieu se mobilisent **La directive oiseaux en ligne de mire**

Les présidents et responsables de quatre associations de chasseurs dont celle des gibiers d'eau de Loire-Atlantique ont décidé d'engager une procédure juridique contre la directive européenne oiseaux.



Les chasseurs de gibiers d'eau passent à l'attaque juridique!

Serge Blineau, le président de l'Union des comités de défense des chasseurs de gibiers d'eau de Loire-Atlantique, l'avait annoncé début juillet 2000 devant les chasseurs de Grand Lieu : "Nous allons essayer de nous attaquer à l'origine du mal qui a conduit à la loi Voynet en

France, c'est-à-dire la fameuse directive européenne 79/409. Après consultations de juristes et spécialistes du droit communautaires, elle s'avèrerait illégale dans son application..." Réunies à Bordeaux le 27 octobre, quatre associations (1) ont décidé d'engager une procédure juridique contre

cette directive. L'affaire n'est pas mince et réclame des moyens financiers importants. A ce jour, 220 000 F ont été collectés. Cette action est soutenue par une vingtaine d'associations françaises et par la fédération de Grèce centrale qui souhaite constituer un front européen uni.

Naissance d'un groupe

Le 28 octobre, les quatre associations ont créé l'Union nationale des associations de chasseurs d'oiseaux migrateurs. L'Unacom, c'est son nom, a pour objet de faire appliquer strictement les traités européens et ainsi de contribuer à une réglementation raisonnable des activités cynégétiques. Nul doute que le combat ne fait que commencer. La procédure sera longue mais les chasseurs semblent bien déterminés à aller jusqu'au bout. "Désormais nous allons, comme les anti-chasse, appliquer la stratégie juridique...", déclarent les chasseurs.

(1) Association de chasse maritime de Calais, Union départementale des comités de défense des chasseurs de gibiers d'eau de Loire-Atlantique, Association de défense des chasses traditionnelles du Lot-et-Garonne, et Union girondine de défense des chasses traditionnelles.

Précédemment programmée au troisième dimanche de juillet, la chasse aux gibiers d'eau a été ouverte officiellement cette année le 10 août. La nouvelle loi sur la chasse votée par le Parlement fin juin, perturbe les habitudes prises par les chasseurs de gibiers d'eau. Ils se sentent injustement pénalisés. Et ils continuent de manifester leurs mécontentements et souhaitent démontrer que ces nouvelles dates n'apporteront rien au point de vue de la gestion cynégétique.

**Des marais
asséchés en août**

Grand Lieu et les marais de Bouin sont depuis longtemps un lieu privilégié de reproduction pour le canard. Ce sont également des lieux de passage des canards migrateurs. Si la gestion cynégétique mis en place par les chasseurs sur Grand Lieu, offre toujours une quantité importante de canards, en août, les sarcelles d'été sont déjà parties. Les chasseurs dénoncent également l'impossibilité de chasser dans les marais du côté de Bourgneuf, St Cyr. La raison ? A partir du mois d'août, ils sont asséchés. C'est normal pour le bon fonctionnement hydraulique de cette région. La chasse aux gibiers d'eau, tradition populaire, va donc de plus en plus être réservée à quelques privilégiés possédant des marais à

Grand-Lieu ou des étangs privés dans la région.

Un petit coin de paradis

A Grand Lieu, un certain nombre de passionnés ont le privilège de posséder des petits marais situés à l'intérieur de la douve de ceinture, en plein milieu des roselières. Ces marais ont été vendus par le Marquis de Juigné au début du XXe siècle, des actes écrits à la main donnent encore trace de ces transactions et ses endroits accessibles souvent en barque sont pour les chasseurs un petit coin de paradis. C'est vrai qu'au milieu des vasières et des roselières, il faut connaître les pièges de la nature pour s'y aventurer. Mais goûter, le silence et la beauté de ces espaces sauvages peuvent être de vrais moments de ressourcements dans un site aussi majestueux que celui de Grand Lieu. Les canards sont semblent-ils eux aussi nombreux à apprécier et à séjourner. Ces chasseurs passent de nombreuses heures à aménager ces sites, à y installer des nids pour la reproduction des canards dans les saules. Alors revient la question lancinante des chasseurs. *« Pourquoi vouloir s'attaquer à nos traditions, à notre loisir préféré ? Nous connaissons mieux que quiconque la nature et ses obligations pour un bon équilibre ; alors que l'on nous fiche la paix !*



Sur ces marais, deux heures avant le lever et deux heures après le coucher du soleil, les chasseurs sont présents

Le rond-point de Villeneuve à Guérande, cible de la dernière manifestation des chasseurs

Hier matin, les chasseurs briérons ont tiré leurs dernières cartouches illicites à Bréca. Ils ont ensuite « filtré » le rond-point de Villeneuve, ce qui a provoqué une fois de plus de gros bouchons.

Saint-Nazaire. — Bréca, le joli petit port proche de Saint-Lyphard, lieu du départ de la traditionnelle « Remontée du sel de Guérande », était hier, le point de ralliement du dernier dimanche d'action des opposants à la loi Chasse. Adoptée fin juin par les députés de l'Assemblée nationale, cette loi interdit désormais la chasse du gibier d'eau avant le 10 août. Auparavant, l'ouverture officielle de cette chasse intervenait le premier dimanche, après le 14 juillet. **Procédure engagée**

par la gendarmerie
Bravant l'interdit depuis le 16 juillet, une centaine de chasseurs a investi le marais de Brière dès 4 h 30, dimanche, tirant quelques canards en toute illégalité. Si, jusque-là, les forces de l'ordre n'ont fait qu'encadrer les chasseurs, la gendarmerie de Saint-Nazaire a précisé, hier, qu'elle avait engagé une procédure pour chasses illicites les 16, 23, 30 juillet, 1^{er} et 6 août (les gendarmes ont retrouvé, le 30 juillet, 156 volatiles cachés dans le marais), entraves à la circulation et voie de fait sur un garde-chasse. Après audition des concernés, elle sera adressée au procureur de la République.

L'action des chasseurs ternie
Avant d'aller à Guérande installer un barrage filtrant au rond-point de Villeneuve, Patrick Helbert, président de l'Association des chasseurs de gibier d'eau de la Grande Brière Mottière, a rappelé aux chasseurs, groupés à proximité des forces de l'ordre, « l'importance des manifestations menées », mais déploré « certains actes qui ont



Le barrage filtrant au rond-point de Villeneuve, à Guérande, a encore provoqué d'importants bouchons sur les routes

terni notre action, comme à Saint-Malo-de-Guersac où des pneus ont été brûlés au rond-point et des coups de fusil tirés dans le Parc de Brière ». De nombreux automobilistes et piétons ont, en outre, subi la mauvaise humeur de certains manifestants (pétards, farine et œufs pourris).

Pas de débordements, mais de gros bouchons
Ces exactions ont aussi été condamnées par Yvonnick Guihéneuf, délégué CPNT du canton d'Herbignac. « Désormais, le travail des députés européens de CPNT va être de faire modifier la « Directive Oiseaux » afin qu'elle tienne compte des réalités cynégétiques de chaque pays. Nous voulons également que le principe de subsidiarité soit appliqué selon l'époque de passage des migrants dans les états membres, pour que ceux-ci fixent eux-mêmes les dates de chasse ».

Les consignes données juste avant le départ pour Villeneuve ont été suivies. Hormis les inévitables pétards, aucun incident notable n'est venu perturber le mouvement dominical des chasseurs.

L'opération, commencée à 9 h 30 et levée vers 11 h, a quand même provoqué quelques km de bouchons aux abords de ce nœud routier emprunté par de nombreux estivants et habitants de la région.

Rendez-vous aux urnes
Il s'agissait-là du dernier dimanche avant l'ouverture officielle de la chasse au gibier d'eau. Mais les chasseurs entendent mener, ponctuellement, d'autres actions symboliques, à commencer par le boycott du timbre fiscal pour cette chasse, « car le problème va se reposer au mois de février ».

Promettant la tenue d'une « grande manifestation de l'ensemble du monde rural dans les mois à venir », les chasseurs entendent maintenir la pression sur les élus.

Un « gibier » qu'ils garderont dans leur ligné de mire : « Il faudra changer tout ça dans les urnes l'année prochaine, les gars ! », a lancé un chasseur, aussitôt approuvé par ses camarades. Les comptes se régleront dans la pénombre de l'isolement.

F. LB

Chasse au gibier d'eau : les comités de défense en assemblée générale

Les comités de défense des chasseurs de gibiers d'eau du sud de la Loire-Atlantique étaient réunis vendredi soir à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu dans la salle de l'Abbatiale.



Les chasseurs veulent défendre leurs traditions.

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 06.07.2001 à St Philbert de Grand Lieu

Une nouvelle association a été créée cette année 2001, l'UNACOM, l'union nationale des associations de chasse d'oiseaux migrateurs :

Le Président du Comité de Défense de Grand Lieu Monsieur Jules Jeaneau en est administrateur, et le Président de l'Union Départementale des Comités de Défense 44 Monsieur Serge Blineau en est lui Vice Président. Cette nouvelle Association a envoyé un courrier aux Maires, Sénateurs et Députés de France, leur précisant l'état actuel des choses pour la chasse française, et leur demandant de prendre position. Si de nombreux élus ont déjà renvoyé leur soutien depuis le mois de Mars, aucun en Loire Atlantique ne s'est encore manifesté, qu'en penser ? Lorsque l'on voit par exemple à St Philbert que Monsieur Le Maire dans sa profession de foi, écrit qu'il était pour « la conservation des traditions en chasse et pêche », et aussi pour « créer des bassins de rétention de crues dans le respect des sites naturels » et que dans le même temps il appuie la construction d'une piscine dans la zone inondable à la cote de 3.50 ml (alors que 3 fois en un siècle l'eau est montée à 4.55 m et de nombreuses fois à plus de 4 ml), en violant toutes les lois littoral et sur l'eau, on peut se demander s'il a réellement l'intention de défendre la chasse traditionnelle, si ces 2 vœux de sa profession de foi sont aussi sincères l'un que l'autre. Tous les maires autour du Lac ayant agi de la même façon peut-on en attendre le soutien ?

La CDCGE GL est bien sûr opposée à la dernière loi chasse, incompatible avec la réalité, les études scientifiques prouvent que la gestion des oiseaux sauvages d'aujourd'hui est mauvaise, des milliers d'oiseaux vivent aujourd'hui à Grand Lieu alors que leurs espèces étaient ici inconnues il n'y a que 30 ans.

Il est aussi à noter qu'une lettre ouverte à Monsieur Le président de La République Jacques Chirac a été envoyée le 1^{er} juillet 2001, il faut maintenant attendre une éventuelle réponse.

Le Comité de Défense se déclare favorable sur certains points de Natura 2000, mais en tout état de cause il reste fermement opposé aux réserves naturelles d'où seraient exclus les hommes et leurs activités récréatives et coutumières depuis des générations dans le plus profond respect de la nature.

Pour l'ouverture de cette année malgré l'amertume, l'espoir existe pour une ouverture le 10 Août. Des mouvements de mécontentement auront lieu et même peut-être avant le 10 Août 2001 suivant les rumeurs. Le Comité de Défense appelle ses adhérents à la plus grande vigilance pour ces mouvements.

Lors de la réunion de la faune sauvage, le Préfet a envisagé un décret favorable à l'ouverture du 10 Août, cet effort du Préfet aura au moins l'avantage d'apaiser les esprits jusque là, malgré l'épée de Damoclès que la chasse voit planer.

Le Président signalait aussi que cette assemblée générale était la dixième depuis la création du Comité de Défense.

Le bilan financier et les élections ayant eu lieu en début de soirée le Président clôturait l'Assemblée Générale en invitant les chasseurs autour du verre de l'amitié.

Le représentant de l'État est intervenu devant les élus du département

Chasse : les rappels du préfet

Ouest-France
Mercredi 3 septembre 2001

Devant les élus du département rassemblés au conseil général, le préfet de Région, Michel Blangy, a passé en revue les grands sujets d'actualité. Il est revenu sur le problème de l'ouverture de la chasse au gibier d'eau.

« Il y a des défenseurs intelligents de la chasse, mais il peut y avoir aussi des défenseurs inintelligents. »
Devant les élus du département rassemblés au conseil général, Michel Blangy, le préfet de Région, est revenu sur le problème de l'ouverture de la chasse au gibier d'eau.

intelligents de la chasse. Mais... il peut y avoir parfois des défenseurs inintelligents. Une enquête est en cours. Je souhaite qu'elle aboutisse à l'identification des auteurs de ce massacre afin qu'ils soient présentés devant la justice. »

Le dossier de la chasse évoqué, le préfet de Région est passé à un autre sujet. En une matinée, le menu était consistant. Comme chaque année, le représentant de l'État a dressé le bilan des activi-

tés des services de l'État dans le département. Le préfet n'a pas donné d'informations très nouvelles. Là n'est pas son rôle.

Chasseurs de gibiers d'eau de Grand Lieu Entre résignation et détermination

Un peu démobilisés ou simplement désabusés, les chasseurs de gibiers d'eau ? Dans l'attente de la décision du gouvernement Raffarin à leur égard, les assemblées générales sont loin de faire le plein au vu des années précédentes.

Vendredi soir, à peine une cinquantaine de membres de la section de Grand Lieu du comité de défense des chasseurs de gibiers d'eau de Loire-Atlantique se sont retrouvés, salle de l'abbatiale à Saint-Philbert. Malgré des promesses qui vont plutôt dans le sens de la demande des chasseurs, la prudence est de mise. Serge Blineau, président de l'union départementale des comités de défense se positionne ainsi : "que le gouvernement veuille améliorer la condition des chasseurs : je suis ravi, mais je suis prudent, j'attends pour voir. Et



Des chasseurs un peu démobilisés, mais aussi intransigeants sur leurs demandes

puis, il faut penser au droit. Si les choses vont dans notre sens, les organisations écologiques ne manqueront pas déposer des recours au conseil d'état. Tout n'est pas si simple."

Des mesures conservatoires

En cette période pourtant décisive, l'UNACOM, l'Union Nationale des Associations de Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs vient de lancer le 23 juin, un appel aux chasseurs de France. Ils affirment haut et fort : "nous n'acceptons pas que les chasseurs soient sacrifiés au nom de l'illégale directive européenne 79/409. On ne sauve pas la chasse avec des mots, mais avec des actes dont on assume la responsabilité."

L'UNACOM demande "la préservation des dates d'ouvertures anticipées au gibier d'eau" et affirme "c'est juridiquement, cynégétiquement et politiquement possible." Pierre Chommeloux du comité de défense de Goulaine affirme que "nos responsables politiques ne sont jamais allés négocier nos dates à Bruxelles, d'où nos problèmes aujourd'hui. Pour les responsables européens, c'est un problème franco-français." L'UNACOM appelle donc les chasseurs, leurs associations et les fédérations à interpeller les élus politiques et cynégétiques pour "exiger du gouvernement la prise de mesures conservatoires permettant le respect de modes et périodes de chasse traditionnels assortis d'une réglementation raisonnable

de la chasse telle que nous l'avons déjà proposée." En clair, ces mesures conservatoires (dans l'attente du jugement sur l'illégalité ou non de la directive européenne 79/409) permettraient un retour aux dates antérieures de chasse, soit du 20 juillet au 28 février. Mais tout le monde se satisferait du 1er août au 28 février. L'abrogation du jour sans chasse (le mercredi) et le rejet du guide d'interprétation de la directive oiseaux font aussi partie de leurs revendications.

Une question politique

Stéphan Beaugé, conseiller général de Saint-Philbert présent à cette assemblée, s'est positionné face à cette demande. "Je constate que la chasse est devenue une affaire d'état aux enjeux politiques. Pour moi, la chasse doit redevenir une affaire de passion. Pour appuyer votre demande, vous pouvez solliciter un vœu des élus du conseil général." Serge Blineau a rappelé "que la protection des oiseaux n'est pas synonyme d'interdiction de chasser ; c'est une question de gestion. Qu'on laisse la gestion de la faune sauvage aux hommes de terrain. Le plus important est de savoir si les populations sont en bon état." Le gouvernement devrait faire connaître sa position vers le 15 juillet. Juridiquement, l'arrêté doit paraître 20 jours avant la date de l'ouverture.

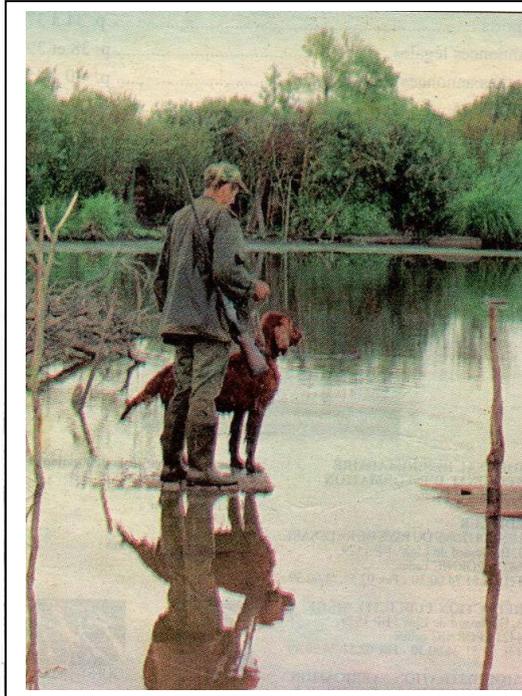
Les chasseurs de gibiers d'eau donnent naissance à l'Union nationale des associations de chasseurs d'oiseaux migrateurs (UNACOM)

Les directives européennes dans la ligne de mire

Suite à une décision prise en octobre 2000 à Bordeaux, cinq associations de chasseurs d'oiseaux migrateurs maritimes et terrestres viennent de créer officiellement l'Union nationale des associations de chasseurs d'oiseaux migrateurs le 21 avril dernier à Château-Thébaud (Loire-Atlantique). L'Unacom, c'est son nom regroupe l'union départementale des comités de défense des chasseurs de gibiers d'eau de Loire-Atlantique, l'association de chasse maritime du Calaisis, l'association de défense des chasses traditionnelles du Lot et Garonne, l'union girondine de défense des chasses traditionnelles, et l'union de défense des chasses traditionnelles du Gard. Une quinzaine d'autres associations intercommunales et départementales leur ont apporté un soutien financier au sein du collectif anti-directive 79/409/CEE.

Une femme présidente

Lors de cette assemblée constitutive, les membres présents ont élu leur président. Il s'agit de Christiane Odier, du Lot et Garonne. A noter que Serge Blineau, de Loire Atlantique, a été nommé vice-président. Les responsables affichent clairement leurs objectifs prioritaires : "C'est l'action juridique contre la directive européenne oiseaux de 1979, et le problème politique qui en découle. Nous souhaitons obtenir le plus rapidement possible des



Cinq associations de chasseurs d'oiseaux migrateurs viennent de se fédérer

entrevues avec différentes institutions : ministère de l'Environnement, Assemblée nationale, Sénat, Assemblée européenne afin d'obtenir d'une part la reconnaissance de notre association nationale et d'autre part faire connaître nos propositions telles qu'elles ont été définies dans différents dossiers concernant la réglementation de la chasse au

niveau national et européen."

Une faille juridique

Dans leur croisade pour sauver les us et coutumes de la chasse française, ces chasseurs ont trouvé avec l'aide de juristes et d'experts en droit européen, une faille juridique à la directive européenne de 1979. Dès octobre 2000, une procédure juridique

contre la directive oiseaux a été engagée au niveau national et devant la cour de justice européenne. Ils affirment "qu'il aura fallu attendre l'Acte Unique Européen fait à Luxembourg le 17 février 1986 pour que soient, pour la première fois, insérées dans le traité CEE modifié, des dispositions donnant compétence à la communauté en matière de protection de l'environnement. Le fondement juridique de l'environnement est alors institué et n'est rentré en application que depuis le 1er juillet 1987."

Et les chasseurs de constater : "Avant la ratification de l'acte unique européen en 1986, la communauté européenne ne peut imposer une réglementation de la protection de la faune et de la chasse aux états membres... la directive oiseaux date de 1979..."

Dans une lettre aux maires de France, Georges Riboulet, 1er vice-président de l'Unacom et président de l'union girondine de défense des chasses traditionnelles leur demande "de dénoncer juridiquement, l'illégalité directive européenne, afin d'exiger politiquement et constitutionnellement des institutions de la République Française y compris au plus haut niveau, le respect des traités vis-à-vis de la France et de ses citoyens". Cette lettre devrait être remise par les chasseurs locaux à leur maire.

LUNDI 23 AVRIL
2001

Presse
Océan

L'UNACOM
ambitionne
de sauver

la chasse française
et ses traditions



Le conseil d'administration de l'UNACOM comporte des membres de cinq importantes associations de chasseurs d'oiseaux migrateurs.

Le conseil d'administration

est composé de :
président : Odier Christiane (Lot et Garonne) ; 1^{er} vice-président : Riboulet Georges (Gironde) – plus particulièrement chargé des dossiers juridiques, ainsi que ceux de l'environnement et de la chasse au niveau national et européen ; vice-président : Gavelle Dominique (Pas de Calais) ; vice-président : Blineau Serge (Loire-Atlantique) ; secrétaire général : Odier Denis (Lot et Garonne) ; secrétaire adjoint : Barbe Gilles (Gard) ; trésorier général : De la Torre Antoine (Gironde) ; trésorier adjoint : Braud Michel (Gard) ; administrateurs : Dupouy Danièle (Gironde), Caffier Dominique (Pas de Calais), Quillot Daniel (Lot et Garonne), Janeau Jules (Loire-Atlantique).

L'ouverture

A Grand-Lieu, les chasseurs de gibier d'eau n'ont pas attendu une dérogation d'ouverture anticipée pour armer leurs fusils.

Chasse

A Grand-Lieu

Les chasseurs font parler la poudre

26 JUILLET 2001



A Grand-Lieu, comme dans d'autres régions de France, les chasseurs de gibier d'eau n'ont pas attendu une possible dérogation d'ouverture anticipée. Comme l'an dernier, en se calquant sur les dates de la loi de juillet 98, de petits groupes ont fait parler la poudre. Mais contrairement à d'autres secteurs où des échauffourées se sont produites avec les garde-chasse, à Grand-Lieu les chasseurs se sont livrés à leur loisir en toute impunité...

Le Courrier du Pays de Retz

Tandis que la tension monte dans leurs rangs... la confusion règne chez les politiques à en croire l'UNACOM

(Union Nationale des Associations de Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs). Celle-ci dénonce l'attitude de certains de "certains responsables cynégétiques et politiques (qui) se lamentent sur la réglementation actuelle de la chasse et oublient qu'ils ne nous ont pas aidés à défendre en 1998, sauf au sénat, le projet de loi que nous avons déposé devant les deux assemblées... Ils pleurnichent et mendient des dérogations qu'ils ont fait miroiter aux chasseurs, qu'ils ne pourront ni obtenir, ni conserver parce que contraire à l'application de

cette directive et au respect de la chose jugée par le Conseil d'Etat et récemment par la Cour de Justice Européenne..." Présidente de l'UNACOM, Christiane Odier explique: "Pour nous deux solutions existent: une solution juridique contre l'illégale directive 79/409/CEE, déjà bien engagée, et une solution constitutionnelle, qui peut permettre au gouvernement et au chef de l'état de prendre des mesures conservatoires respectant nos modes et périodes de chasse traditionnels en attendant que la Cour de

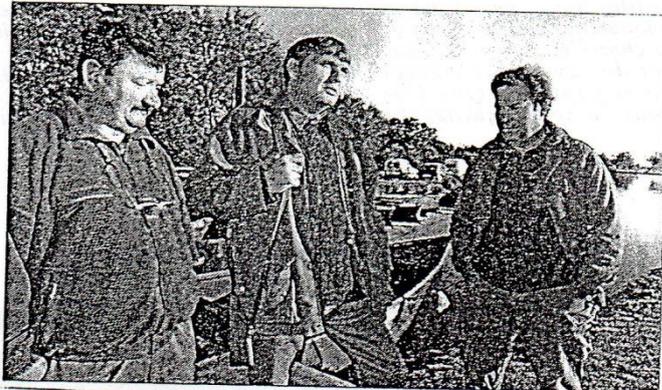
Justice Européenne tranche...". Reçus le 13 juillet dernier à l'Elysée, les responsables de l'Unacom disent avoir "recueilli l'attention de leur interlocuteur". Tandis que du côté de Matignon, ils reprochent à Lionel Jospin "d'avoir sacrifié la chasse pour satisfaire les Verts." La politique n'est jamais bien loin, surtout à quelques mois d'échéances électorales importantes... En attendant, les chasseurs au gibier d'eau de Grand-Lieu l'affirment haut et fort: "Nous irons également chasser dimanche prochain..."

Ouest-France
11-12 août 2001

Ouverture sauvage malgré la décision du tribunal Brière: les chasseurs bravent l'interdit

Un millier de chasseurs briérons ont passé outre hier la décision du tribunal administratif de Nantes de repousser la date d'ouverture de la chasse au gibier d'eau au 1^{er} septembre (1). Les coups de fusil ont retenti dans le marais.

SAINT-NAZAIRE. - Les premiers coups de fusil ont claqué, hier, dans le silence ouaté et brumeux du marais briéron, aux premières lueurs de l'aube. Comme il le fait depuis vingt-trois ans, Bruno est venu « avec les copains et les chiens » à la Chaussée neuve, commune de Saint-André-des-Eaux. Ils



AFP

Rassemblement départemental à Saint-Nazaire Chasseurs: nouvelle manif dimanche

Ouest-France
Mardi 21 août 2001

Après la marche « sans fusil » organisée le week-end dernier en Brière, les chasseurs « en colère » de Loire-Atlantique ont prévu une « dernière » manifestation avant l'ouverture du 1^{er} septembre. Elle aura lieu dimanche matin à Saint-Nazaire.

Les chasseurs en colère de Loire-Atlantique, opposés au report au 1^{er} septembre de l'ouverture de la chasse au gibier d'eau, se retrouveront dimanche, à 9 h du matin, au Pont-de-Paille, sur la commune de Trignac. Ils iront ensuite défilé dans les rues de Saint-Nazaire. « Nous avons choisi



Franck Dubray

Les manifestations continuent



Témoignant de leur solidarité, le collectif des chasseurs de gibiers d'eau en colère appelait de nouveau à manifester samedi à Grand Lieu. La même action était conduite la semaine dernière en Brière. Dès 6 h du matin, plus d'une centaine de chasseurs, se sont rendus au canal du port à Saint-Lumine de Coutais. Qu'ils viennent de Grand Lieu, des marais de Goulaine, de Brière, de Mazerolles et du bord de mer (Bourgneuf et Saint-Cyr), ils affichaient tous leur détermination. Plus de la moitié d'entre eux est même allée chasser durant deux heures dans les marais de Grand Lieu.



Samedi, par petits groupes les chasseurs sont allés tirer le canard sur les marais de Grand Lieu

Une réponse à la provocation

Avec ténacité et amertume, cette action répond selon eux "à la provocation de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) qui a réussi à faire annuler l'arrêté préfectoral autorisant l'ouverture de la chasse aux gibiers d'eau le 10 août. Nous protestons pour les misères que l'on nous fait. Rien ne les justifie. Nous sommes depuis toujours les gestionnaires de la chasse et c'est notre intérêt de savoir bien gérer notre capital... Que l'on nous laisse tranquille." En

manifestant chaque week-end depuis le 10 août, certains d'entre eux ont ainsi chassé tous les samedis et dimanches. Les chasseurs tiennent à rappeler que "l'ouverture du gibier d'eau se fait traditionnellement au 14 juillet, et nous affirmons que les canards sont volants à cette date, sauf quelques rachitiques... La population de col vert se porte bien. La fédération des chasseurs l'estimait sur le secteur à 35 000 unités fin juillet 2001".

Une justice à 2 vitesses

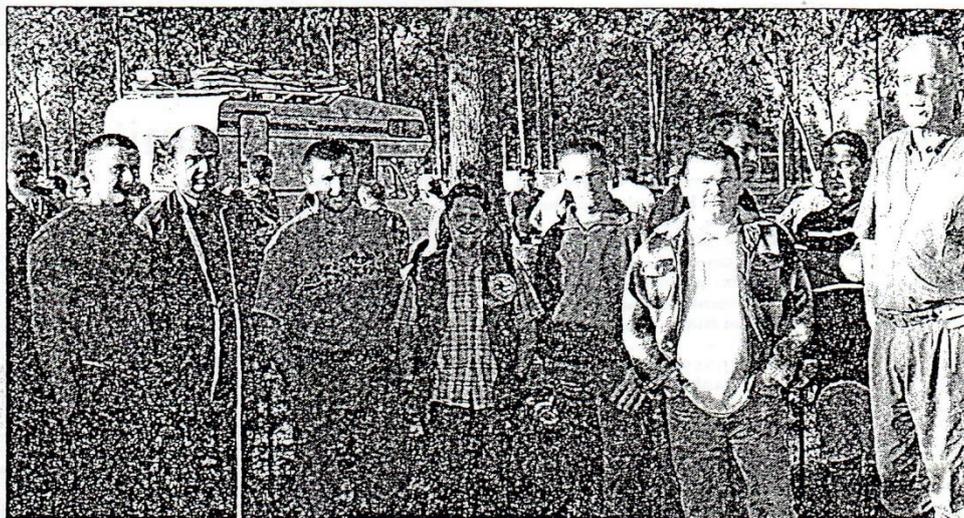
Profondément excédés, les chasseurs estiment être victimes d'une justice à deux vitesses : "en quelques jours la requête en référé engagée par la LPO obtient un jugement positif en sa faveur auprès du tribunal administratif, alors que nos actions juridiques menées contre la directive européenne 79/409 traînent. Le dossier est bouclé depuis plusieurs mois, mais nos requêtes sont mises en attente. Nous pensons qu'il nous faudra encore une

autre année de combat pour obtenir un jugement". Ceci pour expliquer leur obstination : "c'est pourquoi nous essayons d'exercer une certaine pression pour une prise de conscience honnête du dossier. Malgré la démocratie, si vous n'exercez pas de pression, vous n'obtenez rien", ajoutent-ils. Samedi prochain, 1er septembre, tous les chasseurs de gibiers d'eau pourront pratiquer en toute légalité leur loisir favori. L'ouverture est officiellement programmée à 6 h le matin.

Ouest-France
Lundi 27 août 2001

Saint-Lumine-de-Coutais

Gibier d'eau : les chasseurs manifestent sur le canal



Les chasseurs ne lâchent pas Bruxelles

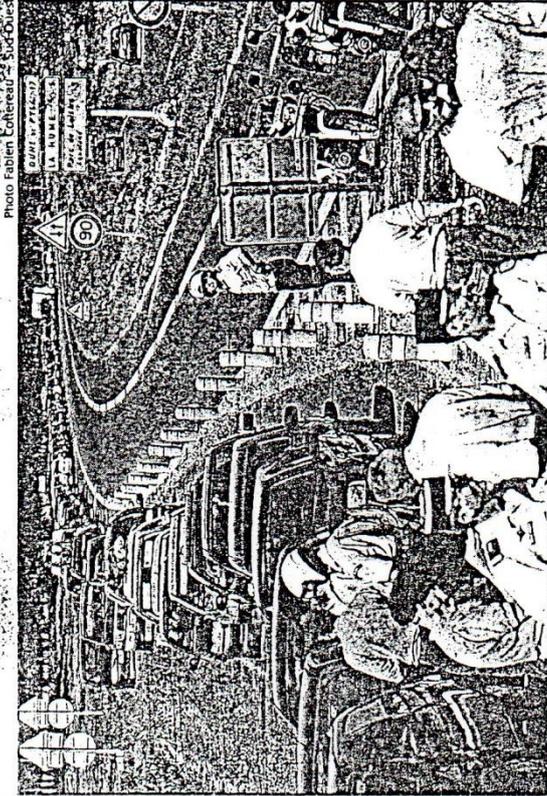


Photo Fabien Lohereau

Des milliers de chasseurs sont descendus dans les rues un peu partout en France, hier, pour demander l'assouplissement des législations française et européenne.

Plusieurs milliers de chasseurs ont manifesté hier dans plusieurs régions françaises pour demander l'assouplissement de la législation française et européenne sur la chasse et notamment un retour aux dates traditionnelles de chasse du gibier d'eau, soit entre le 14 juillet et le 28 février (au lieu du 10 août-31 janvier).

La manifestation la plus importante a réuni dans le Gard, à Nîmes, 3 000 personnes se-

« Mettre un terme à la politique d'étouffement »

Dans un varcarme de pétards et des cornes de brume, derrière une seule grande banderole appelant à la « défense des traditions », les manifestants ont fait exploser quantité de pétards devant la préfecture, où leurs représentants ont remis une motion.

Dates d'ouverture spécifiques
Dans ce texte, les présidents de dix fédérations départementales ont demandé aux chefs de l'Etat et du gouvernement d'intervenir auprès de Bruxelles afin d'obtenir immédiatement des dérogations « tenant compte du particularisme national et

régional ». Ils exigent en outre « des dates d'ouverture aux chasses traditionnelles spécifiques à chaque département », c'est-à-dire à partir du 14 juillet, et non le 10 août comme le prévoit la législation.

Les chasseurs demandent enfin que soit mis en place « une commission parlementaire » afin de « mettre un terme à la politique d'étouffement » élaborée au ministère de l'Environnement.

Préserver les gabions

Dans la baie de Seine, 700 à 800 chasseurs se sont réunis près du pont de Normandie. Outre le retour aux dates traditionnelles de chasse, ils voulaient surtout dénoncer la décision des autorités préfectorales de supprimer quatre gabions (abris pour chasseurs), sur les quelque 200 existants, en vue de l'extension de la réserve naturelle liée au projet d'agrandissement du Port du Havre (Port 2000). Les manifestants ont décidé de renouveler leur action samedi prochain.

Opération péages gratuits

Au pont de Tancarville, non loin de là, une opération péage gratuit a été menée par 200 manifestants. Dans le bassin d'Arcachon, trois barrages routiers filtrants ont été installés tôt

Des chasseurs ont installé hier matin trois barrages routiers filtrants autour du Bassin d'Arcachon, sur les communes d'Andernos, Biganos et Arcachon (Gironde) pour protester contre l'ouverture trop tardive, selon eux, de la chasse au gibier d'eau

hier par 300 chasseurs sur les communes d'Andernos, Biganos et Arcachon (Gironde) qui ont distribué des tracts aux automobilistes.

Une centaine de chasseurs ont manifesté dans le calme à Brévauds, près de Carentan. Une délégation de trois personnes a ensuite été reçue à Saint-Lô par le directeur de cabinet du préfet de la Manche. Même chose à Avranches où une soixantaine de chasseurs sont descendus dans la rue.

Jospin a écrit à Bruxelles

Vendredi, le Premier ministre Lionel Jospin a écrit à la commissaire euro-

péenne à l'Environnement pour obtenir des dérogations à la directive européenne de 1979 sur la chasse aux oiseaux sauvages. La législation européenne prévoit que la chasse ne doit pas être ouverte en période de migration, sans toutefois fixer de date précise.

En mai dernier, le conseil d'Etat avait annulé un arrêté d'application de la nouvelle loi chasse de juillet 2000 parce que le texte autorisait la chasse aux oiseaux d'eau avant le 1er septembre. Il l'avait jugé incompatible avec les principes de la directive de 1979.

Sauver la Chasse Française
et ses Traditions
c'est juridiquement
et cynégétiquement possible,
c'est politiquement nécessaire

*« Le combat est, et sera toujours permanent
pour faire avancer la démocratie et conserver les acquis »*

Serge BLINEAU
Dominique GAVELLE
Denis ODIER
Georges RIBOULET

9 février 2001

Une lettre aux maires de France

Dans le cadre de la croisade engagée contre la directive "Oiseaux" par le collectif auquel il participe, Georges Riboulet, Président de l'Union Girondine des Chasses traditionnelles a adressé le courrier que voici aux maires nouvellement élus

Madame, Monsieur le Maire, la situation actuelle de la Chasse Française, au niveau juridique, politique et cynégétique est extrêmement grave, conformément à la jurisprudence constante de la Cour de Justice Européenne et à la primauté du droit communautaire sur le droit national.

Juridiquement, le Conseil d'Etat sera obligé de respecter la chose jugée par la Cour de Justice Européenne.

Ce ne sont pas les discours hypocrites, les promesses illusoire, pas plus que le changement éventuel du Ministre de l'Environnement qui changeront les obligations juridiques incontournables qui sanctionnent la Chasse Française tant que la Directive 79/409/CEE en place pourra nous être imposée.

Pour faire barrage au démantèlement des us et coutumes de la Chasse Française, nous sommes contre les restrictions injustifiées de la loi chasse actuelle; votée sous la contrainte de l'illégale Directive 79/409/CEE que nous dénonçons devant les juridictions compétentes pour les raisons indiquées dans le document de 15 pages ci-joint.

La non-conformité de la Directive par rapport au Traité peut et doit soulever politiquement et constitutionnellement l'application de l'article 55 de la constitution Française, celui-ci stipule :

"Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur application, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve pour chaque accord ou traité de son application par l'autre partie".

La Directive 79/409/CEE n'étant pas conforme à l'objet et la mission du traité CEE, libère de ce fait, la République Française des obligations qui lui incombent concernant l'application de celle-ci pour réglementer la Chasse Française.

Au niveau juridique, nous sommes réalistes, nous avons conscience de l'importance de l'enjeu et de l'action engagée face à la Directive 79/409/CEE devant les juridictions nationales et la Cour de Justice Européenne. Cette action dépasse, et nous le savons, celle de la défense de la chasse et des petits oiseaux. L'illégalité de la Directive démontrée par la procédure prouvera en même temps aux citoyens le dysfonctionnement des institutions cautionné par leurs élus au niveau national et européen face au respect des Traités, avec toutes les conséquences qui en découleront au niveau médiatique, politique

et juridique.

C'est parce que l'actualité nous donne chaque jour raison que des Fédérations Départementales des chasseurs et des associations de chasseurs nous rejoignent, sous la pression des chasseurs de la base qui comprennent maintenant l'importance du travail et le militarisme de nos associations.

L'action engagée ne relève pas uniquement de la défense de la chasse, mais aussi de celle des citoyens républicains que nous sommes à tous les niveaux, associatif, politique, juridique, médiatique parce que c'est une question d'honnêteté intellectuelle, de dignité et d'honneur.

C'est Madame, Monsieur le Maire, pour vous comme pour nous, une question fondamentale qui relève de la citoyenneté, de notre identité nationale du respect de l'histoire de la culture et des traditions de notre pays.

Dans cet esprit, nous faisons nôtre cette pensée de Charles Péguy : *"Qui ne gueule pas la vérité, quand il sait la vérité, se fait complice des menteurs et des faussaires"*.

Madame, Monsieur le Maire, Sauver la Chasse Française et ses Traditions, c'est juridiquement et cynégétiquement possible, c'est politiquement nécessaire.

Nous vous demandons d'informer au plus haut niveau vos instances politiques de l'ensemble du dossier, qui doit être résolu juridiquement, constitutionnellement et réglementairement, en prenant en compte les revendications légitimes des Chasseurs Français contenues dans nos propositions de réglementation de la chasse au niveau National et Européen.

Nous pensons que parmi vous, certains vont, comme nous, et ceux qui nous ont rejoints, raisonner en citoyens républicains pour faire respecter nos droits et vont répondre favorablement à notre appel.

Nous vous demandons en qualité d'Elus Républicains, de dénoncer juridiquement avec nous, l'illégale Directive Européenne, afin d'exiger politiquement et constitutionnellement des institutions de la République Française y compris au plus haut niveau, le respect des Traités vis à vis de la France et de ses citoyens.

Comptant sur votre compréhension, dans l'attente d'une réponse et d'un engagement de votre part en la matière.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre respectueuse considération.

*Pour le Conseil d'administration
Le Président de l'U.G.D.C.T
Georges Riboulet*



U.N.A.C.O.M.

Union Nationale des Associations de Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs

Condezaygues, le 1^{er} Juillet 2001.

La Présidente : Christiane ODIER

1^{er} Vice-Président : Georges RIBOULET

Monsieur Jacques CHIRAC
Président de la République
Palais de l'Elysée
75008 PARIS

Monsieur le Président,

La pratique de nos modes et périodes de chasse traditionnelle sont remises en cause par les restrictions injustifiées de la loi chasse du 26 Juillet 2000 votée sous la contrainte de l'illégale Directive 79/409/CEE non conforme au Traité que nous dénonçons avec un collectif associatif devant les juridictions compétentes et la Cour de Justice Européenne.

L'action engagée ne concerne pas uniquement la défense de la chasse et sa réglementation au niveau national et européen fondée sur l'équilibre de l'environnement et du milieu naturel clef de voûte de la protection des espèces telle que nous le préconisons, mais aussi de celle des citoyens républicains que nous sommes.

Monsieur le Président notre démarche et notre argumentation n'est ni politicienne ni électoraliste.

Le respect de la République Française et de sa Constitution face aux traités Européens, le respect de notre identité nationale ainsi que celui de l'histoire, de la culture et des traditions de notre pays comme ceux des autres Etats membres conformément aux engagements des Hautes Parties contractantes signataires des Traités de l'Union Européenne sont pour nous et ceux qui nous soutiennent une exigence fondamentale. C'est le droit à la différence des peuples dans une Europe des Nations. C'est pour cela que des élus cynégétiques et politiques ainsi que des associations nous rejoignent.

Cette exigence fondamentale qui est pour nous une question d'honnêteté intellectuelle de dignité et d'honneur en souvenir de nos anciens qui se sont battus pour la République doit interpeller les citoyens et les élus qui la représente. Au moment où l'on fête dans notre pays le centenaire de la loi du 1^{er} Juillet 1901, régissant les associations, allons nous sans réagir laisser condamner la France, la chasse Française, ses associations ainsi que les chasseurs de notre pays au nom d'une directive non conforme au Traité.

"Manivet" • 47500 Condezaygues • Tél./Fax : 05 53 71 13 14

Déclarée le 30 avril 2001 à la préfecture de Villeneuve-sur-Lot / J.O. N° 21 du 26 mai 2001

Concernant le droit communautaire et national, nous savons que :

- le droit communautaire à primauté sur le droit national en écartant la possibilité d'opposer au droit communautaire les droits fondamentaux garantis par une Constitution nationale (arrêt de la Cour de Justice du 17 décembre 1970).
- Les arrêts de la Cour de Justice ont force obligatoire et exécutoire.
- Les directives doivent être traduites en droit interne et s'imposent au judiciaire et à l'administratif.
- L'arrêt Nicolo rendu par le Conseil d'Etat le 20 Octobre 1989 consacre la suprématie du droit communautaire sur le droit national et pose par conséquent au juge l'obligation de laisser les dispositions nationales contraire inappliquées.
- " Le principe de subsidiarité " en droit ne peut permettre de modifier ou d'intervenir dans l'application d'une Directive, celle sur les oiseaux migrateurs en l'occurrence.

Par contre la non conformité de la Directive 79/409/CEE par rapport au Traité peut et doit soulever juridiquement politiquement et constitutionnellement l'application de l'article 55 de la Constitution Française, celui-ci stipule :

" Les Traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont dès leur application, une autorité supérieure à celles des lois sous réserve pour chaque accord ou traité de son application par l'autre partie. "

La Directive 79/409/CEE n'étant pas conforme à l'objet et à la mission du Traité CEE, la République Française se trouve donc libérée des obligations qui lui incomberaient relativement à l'application de cette directive pour réglementer la chasse française tant que la Cour de Justice Européenne n'a pas statué sur l'illégalité de la directive et l'interprétation du Traité.

Cette démarche politique peut et doit être engagée assortie de mesures conservatoires qui pourraient consister à ce que la France et le gouvernement prennent rapidement des mesures concernant : l'ouverture de la chasse au gibier d'eau au mois de Juillet et Août, le maintien de la chasse de retour du mois de février pour tous le gibier d'eau et tous les gibiers migrateurs terrestres, le maintien des dates et modes de période de chasse traditionnels des oiseaux migrateurs (y compris pour l'ortolan dans les Landes, la tourterelle dans le Médoc, la palombe au Col de l'Escrinet, les chasses des grives aux gluaux, aux léques et aux tenderies) à condition que ces chasses ne se pratiquent que dans les départements ou partie de département où elles ont été autorisées et en interdisent toute commercialisation du gibier prélevé.

L'ensemble de nos propositions et de nos mesures conservatoires reposent sur des dossiers juridiques et cynégétiques mais aussi sur le respect de la Constitution Française et des Traités (voir dossiers et pièces répertoriés dans l'annexe ci-jointe).

Ces mesures conservatoires de bon sens et de sagesse conduiraient forcément à un souhaitable apaisement et montreraient le souci et la volonté de nos gouvernements de protéger, au delà de tous nos modes et périodes de chasse traditionnels, une part de la souveraineté et de l'identité nationale.

Actuellement, juridiquement et politiquement l'objet n'est pas de discuter et de négocier avec les associations de protection de la nature et les anti chasse du bien fondé de l'acte de chasse et de sa réglementation par rapport au disposition de la Directive oiseaux que nous dénonçons mais à obtenir que la question juridique que nous avons soulevé soit enfin tranchée. C'est là notre droit de citoyens et le devoir des élus de la République garants des institutions et des Traités.

Monsieur le Président de la République les chasseurs français attendent un geste d'apaisement de votre part. Devant l'urgence et la gravité de la situation nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires :

- pour faire respecter la Constitution Française et le droit face à la Directive 79/409/CEE non conforme au Traité.
- prendre des mesures conservatoires concernant la pratique de nos modes et périodes de chasse traditionnels telles que nous les préconisons allant dans le sens de l'équité ainsi que des revendications légitimes et raisonnables des chasseurs français et de ceux qui les soutiennent.

Nous avons l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une entrevue afin de pouvoir vous expliciter le bien fondé de nos propositions, de nos projets de loi et de réglementation raisonnable réaliste et gestionnaire de la chasse au niveau national et européen, respectant obligatoirement l'équilibre naturel et l'environnement clef de voûte de la protection des espèces et interdisant la commercialisation de la chasse et la vente des oiseaux migrateurs classés gibier en tous temps.

Espérant une réponse de votre part et dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre profond respect.

Georges RIBOULET
1^{er} Vice-Président



Christiane ODIER
Présidente





U.N.A.C.O.M.

Union Nationale des Associations de Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs

Condezaygues, le 10 Octobre 2001.

La Présidente : Christiane ODIER

1^{er} Vice-Président : Georges RIBOULET

Mesdames, Messieurs les Députés de l'Assemblée Nationale,
Mesdames, Messieurs les Sénateurs,
Mesdames, Messieurs les Députés de l'Assemblée Européenne.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des actions que nous menons pour sauvegarder la pratique raisonnable de nos modes et périodes de chasse traditionnels avec l'U.N.A.C.O.M., nous avons l'honneur, pour information, de vous communiquer les documents ci-joints :

- Lettre ouverte du 1^{er} Juillet 2001, adressée par l'U.N.A.C.O.M. à Monsieur le Président de la République.
- Une lettre ouverte de la même teneur a été adressée le 1^{er} Juillet 2001 par l'U.N.A.C.O.M. à Monsieur le Premier Ministre.
- Réglementation de la chasse au niveau européen concernant les oiseaux sauvages présenté par l'U.N.A.C.O.M. - Juillet 2001.
- Réglementation de la chasse au niveau national relative aux dates d'ouverture anticipée et de clôture de la chasse des oiseaux migrateurs ainsi que la réglementation de la chasse les concernant présenté par l'U.N.A.C.O.M. - Juillet 2001.

Madame, Monsieur, la pratique de nos modes et périodes de chasse traditionnels sont remis en cause par les restrictions injustifiées de la loi chasse du 26 juillet 2000, votée sous la contrainte de l'illégale Directive 79/409/CEE, non conforme au Traité, que nous dénonçons avec un collectif associatif devant les juridictions compétentes de la Cour de Justice Européenne.

Dans une lettre du 1^{er} Juillet 2001 adressée à l'exécutif garant des institutions, du respect de la Constitution de la République Française ainsi que des Traités, nous demandons que soient prises des mesures conservatoires, réglementant raisonnablement la chasse en France, compte tenu des possibilités de l'application de l'article 55 de la Constitution par rapport aux traités, décision qui permettrait au niveau national la pratique de la chasse aux oiseaux migrateurs classés gibier suivant nos modes et périodes de chasse traditionnels, tant que ne sera pas jugée par la Cour de Justice européenne l'illégalité de la Directive 79/409/CEE. Cette demande correspond aux revendications légitimes des chasseurs.

Depuis, nous avons été reçus le 13 Juillet 2001 à l'Élysée où nous avons explicité le bien fondé de nos revendications, de nos propositions étayées entre autre par nos deux projets de réglementation de la chasse au niveau européen et au niveau national.

Par courrier du 18 Juillet 2001, les services du Premier Ministre nous ont informés de leur décision de transmettre notre dossier " aux services de Monsieur Yves Cochet, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement " sans réponse sur les points soulevés.

Par courrier du 5 Septembre 2001 adressé par le cabinet du Premier Ministre, Monsieur Philippe Cloitre, Chef du Service des interventions nous a confirmé que Monsieur Yves Cochet, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a été chargé de nous apporter des éléments d'information sur le dossier concernant nos observations.

En l'état actuel, le pouvoir décisionnel est effectivement du ressort du Premier Ministre et non de celui du Ministère de l'Environnement.

Siège Social : "Manivet" • 47500 Condezaygues • Tél./Fax : 05 53 71 13 14

Nous savons que les Arrêts de la Cour de Justice Européenne ont force obligatoire et exécutoire, qu'ils doivent être traduits en droit interne et s'imposent aux Juridictions et aux Constitutions des Etats Membres. L'arrêt récent de la Cour de Justice Européenne du 7 Décembre 2000 condamnant la France a déterminé clairement l'application stricte de la Directive Oiseaux, confirmé par l'Arrêt du 9 Mai 2001 du Conseil d'Etat. Cet arrêt de la Cour de Justice Européenne, instance juridique suprême pour la Communauté, fait jurisprudence pour tous les Etats Membres et s'impose en droit : au Conseil des Ministres, à la Commission et au Parlement Européen. La Commission et Madame Margot Wallström, Commissaire Européenne sont tenues de respecter stricto sensu la teneur et les obligations de cet arrêt de la Cour de Justice Européenne seule compétente en la matière pour interpréter entre autre des dispositions d'application des directives et à fortiori celle de la Directive Oiseaux 79/409/CEE.

Suite à la jurisprudence de l'Arrêt de la Cour de Justice Européenne du 7 Décembre 2000 condamnant la France pour manquement aux dispositions d'application de la Directive Oiseaux, une évidence s'impose ; les Institutions européennes, les Etats Membres, les législateurs, les administrations, les juridictions nationales ne peuvent pas avoir de pouvoir discrétionnaire concernant la réglementation de la chasse des oiseaux migrateurs tant que la Directive 79/409/CEE sera d'application.

Même si certains font rêver les chasseurs avec le mirage de la subsidiarité et les illusives dérogations, l'actualité et les arrêts récents des juridictions nationales suspendant les arrêtés préfectoraux relatifs aux ouvertures anticipées du gibier donnent raison aux analyses et aux solutions préconisées par l'U.N.A.C.O.M.

Il ne s'agit pas en la matière de contester la compétence de la Communauté Européenne dans le domaine de l'Environnement depuis la ratification de " l'Acte Unique Européen ", mais de permettre dans tous les Etats membres, la pratique gestionnaire, raisonnable de la chasse aux oiseaux migrateurs aux niveaux européen et national, dans le respect des traditions des différents pays qui la composent, fondée sur l'équilibre de l'environnement et du milieu naturel, clef de voûte de la protection des espèces telle que nous le préconisons. Nos projets de réglementation de la chasse en témoignent.

Madame, Monsieur, notre démarche et notre argumentation ne sont ni politiciennes, ni électoralistes.

L'action que nous avons engagée ne concerne pas uniquement la défense de la chasse et sa réglementation telle que nous le préconisons mais aussi celle des citoyens républicains que nous sommes.

Le respect de la République Française et de sa Constitution face aux traités européens qui doit interpellier les citoyens et les élus sont pour nous et ceux qui nous soutiennent une exigence fondamentale, un droit, pour les élus de la République, un devoir de les faire respecter. C'est aussi une question de dignité et d'honneur en souvenir de nos anciens qui se sont battus pour une République une et indivisible. C'est pour cela que des élus cynégétiques et politiques ainsi que des associations nous rejoignent.

Madame, Monsieur, vous êtes élu par les citoyens de la République Française, devant la gravité de la situation actuelle qui remet en cause la pratique raisonnable de la chasse des oiseaux migrateurs dans notre pays, connaissant votre attachement à notre identité nationale, aux valeurs républicaines ainsi qu'à la défense de nos modes et périodes de chasse traditionnels, nous avons l'honneur de vous demander instamment de tout mettre en œuvre pour exiger avec l'U.N.A.C.O.M. et les chasseurs français :

1/ Le respect de la République Française et de sa Constitution face aux Traités Européens.

2/ Le respect de l'application des Traités envers les Etats membres de l'Union Européenne.

3/ L'application des mesures conservatoires réglementant raisonnablement la chasse en France, compte tenu des possibilités de l'application de l'article 55 de la Constitution de la République Française par rapport aux Traités, décision qui permettrait au niveau national la pratique raisonnable de la chasse aux oiseaux migrateurs classés gibier suivant nos modes et périodes de chasse traditionnels, tant que ne sera pas jugée par la Cour de Justice Européenne l'illégalité de la Directive 79/409/CEE.

4/ L'adoption et l'application :

- du Projet de réglementation de la chasse au niveau européen concernant les oiseaux sauvages présenté par l'U.N.A.C.O.M. - Juillet 2001.
- du Projet de réglementation de la chasse au niveau national relative aux dates d'ouverture anticipée et de clôture de la chasse des oiseaux migrateurs ainsi que la réglementation de la chasse les concernant présenté par l'U.N.A.C.O.M. - Juillet 2001.

Nota : La réglementation de la chasse au niveau national des oiseaux migrateurs que nous préconisons peut servir dans l'immédiat aux élus, au Gouvernement et à l'Exécutif pour négocier et appliquer les mesures conservatoires pour sauvegarder nos modes et périodes de chasse traditionnels en attendant que la Cour de Justice tranche et statue sur l'illégalité de la Directive 79/409/CEE.

Madame, Monsieur, l'action que nous vous demandons d'engager n'est pas un acte caractérisé de rébellion contre l'Union Européenne, qui n'est pas souhaitée, ni par l'U.N.A.C.O.M., ni par les citoyens de notre pays, ni par les élus et par l'exécutif de la République Française. C'est une exigence fondamentale et obligatoire du respect du Droit National et Européen envers les citoyens de l'Europe dont nous faisons partie concernant l'application des Directives et des Traités par les Institutions de l'Union Européenne.

Actuellement, pour les élus et les responsables politiques, face à la directive 79/409/CEE, c'est le moyen légal pour sauver la chasse française, de solutionner les contentieux permanents avec les Anti-Chasse, réparer les erreurs accumulées depuis plus de vingt ans par ceux qui ont élaboré et cautionné la Directive Oiseaux, ainsi que ceux qui la cautionnent encore en se taisant sur son illégalité.

Madame, Monsieur, nous vous demandons de faire savoir rapidement les actions que vous comptez engager à l'Assemblée Nationale, au Sénat, à l'Assemblée Européenne, auprès du Gouvernement et du Président de la République pour faire aboutir les quatre points précisant la demande de l'U.N.A.C.O.M. qui correspond aux revendications légitimes des chasseurs de notre pays.

Dans l'attente d'une réponse de votre part dont les chasseurs seront informés,

Comptant sur votre compréhension et votre dévouement à la défense des intérêts des citoyens de la République,

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.

Georges RIBOULET
1^{er} Vice-Président de l'U.N.A.C.O.M.

Christiane ODIER
Présidente de l'U.N.A.C.O.M.



Siège Social : "Manivet" • 47500 Condezaygues • Tél./Fax : 05 53 71 13 14
Déclarée le 30 avril 2001 à la préfecture de Villeneuve-sur-Lot (47) / J.O. N° 21 du 26 mai 2001.

Des chasseurs, mais aussi des agriculteurs, des familles...

A Londres, la grande marche des ruraux

Plusieurs centaines de milliers de Britanniques sont descendus dans la rue hier, à Londres. Motif de leur colère : un projet de loi pour interdire la chasse à courre. Mais le mécontentement est beaucoup plus vaste. C'est le monde de la campagne qui est venu dire son mal-être aux gens de la ville.

LONDRES. – Scènes de chasse dans la City de Londres, ce dimanche. Rassemblés au bout du pont de Southwark, les sonneurs de la Vénérie française jouent un « God save the Queen » chaleureusement applaudi par les dizaines de milliers d'hommes, de femmes, d'enfants qui marchent vers le Parlement. « Ce qui est formidable, explique Bruno Galichon, un maître d'équipage du Lot-et-Garonne, c'est la détermination sereine de ces gens. Ils veulent qu'on leur fiche la paix, que les politiques s'occupent de la faim dans le monde, de la guerre, des inondations... mais pas de leur vie locale. »

« La chasse n'est qu'un prétexte »

Michel de Gigou, 57 ans, est maître d'équipage d'une meute de 80 chiens à La Bourbansais, entre Rennes et Saint-Malo. Il chasse habituellement le cerf. « A part la fameuse manifestation en France contre la suppression de l'enseignement privé, je ne me souviens pas avoir vu un rassemblement de cette ampleur », confie-t-il. « Cette marche dépasse largement le cadre de la chasse, qui n'a été qu'un prétexte. Les gens sont venus en famille, ce qui prouve qu'ils ont une vie qui leur plaît bien », ajoute-t-il alors que la délégation française, drapeaux tricolores au vent, retransverse le pont pour aller prendre sa place dans le cortège.

Commencé en début de matinée, ce grand rassemblement du monde rural britannique est la plus importante manifestation depuis vingt ans à Londres. Il a duré plus de huit heures et n'a été entaché par aucune



Plus de 400 000 personnes, venues des campagnes britanniques, ont manifesté pour la ruralité dans le centre de Londres.

incident. La meute du Rallye Armor, dont le chenil se trouve à Plésidy, n'a pas envoyé moins de dix-sept représentants autour de Michel Perrenet, son maître d'équipage. « Nous sommes jumelés avec une meute du South Devon. Nous venons chasser en Angleterre tous les deux ans, on ne pouvait pas ne pas être là », dit-il. Olivier de la Bouillerie, un médecin du Maine-et-Loire, maître d'équipage à Breil, près de Noyant, est venu avec enthousiasme soutenir « la vénerie, un sport qui s'est démocratisé depuis la dernière guerre mondiale et qui coûte moins cher qu'une semaine au ski ou au bord de mer ».

Le cortège est immense. Derrière les couleurs françaises, on aperçoit aussi des drapeaux belges, italiens, espagnols, américains, néo-zélandais... En fin d'après-midi, plus de 400 000 personnes sont déjà passées sous les deux arches installées en face du 10 Downing Street, la

résidence officielle du Premier ministre, Tony Blair. Un flot interminable et paisible, avec beaucoup de femmes et d'enfants.

Le prix du blé

Les banderoles indiquent qu'ils sont venus de tous les coins du royaume. L'humour n'est pas absent : les habitants de la bourgade de Kenworth, 2 000 habitants dans le Bedfordshire, brandissent sur des piques les silhouettes de chiens de meute découpées dans du carton. Les chiens s'appellent « justice », « tolérance », « liberté », « tradition », « culture ». Et le renard en carton qu'ils poursuivent a été baptisé... Tony Blair.

D'autres slogans évoquent des réalités plus dures. Le blé, par exemple : 106 livres sterling la tonne en 1992, 55 livres aujourd'hui. « Vous voyez bien que c'est un problème qui dépasse largement la chasse, explique, en sirotant sa pinte de bière

tiède sur le trottoir, Denis Breen, un Irlandais qui chasse en France. Il y a environ 100 000 chasseurs en Angleterre et au Pays de Galles et il y a déjà cinq fois plus de monde ici. La loi va être votée mais elle sera impossible à faire respecter. Vous ne pouvez pas transformer autant de gens en hors-la-loi ».

En 1998, la première grande manifestation organisée par la Countryside alliance avait attiré 280 000 personnes. La marche d'hier aura peut-être réuni deux fois plus de monde. Un succès populaire qui ne pourra pas être balayé d'un vote rapide comme celui annoncé dans quelques semaines au Parlement pour abolir la chasse avec les chiens. On se souvient de la colère populaire qui avait fait renoncer Margaret Thatcher à la Poll Tax, un impôt jugé inique. Tony Blair a maintenant une colère verte à affronter.

Daniel COULON.



La Présidente : Christiane ODIER
1^{er} Vice-Président : Georges RIBOULFI

U.N.A.C.O.M.

Union Nationale des Associations de Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs

Condezaygues, le 13 mai 2002

Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN
Premier ministre
57 Rue de Varenne
75007, PARIS

Objet : *Lettre ouverte à Monsieur le Premier ministre*

Monsieur le Premier ministre,

La pratique de nos modes et périodes de chasse traditionnels sont remis en cause par les restrictions injustifiées de la loi chasse du 26 juillet 2000 votée sous la contrainte de l'illégale Directive 79/409/CBE non conforme au Traité que nous dénonçons avec un collectif associatif devant les juridictions compétentes et la Cour de Justice Européenne.

L'action engagée ne concerne pas uniquement la défense de la chasse et sa réglementation au niveau national et européen fondée sur l'équilibre de l'environnement et du milieu naturel clef de voûte de la protection des espèces telle que nous le préconisons, mais aussi de celle des citoyens républicains que nous sommes.

Monsieur le Premier ministre notre démarche et notre argumentation ne sont ni politiciennes, ni électoralistes.

Le respect de la République Française et de sa Constitution face aux traités européens, le respect de notre identité nationale ainsi que celle de l'histoire, de la culture et des traditions de notre pays comme ceux des autres états membres conformément aux engagements des Hautes Parties contractantes signataires des Traités de l'Union Européenne sont pour nous et pour ceux qui nous soutiennent une exigence fondamentale. C'est le droit à la différence des peuples dans une Europe des Nations. C'est pour cela que des élus cynégétiques et politiques ainsi que des associations nous rejoignent.

Cette exigence fondamentale qui est pour nous une question d'honnêteté intellectuelle, de dignité et d'honneur en souvenir de nos anciens qui se sont battus pour une République une et indivisible doit interpellier les citoyens et les élus qui la représentent. Au moment où l'on a fêté dans notre pays le centenaire de la loi du 1^{er} juillet 1901, régissant les associations, allons nous sans réagir laisser condamner la France, la chasse française, ses associations ainsi que les chasseurs de notre pays au nom d'une directive non conforme au Traité.

Siège Social : Manivet. 47500 CONDEZAYGUES. Tel/Fax : 05.53.71.13.14
Déclarée le 30 avril 2001 à la Sous-Préfecture de Villeneuve/Lot (47) / J.O. N° 21 du 26 mai 2001

Concernant le droit communautaire et national, nous savons que :

- Le droit communautaire a primauté sur le droit national en écartant la possibilité d'opposer au droit communautaire les droits fondamentaux garantis par une Constitution nationale (arrêt de la Cour de Justice du 17 décembre 1970).
- Les arrêts de la Cour de Justice ont force obligatoire et exécutoire.
- Les directives doivent être traduites en droit interne et s'imposent au judiciaire et à l'administratif.
- L'arrêt Nicolò rendu par le Conseil d'État le 20 octobre 1989 consacre la suprématie du droit communautaire sur le droit national et pose par conséquent au juge l'obligation de laisser les dispositions nationales contraires inappliquées.
- " Le principe de subsidiarité " en droit ne peut permettre de modifier ou d'intervenir dans l'application d'une Directive, celle sur les oiseaux migrateurs en l'occurrence.

Par contre la non conformité de la Directive 79/409/CEE par rapport au Traité peut et doit soulever juridiquement, politiquement et constitutionnellement l'application de l'article 55 de la Constitution Française qui stipule :

" Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont dès leur application, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie. "

La Directive 79/409/CEE n'étant pas conforme à l'objet et à la mission du Traité CEE, la République Française se trouve donc libérée de ses obligations qui lui incomberaient relativement à l'application de cette directive pour réglementer la chasse française tant que la Cour de Justice Européenne n'a pas statué sur l'illégalité de la directive et l'interprétation du Traité.

Cette démarche politique peut et doit être engagée, assortie de mesures conservatoires qui pourraient consister à ce que la France et le gouvernement prennent rapidement des mesures concernant : l'ouverture de la chasse au gibier d'eau aux mois de Juillet et Août, le maintien de la chasse de retour du mois de février pour tout le gibier d'eau et tous les gibiers migrateurs terrestres, le maintien des dates, modes et périodes de chasse traditionnels des oiseaux migrateurs (y compris l'ortolan dans les Landes, la tourterelle dans le Médoc, la palombe en Ardèche, les chasses des grives aux gluaux, aux lèques et aux tenderies) à condition que ces chasses ne se pratiquent que dans les départements ou partie de département où elles ont été autorisées et en interdisant toute commercialisation du gibier prélevé.

L'ensemble de nos propositions et de nos mesures conservatoires reposent sur des dossiers juridiques et cynégétiques mais aussi sur le respect de la Constitution Française et des Traités.

Ces mesures conservatoires de bon sens et de sagesse conduiraient forcément à un souhaitable apaisement et montreraient le souci et la volonté du gouvernement de protéger, au delà de tous nos modes et périodes de chasse traditionnels, une part de la souveraineté et de l'identité nationale.

Siège Social : Manivet, 47500 CONDEZAYGUES. Tel/Fax : 05.53.71.13.14
Déclarée le 30 avril 2001 à la Sous-Préfecture de Villeneuve/Lot (47) / J.O. N° 21 du 26 mai 2001

Actuellement, juridiquement et politiquement, l'objet n'est pas de discuter et de négocier avec les associations de protection de la nature et les anti-chasse du bien fondé de l'acte de chasse et de sa réglementation par rapport aux dispositions de la Directive oiseaux que nous dénonçons mais à obtenir que la question juridique que nous avons soulevée soit enfin tranchée. C'est là notre droit de citoyens et le devoir des élus de la République garants des institutions et des traités.

Monsieur le Premier ministre les chasseurs français attendent un geste d'apaisement de votre part. Devant l'urgence et la gravité de la situation nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir en informer Monsieur le Président de la République afin de prendre ensemble les dispositions nécessaires relevant de l'exécutif :

- pour faire respecter la Constitution Française et le droit face à la Directive 79/409/CEE non conforme au Traité.
- Prendre des mesures conservatoires concernant la pratique de nos modes et périodes de chasse traditionnels telles que nous les préconisons allant dans le sens de l'équité ainsi que des revendications légitimes et raisonnables des chasseurs français et de ceux qui les soutiennent.

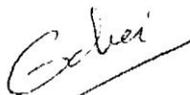
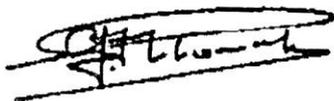
Nous avons l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une audience afin de pouvoir vous expliciter le bien fondé de nos propositions, de nos projets de loi et de réglementation raisonnable, réaliste et gestionnaire de la chasse au niveau national et européen (ci-joints), respectant obligatoirement l'équilibre naturel et l'environnement clef de voûte de la protection des espèces , et interdisant la commercialisation de la chasse et la vente des oiseaux migrateurs classés gibier en tout temps.

Espérant une réponse de votre part et dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de notre profond respect.

Georges RIBOULET
1^{er} Vice-Président

Christiane ODIER
Présidente



P.J. Projets de réglementation de la chasse aux oiseaux migrateurs au niveau national et au niveau européen.

Siège Social : Manivet. 47500 CONDEZAYGUES. Tel/Fax : 05.53.71.13.14
Déclarée le 30 avril 2001 à la Sous-Préfecture de Villeneuve/Lot (47) / J.O. N° 21 du 28 mai 2001



U.N.A.C.O.M.

Union Nationale des Associations de Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs

Condezaygues, le 4 nov. 02

Présidente : Christiane Odier
1^o Vice-Président : Georges Riboulet

Madame Roselyne Bachelot-Narquin
Ministre de l'Ecologie et du développement durable
20 Avenue Ségur
75302. PARIS 07 SP

Objet : Lettre ouverte
Périodes de chasse aux oiseaux migrateurs maritimes et terrestres

Madame la Ministre,

Sauver la chasse française, les modes et périodes de chasse traditionnels des oiseaux migrateurs maritimes et terrestres, c'est juridiquement possible et politiquement nécessaire.

En vertu du principe de la primauté du droit communautaire sur le droit national, la pratique de la chasse aux oiseaux migrateurs maritimes et terrestres subit des restrictions injustifiées. La décision du Conseil d'Etat du 1^o août 2002 relative aux règles de droit applicables aux dates d'ouverture et de fermeture de la chasse au gibier d'eau mentionne : « qu'il y a lieu pour apprécier la légalité des décisions prises à cet effet de se référer à l'interprétation qu'a donnée la Cour de Justice des Communautés Européennes de l'article 7 paragraphe 4 de la Directive 79/409/CEE ». Institutionnellement, la Cour de Justice des Communautés Européennes est seule compétente pour interpréter et définir les modalités d'application d'une règle communautaire, et ses jugements sont sans appel.

Aucun texte de droit interne, ni aucune Loi chasse ne peut infirmer ou limiter le champs des obligations contenues dans la Directive 79/409/CEE. Aucun guide d'interprétation ne pourra en modifier ou en améliorer la réglementation face à la jurisprudence des arrêts de la Cour de Justice des Communautés européennes et de ceux du Conseil d'Etat. De ce fait, toute stratégie en ce sens cautionnée à tort par certains élus cynégétiques et politiques est et sera vouée à l'échec.

Toutefois, le Traité de Rome n'octroyait pas à la Communauté Economique Européenne compétence en matière d'environnement et encore moins de chasse. La Directive 79/409/CEE se trouve dépourvue de fondement juridique comme l'ont toujours déclaré d'éminents juristes.

Avec un collectif associatif, l'UNACOM dénonce auprès des juridictions compétentes l'illégale Directive 79/409/CEE. Nous ne pouvons accepter que la République Française, la chasse française, des chasseurs soient condamnés au nom d'une directive illégale non conforme à l'objet et à la mission du traité.

U.N.A.C.O.M. Manivet. 47500. CONDEZAYGUES. Tel/fax : 05.53.71.13.14
Déclaré le 30 avril 2001 à la Sous-Préfecture de Villeneuve/Lot (47), J.O. N° 21 du 26 mai 2001

L'article 55 de notre Constitution qui stipule « Les Traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont dès leur application une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve pour chaque accord ou traité de son application par l'autre partie » permet de libérer la République française de ses obligations vis à vis de cette Directive Oiseaux et de prendre des mesures conservatoires tout en demandant la vérification de la légalité de cette directive par la Cour de Justice des Communautés Européennes. Ces mesures conservatoires prises rapidement par le Gouvernement français permettront la réglementation de la chasse aux oiseaux migrateurs maritimes et terrestres selon nos modes et périodes de chasse traditionnels : ouverture de la chasse du gibier d'eau en juillet et août, maintien des chasses de retour au mois de février, y compris les spécificités locales...

Madame le Ministre, l'action engagée par l'UNACOM ne concerne pas uniquement la défense de la chasse et sa réglementation au niveau européen et national telle que nous la préconisons (dossiers ci-joint) mais aussi celle des citoyens républicains que nous sommes. Le respect de la République Française et de sa constitution face aux traités européens, le respect de notre identité nationale, de l'histoire, de la culture et des traditions de notre pays ainsi que ceux des autres Etats membres conformément aux engagements des Hautes Parties contractantes signataires des Traités de l'Union Européenne sont pour nous et pour ceux qui nous soutiennent une exigence fondamentale. C'est un devoir pour les élus de la République.

Afin de sauvegarder la chasse française et ses traditions, afin de mettre fin aux contentieux permanents, cette démarche juridique et politique fondée sur le droit et l'équité doit être engagée.

L'ensemble des propositions et des mesures conservatoires de bon sens et de sagesse montreraient le souci et le volonté du gouvernement de protéger une part de souveraineté et de notre identité nationale, tout en préservant l'équilibre environnemental des territoires clé de voûte de la protection des espèces, comme le préconise l'UNACOM.

Madame la Ministre, nous avons l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une audience afin de pouvoir vous expliciter le bien fondé de notre analyse et l'ensemble de nos propositions.

Espérant une réponse de votre part et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre profond respect.

Christiane ODIER
Présidente



- P.J. : ➤ Sauvons la chasse française et ses traditions c'est juridiquement et cynégétiquement possible, c'est politiquement nécessaire.
- Réglementation de la chasse au niveau européen concernant les oiseaux sauvages.
 - Réglementation de la chasse au niveau national relatif aux dates d'ouverture anticipée et de clôture de la chasse des oiseaux migrateurs ainsi que la réglementation de la chasse les concernant
 - lettre adressée le 13 mai 2002 par l'UNACOM à Monsieur Jean-Pierre Raffarin Premier ministre.
 - Pétition nationale de l'UNACOM. 10 août 2002

U.N.A.C.O.M. Manivet. 47500. CONDEZAYGUES. Tel/fax : 05.53.71.13.14
Déclaré le 30 avril 2001 à la Sous-Préfecture de Villeneuve/Lot (47), J.O. N° 21 du 26 mai 2001

Dauné Lucienne
épouse Gaillard
née le 3 mai 1929

15/09/2002

à Crèvecœur en Bourgois, où j'habite depuis ma naissance. Je peux certifier bien connaître les us et coutumes du lac de Grand-Lieu et de ses rives, pour y avoir travaillé avec mon père qui était agriculteur depuis mon plus jeune âge. Mon père aurait préféré un garçon mais fille unique j'ai dû remplacer celui-ci. J'ai donc à son contact appris très vite à observer, et à aimer la nature, à apprécier le plaisir et la richesse de vivre dans un tel endroit, avec autant de diversifications possible dans les activités qui faisaient que le travail effectué était compensé par tant de possibilités de détente : chasse, pêche, bateau, baignade etc. que la vie était agréable ! Malgré que l'argent manquait et qu'il fallait attendre quelque fois assez longtemps pour pouvoir s'acheter une paire de savates, mais les gens à l'époque n'en faisaient pas un drame c'était comme ça. Il fallait économiser pour améliorer les conditions de vie et se moderniser cela passait en premier. J'ai vite compris qu'il n'était pas possible de vivre sans travailler mais qu'il était beaucoup plus agréable de se faire dans la bonne humeur. Mon père avait une telle expérience de la vie qu'il me l'a vite complètement inculquée, étant l'aîné d'une famille de quatre enfants restés orphelins avec deux frères plus jeunes après avoir vu mourir dans cette même maison où j'habite cinq personnes d'ailleurs par la

229

terrible grippe espagnole au cours de la guerre 14-18. Seuls rescapés de la famille trois garçons mon père l'aîné le plus fort ayant été épargné ses deux frères très affaiblis par la maladie et non secourus par crainte d'attraper des microbes c'était la misère. Mon père avait obtenu un permis de chasse par dérogation afin de pouvoir subvenir aux besoins de sa famille, inutile de vous dire combien la vie était dure, aussi par la force des choses il est devenu un excellent chasseur et pêcheur. Toute femme j'en ai eu un tel respect pour la nature qui permettait une survie grâce à ce lac et ses rives. Le désir de tous les riverains était de pouvoir acheter un jour un marais pour y chasser librement et de pêcher l'hiver des anguilles c'est pourquoi dans les années 1922 ont eu, certains achetés des marais à la famille de Jugue c'est pourquoi enfants ou petits enfants nous sommes si attirés à ces marais qui ont vu tant de sueur couler du front de nos parents ou grands parents - j'ai passé de très bons moments à la pêche et à la chasse l'hiver j'adorais ça. Pendant les vacances scolaires je gardais les vaches dans les marais, dans mon village on mélangeait nos animaux même les chèvres laisseraient partir du troupeau nous avons chacun notre chien qui savait fort bien rassembler le troupeau. c'était pour nous gamins le vrai bonheur. J'étais la seule à savoir mener une barque aussi j'avais le bon rôle je passais tout mon temps sur l'eau il y en avait toujours un ou une

230

qui restait à garder les bestiaux, mais de temps en temps on était si occupé que lorsque l'on levait les yeux le troupeau avait disparu - il était parti quelques fois dans les champs labourés, ça n'allait pas tout seul en rentrant à la maison, on trouvait toujours la façon de s'amuser ou de occuper des bloutes pour faire des fauteuils dans notre maison que l'on construisait dans une haie de saules, ou faisait des musiques avec du roseau, des colliers avec des nénuphars et les pêcheurs de Passau étaient souvent les ils arrangeaient leurs écluses (Rames) faites que de bruchage le grillage n'était pas employé cela coûtait trop cher, ces écluses partaient toujours de terre vers le lac, les pêcheurs fauchaient les abords et les rades ce qui permettait un bon mouvement de l'eau une rade c'est comme une grande douve qui de l'ocheneau partait en direction du lac il y en avait plusieurs qui sont disparues par manque d'entretien, entre ces rades poussait de la ruche que les gens fauchaient l'été pour faire de la litière ou des roseaux qui étaient coupés et mis en javelle c'est à dire en bottes attachées en deux endroits pour que le roseau ne se couche pas et était mis à sécher debout en forme de V à l'envers et celui-ci servait à faire, hangars, remises, poulaillers - WC - en fond de jardin ect. Toute la famille participait à ce travail c'était beau et cela sentait très bon. Je me souviens également de ces gens qui venaient couper de la quiseille avec beaucoup de précautions qui la faisait sécher et qui servait à rempailler les chaises. 231

il y avait aussi les tonneliers qui venaient creuser des Jones sur le lac dont ils se servaient pour réparer les bassines. Nous étions très liés et très amis avec nos voisins d'en face les pêcheurs professionnels, chaque famille avait son pêcheur à titre. Une fois par semaine une rencontre était programmée soit sur le lac ou si cela était favorable le pêcheur montait jusqu'à la maison, c'était toujours la joie de se rencontrer, il se pratiquait un échange le pêcheur donnait du poisson, le payan des pommes, du vin ou autres marchandises selon les saisons, ces pratiques étaient extraordinaires j'en garde d'excellents souvenirs, ce n'était pas rien de monter jusqu'à la maison pour les pêcheurs ils avaient dans les pieds des cuissardes qui ils confectionnaient à partir de gros sabots de bois sur lesquels ils posaient sortes de chambre à air. Il n'était pas rare d'aller à passer le dimanche déjeuner (toujours beurre blanc) chez les amis de mon père en yole et je vous assure qu'il ne mettait pas longtemps à traverser le lac avec ma mère et moi comme passagers nous n'avions pas de moteur en ce temps là. Je me souviens également pour en revenir à la pratique de la pêche d'aller avec mon père à la béquie c'était amusant de préparer une masse, il fallait enfiler des vers de terre les mettre en pelote, et aller traquer les anguilles par nuit plutôt chaude et orageuses nous revenions avec une bonne pêche mais aussi avec de nombreuses figures de proustiques

232

A la saison des marées au mois d'août
les bateaux étaient retenus longtemps
à l'avance, des familles entières y venaient
les jeunes se baignaient, pêchaient des
moules, les filles se faisaient de magnifiques
colliers de né-méphars tout le monde y
trouvait son compte et repartait avec
des farriers bien remplis. L'hiver on
s'amuseait différemment toujours avec
sa folie mon père y fixait des fatius
et lorsque le lac était gelé à l'aide
d'un fic on faisait de ces glissades
de façon à marcher sur la glace
mon père mettait sous mes sabots de
bois des petits joints avec têtes recourbées
donc pour les randonnées pas de risque
de tomber. lorsque le lac était gelé
le gibier était malheureux aussi il
se tenait grouper aux mêmes endroits
dans ce qu'on appelait des déjeux (dégel)
ces endroits étaient noirs de canards divers.
Il n'y a pas eu que des moments de joie
car malgré les eaux calmes du lac les tempêtes
sont toujours violentes. de notre côté du lac
lorsque l'eau était haute et qu'une tempête
s'annonçait on craignait les levés qui
poussés par les vents d'ouest venaient souvent
s'échouer sur nos marais de la parquette.
ce n'était pas rien lorsqu'on voyait un
levé arriver avec parfois des arbres des
saules, et pour dégager quel travail
il faut savoir que propriétaires riverains nous
subissons l'hiver lorsque le lac déborde toutes
les alluvions qu'il se déposent au retrait des eaux

233

ce sont des préjudices quelques fois très importants.

Il y a eu aussi des moments tragiques beaucoup de noyades, rare sont les familles autour du lac qui n'ont pas connu un parent ou ami disparu dans ce lac pourtant aux eaux si calmes. Pour ma part mon parrain qui était le frère de mon père parti un jour de février en allant pour une partie de chasse n'est plus revenu quel drame aussi un grand ami qui s'appelait René Garreau de Passay parti pour une partie de pêche à la senne avec Paul Garreau une nuit de janvier 1949 et tous deux retrouvés noyés. J'arrête ici mon bavardage car tant de souvenirs que je n'ai pas épuisé ma mémoire en conclusion je veux rester sur les bons souvenirs où chaque année avec mes amis nous partons de Pierrevau en bateau direction fête de Passay au 15 août en chantant avec comme bateliers des gars bien musclés qui se plaisaient à faire peur aux filles en traversant l'aquon car le bateau bien chargé godillait parfois. Comme il est triste de constater que victime d'intendes le lac et ses environs abandonnés par l'Homme se meurt, des plantes que nous avons toujours connues tels que joncs se font très rares, les arbres sur les marais ayant résisté à beaucoup de tempêtes meurent en printemps les pieds dans l'eau. Pour nos petits propriétaires auxquels appartient ces terres et qui ont été entretenues depuis plusieurs générations

234

2
à la sueur de leurs fronts souhaitons
que ce lac que nous aimons et ses environs
puissent un jour retrouver sa tranquillité
dans un environnement faisible avec tout
le respect qu'il mérite et que comme
par le passé qu'il puisse y avoir une
continuité dans les familles sans crainte
De tout temps les populations riveraines se
sont inquiétées de la pérennisation des us
et coutumes en voici l'illustration la copie
d'un document datant de 1879 - que je
tiens en ma possession

J. Gailhard



5-7. 02 à S^t Philbert

Huchet André

né le 4-1-28

Le Marais Michaux

Ayant toujours vécu au bord

Du marais de Grand Lieu
de souvenirs qui après la guerre 4.5-50
nous pouvions avoir des cartes pour aller
à la passer deux heures ^{avant et après} le coucher du
soleil sur le lac de Grand Lieu
ces droits étaient gérés par le propriétaire
le marquis de Juigné

C'est là que l'abeur nous rendait
~~service~~ pour nous guider pour reprendre la
rade de la rivière car elle était encombrée
de joncs, qui aujourd'hui il n'y en a pas
ils sont mangés par les rats

Huchet



EXERCICE 192

MOIS DE

192

Département de la Loire-Inférieure

ARRONDISSEMENT DE NANTES

LAC DE GRAND-LIEU

FEUILLE D'ATTACHEMENT

des Journées d'Ouvriers et de Voituriers

La présente FEUILLE, montant à journées,
dressée par le Soussigné.

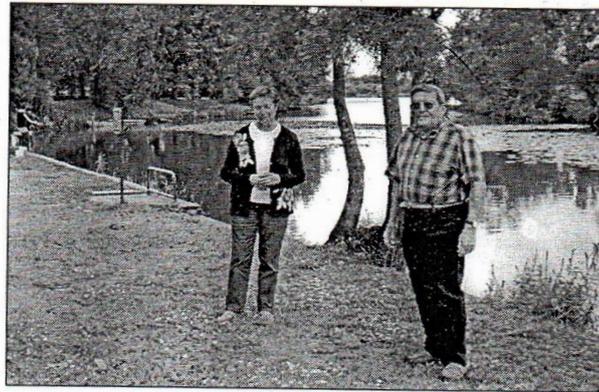
Le 192

ARRÊTÉ à

Le 192

Les petites histoires d'André Picot

"Je suis un gars du quartier des ponts, comme on disait dans les années vingt." Pour l'association "Abbatiale, mémoires pour demain", André Picot livre ses souvenirs du quartier actuel des Bresses.



Membre du collectif, Marie-Jeanne Freuchet sur le port aux côtés d'André Picot

Dans le cadre de leurs recherches sur le petit patrimoine philibertin, les membres du collectif de l'association "Abbatiale, mémoires pour demain" vont à la rencontre des aînés de la commune.

André Picot bientôt octogénaire, est l'un de ces philibertins dont la mémoire est précieuse.

Toute son enfance se déroule entre l'abbatiale et le port : du pont de pierre construit en 1855, jusqu'au Pontereau, le petit pont oublié du quartier actuel des Bresses, secteur dénommé "l'Île", au début de ce siècle.

Transport de marchandises

Les archives bien documentées de l'Abbé Brunelière précisent qu'au XIXe siècle, *"de toute la région, on y venait soit pour embarquer, soit pour débarquer des marchandises. En 1826, l'encombrement était si grand qu'il avait fallu déterminer l'em-*

placement que ces marchandises occuperaient (chaux, engrais, vins, fagots de bois...). On avait établi un droit de 5 centimes par m2 de terrain occupé pour une durée de 11 jours... Dans la mémoire d'André Picot, l'activité du port à la fin des années vingt était nettement moindre, mais pourtant encore existante. *"Le port comprenait deux parties : les quais étaient réservés aux bateaux marchands et plus haut, à l'emplacement actuel de la DDE, se tenait un petit port sans quai avec des roseaux sur les berges. Les particuliers y laissaient leurs barques et c'était aussi l'emplacement du dragueur de sable du lac. Le Pontereau était la séparation."*

Le sable du lac

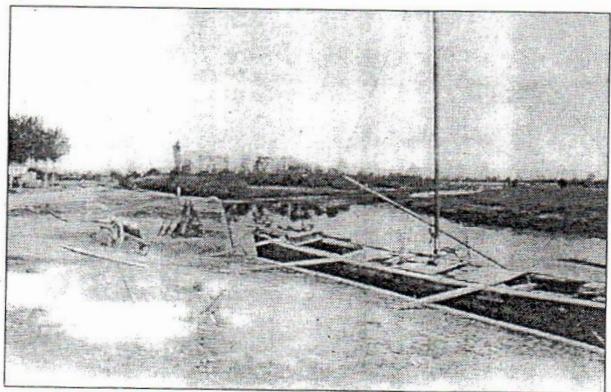
Sur le quai les chalands, les gabares débarquaient du sable de Loire et de la chaux pour les entrepreneurs et les paysans. André Picot se souvient : *"je suis allé avec papa chercher une brouette de chaux vive que nous avons éteint dans le jardin.*

puis sur place nous avions du sable gris. M. Touzeau draguait ce sable dans le lac et le ramenait sur des chalands. Les philibertins avaient même nommé le lieu de dragage : boulevard Touzeau."

Le bateau lavoir

Pendant l'occupation, les Philibertins naviguaient sur le lac. *"Ayant appris le métier de menuisier, avec mes camarades j'avais réalisé des canoës à fond plat appelé périssaires. On nous appelait les trois mousquetaires, même que nous étions quatre."* Autre image souvenir de ce quai, l'installation quelques années plus tard du bateau lavoir. *"Il était ancré au début du quai. Les laveuses professionnelles s'y étaient installées. On y racontait tous les cancans du pays. Je me souviens d'une période où elles se sont mises en grève pour demander une augmentation."* Aujourd'hui, le port philibertin accueille principalement des promeneurs longeant La Boulogne et des pêcheurs à la ligne, amateurs de brochets, de sandre et de brêmes.

C'était pour badigeonner les murs de la maison. Les bateaux venaient de la Loire par le canal de Buzay, l'Acheneau, le lac et La Boulogne. Le pont de pierre les empêchait alors d'aller plus loin. Notre plaisir à nous, gamins, c'était de monter sur ces bateaux. Mais petit à petit, ils se sont faits moins nombreux. Les camions commençaient à assurer les transports surtout pour le sable de Loire. Et



Souvenir de "l'Île" au début du XIXe

Passay : la fête des pêcheurs connaît un beau succès

Le village de Passay a connu une vive animation ce week-end du 15 août, lors de la traditionnelle fête organisée par les huit pêcheurs du lac de Grandlieu.

Passay est le seul village de pêcheurs autour du lac de Grandlieu. Son association, très active, perpétue les traditions en organisant sa fête annuelle le 15 août et le dimanche le plus proche, cette année le 12 août. L'occasion pour les huit pêcheurs de faire découvrir leur métier, et surtout le site où ils exercent leur profession.

La pêche est pratiquée depuis le Moyen âge à Passay, ainsi que l'attestent des archives remontant au XII^e siècle. Mercredi matin, au bord du lac, très tôt, ils étaient nombreux à attendre pour acheter le poisson frais : sandres, brochets et anguilles. Les étals se sont vite vidés. Ces deux jours sont les seuls de l'année où l'on peut découvrir les beautés du lac en effectuant des balades en barque, et assister aux coups de senne : une tradition de pêche à l'aide d'un filet



Il y a toujours foule pour acheter le poisson fraîchement pêché.

pouvant atteindre 200 m de long, et nécessitant de gros bras pour le sortir de l'eau. Le lac est aussi le lieu de prédilection d'un grand nombre d'espèces d'oiseaux, et où l'on peut admirer de grandes nappes de nénu-

phars. Le métier de pêcheur sur le lac est une véritable institution, transmise de père en fils, tous ont appris à connaître la faune et la flore dès leur plus jeune âge, en accompagnant leurs parents dans leurs tâches

quotidiennes. La vente de poissons dont les recettes alimentent la caisse de solidarité de l'association, participent au financement de l'élevage et au réempoissonnement du lac.

Comme toujours, on oublie

Autrefois en hiver, les bateaux remontaient jusqu'aux ports de St-Lumine de Coutais, St Philbert de Grand-Lieu, Bouaye ... etc
Aujourd'hui ces mêmes bateaux pourraient parcourir le même trajet.
Alors pourquoi crier aux inondations .

Le Lac de Grand-Lieu est un Lac maraîchageux qui peut remonter jusqu'à la cote 4.50 ml l'hiver lorsque la pluviométrie l'impose.

Cote 2.20 buzay	26.9 millions de m3	5100 ha
3.00	71.	5800 ha
4.00	133.	6500 ha

(chiffres provenant du tableau d'archives de la société du Canal de Buzay voir page 91 du livre vert 1998)

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la vallée de l'Acheneau.

De paroles de pêcheurs professionnels « Plus l'eau est haute l'hiver, plus la saison piscicole suivante est abondante »

D'après ces pêcheurs, Grand-Lieu est toujours un lac très poissonneux du fait de sa faible profondeur lui permettant de se réchauffer très vite dès le printemps, ce qui suppose une exondation suffisamment tôt, si la pluviométrie le permet, pour un niveau raisonnable aidant une bonne reproduction piscicole.

Pourtant Ouest-France du 19.8.2001 écrit que la fête des pêcheurs sert à financer le réempoissonnement du Lac ??? . Grand-Lieu a toujours servi à l'alevinage des plans d'eau de toute la région. !!!

La pêche traditionnelle, les riverains y sont très attachés et tiennent à conserver leurs coutumes, bosselles, ramées, etc etc ...remises en cause par les directives Européennes illégales. (recours déposé à la cour de justice Européenne)

Quant à l'entretien du Lac, il est attesté qu'autrefois il était fait par l'homme , fait indispensable pour la vie de Grand-Lieu, cette feuille d'attachement (page précédente) du début du 20 ème siècle prouve que la vie des hommes était incontournable et liée à la vie de Grand-Lieu, et encore aujourd'hui.

Association « les amis du lac de Grand-Lieu et de ses marais »
Le petit friche
1 route de Saint Lumine
44310 Saint Philbert de Grand Lieu

le 30 décembre 2002-

Mlle DIJEON Christelle, professeur de Biologie
Diplômée d'une maîtrise Es Sciences
Faculté de Rouen

M. JEANEAU Jules, délégué à l'environnement
à la commune de Saint Philbert de Grand Lieu et
délégué à la société du Canal de Buzay pour la commune de Saint Philbert

M. GRIS Philippe, délégué à la société du canal de Buzay pour la commune de Saint Philbert

Site internet : <http://site.voila.fr/lacdegrandlieu>

À l'attention de : Madame la Ministre de l'Environnement

20 avenue de Ségur

75302 Paris 07

Objet : Protection de la zone Humide de Grand Lieu

Niveau des eaux

Non respect de la loi littoral

Nomination de Loïc Marion, directeur du conseil scientifique auprès du Préfet, risque majeur de trouble à l'ordre public !

Madame la Ministre,

Nous tenons à vous faire-part de notre déception sur l'application des réglementations pour la protection des zones humides à Grand Lieu .

En effet, comment la commission des sites a-t-elle donné un avis favorable pour la construction suivante ?

- Une piscine intercommunale dans un bassin de rétention de crue dans la zone moyenne des plus hautes eaux d'hiver ?

Laisserez vous le pouvoir aux élus pour qu'ils continuent à modifier les tracés pour faire passer leurs projets d'urbanisation ? Déjà , des questions se posent quant au traitement des eaux usées !

- ✓ La station d'épuration de Saint Philbert rejette directement ses effluents dans le lac en aval des testeurs de qualité des eaux utilisés par Loïc Marion (ancien directeur de la réserve naturelle du lac de Grand Lieu) ! Est-il normal que cette station ne puisse être réellement testée compte tenu des capteurs mal disposés sur le site ?

En consultant les témoignages d'anciens et les cartes de 1872 /1910 / 1936 la limite des plus hautes eaux d'hiver correspond à une cote de 4.55m Buzay et non aux 2.20 m reconnus actuellement par nos élus . De plus, toutes ces constructions sont situées dans une zone en dessous des 3.50 m soit environ 0.70m en dessous

de la crue de 1977 et même de 1995 (cote 4 m Buzay). **Faut-il attendre une catastrophe pour que le préfet ou le ministère agisse ?. Quand l'administration fera t-elle respecter la loi littoral pour l'intérêt général ? Qui sera responsable en cas de catastrophe ?**

Cet intérêt général est souvent bafoué au profit des intérêts particuliers de ceux qui malheureusement siègent aux différentes instances sur Grand Lieu ! On retrouve par exemple l'Union des marais (liés aux maraîchers de Machecoul « irrigants ») au S.A.G. E, les élus locaux participant à la C.L.E qui font des bras de fer à la loi littoral pour urbaniser dans les bassins de rétention de crue(voir titre du Presse Océan du 28 fev 2001).

On ignore volontairement les réflexions des associations locales (« Amis du lac .. , Sauvegarde des marais ...) , on écarte la S.N.P.N du débat, et on nomme loic Marion comme directeur du conseil scientifique alors que ses publications et ses chiffres sont contestées depuis des années ! On fait réaliser un rapport par M. Hélin (médiateur nommé par le préfet) où celui-ci stipule que l'ancien directeur de la réserve (loic Marion) doit être écarté afin de préserver le calme retrouvé et ce rapport n'est pas respecté ! **QUELLE EST LA VOLONTE DE L'ETAT ? Souhaitez-vous un trouble à l'ordre public ?**

En ce qui concerne plus précisément M. Marion, son dernier rapport dit scientifique est édifiant ! Voici quelques remarques sur son travail :

Thème : suivi de la qualité de l'eau provenant du bassin versant et sortant du lac de Grand Lieu en 1999 /2000

- ⇒ Des débits sont exprimés en mesures différentes (m³/s et m³/jour), les graphiques comparés le sont sur des moments différents et des sites incomparables !
- ⇒ Aucune indication est donnée sur la méthode utilisée pour mesurer les MES , azote et phosphates ...
- ⇒ Les données semblent être des moyennes sans écart type
- ⇒ L'étalonnage des appareils de mesure n'est pas indiqué
- ⇒ Le suivi ne se fait que sur 9 mois et pas sur une année .(pas de relevé de juillet à octobre pour les MES)
- ⇒ Les facteurs de corrections pour le calcul des débits n'ont pas leur mode de calcul précisé
- ⇒ On ne sait pas comment les flux de nutriments ont été obtenus
- ⇒ On ne connaît pas le type de matériel utilisé : les sondes pH et température (pH 197 S WTW ou pas ?). Il ne précise pas qu'en eau douce le pH influence la solubilité de différentes substances présentes dans l'eau ni que l'activité photosynthétique agit directement sur l'équilibre calco/carbonique et donc sur le pH par déplacement vers des pôles plus basiques en fonction des saisons etc...
- ⇒ Il n'indique pas si les échantillons d'eau ont été filtrés à 1 ou 2µm afin d'observer la coloration des résidus
- ⇒ IL oublie de préciser que les appareils de mesure de la qualité des eaux ont été régulièrement vandalisés et inutilisables pour ceux de la Boulogne et que d'autres sont situés en amont de la sortie de la station d'épuration de Saint Philbert
- ⇒ Il ne parle pas d'oxygène dissous et de taux de saturation sachant que dans une analyse d'eau normalement on quantifie ce facteur essentiel à la vie : on sait tous que ce taux dépend de la respiration des organismes aquatiques , de l'activité photosynthétique , de l'oxydation et de la dégradation des matières organiques et des échanges avec l'atmosphère . Le pourcentage de saturation pour faire court , est le rapport entre la concentration en O₂ réelle et la concentration théorique correspondant à la solubilité maxi à pression atmosphérique , salinité et température ambiante !

- ⇒ Je ne vois pas non plus des paramètres évoqués comme la conductivité de l'eau , qui permet comme vous le savez d'estimer la quantité de sels minéraux contenus dans l'eau
- ⇒ Quant à la turbidité , elle est liée à la MES par un coeff de 0.7 (turbi = 0.7 X MES), les MES réduisent en général l'activité photosynthétique par baisse de la transparence de l'eau et surtout les MES peuvent absorber les micropolluants . Si on regarde les chiffres Marion , on serait dans une situation de sédimentation accélérée par surabondance de MES et d'anoxie !
- ⇒ Il conclue que si 11859 t de MES entrantes sont suivies de 17356 sortantes le lac s'envase ! Ne serait-il pas plutôt en train de se creuser dans sa partie centrale ? Ce qui semble logique compte tenu de son inclinaison et du niveau de ses vases liquides d'environ 40 cm au dessus du niveau de la mer .Ces deux éléments « oubliés » depuis des années par M. Marion . Que penser alors de ce genre de rapport scientifique .
- ⇒ Etrangement, il n'y a jamais dans son rapport de corrélation entre les MES et les forts débits ! L'eau est certainement très claire en pleine crue !

Sachant que par l'article 5 du 11déc 2002 de l'arrête préfectoral de Loire Atlantique, M. Marion est chargé de mettre en œuvre les résultats et propositions d'étude du conseil et que selon l'article 6, il est chargé de diligenter des études complémentaires sur la gestion expérimentale des niveaux d'eau 2002, il nous semble très étonnant qu'un tel personnage désavoué par la SNPN soit retenu.

En conclusion de son rapport, M. Marion affirme que les niveaux du lac ont baissé d'un mètre au 19^{ème} siècle . Sur quoi , se base t-il ? La société du canal du Buzay dont nous faisons parti peut vous prouver le contraire . Nous avons les relevés officiels des niveaux depuis 1712. Seuls les variations des niveaux ont changé au sein d'un même mois par le lissage dû à l'arrêté préfectoral de 1965 (portes ouvertes l'hiver dès 2.20 ml au vannage de Bouaye).

De plus , que dire d'un personnage qui n'a jamais levé le petit doigt depuis 15 ans sur l'urbanisation dans la zone humide de Grand Lieu (super U à St Philbert , Piscine , remblai et de nombreuses construction dans un site classé etc...) alors que celui-ci prétend qu'il est avant tout nommé pour préserver les zones humides , et responsable du site classé! Il a toujours siégé pour les délimitations et siégé aussi pour les modifier en fonction des besoins d'urbanisation des élus ! On pourrait se demander quelle en était la contrepartie ?

Les us et coutumes traditionnelles, la connaissance de terrain des anciens et des riverains , les associations qui parlent du lac à la fête de la science de Nantes semblent gêner les élus et leurs accointements . Comment ne pas être déçu du 21^{ème} siècle où les lois ne s'appliquent apparemment que sur les « petits » !

En espérant que vous pourrez réagir sur ces destructions de zones humides et que vous mandaterez le préfet afin d'appliquer les lois pour tous, de la même façon. **Il est urgent que les rôles primordiaux des associations à caractère ethno naturaliste et environnemental (« les amis du lac »), les agriculteurs, les pêcheurs et la SNPN soient entendus. Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer avec ces acteurs précédemment cités.**

En attendant une réponse de votre part dans l'intérêt général, nous vous prions de croire Madame la Ministre en l'expression de notre respectueuse considération.

Mlle DIJEON ,

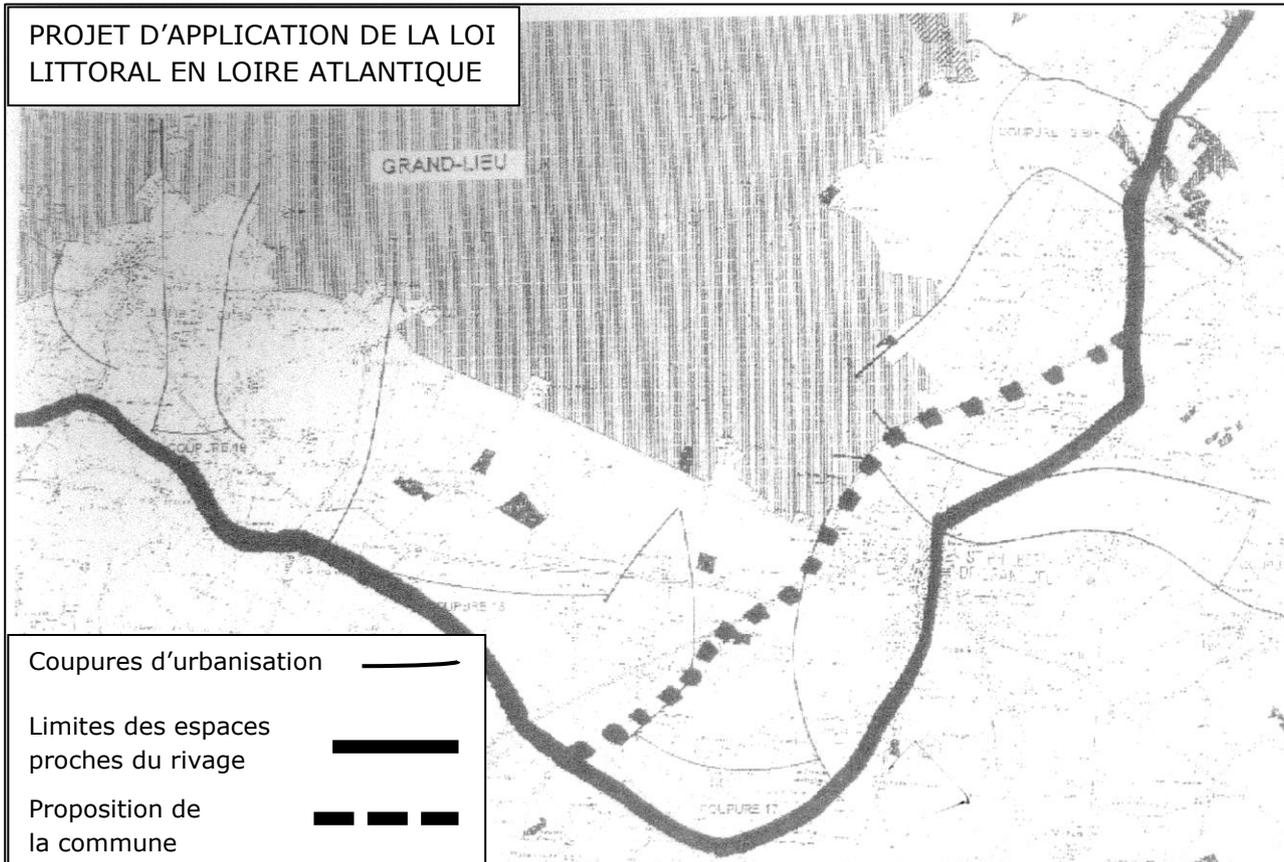
M. GRIS ,

M. JEANEAU





PROJET D'APPLICATION DE LA LOI
LITTORAL EN LOIRE ATLANTIQUE



**Figure : photo du 28 décembre 2002 cote 3.10 m sachant que le niveau peut monter à 4.55 m !
l'emplacement de la grue correspond au remblai illégal effectué pour poser la piscine**